I.S.S.N. 1141 - 135 X

# Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord

TOME CXXVIII — ANNEE 2001
1ère LIVRAISON

# TARIFS

| | |
|---|---|
| Cotisation *(sans envoi du bulletin)* | 100 F |
| Cotisations pour un couple *(sans envoi du bulletin)* | 200 F |
| Cotisation et abonnement au bulletin | 260 F |
| Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple | 360 F |
| Abonnement au bulletin seul *(si vous ne souhaitez pas être membre)* | 280 F |
| Abonnement au bulletin pour les collectivités | 280 F |
| Droit de diplôme *(uniquement pour les nouveaux adhérents)* | 50 F |

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

*Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

I.S.S.N. 1141 - 135 X

# Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord

TOME CXXVIII — ANNEE 2001
1ère LIVRAISON

# SOMMAIRE DE LA 1ère LIVRAISON 2001


- Conseil d'administration de la société ..... 3
- Rapport moral 2000 (Brigitte Delluc) ..... 5
- Rapport financier 2000 (Michel Bernard) ..... 8
- Compte rendu de la séance
du 8 novembre 2000 ..... 15
du 6 décembre 2000 ..... 21
du 3 janvier 2000 ..... 26

**Thème : Ce XXe siècle qui n'en finissait pas**

- Editorial ..... 33
- En 1898, deux Périgourdins, le sergent Villepontoux et l'adjudant Jacques, partaient avec la mission saharienne Foureau-Lamy (Jean-Pierre Duhard) ..... 35
- Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901), zoologiste d'exception, Périgordin d'adoption (Jean-Loup d'Hondt) ..... 53
- Les premiers taxis de Périgueux (Christian Salviat) ..... 81
- De François-Olivier Villepontoux à Théophile de Saint-Sernin. Belle Epoque et Grande Guerre en Nontronnais (Hervé Lapouge) ..... 83
- La comtesse, le singe et le bénitier (Pierre Pommarède) ..... 105
- Note de lectures, la sous-préfecture de Ribérac (Pierre Pommarède) ..... 109
- René Carmille, un Périgordin trop oublié (Marcel Berthier) ..... 111
- Les travaux de la défense passive à Périgueux durant la période 1939-1945 (Stéphane Baunac) ..... 117
- Rouffignac, mars 1944 (Jean Briquet) ..... 155
- Une Vierge venue d'Algérie (Georges Bonneau) ..... 159
- Comment la Dame de Cap-Blanc est arrivée à Chicago (Paul Bahn et Jean Archambeau) ..... 163

- Les Périgordins au bois au XVIIIe siècle (2e partie) (Nicolas Andrieux) ..... 179
- Dans notre Iconothèque : Pas de chemin de fer pour Cro-Magnon (B. et G. Delluc) ..... 207
- Notes de lecture : Dom Xavier Perrin : *Dom Marcel Blazy, le père abbé, ami du roi* (Marcel Berthier), Michel Testut et José Correa : *Périgueux à fleur d'âme*, Jean-Paul Salon : *1920... le Périgord voit rouge*, François Le Nail, *La longue histoire de Saint-Rabier*, Jacques Lagrange *et alii* : *Bergerac et le pays bergeracois* ..... 219

- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) ..... 227



Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission de lecture et de Sophie Bridoux.


**Photo de couverture :** Théophile-Louis de Laparre de Saint-Sernin (1854-1922), maire de Nontron de 1919 à 1922.


*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.*
*Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à :* M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – 24000 PERIGUEUX. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.H.A.P. POUR 2001

Mme BELINGARD, MM. BERNARD, BLONDIN, COMBET, Mme DELLUC, MM. DELLUC, FOURNIOUX, LAGRANGE, LAPOUGE, LE NAIL, Mlle MAZEAU-THOMAS, MM. NESPOULET, ORTEGA, PENAUD, POMMAREDE, RIBADEAU DUMAS, Mme ROUSSET, M. SOUBEYRAN.

BUREAU

*Président* : P. Pierre POMMAREDE.
*Vice-Présidente* : Mme Jeannine ROUSSET.
*Secrétaire générale* : Mme Brigitte DELLUC.
*Secrétaire adjoint* : M. Hervé LAPOUGE.
*Trésorier* : M. Michel BERNARD.
*Trésorier adjoint* : M. Guy PENAUD.

*Commission de publication*

Le président, la vice-présidente, la secrétaire générale, le Dr Gilles DELLUC, M. Hervé LAPOUGE.

*Commission des finances*

Le président, le trésorier adjoint.

*Directeur de publications*

M. Jacques LAGRANGE assisté de Mlle Marie-Pierre MAZEAU-THOMAS.

*Bibliothécaires*

M. Pierre ORTEGA assisté de Mme Annie BELINGARD, Mlle Marie-Pierre MAZEAU-THOMAS et M. Michel SOUBEYRAN.

*Relations médiatiques*

M. Guy PENAUD

*Entretien du patrimoine*

M. Alain RIBADEAU DUMAS

*Informatisation de la Société*

M. Roland NESPOULET

*Délégations et commissions*

Revue de presse et Les Petites Nouvelles : B. Delluc
Pôle international de préhistoire : R. Nespoulet
Dans notre iconothèque et classement des archives de la S.H.A.P. : G. Delluc
Inventaire du fonds patrimonial de bibliothèque : B. Delluc
Le congrès de la F.H.S.O. en 2001 : M. Combet, G. Delluc, G. Penaud, J. Rousset
Commission départementale des sites : G. Delluc
Album Léo Drouyn : B. et G. Delluc

*Personnel administratif*

Sous contrats emplois-jeunes et sous la direction de J. Lagrange : S. Bridoux et S. Pommier

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2001

*RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2000*

L'année 2000 est une année ordinaire dans notre nouveau système triennal qui voit ses administrateurs renouvelés tous les trois ans. Ce fut une année riche en réunions, en publications mais aussi en aménagements de notre siège et en ouverture au public.

Nos réunions mensuelles ont connu une assistance régulière d'une centaine de membres. Notre salle de réunion, désormais entièrement restaurée, peut accueillir environ 80 personnes. L'utilisation du mur comme écran permet de projeter des images de grandes dimensions et sans reflets. Pour accueillir les personnes qui n'auraient pas trouvé place dans la grande salle, nous avons installé une partie de la salle de lecture de la bibliothèque en salle relais (pour environ 20 personnes) grâce à un caméscope.

Nos soirées trimestrielles du deuxième mercredi des mois impairs nous ont permis d'entendre six conférences intéressantes sur des thèmes variés. Le 12 janvier, Mme Anne-Marie Cocula-Vallières posait la question : "Pourquoi y a-t-il tant de châteaux en Périgord ?" et faisait pour nous le point de sa réflexion sur ce sujet. Le 15 mars (au lieu du 8 mars, jour des Cendres), Michel Combet parlait des représentations du monde rural périgourdin dans l'œuvre d'Eugène Le Roy. Le 10 mai, le père Pierre Pommarède nous entretenait d'un peintre périgourdin un peu oublié, Eugène-Mathurin Mage. Le 12 juillet, Guy Penaud a fait salle comble pour raconter l'histoire des milliards de la Banque de France, récupérés le 12 juillet 1944 par les F.F.I. en gare de Neuvic. Le 13 septembre, le Pr. Yvon Lamy abordait un autre sujet de grand intérêt, celui de la place que notre société accorde à notre patrimoine et mettait en évidence la difficulté de faire coexister patrimoine et modernité. Enfin le 15 novembre, Francis Gires nous présentait avec beaucoup de clarté et une rassurante simplicité sa magnifique collection d'appareils du XIX$^{e}$ siècle pour aider à l'enseignement de la physique. Un très grand merci à nos conférenciers. Le seul point d'ombre est que, malgré nos efforts, nous continuons à avoir des difficultés pour obtenir une bonne annonce du sujet de ces soirées. Nous remercions Guy Penaud pour les contacts qu'il a établi avec la presse écrite et parlée et aimerions que les résultats soient à la mesure de ses efforts.

Cette année, notre excursion de printemps a conduit un groupe toujours aussi nombreux et satisfait en pays belvésois : du dolmen de Bonarme, dans la forêt de la Bessède, à la ville de Belvès, de l'église et du château de Besse au château de Pech-Gaudou. Que les organisateurs, M. et Mme Ribadeau Dumas, ceux qui les ont aidés et ceux qui nous ont accueillis trouvent ici nos très vifs remerciements.

Notre excursion d'automne a été remplacée par une manifestation d'un genre différent : une journée Portes ouvertes à notre siège, 18, rue du Plantier à Périgueux, le 17 septembre, à l'occasion des journées du Patrimoine. Un riche programme avait été mis sur pied : des conférences, des expositions, des visites, une consultation, à la demande, de *La Mémoire du Périgord* informatisée, et même des rafraîchissements et un buffet dînatoire. Je ne peux citer ici tous ceux et celles qui ont contribué au succès magnifique de cette journée qui vit entrer dans notre hôtel près d'un millier de personnes, mais je ne voudrais pas manquer de les remercier tous.

Le *Bulletin* compte cette année 728 pages et une quarantaine d'articles ou de mémoires inédits. Jacques Lagrange, le directeur de nos publications, a imaginé de regrouper en dossier les articles selon des thèmes annoncés à l'avance. Cela a deux avantages : tout d'abord celui de personnaliser chaque livraison ; mais aussi celui d'inciter les chercheurs à fournir des textes répondant aux thèmes annoncés.

La fabrication de notre *Bulletin* est de plus en plus assumée par nos soins, l'imprimeur intervenant tout à fait en bout de chaîne. Cela a plusieurs conséquences. La première conséquence est la nécessité pour les auteurs de présenter des articles dans un *état le plus proche possible de celui de l'édition* (textes fournis sur disquette, bibliographie conforme aux règles, illustrations prêtes pour la reproduction). C'est difficile car cela implique pour chacun d'entre nous l'obligation de respecter des règles. Les membres du conseil d'administration sont là pour guider ceux qui le souhaitent. N'hésitez pas à faire appel à eux. De plus, nous avons la chance de bénéficier de l'efficace travail d'un personnel de mieux en mieux qualifié. La deuxième conséquence est un *délai incompressible* entre le dépôt des textes et la publication des bulletins. Pour les entrées dans la bibliothèque, ce délai peut aller jusqu'à quatre mois.

Notre riche bibliothèque est désormais mieux organisée et de plus en plus accueillante. L'équipe, constituée autour de son responsable, Pierre Ortega, et de ses fidèles collaborateurs, Annie Bélingard, Marie-Pierre Mazeau-Thomas et Michel Soubeyran, œuvre sans bruit au classement, au dépouillement et à l'informatisation de ses collections (grâce aux conseils de Roland Nespoulet) pour le plus grand profit des chercheurs. M. Boisseuil a commencé un travail systématique sur le legs Lespinas qui correspond à un fonds bibliographique remarquable de numismatique. Chaque samedi, la bibliothèque accueille ses lecteurs fidèles ou occasionnels. Si nécessaire, il est possible d'obtenir un rendez-vous pour un autre jour de la semaine en téléphonant au secrétariat (05.53.06.95.88).

Comme chaque année, notre siège a eu besoin de quelques travaux et notre trésorier a veillé à son entretien. On peut signaler une anecdote

amusante : la découverte par Mme Bernard d'une vieille bouteille en verre noir contenant un message racontant la réunion de deux jardins et la modification du tracé de la rue en 1860 ; elle a été mise au jour lors de l'effondrement d'un mur du jardin, le long de la rue des Dépêches. Cette bouteille et le message font désormais partie de nos collections de curiosités.

Notre société s'apprête à publier son trésor : les 500 dessins, plans et gravures de Léo Drouyn exécutés entre 1845 et 1851. Le manuscrit est terminé (environ 1 000 000 de signes et intervalles). L'ouvrage s'appellera : *Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851*. L'équipe de base constituée par Brigitte et Gilles Delluc (pour les textes et le recueil des illustrations) et Jacques Lagrange (pour la conception, la maquette et la fabrication) a travaillé et continue à travailler d'arrache-pied. Le but est une publication pour le mois de mai 2001.

Nos deux emplois-jeunes poursuivent leurs taches respectives : Sophie Bridoux comme assistante administrative de plus en plus compétente et appréciée par chacun d'entre nous ; Sébastien Pommier comme assistant du président.

Après le congrès de Périgueux en 1976, celui de Sarlat en 1986 et celui de Bergerac en 1990, notre société a accepté l'organisation du prochain congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest à Brantôme les 19 et 20 mai prochain. Le congrès coïncidera avec la sortie d'été de notre compagnie qui revêtira donc un caractère exceptionnel. Pour veiller à son organisation, une équipe s'est constituée dirigée par Michel Combet. En principe *Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851* devrait être publié à cette occasion.

Notre compagnie manifeste une vitalité chaque année soutenue et renouvelée et les projets pour 2001 sont prometteurs. Que chacun trouve ici un encouragement à poursuivre dans cette voie.

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

*RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNEE 2000*

**Commentaires du trésorier de la S.H.A.P.
sur l'exercice 2000**

Avant de commenter l'exercice de l'année écoulée, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur, M. Charles Turri qui, pendant une dizaine d'années, a rempli sa tâche avec dévouement et compétence, et qui a laissé des finances particulièrement saines et prospères. Je tiens à remercier, également, nos commissaires aux comptes, M. Gaillard et M. Mention qui nous ont donné des conseils éclairés et qui nous ont aidé à évoluer.

Enfin, je ne voudrais pas oublier M. Guy Penaud, trésorier-adjoint, qui est toujours disponible lorsque je suis amené à le solliciter.

En cette dernière année du siècle et du millénaire, ainsi que pour les 126 ans de notre Compagnie, nos effectifs sont de 1 251 membres à jour de leur cotisation. Ceci représente une progression de 57 adhérents nouveaux par rapport à 1999. Mais nous avons le regret et la tristesse de prendre connaissance des décès, des démissions souvent justifiées par l'âge et d'être dans l'obligation de radier des personnes qui ne règlent plus leur cotisation. Par ailleurs, ayant admis parmi nous 115 nouveaux sociétaires, force est de constater que les départs s'élèvent à 58 membres.

Il importe donc de maintenir notre recrutement à un niveau équivalent pour les années à venir.

La Société continue d'accueillir les étudiants à titre gracieux. Leur nombre, fluctuant aux environs de la cinquantaine, est difficile à évaluer avec précision car beaucoup ne nous communiquent pas l'évolution de leur situation et ne répondent pas à nos courriers.

Le *Bulletin* compte 1 134 abonnés payants dont 80 sociétés savantes et bibliothèques en France et de par le monde.

Les ventes d'ouvrages et de bulletins se sont élevées à 17 825 F, les dons à 15 007 F, les subventions du conseil général à 25 181 F, le remboursement des salaires pour les emplois-jeunes à 179 358 F.

Il était prévu que les aides pour ces emplois iraient en diminuant : nous avons perçu 24 828,97 F de moins qu'en 1999. Le coût des salaires à la charge de la Société est de 39 978,55 F, l'indemnité versée à Mme Eytier étant comprise dans ce décompte.

Le rapport annuel des loyers du 16 et du 18, rue du Plantier, est de 123 000 F.

Le conseil d'administration a voté une augmentation de 100 F par mois et par loyer pour trois de nos locataires. Le montant total s'élèvera à 126 000 F pour l'année 2001, soit 3 600 F de recettes supplémentaires.

Par ailleurs, nous avons prévu une provision de 200 000 F pour l'édition de l'ouvrage des dessins de Léo Drouyn. Ce livre sera terminé en 2001 et une souscription vous sera proposée.

En ce qui concerne les dépenses, des remerciements peuvent être adressés à M. Jacques Lagrange qui a limité l'augmentation du coût de revient du *Bulletin* à 1 816,56 F, ce qui était une gageure compte tenu d'une

certaine flambée des prix liée à la reprise économique. La qualité de cette publication est soulignée même au niveau national. Je souhaiterais que des remerciements soient adressés également à M. Ortega qui a accepté de ne pas engager la totalité des crédits qui lui étaient alloués pour la bibliothèque, ce qui, par parenthèse, nous permet de terminer l'année avec un excédent des recettes sur les dépenses.

Les frais de correspondances et d'envoi du *Bulletin* sont en progression et se justifient d'une part par le nombre croissant de nos adhérents, d'autre part par une correspondance de plus en plus suivie. Je souligne à ce propos - je l'ai appris il y a peu et je vous le livre même si sa modestie doit en souffrir - que notre président prend les timbres à sa charge pour répondre à l'abondant courrier qui lui est adressé. C'est une situation à laquelle il faudra remédier.

Quant aux frais engagés pour les travaux, vous n'avez sans doute pas oublié l'éboulement du mur de la rue des Dépêches ainsi que la mise en place des portes de la bibliothèque. Dans ce domaine, nous avons eu des surprises et réglé, là aussi, le surcoût du redémarrage de l'activité économique.

Malgré tout, nous terminons l'année 2000, qui n'a pas été facile, avec un excédent de 15 634,74 F.

Pour faire face à l'an 2001, je soulignais précédemment, que le conseil d'administration a procédé à une augmentation des loyers et décidé que la cotisation serait majorée de 10 F ainsi que le montant de l'abonnement.

Je soumettrai ces décisions à votre approbation ainsi que les comptes de l'an 2000 et le budget prévisionnel de 2001.

Par avance, je vous en remercie.

Le trésorier
Michel Bernard

## Commission de contrôle aux comptes

La commission d'apurement des comptes de la SHAP composée de MM. Mention Jean-Louis et Gaillard André s'est réunie le 31 janvier 2001, au siège de l'association en présence de M. Michel Bernard, trésorier, et M. Guy Penaud, trésorier adjoint.

Elle a examiné les documents suivants, concernant la gestion de l'exercice 2000.

1- Le cahier de comptabilité générale où sont enregistrées toutes les entrées et toutes les sorties de chacun des quatre comptes financiers utilisés. Le montant des débits cumulés s'élève à 956 240,98 F, celui des crédits à 1 327 506,62 F.

2- Le cahier des recettes arrêté en page 16 où ont été reportés les crédits de l'exercice enregistrés sur le cahier de comptabilité générale et totalisé à la somme de 687 532,14 F que l'on trouve aussi sur le compte de résultat.

3- Le cahier des dépenses arrêté au n° 1736, à la somme de 671 897,40 F repris aussi au compte de résultat. Un sondage effectué sur les reports ci-dessus n'a relevé aucune erreur ou omission.

4- Le compte de résultat de l'exercice 2000 établi comme indiqué ci-dessus fait ressortir un excédent de 15 634,74 F. Les sommes correspondantes aux dépenses et aux recettes sont bien celles relevées sur les cahiers de la comptabilité.

5- Le compte de l'actif arrêté au 31 décembre 2000 à la somme de 712 077,59 F. La commission a vérifié la réalité des existants (Caisse d'Epargne, espèces, CC postal, BNP, les titres). Ce compte ne reflète pas la totalité de la valeur du patrimoine, le mobilier n'étant pas encore comptabilisé. Il serait souhaitable que le compte de passif puisse être établi afin de pouvoir publier un bilan réglementaire.

6- Les pièces justificatives des opérations comptables effectuées. Elles ont été vérifiées par sondage. Régulièrement ordonnancées et établies, elles n'ont révélé aucune anomalie. Il conviendrait cependant d'établir un autre système de classement.

7- Le registre des salaires qui est régulièrement tenu à partir des bulletins de salaire.

En conséquence, la commission pense que les comptes soumis à l'assemblée générale et arrêtés aux sommes indiquées ci-dessus sont sincères et représentent bien la gestion de l'exercice 2000. Ils sont aussi le reflet de la valeur du patrimoine tel qu'il est actuellement comptabilisé. Elle estime que l'assemblée générale peut donner quitus au trésorier M. Bernard pour cette gestion.

Les commissaires aux comptes : J.-L. Mention et A. Gaillard

## COMPTE DE RESULTAT DE LA S.H.A.P.

| | Exercice 1999 | Prévisions 2000 | Exercice 2000 |
|---|---|---|---|
| ***PRODUITS*** | | | |
| Droits de diplôme | 3 400,00 | 3 500,00 | 3 900,00 |
| Cotisations | 107 460,00 | 108 000,00 | 113 020,00 |
| Abonnements | 173 952,04 | 175 000,00 | 178 051,98 |
| Dons et subventions | 21 187,00 | 35 000,00 | 34 602,70 |
| Ventes | 10 208,50 | 15 000,00 | 17 825,00 |
| Intérêts | 9 153,87 | 10 000,00 | 8 601,62 |
| Loyers | 121 800,00 | 123 800,00 | 110 400,00[1] |
| Remboursement traitement | 220 528,11 | 191 500,00 | 179 358,62[2] |
| Remboursement redevance eau | 5 367,59 | 5 500,00 | 6 064,16 |
| Remboursement droit au bail | 592,00 | | |
| Remboursement édition | 14 719,00 | | |
| Remboursement EDF/Assedic/PTT | | | 8 679,80 |
| Excursions | 16 530,00 | 17 000,00 | 16 462,70 |
| Photocopies | 2 239,15 | 2 500,00 | 3 507,70 |
| Divers | 100,00 | 500,00 | 7 057,86 |
| **TOTAL** | **707 237,26** | **687 000,00** | **687 532,14** |

---

1. Loyer : le conseil général a réglé le 4e trimestre 2000 en janvier 2001. Le rapport annuel des loyers s'élève ainsi à 123 000,00 F.

2. Le remboursement des salaires de décembre 2000 (16 340,52 F) a été versé le 4 janvier 2001. Le remboursement total pour l'année 2000 s'élève à 195 699,14 F.

N.B. : la diminution du remboursement des salaires est de 24 828,97 F pour l'an 2000. La subvention du conseil général est de 25 181 F. Le coût des salaires à la charge de la S.H.A.P. est de 39 978,55 F.

| | Exercice 1999 | Prévisions 2000 | Exercice 2000 |
|---|---|---|---|
| ***CHARGES*** | | | |
| Edition du bulletin | 174 611,06 | 160 000,00 | 149 412,32[1] |
| Cotisations et abonnements | 5 430,00 | 5 000,00 | 5 080,00 |
| Correspondance et envoi du bulletin | 22 101,54 | 22 000,00 | 27 098,82 |
| EDF-GDF-Eau | 13 249,00 | 14 000,00 | 19 770,90 |
| Impôts et assurances | 66 724,00 | 67 000,00 | 67 216,00[2] |
| Bureau, papeterie, informatique | 20 853,28 | 15 000,00 | 18 022,99 |
| Salaires et charges | 224 816,99 | 263 000,00 | 260 858,69 |
| Achats de livres | 24 033,18 | 25 000,00 | 9 489,90 |
| Travaux extérieurs | 12 867,68 | 15 000,00 | 19 430,99 |
| Travaux intérieurs et mobilier | 26 004,92 | 30 000,00 | 61 527,54 |
| Réceptions, publicité, déplacements | 3 153,78 | 3 000,00 | 8 281,78 |
| Excursions, congrès FHSO | 18 185,00 | 17 000,00 | 17 458,04 |
| Provisions pour travaux | 30 000,00 | | |
| Encadrement plan de Périgueux | | | 1 500,00 |
| Edition Léo Drouyn | 50 000,00 | 50 000,00 | 5 000,00 |
| Divers | 1942,55 | 1 000,00 | 1 749,43 |
| **TOTAL** | **693 972,98** | **687 000,00** | **671 897,40** |

L'excédent des recettes sur les dépenses est de **15 634,74 F**.

---

1. Le coût total de l'édition du *Bulletin* revient à 176 427,65 F car la facture de la 4e livraison de l'an 2000 a été réglée en janvier 2001 soit 27 015,33 F.
2. Le coût total des assurances s'élève à 69 581,60 F, car la cotisation au Groupe Mornay (mutuelle complémentaire obligatoire) pour le 4e trimestre 2000, soit 2 365,60 F a été réglée en janvier 2001.

# ACTIF DE LA SOCIETE

| | Au 31/12 1999 | Au 31/12 2000 |
|---|---|---|
| ***Disponible en compte*** | | |
| Caisse d'Epargne | 331 227,37 | 339 541,51 |
| Espèces | 941,15 | 2 676,95 |
| Chèques postaux | 21 160,70 | 24 489,77 |
| BNP | 2 301,68 | 4 557,31 |
| **Titres en dépôt** | | |
| Natio-Revenu | 21 250,40 | |
| Natio-Epargne | 11 955,93 | |
| Natio-Sécurité | 57 673,40 | |
| SICAV Associations | 242 776,30 | 250 503,75 |
| BNP OBLI Trésor | | 12 419,75 |
| BNP Epargne retraite | | 73 165,00 |
| TOTAL | **689 286,93** | **707 354,04** |
| ***Immeubles de la Société**, 16-18 rue du Plantier (pour leurs valeurs d'achat)* | 4 456,20 | 4 456,20 |
| TOTAL GENERAL | **693 743,13** | **711 810,24** |

# BUDGET PREVISIONNEL POUR 2001

***PRODUITS***

| | |
|---|---|
| Droits de diplôme | 4 000 |
| Cotisations | 120 000 |
| Abonnements | 190 000 |
| Dons et subventions | 35 000 |
| Ventes | 10 000 |
| Intérêts | 9 000 |
| Loyers | 126 600 |
| Remboursement traitement (Emplois jeunes) | 152 500 |
| Remboursement redevance eau | 6 000 |
| Remboursement édition | 8 000 |
| Excursions | 17 000 |
| Photocopies | 3 500 |
| Prévisions édition | 200 000 |
| Divers | 7 000 |
| TOTAL | 888 600 |

***CHARGES***

| | |
|---|---|
| Edition du bulletin | 180 000 |
| Cotisations et abonnements | 5 500 |
| Correspondance et envoi du bulletin | 29 000 |
| EDF-GDF-Eau | 20 000 |
| Impôts et assurances | 67 500 |
| Bureau et papeterie | 20 000 |
| Salaires et charges | 270 000 |
| Achats de livres | 25 000 |
| Travaux extérieurs | 20 000 |
| Travaux intérieurs et mobilier | 17 000 |
| Réceptions, publicité, déplacements | 12 000 |
| Excursions, congrès FHSO | 20 000 |
| Edition Léo Drouyn | 200 000 |
| Divers | 2 600 |
| TOTAL | 888 600 |

# Comptes rendus des réunions mensuelles

*SEANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2000*

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 98. Excusés : 17.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

*FELICITATIONS*

- M. Claude Lacombe, qui vient de recevoir le prix de l'Académie des Lettres et Arts du Périgord pour son ouvrage *Jérôme de Périgueux, chapelain du Cid*.

*NECROLOGIE*

- Jacqueline de Montleau, une des dernières descendantes de la famille de Méredieu
- Jean Rémusat

*ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE*

**Dons de documents**

- Aubarbier (Lucie), *Un poilu dans la tourmente 1914-1918, l'année 1914, l'année 1915, l'année 1916*, 3 volumes tapuscrits (don de l'auteur). L'histoire d'un soldat au 205e R.I. d'Agen
- Journée du patrimoine au siège de la Société le 17 septembre 2000, photographie de M. Carcenac (don de l'auteur)
- Sortie de la S.H.A.P., le 17 juin 2000, dans le Belvésois, photographies de J.-N. Biraben (don de l'auteur)

- Fonts baptismaux de l'église de Brantôme, photographie de M. Gobert (don de l'auteur)

- Notes sur le musée de l'harmonium à Bars, le don d'Odette Privat au Musée du Périgord, le tournage d'un film sur Roger Constant, le pont Japhet, le château de Bridoire, les conséquences de la tempête au Parc naturel régional : extraits de *Sud Ouest* (don A. Bélingard)

- Connangle (Alain), *Le château de Beynac*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, université Michel de Montaigne, Bordeaux, sans date (don de l'auteur)

- Secondat (Marcel), *Eléments sur l'historique de La Forge d'Ans*, manuscrit photocopié (don C. Roubinet)

- Charles Lafon, Notes généalogiques sur la famille de Salignac-Fénelon, fiches manuscrites (don de Ch. Barathieu).

**Dons de brochures, ouvrages, tirés à part**

- Favalier (Jeanne), *Auriac-du-Périgord, Histoire et chronique*, Périgueux, Découverte des civilisations (IFRA), 2000 (2 exemplaires, don de l'auteur). Une monographie très documentée d'un village du Périgord noir

- Correa (José), Fayolle (Gérard), *La vallée de la Dordogne*, coll. Le Pays du Périgord noir, éd. La Lauze, 2000 (don des auteurs)

- Correa (José), Fayolle (Gérard), *La vallée de la Vézère*, coll. Le Pays du Périgord noir, éd. La Lauze, 2000 (don des auteurs)

- Lacorre (F.), *La Gravette, le Gravétien et le Bayacien*, Imprimerie Barnéoud, Laval, 1960, avec des documents joints : une photographie de l'abbé Breuil et de F. et M.-T. Lacorre et deux coupures de presse collées sur les premières pages de l'ouvrage (don de P. Brulant)

- Fournioux (Bernard), A propos d'une clef de voûte provenant de l'église de Montignac (Dordogne), *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, 14, 1999, tiré à part (don de l'auteur)

- Fournioux (Bernard), L'hôtellerie du bourg d'Auriac (Dordogne) sous l'Ancien Régime, *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, 14, 1999, tiré à part (don de l'auteur)

- Fournioux (Bernard), Autour de la mesure à grains du château de La Faye commune d'Auriac (Dordogne), *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, 14, 1999, tiré à part (don de l'auteur)

- Despont J.-J., Gibert L.-F., Lacombe C., Maleville J. de, *Jacques de Maleville (1741-1824)*, catalogue de l'exposition du 30 septembre 2000 présentée à l'hôpital local de Domme par le Souvenir napoléonien (don de P. Pommarède)

- Audrerie (Dominique), *La protection du patrimoine culturel dans les pays francophones*, Paris, ESTEM, coll. Universités francophones, 2000 (don de l'auteur)

- Boussuges (Jean), *Tête brûlée Fioretti*, Périgueux, S.P.H., 2000 (don de J. Lagrange)

- *Bulletin des Amis de la Dordogne et du vieux Bergerac*, 2000, n° 17, avec une étude sur les automobiles et les garages bergeracois en 1900 (don de J.-L. Leclair)

- Prévost (M.), *Causerie littéraire, la Fileuse, légende de mon pays*, 1880, brochure photocopiée (don de M. Cheyrou)

- Prévost (M.), *De l'utilité de l'enseignement du dessin, pour la classe ouvrière. Lecture faite devant le club national de Saint Hyacinthe, le 16 janvier 1879 par M. Prévost, professeur de l'école des Beaux-Arts de St. Hyacinthe*, imp. de A. Denis, brochure photocopiée (don M. Cheyrou).

*REVUE DE PRESSE*

- *Vignes, vins et vignerons de Saint-Emilion et d'ailleurs*, Actes du LIIe congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest tenu à Saint-Emilion les 11 et 12 septembre 1999, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2000 : un article de J. Rousset sur la maison J.-H. Secrestat aîné à Bordeaux (1851-1956)

- *Bull. du G.R.Hi.N.*, 3 août 2000 : une note sur une famille de paysans de Sarlande du XVIIe au XXe siècle

- *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, octobre 2000 : notes sur Eugène-Mathurin Mage, peintre périgordin et sur Antoine Duranthon, ministre de Louis XIV, né à Mussidan

- *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 156e année, 2e tr. 2000 : contient un article sur la contre-réforme ou réforme catholique dans le diocèse d'Angoulême au XVIIe siècle

- *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, CXXVII, 2000 : contient un article sur le concile de Limoges en 1031, auquel a participé Arnaud, évêque de Périgueux (1013-1035) avec évocation d'un chanoine de Périgueux marié ; fait référence à Badeix dans l'ordre de Grandmont et à Géraud de Maumont, constructeur d'un manoir à Bourdeilles au XIIIe siècle

- *Bulletin scientifique de la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie*, 2000, n° 125 : Auguste Delbos, né en 1840 à Sarlat, figure parmi les déportés de la Commune en Nouvelle-Calédonie

- *Lo Bornat*, 2000, n° 3 : félibrée des Eyzies

- *Bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, 2000, n° 60 : la famille Boussenot aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles aux environs de Montagnac-la-Crempse ; les ecclésiastiques cités dans les registres de l'officialité de Périgueux 1681-1728 ; les armes de Sainte-Alvère

- *La voix de la Résistance en Dordogne*, 2000, n° 58 : nombreuses informations sur la guerre 1939-1945

- *Le Festin*, 2000, n° 35-36 : articles sur le pont à Bergerac, sur les barrages et les poissons en Moyenne Dordogne, sur les rivières en Aquitaine et sur le partage des eaux dans l'œuvre d'E. Le Roy

- *Pont sur l'Isle*, 2000, n° 128 : notice biographique de Louis Maine, Mussidanais héros de la guerre du Mexique

- *Périfusion*, octobre 2000, n° 1 : la rue Limogeanne à Périgueux

- *Périgord hebdo*, n° 1404, 20 octobre 2000 et n° 1406, 3 novembre 2000 : les travaux du parvis de l'abbaye de Brantôme ; l'arbre de la Liberté à Périgueux ; les moulins

- *Eglise en Périgord*, n° 21, 4 novembre 2000 : Guillaume-Joseph Chaminade

- *Courrier français*, n° 2921, 8 septembre 2000 : Guillaume Joseph Chaminade
- *Sud Ouest*, 17 septembre 2000 : la cité de Clairvivre, commune de Salagnac.

*COMMUNICATIONS*

Le président ouvre la séance en donnant des nouvelles de notre société. Il évoque l'inauguration de la plaque à la mémoire d'Emmanuel Payen en l'église de Parcoul, où il a trouvé la mort en 1996.

Guy Penaud continue à suivre sur Internet des pistes de recherche très intéressantes sur George Sand, le Périgord, saint Front...

Mme Chevallier nous annonce son départ pour Bordeaux. Elle se tiendra à la disposition de nos collègues pour les aider dans leurs recherches aux Archives de la Gironde.

Au sujet de la cloche du Thouin (ou Toin), P. Pommarède a reçu une lettre du conservateur général des archives départementales de la Normandie (29 septembre 2000), répondant à une interrogation sur la famille de Massacré : "aucune trace de [cette] famille en Normandie au XVe siècle... il existe bien à Rouen une rue du Massacre, sans que l'on sache exactement si le nom a été donné en raison d'événements sanglants ou parce que les bouchers de la ville y dépeçaient leurs bêtes."

M. Riboulet-Rebière nous adresse un superbe plan de Périgueux dessiné par Sérager et daté de 1828. Ce plan va être restauré et encadré. G. Penaud nous le présentera prochainement.

C. Caillat-Girardy nous parlera le 6 décembre des vestiges attribués à l'ancien pont romain appelé pont Japhet.

P. Pommarède a eu entre les mains le bloc-notes inédit du chanoine Riboulet, secrétaire de Mgr Dabert. Sa consultation est facilitée par une table des matières. Il concerne les visites pastorales de l'évêque en 1872-1875 et livre des informations : le retable de Saint-Romain, longuement étudié par J.-M. Bélingard et le père Fidèle Durieux, proviendrait de l'église de la Cité ; à Saint-Michel-Léparon, le 25 novembre 1872, le curé se plaint de l'état de son église et de l'instituteur qui joue mal de l'harmonium ; à la Visitation, le 8 décembre 1872, une négresse "paraissant dix ans" a été baptisée ; le calice de Firbeix a été volé et la comtesse de La Rochefoucaud en a offert un autre... P. Pommarède souhaite qu'une photocopie de ce document soit déposée à la bibliothèque.

Le président annonce les manifestations à venir au cours du mois de novembre : notre prochaine conférence bimestrielle, le 15 novembre à 18 h 30, par Francis Gires qui présentera sa magnifique collection d'instruments du XIXe siècle pour servir à l'enseignement de la physique (qui sera exposée à Niort) ; le Salon du livre gourmand à Périgueux, avec une belle exposition au musée du Périgord en particulier le service de Bertin, ministre de Louis XV (collection privée) ; le prochain conseil d'administration, le 24 novembre à 18 heures au siège.

G. Delluc parlera de nutrition préhistorique au cours de deux conférences, l'une au Palais de l'Unesco à Paris le 10 novembre et l'autre au Salon du livre gourmand à Périgueux, deux jours plus tard.

F. Le Nail présente ensuite l'ouvrage qu'il vient de publier : *La longue histoire de Saint-Rabier*. La rédaction de cette monographie, commencée il y a un an pour participer au concours du Clocher d'Or, lui a demandé un travail aussi difficile que passionnant et lui a permis de découvrir un passé préhistorique important. Le gisement magdalénien du Peyrat, qui fut fouillé par le Dr Cheynier, a livré un matériel remarquable : en particulier un squelette d'homme daté de 9 360 ans av. J.-C., une flûte en os à quatre trous, une gravure de cheval sur une baguette d'ivoire. Il a relevé les moindres traces de l'histoire depuis l'époque gallo-romaine jusqu'aux temps les plus récents (voie romaine, châtellenie d'Ans, château féodal des Saint-Rabier, pestes, fléaux..., Révolution, XIXe et XXe siècles) et décrit les belles demeures de cette commune. M. Le Nail conclut avec optimisme : Saint-Rabier est un beau village qui conserve une importante activité agricole, avec 21 exploitants.

Mgr Briquet nous distrait ensuite avec la présentation d'un dossier qu'il vient de découvrir aux Archives diocésaines et qu'il intitule "un curé vaut bien une dinde truffée". Il s'agit d'un échange de correspondances entre le juge de paix de Paunat et Mgr Lacombe, évêque d'Angoulême, auquel était alors rattaché le diocèse de Périgueux. Le 2 février 1813, le juge écrit à Mgr Lacombe : il se félicite de son curé et souhaite le conserver. Quelques jours plus tard, Mgr Lacombe répond : l'abbé Jérôme Cognel est maintenu à Paunat (c'est un curé jureur) et il remercie du magnifique cadeau reçu et du délice de la dinde truffée.

M. Biret présente enfin la monographie qu'il vient de publier sur la commune de Saint-Michel-Lécluse-et-Léparon, à l'occasion de la Saint-Michel de l'an 2000, c'est-à-dire le 29 septembre. Le point de départ est le petit village de Vaudu, dans la Double, dont il est originaire. Saint-Michel-Lécluse-et-Léparon est aujourd'hui une commune associée à La Roche-Chalais et à Saint-Michel-Rivière. Situées en bordure du département de la Dordogne, elles forment un ensemble communal qui compte parmi les plus vastes de France au contact de l'Angoumois, de la Saintonge et du Bordelais. Le point de contact est marqué à Vaudu par une superbe motte féodale qui s'élève dans les bois. La motte, appelée aussi "poteau", est entourée d'un fossé et d'un talus faisant office de contrescarpe. M. Biret s'est intéressé tout particulièrement à tous les aspects liés à cette position particulière de sa commune : au carrefour de voies anciennes, sur une frontière linguistique, en limite de trois provinces.

G. Delluc indique que la motte de Vaudu a été décrite dans notre *Bulletin* en 1912, avec un plan et une coupe.

Th. Ronot a travaillé sur le culte de saint Michel. L'origine lui paraît être le Saint-Michel du Mont Gargan dans les Pouilles, aux environs de l'an 600. Pour elle, il y aurait une relation entre saint Michel et Mercure et une autre entre saint Michel et le taureau.

Pour P. Pommarède, le culte de saint Michel est bien plus ancien et il lui paraît possible de le faire remonter à l'Apocalypse, c'est-à-dire au Ier siècle. Les liens avec Mercure et avec le taureau sont postérieurs. Le culte de saint Michel se développe toujours sur les hauteurs.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

*ADMISSIONS d'août 2000 (complément)*

- Dr et Mme Angel Joseph, Le Grand Coderc, 24210 Saint-Rabier, présentés par M. F. Le Nail et le père P. Pommarède.

*ADMISSIONS de septembre (complément)*

- Dr Delavaud, 42, rue Jean-Moulin, 24750 Trélissac, présenté par le Dr Magimel et M. J. Lagrange.

*ADMISSIONS d'octobre (complément)*

- M. Clergerie Jean-Louis, 18, av. Foucaud, 27000 Limoges, présenté par Mme N. Belle et M. Hervé Lapouge.

*ADMISSIONS de novembre*

- Mme Leprou-Rooy Martine, 9, rue Gambetta, 60270 Gouvieux, présentée par Mlle S. Bridoux et M. M. Bernard ;
- Mme Clauzure Lucienne, La Prunerie, 24430 Marsac-sur-l'Isle, présentée par Mme J. Rousset et Mlle S. Bridoux ;
- M. Faure Jean-Michel, Le Chambon, 24290 Montignac, présenté par Mme M. Etchechoury et M. D. Sourny ;
- M. Schmid Eric, rue Jean-Faucher, 24210 La Bachellerie, présenté par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- Mlle Marache Corinne, 57, rue Borie, 33000 Bordeaux, présentée par M. B. Lachaise et le père Pommarède ;
- M. Darcos Alain, 34, route de Bost, 24400 Mussidan, présenté par Mme T. Ronot et le père Pommarède ;
- M. Connangle Alain, 10, rue Michel-Roulland, 24000 Périgueux, présenté par Mlle S. Bridoux et M. P. Ortega ;
- M. Léonide Glangetas, 4, avenue H.-Berlioz, 13470 Carnoux-en-Provence, présenté par M. de Fayolle et le père Pommarède ;
- M. Podevin Bernard, collège Saint-Joseph, 24200 Sarlat, présenté par M. J.-M. Védrenne et le père Pommarède.

*SEANCE DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2000*

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 100. Excusés : 6.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

*ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE*

**Dons d'ouvrages**

- Le Nail (François), *La longue histoire de Saint-Rabier*, chez l'auteur, 2000 (don de l'auteur)
- Biret (Maurice), *Quatre paroisses : une commune, Saint-Michel-Lecluse-et-Léparon, terre de frontières*, chez l'auteur, 2000 (don de l'auteur)
- Dubuisson (Paul), *Brantôme en Périgord, le plus vieux clocher de France...*, Vars, A.G.I., 2000 (don de l'auteur).

**Dons de documents, tirés à part, brochures**

- Petit château de Trélissac, photographie ancienne (don P. Marty)
- Périgueux, démolition de la cité administrative, deux photographies datées du 19 septembre 2000 (don P. Marty)
- Les premiers aviateurs, deux extraits du *Petit Journal*, 14 septembre 1910, photocopies (don J. Demoures)
- Page (Georges), *Hymne au drapeau*, tapuscrit sur une feuille cartonnée (don J. Gobert)
- Le mas de La Roussarie à Champagnac-de-Bélair, extrait du terrier du couvent de Saint-Pardoux-la-Rivière, photocopies (don P.J. Laroussarie)
- *Classement systématique des Archives diocésaines*, liste tapuscrite (don A. Bélingard)
- Périgueux, cathédrale Saint-Front : une restauration au laser, article de *Sud Ouest* (don A. Bélingard)
- Chancelade : lettre de l'adjoint au maire de Marsac au préfet de la Dordogne, 24 décembre 1816, à propos de la réunion à la commune de Chancelade des hameaux de Lespinasse et Sallegourde, photocopie (don B. Schwab)
- Marsac-sur l'Isle, limites de la paroisse sur la carte de Belleyme, photocopie (don B. Schwab)
- Marsac-sur-l'Isle, limites actuelles et anciennes sur la carte I.G.N., photocopie (don B. Schwab).

**Achats**

- Association Guy de Larigaudie, dossier souvenir des journées des 20-21-25-26 mai 2000 à Saint-Martin-de-Ribérac, brochure recueil de photocopies.

*REVUE DE PRESSE*

- *Dordogne, le Périgord en marche*, magazine du Conseil général, n° 17, octobre 2000 : articles sur Savignac-Lédrier et le Pôle international de la Préhistoire
- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, n° 583, novembre 2000 : évocation d'une statue de la Vierge dans l'église de Saint-Front-de-Pradoux (1167)
- *Taillefer, connaissance et mise en valeur du pays de Villamblard*, Bulletin de l'association Wlgrin de Taillefer, novembre 2000, n° 8 : articles sur les superstitions populaires recueillies par Wlgrin de Taillefer ; un Juste à Villamblard ; des fours gallo-romains découverts à Saint-Médard-de-Mussidan ; les émigrés pendant la Révolution ; les derniers recensements au pays de Villamblard
- *Dossiers d'archéologie*, n° 259, décembre 2000-janvier 2001 : un article sur Lascaux
- *La Dordogne Libre*, 10 octobre 2000 : restauration de l'église de Creyssensac, avec réfection d'une charpente en forme de vaisseau et découverte de traces de peintures murales sous le plâtre des murs
- *La Dordogne Libre*, 16 et 28 octobre 2000 : découverte à Saint-Méard-de-Drône de sesterces datant du IIe siècle ; annonce la démolition de la chapelle de l'hôpital (on ne peut sauver le christ en béton du sanctuaire, de Met de Peninghen, ni les claustra de la nef, photographiés par J. Secret dans son *Art en Périgord* en 1976)
- *La Recherche*, août 2000 : C.R. par R. Pigeaud de l'article de Brigitte et Gilles Delluc sur la vénus de Pataud (*B.S.H.A.P.*, CXXVII, 2000, p. 43-72)
- *Sud Ouest*, 17 octobre 2000 : sur le pont Japhet
- *Pont-sur-l'Isle*, novembre 2000 : vie du capitaine Maine, héros de Camerone.

*COMMUNICATIONS*

Le président ouvre la dernière séance du millénaire de la Société en évoquant la dernière réunion de l'an 1900, en un local loué 25, rue La Boëtie : M. de Roumejoux préside ; le groupe compte quatorze collègues. Autre temps, autres mœurs : la séance commence à midi et demie et s'achève à deux heures et demie. Mais le déroulement de la réunion nous est familier : annonce nécrologique, dons d'ouvrages, communications, vœu pour qu'une caserne du 50e R.I. ne soit pas construite sur un terrain bordant le square de Vésone. Il y a beaucoup d'intervenants. On note les noms de A. Dujarric-Descombes et Emile Rivière. Maurice Féaux fouille la station néolithique de Goudaud. M. Lespinas présente une inscription de l'église d'Annesse. L'abbé Magat parle d'une statue en bois de l'église de Calès. Gabriel Lafon signale le transfert de la statue de l'abbé de Rouffignac du presbytère à l'église de Terrasson. M. Aubarbier offre une quarantaine de chartes trouvées dans le château de la Rampinsole et concernant la famille Reynier des Limagnes. Les finances sont saines, avec les cotisations des 291 membres, parfois réglées

avec retard, et une subvention du conseil général. Le passage au XXe siècle ne fait l'objet d'aucune mention.

Le président rappelle que l'assemblée générale statutaire aura lieu à 14 heures au siège le mercredi 3 janvier 2001 ou, plutôt, le 7 février si le quorum n'est pas atteint. Les participants auront à se prononcer sur l'augmentation, inévitable, de dix francs de cotisation et de dix francs d'abonnement au *Bulletin*.

B. Delluc offre à la bibliothèque deux cassettes audio sur lesquelles est enregistrée une interview de Christian Plaçais par sa fille Christiane : *Carnets de route 39-45*. Dans le même esprit, elle présente deux cassettes vidéos produites par F3 Alsace et qui ont été envoyées à G. Delluc par le Pr. Marc Dorner : *L'histoire de la Brigade Alsace-Lorraine* et *les Ya-ya*. Les références de ces documents sont notées dans la rubrique "Petites Nouvelles". Pour cette même période de notre histoire récente, vient de paraître un livre de mémoires signé Paul Dibling (*39-45 ou les tribulations d'un Alsacien*), qui relate avec des mots de tous les jours le séjour d'un jeune Alsacien dans une famille d'agriculteurs de Nailhac.

La maquette du livre *Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851* s'annonce magnifique. Avec le directeur des publications de notre compagnie, nous espérons sa sortie pour le mois de mai prochain.

Le 2 décembre, B. et G. Delluc ont fait une conférence sur l'art paléolithique à Gourdon pour l'association Préhistoire du Sud-Ouest et G. Delluc continue ses interventions autour de la nutrition préhistorique : le 7 décembre à Périgueux au Nouveau Théâtre pour l'A.P.A.C. et le 14 à Aubazine.

Le 15 novembre dernier, notre soirée bimestrielle a été animée par Francis Gires : il nous a présenté sa collection d'instruments du XIXe siècle pour servir à l'enseignement de la physique, avec beaucoup de compétence et de clarté et juste ce qu'il faut de commentaires scientifiques pour que chacun d'entre nous en comprenne l'usage. Les 12 et 13 décembre, il fera trois conférences sur ce thème à Niort, ville où ces beaux instruments seront désormais exposés. Nous regrettons qu'aucun lieu de Dordogne n'ait accepté le don que F. Gires souhaitait faire.

P. Pommarède rend compte d'un dossier envoyé par Mme Chassain, pour publication éventuelle dans notre *Bulletin*. Une sépulture jacquaire a été découverte en décembre 1988 derrière l'abside de l'église de Sadillac. L'étude des ossements par l'université Bordeaux I en juillet 1999 et par l'université Lyon I en juin 2000, à la demande des Amis de Saint-Jacques de Compostelle, fait apparaître qu'il s'agit des corps de trois personnes, dont un enfant. L'un d'eux était un homme, âgé de 35 à 45 ans, qui vivait à une époque située entre le milieu du XIe siècle et le milieu du XIIe siècle. Il a été découvert une coquille, entière, portant trois perforations et paraissant usée par le frottement des vêtements. Il est envisagé d'enterrer les ossements dans la chapelle Saint-Jacques de Périgueux. Cl. Girardy-Caillat s'étonne de ce rapport et regrette que les autorités compétentes n'aient pas été alertées. En effet, elle a suivi les fouilles de l'A.F.A.N. à Sadillac et, à l'époque, elles n'ont livré aucun matériel de ce genre. Les ossements et la coquille étudiés par Mme Chassain semblent avoir été recueillis par des voisins attentifs, à proximité du champ de fouilles officiel.

La presse annonce la découverte d'une nouvelle grotte ornée au Buisson-de-Cadouin, riche en gravures et en ossements humains. J.-P. Bitard indique que l'inventeur est un membre du Spéléo-Club de Périgueux, Marc Delluc. L'entrée de la grotte est dangereuse et le site est en attente d'une commission d'authentification.

Michel Testut et José Correa présentent leur *Périgueux à fleur d'âme*, qui vient de paraître. C'est le fruit d'une heureuse collaboration entre un écrivain et un artiste, désireux de faire partager leur amour pour Périgueux. "Ce n'est pas un livre d'histoire, mais un livre de flâneurs". S'y ajoute la présentation d'une vingtaine de personnages qu'ils ont aimés, en particulier Jean Secret qui fut le professeur de M. Testut.

Notre collègue bergeracois, Francis Bernier, coauteur, vient ensuite nous présenter *Bergerac et le pays bergeracois*, qui vient de paraître aux éditions Pilote 24. Cet ouvrage, qui s'adresse aussi bien au grand public qu'à un public plus savant, vient à point dans le débat actuel sur l'identité bergeracoise. Quatre professeurs de cette ville y ont participé. Une partie des chapitres s'inscrit dans le courant de la sagesse rurale et l'autre dans le courant moderne. Les thèmes les plus divers sont abordés : archéologie, protestantisme, Mounet-Sully... L'intervenant cite en particulier le chapitre sur la préhistoire qui révèle des richesses insoupçonnées et celui sur la poudrerie et les bouleversements des modes de vie entraînés par cette usine de 25 000 ouvriers implantée dans une ville de 15 000 habitants, tant du point de vue de la vie quotidienne, de la vie syndicale ou de la vie politique.

Claudine Girardy-Caillat, chargée ès-qualité de la surveillance des fouilles de sauvetage en Dordogne, nous dit quelques mots sur la récente *Histoire du Périgord*, écrit sous la direction de B. Lachaise et auquel elle a participé (une note de lecture par J. Lagrange a paru dans la 4e livraison de l'an 2000 de notre *Bulletin*). Parmi les auteurs de cet ouvrage destiné au grand public figurent plusieurs membres de notre compagnie.

Les travaux actuels d'urbanisme à Périgueux sont l'occasion de plusieurs découvertes. Cl. Girardy-Caillat nous présente tout d'abord les observations les plus récentes relatives au pont Japhet (résumé revu par l'intervenant). Elle rappelle que, durant l'été 1999, une fouille subaquatique, en face de la caserne des pompiers, à l'emplacement de la future passerelle piétonne, avait donné quelques indications sur le pont Japhet, le troisième des ponts médiévaux de Périgueux. Les deux autres sont le pont Tournepiche, détruit en 1860, aujourd'hui remplacé par le pont des Barris et le pont de la Cité, interdit d'utilisation en 1833, car en trop mauvais état, et remplacé depuis par un nouveau pont construit plus en aval. On sait que l'entretien du pont Japhet, appelé aussi pont de Pierre ou pont de Sainte-Claire, avait été abandonné à partir de 1465 et que ce pont, souvent confondu avec l'aqueduc antique, était déjà détruit au moment de l'établissement de la carte de Belleforest. En 1999, malgré une visibilité très limitée due à une eau trouble (moins de 0,50 m), il avait été possible de repérer quelques tas de pierres épars dans le lit de la rivière, interprétés comme les vestiges de quatre piles du pont Japhet, de préciser son tracé et de localiser une arche plus petite entre les piles 3 et 4. Les vestiges d'un

quai, peut-être médiéval, avaient été retrouvés à 2,20 m de profondeur dans un jardin en rive gauche, à 20 m de la berge actuelle. Durant l'été et l'automne 2000, la surveillance archéologique des travaux et la fouille des deux batardeaux, aménagés face à face sur les deux rives de l'Isle pour permettre l'ancrage de la nouvelle passerelle, ont conduit à de nouvelles observations. Certaines pierres d'aspect médiéval se rapportent sans nul doute aux piles du pont médiéval. D'autres pierres de taille, portant des trous de louve et des trous de pince à branler avec des agrafes en fer et plomb, peuvent être considérées comme les vestiges d'un pont antique. Ce pont antique semble avoir été construit primitivement selon un axe à peine différent de celui du pont médiéval. On ne sait pas encore à quel état du pont se rapporte un avant-bec triangulaire, raboté et effondré sur place, observé au fond de l'un des batardeaux. Taillefer avait émis l'hypothèse d'un pont antique à cet emplacement approximatif, mais sans en avoir de traces. L'étude actuelle permet de confirmer son existence et de prendre en compte les vestiges retrouvés sur la carte archéologique de Vésone.

Guy Penaud, interrogé sur l'origine du nom du pont Japhet, se demande s'il ne faut pas la chercher dans le fait que, au XVII^e siècle, les enfants de Noé étaient considérés comme à l'origine de Périgueux. C'est peut-être la même raison qui explique les noms que choisirent plus tard les dessinateurs Sem et Cam.

Cl. Girardy-Caillat (résumés revus par l'intervenant) nous parle ensuite des derniers travaux à la villa des Bouquets. La carte archéologique de Périgueux est en cours de révision sous sa direction. Une équipe autour de Mme Pénisson, conservatrice, et de Cl. Girardy-Caillat travaille à la mise au point de maquettes et d'images de synthèse destinées au futur musée gallo-romain. Des diapositives permettent de suivre les fouilles, les restaurations et les consolidations effectuées dans les zones extérieures au bâtiment proprement dit du musée gallo-romain. Durant l'année 1999, une première campagne de fouille avait été menée jusqu'au niveau du dernier état de la domus, en particulier le long du bâtiment de la DDE : complément dans la partie occidentale au niveau des bains privés. Durant l'année 2000, la fouille a été poursuivie dans une zone où doit être installé un sous-sol : découverte des bases énormes du portique d'entrée ; mise en évidence d'une belle stratigraphie des différents niveaux de la rue depuis le début du I^er siècle ; éléments de mosaïque de la 1^ère moitié du I^er siècle. D'autres fouilles effectuées à l'emplacement de la grue ont révélé des niveaux de forge et ont livré un lingot en fer.

Elle dit ensuite un mot sur la démolition du bâtiment de la Grande Mission à la cité administrative et indique que, malgré les recommandations expresses faites à l'entreprise, peu de pierres décorées ont été mises de côté.

Elle rend compte enfin des sondages effectués à l'emplacement de l'ancien camp militaire de la Rampinsole. Ils ont permis de retrouver des vestiges qui peuvent correspondre au repaire noble.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

*ADMISSIONS de décembre*

- M. Corre Francis, 2, rue Fournier-Lacharmie, 24000 Périgueux, présenté par le père Pommarède et M. L. Grillon ;
- M. Moya Loïc, résidence Eurofac, T5, appt 805, 33170 Gradignan, présenté par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- Mlle Bassano Vanessa, Basrussa, 24330 Saint-Crépin-d'Auberoche, présentée par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- Mme Comacle Françoise, Pomerède, 24420 Mayac, présentée par Mme A. Stones et M. J. Demoures ;
- M. Vaugrenard Alain, lycée Bertran-de-Born, 1, rue Charles-Mangold, 24000 Périgueux, présenté par Mme A. Herguido et M. G. Fryzou.

*SEANCE DU MERCREDI 3 JANVIER 2001*

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 95. Excusés : 12.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

*FELICITATIONS*

- Me Paul Dubuisson, honoré de la médaille des Sociétés musicales et chorales.

*NECROLOGIE*

- Henri Delabrousse-Mayoux, ancien administrateur de notre compagnie et collaborateur du directeur du *Bulletin*
- Louis Baylac
- Gaston Pommarède, le doyen de notre compagnie
- Gilbert Delprat
- Pierre Chaussois, qui avait accueilli notre compagnie à La Durantie

*ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE*

**Dons d'ouvrages**

- Boiry (Philippe A.), *Le dossier Louis XVII, une affaire de cœurs*, Paris, éd. F.-X. de Guibert, 2000 (don de l'auteur)
- Boiry (Philippe A.), *A force de mentir au temps*, Paris, éd. Nouvelle Pléiade, 2000 (don de l'auteur)
- Boiry (Philippe A.), Salvatore (Gaëtan de), *Paris sous les bombes, Auteuil septembre 1943*, Paris, L'Harmattan, 2000 (don de l'auteur)
- Gires (Francis), *Physique, côté cours, cabinets de physique dans l'enseignement secondaire au XIXe siècle*, préface de Nicole Hulin, catalogue

d'exposition, Périgueux, Musée du Périgord, 2 juillet-24 novembre 1997 (don de l'auteur)

- Hillenaar (Henk) (Etudes réunies par), *Nouvel état présent des travaux sur Fénelon*, Cahiers de recherches des instituts néerlandais de langue et de littérature française, 36, 1999, Amsterdam-Atlanta, éd. Rodopi, publié en 2000 (don R. Faille, membre d'honneur de la S.H.A.P., auteur de deux articles)

- Lagrange (Jacques) (sous la dir. de), *Bergerac et le pays bergeracois*, tome 1, Périgueux, Pilote 24, 2000 (don de l'éditeur)

- Delluc (Louis), *Ecrits cinématographiques III, Drames de cinéma, scénarios et projets de films*, Paris, Cinémathèque française, éd. de l'Etoile/Cahiers du cinéma, 1990 (don D. Chaput-Vigouroux)

- Delluc (Louis), *Ecrits cinématographique II/2, Le cinéma au quotidien*, édition établie et présentée par Pierre Lherminier, Paris, Cinémathèque française, éd. de l'Etoile/Cahiers du cinéma, 1990 (don D. Chaput-Vigouroux)

- Deregnaucourt (Gilles), *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1991 (don D. Chaput-Vigouroux)

- Salon (Jean-Paul), *1920... Le Périgord voit rouge*, Périgueux, La Lauze, 2000 (don de l'éditeur)

- Dubuisson (Paul), *Brantôme en Périgord, ce que l'on peut dire du petit saint Sicaire et de saint Antime*, Brantôme, éd. Cetoucom, 1998 (don de l'auteur)

- *Pont-sur-l'Isle*, 2000, n° spécial : un siècle d'histoire en Mussidanais, 1900-2000 (don G. Naulin et *Pont-sur-l'Isle*)

- Lot de 23 ouvrages ou revues d'histoire générale (don M. Lacombe).

**Dons de documents, brochures, tirés à part**

- Portail d'entrée et fronton de la galerie de la cour des Aydes, rue Berthe-Bonaventure et rue du cimetière Saint-Silain à Périgueux, borne adossée au pont sur le canal, photographies et commentaires (don G. Soulié)

- *Colloque du 4e centenaire de l'ordination de saint Vincent de Paul*, Château-l'Evêque, 16 septembre 2000, tapuscrit (don J.-M. Bouron)

- *Carnets de route 1939-1945*, interview de Christian Plaçais par Christiane Plaçais, diffusé sur France Culture le 12 août 2000, deux cassettes audio (don de B. et G. Delluc)

- La Clergerie (François de), Note tapuscrite sur Redon-Espic (Castels) (don de l'auteur)

- Savignac-les-Eglises, reproduction de 7 cartes postales anciennes (don A. Herguido)

- *Bull. du G.R.Hi.N.*, 2 novembre 2000, avec une note sur l'incendie du château de Nontron en 1878

- Jouanel (Jacqueline), *La vie quotidienne des paysans du Sarladais à la fin du XVIIIe siècle (1765-1785)*, mémoire de DEA, Bordeaux III, 1999-2000 (don de l'auteur)

- *ABC Périgord*, n° 26, 2000.

*REVUE DE PRESSE*

- *Bulletin de la Société historique et archéologique de Libourne*, t. LXVII, n° 256-257, 2000 (Actes du colloque Jules Steeg, 7 novembre 1998 – Libourne) : avec un article sur les Evangéliques et les Libéraux en Dordogne au temps de Jules Steeg

- *Périgord hebdo*, n° 1411, 8 décembre 2000 : le devenir du château de Bridoire

- *Périgord hebdo*, n° 1414, 29 décembre 2000 : avec des notes sur le réveillon de la brigade Alsace-Lorraine à Strasbourg en 1944 et sur la reconstruction du clocheton de l'église de Champagnac-de-Bélair, détruit par la tempête

- *Archives en Limousin*, n° 16 : avec des articles sur les comtes carolingiens en Limousin, sur l'administration locale du XIII^e^ au XIX^e^ siècles et sur le corps préfectoral en Limousin en 1800-2000 qui compte beaucoup de Périgordins ou de personnages nommés en Périgord

- *Quercy Recherche*, n° 103, 2001 : fournit la reproduction d'une carte du Quercy du XVIII^e^ siècle où figure également le sud du Périgord

- *Périfusion*, n° 2, décembre 2000 : avec une évocation du quartier Taillefer et des ponts de Périgueux

- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 61, 2000 : avec des articles sur les ecclésiastiques cités dans les registres de l'officialité de Périgueux 1681-1728, le château de la Meynardie (La Coquille), Georges de Villebois-Mareuil, Saint-Astier et la médecine sous l'Ancien Régime

- *Pont sur l'Isle*, n° 129, 2000 : fournit les noms de lieux de Saint-Louis-en-l'Isle

- *Association de recherches archéologiques et historiques du pays de La Force*, n° 20, 2000 : avec des articles sur des legs au diaconat des pauvres de La Force en 1588, sur le prieuré de Saint-Pierre-d'Eyraud, sur Georges de Termes (de Bourniquel) producteur de café à Saint-Domingue, sur une croix à Peymilou (Prigonrieux), sur un inventaire de la cure de Saint-Georges-de-Blancaneix en 1764, sur les cluzeaux

- *Bilan scientifique de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine*, 1999 : résultats des sondages sur le tracé de l'autoroute A89 ; fouilles de sites préhistoriques à Saint-Martial-d'Artenset, Les Lèches, Sourzac, Creysse (Chante-Louette et Barbas III), Cénac-et-Saint-Julien (grotte XVI), Castels (grotte de la Berbie), Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Laugerie Haute est), Festalemps (camp néolithique de Bois-du-Fau), Montignac (Lascaux), Sarlat-la-Canéda (La Caminade) ; fouilles gallo-romaines à Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Saint-Médard-de-Mussidan, carrière de Lanmary (Antonne-et-Trigonant), site de la Galibe (Le Lardin-Saint-Lazare), Saint-Barthélémy-de-Bussières (La Morinie) ; fouille à l'église de Cantillac, château de Commarque, cavité aménagée de Crépieux à Festalemps, silos médiévaux à Larzac ; informations sur le canton de Bussière-Badil, Cours-de-Pile, Douville, projet Pont Sud (Périgueux-Notre-Dame-de-Sanilhac), Marcillac-Saint-Quentin et Proissans, Siorac-de-Ribérac et Saint-Sulpice-de-Roumagnac, Prigonrieux, La Force, Saint-

Pierre-d'Eyraud, Le Fleix, Lamonzie-Saint-Martin, Villars, Léguillac-de-Cercles

- *Bulletin scientifique de la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie*, n° 126, 2001 : on y apprend qu'un certain Pierre Friot, de Saint-Cyprien, a été déporté en Nouvelle-Calédonie après la Commune

- *Périgord, moun païs*, n° 782, 2000 : avec des articles sur la formation du département de la Dordogne et sur François Augiéras

- *Le 5-9* (Bulletin de liaison de l'amicale des anciens et amis des 5e et 9e chasseurs), décembre 1999 : comporte un article sur Daumesnil, gouverneur de Vincennes.

*COMMUNICATIONS*

Le président ouvre la séance en remerciant les membres des sociétés sœurs et nos nombreux collègues qui ont adressé leurs vœux aimables, le plus souvent accompagnés de félicitations pour la qualité de notre *Bulletin*. M. Moissat a envoyé des photographies d'objets anciens, intéressantes comme références : des bouteilles du XVIIIe siècle et des taille soupes du XIXe siècle.

Notre assemblée générale n'ayant pas atteint le quorum est reportée au mercredi 7 février avec le même ordre du jour.

Le président se réjouit des projets de notre compagnie qui montrent sa vitalité : l'organisation du congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest à Brantôme les 19 et 20 mai prochain et la sortie de l'ouvrage sur les dessins, gravures et plans de Léo Drouyn : *Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851*.

Michel Combet, responsable de la commission de préparation du congrès, donne quelques précisions. Le thème choisi est "L'alimentation de la préhistoire à nos jours, de la châtaigne au foie gras". La conférence inaugurale sera donnée par le Dr Gilles Delluc sur la nutrition préhistorique et la conférence de clôture par le Pr. Madeleine Ferrière sur les cuisines régionales. Une trentaine de communications seront retenues et réparties en principe en deux ateliers. La Fédération historique du Sud-Ouest a retenu le principe de la gratuité de l'inscription pour les membres de notre compagnie. Il restera bien sûr à la charge de chacun le montant des repas (80 F pour chacun des repas de midi et 200 F pour le dîner de gala). Cet important congrès tiendra lieu de sortie annuelle de printemps.

Une lettre du Dr Marty, administrateur du Centre hospitalier, nous informe que la destruction de la chapelle du Centre hospitalier de Périgueux est remise en question.

Bernard Schwab a trouvé dans les registres paroissiaux de Marsac à la date du 17 janvier 1784, le récit d'une tempête qui a dévasté la paroisse : "Un vent le plus horrible qui se puisse imaginer depuis cinq heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. Ce vent faisait danser dans son lit le curé J.-B. Girardeaux qui avait peur que le toit de sa maison ne s'écrase sur lui. Le vent avait arraché quantité d'arbres avant qu'un petit zéphyr ne badine fraîchement dans la forêt" (ADD, E DEP 869).

Le président annonce ensuite le programme de notre prochaine soirée, le 10 janvier à 18 h 30 : M. Got nous présentera une communication sur "le verre de vin dans la peinture hollandaise", y compris bien sûr celui de Bergerac. L'exposition François Augiéras sera inaugurée le 13 janvier à 15 heures à la bibliothèque municipale et à 16 heures au musée du Périgord.

Mme Maïté Etchechoury, archiviste départementale, invite les personnes présentes à manifester leur soutien à l'action entreprise pour obtenir que les archives nationales soient conservées dans des conditions appropriées.

Mgr Jean Briquet nous parle ensuite des relations entre George Sand et le Périgord. Le point de départ de cette enquête est une découverte faite par Guy Penaud sur Internet : une référence à une petite ville nommée Saint-Front dans un ouvrage peu connu de George Sand, *Pauline*. Il y est question de petites rues tortueuses, qui peuvent faire évoquer l'ancien quartier des rues neuves de Périgueux. Mgr Briquet a donc repris tous les éléments permettant de retrouver la trace de George Sand dans notre région : deux voyages, en 1825 et quatre ans plus tard ; à Périgueux même, dans la famille Molliet, peut-être dans l'ancienne rue du Pont-Neuf ; à Champcevinel, au lieu-dit "Penlèbre" selon une tradition orale. Mais ses conclusions restent prudentes, car *Pauline* est un roman et les paysages décrits ne correspondent pas forcément à des lieux précis. Pour Aline Alquier, dans son *George Sand* (édition Pierre Charron, coll. "Les Géants", 1973), le Saint-Front de George Sand serait la pittoresque cité de La Châtre.

Guy Penaud (texte fourni par l'intervenant) "présente ensuite, grâce à quelques diapositives, le plan Sérager de Périgueux, qui a été offert à notre compagnie par M. Jean Riboulet-Rebière (*B.S.H.A.P.*, séance du 7 novembre 2000). Ce plan, provenant des papiers de son grand-père, Jean Henri Elie Riboulet de Lacaud, qui fut maire de Quinsac et un grand collectionneur, est absolument remarquable, car il s'agit du premier plan connu de la commune de Périgueux (pour être plus précis du Puy-Saint-Front et de ses alentours), puisqu'il a été terminé le 4 mai 1828.

En effet, le premier plan cadastral de la ville de Périgueux parvenu jusqu'à nous (dit "Atlas cadastral parcellaire de la commune de Périgueux en 1828"), n'est daté que de juin 1828. Il a été levé, sous la direction de Bailly, inspecteur général, Dazard, directeur des Contributions et Delay, géomètre en chef, par le même Sérager, 2ème géomètre de 1ère classe. Faisant partie du fonds des archives municipales, il est en dépôt aux Archives départementales de la Dordogne (réf. E DEP 10011 - 1 G 1/1). Il comporte un plan général à l'échelle 1 à 10,000, et six sections à l'échelle 1 à 1,300. Le second plan (dit "Plan cadastral de la commune de Périgueux (1872)") date de 1872 (dressé d'abord à partir de 1866 par Rosseaux, puis, celui-ci étant décédé, par Grenier et Meunier, géomètres, sous la direction de Couderc-Monplaisir, directeur des Contributions directes). A l'échelle 1 à 2,000, il comporte sept sections. Faisant partie du fonds des archives municipales, il est en dépôt aux Archives départementales de la Dordogne

(réf. E DEP 10012 - 1 G 1/2). Le troisième plan cadastral fut levé en 1971 par les géomètres de la ville. Composé de 2 plans d'assemblage et de 33 feuillets, on le retrouve à trois échelles : 1/500 pour le Puy-Saint-Front, 1/1 000 pour le reste de la commune exceptée la zone rurale (2 feuillets) au 1/2 000. Ce dernier plan cadastral est mis à jour annuellement. Le plan Sérager de mai 1828 (plan manuscrit de 66 x 96,5 cm, à l'échelle de 1/1250) est donc antérieur de quelques semaines au premier plan cadastral officiel de la commune de Périgueux. Il présente en totalité la section D de ce plan cadastral officiel, ainsi qu'une partie des trois divisions (Sud, Ouest et Nord) de la section E et des sections B et C. On ignore pour quelle raison ce plan a été dressé. On notera simplement que son auteur, Sérager, n'était pas le géomètre de la ville (qui était alors Gustin, conducteur des Ponts et Chaussées), mais était affecté au service départemental du cadastre. Ce plan, outre l'enchevêtrement des ruelles du Puy-Saint-Front (les rues, boulevards ou places Saint-Front, Taillefer, des Chaînes, Eguillerie, de la République, Saint-Louis, Daumesnil n'ont pas encore été ouvertes ou agrandis), nous présente une ville d'environ 8 700 habitants (8 588 au recensement de 1828, 8 956 à celui de 1831) qui ne demandait qu'à s'épanouir au-delà de ses antiques murailles, abattues quelques années auparavant seulement. Le maire était, depuis une ordonnance du 31 juillet 1820, Jean Romuald de Moneys d'Ordières, ancien page de Louis XVI. Déjà s'esquissait le Périgueux de l'architecte Louis Catoire, avec le premier bâtiment construit par lui, le Palais de Justice, et les boulevards, qui n'ont guère changé. Si la place du Triangle (aujourd'hui place Bugeaud), la place de Prusse (aujourd'hui place Francheville) et la place du Marché aux Cochons (emplacement aujourd'hui occupé par la gare routière et des bâtiments, des Archives départementales à la clinique Francheville) ne formaient qu'un ensemble, les allées de Tourny existaient déjà au nord de la ville. Les grandes voies (route d'Angoulême, route de Bordeaux ou route de Lyon) annonçaient déjà les grandes voies d'aujourd'hui (rues Victor-Hugo, du Président-Wilson et cours Fénelon). Le pont neuf (pont Saint-Georges) enjambait déjà l'Isle, mais les vieux ponts Tournepiche (remplacé aujourd'hui par le pont des Barris) et de la Cité (le nouveau pont a été construit en aval) résistaient encore. On remarquera que le marché aux bois se tenait alors entre la rue Eguillerie et l'ancien quartier Saint-Martin, et que le Jardin Public situé devant l'actuel lycée Bertran de Born (aujourd'hui parc Aristide Briand) se prolongeait alors jusqu'à la route de Lyon, où une croix de la Mission, enlevée en 1831, était plantée. Les prisons se trouvaient dans ce qui est aujourd'hui le Musée du Périgord et le moulin de Saint-Front était bien au milieu de l'Isle, et non construit sur les remparts du Puy-Saint-Front. Le plan Sérager de mai 1828, encadré par les soins de notre Compagnie, passionnera sans nulle doute tous ceux que le passé du chef-lieu du département intéresse. Grâce à Jean Riboulet-Rebière, que M. Penaud remercie une nouvelle fois au nom de notre Compagnie pour son geste généreux, ils pourront le consulter au siège de notre Société où il sera maintenant exposé."

Ce plan est beau, bien conservé et passionnant. Il sera certainement à l'origine de découvertes intéressantes. Mme Frapin évoque l'incendie de 1920 qui détruisit l'hôtel de l'Univers à l'emplacement de la Chambre de commerce. Pour rendre ce plan plus facile à consulter, le président envisage de le faire photographier quartier par quartier et de publier les extraits dans notre *Bulletin*.

La réunion s'achève autour d'une galette des Rois et du verre de l'amitié.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

*ADMISSIONS de décembre (complément)*

- M. Janot Robert, 25, rue Bodin, 24000 Périgueux, présenté par Mlle M.-P. Mazeau-Thomas et M. J. Lagrange.

*ADMISSIONS de janvier 2001*

- M. Leymeregie Loïc, Le Landais, 24130 Saint-Pierre-d'Eyraud, présenté par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- M. Caubel Robert, Les Réjoux, 24420 Mayac, présenté par Mme M.- A. Faure et M. B. Fournioux ;
- Mlle Rouchon Marie-Sonia, La Cavaille, 24510 Saint-Laurent-des-Bâtons, présentée par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- Mme Grandcoin Marie-Claude, 20, place Francheville, 24000 Périgueux, présentée par Mme C. Hortala et Mme T. Courtey ;
- Mme Bernard Danielle, L'Etang, 24140 Jaure, présentée par Mme J. Rousset et Mlle S. Bridoux ;
- M. Lacombe Alain, appt C 197, 5, square du Clos de Villaine, 91300 Massy, présenté par Mme J. Rousset et M. M. Bernard ;
- M. et Mme Rougier Jean et Odette, 20, rue Combe-des-Dames, 24000 Périgueux, présentés par Mme M. Gouysse et Mme M. Boirac.

# EDITORIAL

## Ce XX^e siècle qui n'en finissait pas

Certains, fâchés avec le calcul mental, avaient hâtivement fixé la fin du siècle au 31 décembre 1999. Même dans nos rangs ce choix arbitraire donna lieu à polémique, et le président de notre Compagnie dut intervenir pour rétablir l'ordre chronologique dans les esprits troublés. Mieux valait se ranger à l'évidence, on attendrait la Saint-Sylvestre 2000 pour célébrer l'entrée dans le nouveau siècle. Mais qu'on a eu chaud ! Pour un peu il aurait fallu recompter les années.

Mine de rien, notre *Bulletin* entre dans sa CXXVIII^e année ; plus que jamais il sert de références à tous les travaux présents et à venir concernant le Périgord. Chacune des manifestations que nous organisons connaît de plus en plus d'audience. Notre salle de séance ne contient plus l'assistance venant participer aux réunions mensuelles et notre bibliothèque est ouverte au plus grand nombre, particulièrement aux étudiants. Il faut voir en cela le signe certain d'une réussite exemplaire pour une société savante telle que la nôtre.

Pour encore mieux augurer de l'avenir, nous ouvrirons le XXI^e siècle en publiant la magistrale fresque des dessins de Léo Drouyn. Il en était question dans la précédente livraison et déjà les réservations affluent pour cette édition exceptionnelle du plus bel album de sites périgordins du XIX^e siècle. Mais nos activités ne nous cantonnent point dans le passé ancien.

Le devoir de réserve que nous nous imposons, de par nos statuts et règlements, est de ne point aborder des sujets ayant moins de trente ans. C'était en 1970 ; Jean Secret présidait et Noël Becquart, tout en prodiguant ses conseils pour nos recherches d'archives, maintenait la marche administrative de notre S.H.A.P. En séance, un jeune adhérent voulut évoquer une épopée de la Résistance ; un murmure réprobateur lui fit rapidement comprendre qu'il n'était point convenable d'aborder un tel thème en ces lieux.

Désormais, des chercheurs de la Société vont bien au-delà, et ne s'en privent pas. Le passé d'hier devient notre histoire, de nombreux dossiers ouverts il y a bien longtemps, peuvent être repris, avec l'objectif que chacun sache l'essentiel pour comprendre son temps sans se laisser abuser... Allons, le travail à venir ne manque pas d'intérêt !

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXVIII – Année 2001

# En 1898, deux Périgourdins, le sergent Villepontoux et l'adjudant Jacques, partaient avec la mission saharienne Foureau-Lamy

par Jean-Pierre DUHARD

*En janvier 1994, je prenais connaissance des Mémoires d'Afrique de Fernand Ravin (1872-1958), que ses descendants avaient bien voulu me confier pour une éventuelle publication. Ce Ravin, qui fut spahi soudanais puis saharien, avait connu une véritable vie d'aventures, commençant à Tombouctou peu après sa prise par le colonel Bonnier en janvier 1894, se poursuivant à travers le Sahara avec la Mission Foureau-Lamy de 1898 à 1900 et s'achevant en 1905 avec l'administrateur Coppolani en Mauritanie.*

*Ravin était meilleur soldat qu'écrivain, et ses mémoires manquaient de détails, que je me suis efforcé d'apporter, au prix d'un très important travail de recherche documentaire. Une part notable de ces investigations porta sur la Mission saharienne, me conduisant à prendre connaissance des rapports archivés et des ouvrages et articles qui lui furent consacrés.*

*Originaire de la Dordogne, je ne pouvais manquer de m'intéresser au sort de deux Périgourdins, Villepontoux et Jacques, ayant appartenu à l'escorte de cette fameuse Mission. Je me propose d'évoquer la carrière de ces deux hommes oubliés, au moment où a été célébré le centenaire du départ de cette Mission. J'ai rencontré leur nom pour la première fois, et sans y prêter une grande attention, dans la liste des sous-officiers du 1er régiment de Tirailleurs algériens (1er RTA) appartenant à l'escorte de la Mission et donnée par le général Reibell dans son Carnet de route : le premier était sergent et le second adjudant (Reibell, 1931 : XXI).*

Un jour de mars 1994, au château de Vincennes, en compulsant le contenu d'un carton renfermant des documents de la Mission, j'appris par la lecture de l'*Etat signalétique* et de services des participants, établi le 30 novembre 1899 à Zinder et cosigné du capitaine Reibell et du chef de bataillon Lamy, que les nommés *"Villepontoux Noël, Sergent"* et *"Jacques Fernand, adjudant"* étaient originaires de la Dordogne. Grâce à ce document, je pus reconstituer la carrière militaire de nos deux 'pays' jusqu'à la date de rédaction. Le même carton me livra aussi le *Registre d'Ordres* de la Mission, tenu successivement par le commandant Lamy puis, jusqu'à sa mort au combat de Kouchéry, par le capitaine Reibell, contenant des informations supplémentaires.

J'ai retrouvé le nom de Villepontoux dans un état de l'amicale de la Mission saharienne au 1er janvier 1934, faisant partie des archives Ravin, et précisant qu'il habitait à Eglise-Neuve-de-Vergt en Dordogne. Et puis, en parcourant l'abondante bibliographie, j'ai pris connaissance d'un article intitulé "Sélection", signé du lieutenant-colonel Métois, (*Métois*, 1935), écrit à la suite du décès de son *"compagnon de gloire et de misère"*, et résumant son étonnante carrière.

Plusieurs avis de recherches passés dans le *Bulletin* de notre société ne me valurent qu'une seule réponse, de Lucien Bonnet, que je remercie très vivement car il m'apportait quelques éléments supplémentaires. Des démarches auprès des municipalités d'origine ont été peu fructueuses pour Jacques, mais m'ont valu d'intéressantes précisions sur Villepontoux de Jean Grellety, à qui j'exprime ma sincère gratitude. C'est le résumé de ces deux vies, que j'ai le plaisir de vous livrer.

Fernand Jacques est né le 29 avril 1865 à Mussidan, de François Jacques, terrassier, et de Marie Eytier, sans profession. Nous ne savons rien de son enfance, mais pouvons présumer qu'il dut faire de bonnes études, car il devint employé de banque. Il ne le restera pas longtemps : avant d'accomplir ses 21 ans, il s'engagea pour 5 ans, le 3 avril 1886, à la mairie de Périgueux, ayant choisi le 1er RTA, basé à Blidah (Algérie).

Célibataire, Jacques était décrit comme un homme de *"taille moyenne"* (1,67 m), aux *"cheveux et sourcils châtains"*, avec un *"visage ovale"* éclairé par des *"yeux gris"*, sans signes particuliers, sinon une *"bouche grande"* entre un *"nez moyen"* et un *"menton rond"*, ce qui ne devait guère le distinguer de la plupart des Mussidanais.

Arrivé au corps le 8 avril, comme tirailleur de 2e classe, il suivit avec succès le peloton des élèves-caporaux et fut nommé caporal le 11 janvier 1887, puis sergent-fourrier le 14 novembre 1888 et sergent-major le 1er avril 1891. Ayant rengagé pour cinq ans à deux reprises, le 31 décembre 1890 et le 9 décembre 1895, il resta probablement dans le nord de l'Algérie, aucune

mention n'étant faite d'un séjour en région saharienne dans ses états de service.

Par la suite, le 23 mai 1896, il passa au 2e régiment de Tirailleurs algériens destiné au corps expéditionnaire de Madagascar, ayant été nommé adjudant un mois plus tôt (21 avril). D'un séjour de près de deux ans, il revint avec la médaille militaire, obtenue le 16 juin 1897, retrouvant son régiment d'origine le 18 février 1898 et recevant quelques jours plus tard (27 février) la croix de chevalier de l'Ordre de l'étoile d'Anjouan, un ordre colonial français, fondé à l'origine par le sultan des Comores.

Mais revenons en France et de nouveau en Périgord. Quand la veille de Noël 1872 à Vergt, Anne Villepontoux, tailleuse, âgée de vingt et un ans, donna naissance à un garçon, ce fut avec plus de honte que de joie, cet enfant étant sans père connu. Sa mère ayant refusé de le reconnaître, c'est son grand-père, Aubin Villepontoux, âgé de cinquante-cinq ans, qui le présenta à M. Marty, maire de la commune, pour l'inscription sur les registres d'état civil, et le prénomma Noël. Cet enfant naturel né dans l'opprobre, allait vivre dans la gloire.

On ignore tout de son enfance, mais on peut supposer qu'il fréquenta peu l'école qui, souvenons-nous, ne devint gratuite, laïque et obligatoire que douze ans plus tard. Ce n'est pas son grand-père, un illettré incapable d'apposer sa signature au bas de la déclaration de naissance, qui aurait pu lui apprendre à lire ou écrire, aussi l'enfant était-il à peu près analphabète.

Tôt placé chez un menuisier, il en apprit les techniques du travail du bois mais, quand il fut près de fêter ses vingt ans, opta pour le métier des armes, sans que l'on sache s'il fut attiré par la prime ou poussé par un esprit aventureux. Le 26 novembre 1892, à la mairie de Périgueux, il signait un engagement volontaire de quatre ans pour le 1er RTA. Deux semaines avant, il avait été reconnu par sa mère, ainsi qu'il en fait mention en marge de l'acte de naissance (11 novembre 1892). Il arriva à son corps en Algérie le 2 décembre et y fit peut-être la connaissance du sergent-major Jacques, son aîné de sept ans.

L'état signalétique de Villepontoux le décrit comme un homme d'assez petite stature (1,61 m) sans signes particuliers : *"Visage ovale, front ordinaire, yeux noirs, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, cheveux et sourcils châtains."*

Tirailleur de 2e classe, Villepontoux avait tenté de suivre le peloton des élèves-caporaux, mais sans succès, se rappelait en 1935 Alexis Métois son ancien sous-lieutenant : *"Son cerveau quasi-vierge avait mordu médiocrement à l'étude de la théorie. Aux examens de fin de peloton, il avait été classé bon dernier et n'avait pas été inscrit au tableau d'avancement" (Métois*, 1935*).*

Métois avait pourtant remarqué ce tirailleur fort dégourdi, plus malin que d'autres plus instruits, qu'il trouvait serviable et même zélé, et méritant mieux que son sort. Il l'incita à suivre un second peloton, mais Villepontoux avait un esprit pratique et les récitations de la théorie lui inspiraient une insurmontable aversion. Il refusa donc, et demeura 2e classe, alors que ses compagnons prenaient du galon.

Le 9 décembre 1894, sa compagnie partait pour l'extrême sud algérien, allant occuper le bordj de Miribel, un poste fortifié destiné à garder la route d'El Goléa à Ksar et Arab (In Salah) et Ghadamès. Il avait été construit l'hiver précédent, sous la direction du capitaine Digue et du lieutenant Pierre, au confluent de l'oued Chebbada et de l'oued Ouchen, à 125 km au sud d'El Goléa. Métois poursuivait : *"Dans le poste lointain et isolé qui lui échéait, ce fut une occasion inestimable que d'avoir un tirailleur français dépourvu de galons. On le désigna comme cuisinier de la popote des officiers. Il s'improvisa cuisinier, sans oublier qu'il était, de sa profession menuisier. Quand il ne surveillait pas ses fourneaux, il rabotait pour compléter le mobilier de la popote."*

Villepontoux devint le maître Jacques du bordj, mais en ajoutant à ses talents manuels d'indiscutables dons de commandement, réussissant à obtenir des tirailleurs indigènes employés aux corvées de bien meilleurs résultats que ses camarades de peloton. Le général Reibell, qui fut en poste à Miribel, se souvenait lui surtout de ses talents de cuisinier (Reibell 1931, XX).

Peut-être pour le remercier de ses services, ou pour lui assurer une plus légitime autorité, on le nomma tirailleur de 1ère classe le 11 janvier 1895, après trois ans de service. Sans doute eut-il terminé son temps dans ce grade, si l'on n'avait alors eu pénurie de caporaux. Cette année-là, la France avait décidé d'achever la conquête de Madagascar, et le 1er Tirailleurs dut fournir un bataillon de marche. Pour constituer les cadres, les tableaux d'avancement furent assez vite épuisés et le capitaine s'empressa de proposer Villepontoux comme caporal, puisqu'il avait déjà suivi le peloton des élèves-caporaux. Nommé à ce grade le 19 juin 1895, Villepontoux resta d'abord sur place, à bordj Miribel, avant de remonter au Nord, pour former les recrues indigènes. Bien noté, il n'eut qu'une seule punition, infligée le 11 janvier 1896 par son sergent-major, pour avoir *"murmuré lorsque ce sous-officier lui faisait une observation au sujet d'un démenti qu'il venait de donner à un sergent indigène"*. Cela lui valut quatre jours de consigne au quartier.

Promu sergent le 21 avril 1896, il était incorporé quelques semaines plus tard au 2e régiment de Tirailleurs algériens, devant fournir le corps expéditionnaire pour Madagascar, et y partait le 23 mai. Son temps d'engagement prenant fin en novembre 1896, le 29 juillet il se rengageait pour deux ans, avec effet au 26 novembre. Villepontoux resta près de deux ans à Madagascar, dont il revint le 30 mars 1898, lui aussi avec la croix de

chevalier de l'Ordre de l'étoile d'Anjouan, décernée le 19 novembre 1897 et la médaille militaire, obtenue le 25 janvier 1898. Il est probable, qu'au moins à Madagascar, Villepontoux et Jacques se soient reconnus comme 'pays' et il n'est pas étonnant qu'ils aient partagé d'autres aventures.

Après un légitime repos de trois mois dans son village natal, où il eut tout loisir de raconter ses campagnes qui durent bien faire rêver les Vernois, Villepontoux se dépêcha de rengager pour trois ans, avec effet en novembre, revenant à son ancien corps, le 1er R.T.A., toujours à Blidah.

En Algérie, une nouvelle aventure se préparait, la traversée du Sahara par une mission civile accompagnée d'une escorte militaire. Malgré le désastre de la mission du colonel Flatters, anéantie en février 1881, l'idée de relier l'Algérie et l'Afrique noire avait resurgi. Le Sahara était pourtant loin d'être sûr et quelques voyageurs en avaient fait la tragique expérience, comme le marquis de Morès, assassiné en juin 1896 à El Ouatia. Seule une mission puissamment escortée pouvait éviter une telle mésaventure, et même Savorgnan de Brazza, le pacifique conquérant du Congo, partageait cet avis.

Deux hommes allaient mener à bien cette entreprise téméraire, Fernand Foureau et François Lamy. Le premier, ancien combattant des armées du nord sous Faidherbe et ancien fourrier de marine, était devenu colon dans le sud-constantinois et explorateur du Sahara, le parcourant une dizaine de fois entre 1886 et 1897. Le second, ancien saint-cyrien, avait fait ses armes en Tunisie, puis au Tonkin, avant de prendre le commandement du poste d'El-Goléa, en Algérie, de partir un an avec la mission Le Chantelier au Congo, et d'être dépêché en 1895 à Madagascar avec le 1er R.T.A. A son retour, il fut attaché à la maison militaire du président Félix Faure qu'il intéressa à son vieux projet de traversée saharienne, traversée dont il avait rêvé en 1880, alors que, sous-lieutenant en garnison à Laghouat, il avait vu revenir la première mission Flatters et espéré faire partie de la seconde.

Foureau rêvait lui aussi d'établir une liaison entre l'Algérie et le Soudan, idée soumise à deux reprises aux autorités françaises qui la repoussèrent à la fois par crainte d'un nouveau massacre, mais aussi faute de crédits. Un legs opportunément reçu par la Société de géographie de Paris allait décider le ministère de l'Instruction publique à lui confier la mission sollicitée. Foureau fut désigné comme chef de la Mission saharienne (son nom officiel), avec le commandant Lamy comme adjoint, pour diriger l'escorte militaire.

Comme l'écrivait le capitaine Lehuraux, en 1898, le Sahara *"était encore une contrée assez mystérieuse. On l'imaginait généralement peuplée de hordes sauvages et sanguinaires, réfractaires à tout sentiment humain, farouchement décidées à maintenir leur indépendance et à interdire aux Européens l'accès de leurs montagnes toujours inviolées"* (1935 : 12).

Dès l'annonce dans les garnisons d'Algérie et du sud qu'une mission avait besoin de monde, depuis les hommes de troupe jusqu'aux officiers,

chacun s'ingénia à faire partie des *"veinards"* qui seraient choisis : *"A l'inaction dans le bien-être, ils préféraient l'action même dans la souffrance* [...]. *Malgré ses fatigues, ses peines, ses dangers, pour combien de tempéraments fiers cette vie est la seule vie, la vraie vie !"* (Hess, 1898 : 432). Le commandant Lamy avait obtenu que l'essentiel du contingent fût fourni par le 1er R.T.A., son ancienne arme et, le 20 septembre 1898, le colonel Menestrel annonçait à ses hommes (ordre n° 143) que ce régiment, fidèle à sa devise *"Premier toujours"*, venait *"d'être appelé pour une mission glorieuse, celle de planter au loin le drapeau de la France et d'ouvrir une voie nouvelle à la civilisation"*. Il prévenait que la tâche serait longue et pénible, car il faudrait non seulement triompher d'un ennemi jaloux de son indépendance, mais encore supporter la fatigue des longues marches, les privations et les épreuves du séjour dans les pays lointains.

Villepontoux et Jacques (alors à Cherchell), furent parmi les nombreux volontaires. Le commandant Lamy et le capitaine Reibell, à qui l'on confia le commandement de l'escorte militaire, ayant eu l'opportunité de les apprécier l'un et l'autre, retinrent bien sûr leurs candidatures, et ils furent incorporés à l'escorte le 20 septembre 1898. Elle était forte de 213 tirailleurs algériens, outre 51 tirailleurs sahariens, 13 spahis algériens, plusieurs guides et chameliers Chaamba et, plus tard, 30 spahis sahariens, dont le brigadier Ravin, mentionné au début de cette présentation.

L'adjudant Jacques avait été placé auprès du commandant Lamy comme secrétaire (Reibell, 1931 : 386). Le sergent Villepontoux fut affecté à la section d'artillerie, en compagnie du maréchal des logis Neuville, sous les ordres du sous-lieutenant de Chambrun. Ce dernier n'était rien moins que comte, beau-frère de Savorgnan de Brazza et descendant de Lafayette, ce qui dut bien changer Villepontoux de ses fréquentations vernoises d'autrefois. Mais de Chambrun fut bien aise d'avoir Villepontoux comme subordonné, n'ayant jamais vu d'indigènes et ne devant qu'à la pressante recommandation de son beau-frère son incorporation à la Mission. Dans le même article de 1935, Métois renchérissait : *"Mes camarades artilleurs ne m'en voudront pas de dire, parce qu'ils savent que c'est la vérité, que, par sa connaissance pratique des indigènes, par son habileté manuelle, par son cran admirable et par sa résistance à la fatigue, le fantassin Villepontoux fut le meilleur de nos artilleurs"*.

Foureau a donné un résumé de sa marche de l'Algérie au Tchad (Foureau, 1905 : 15-37), par ailleurs détaillée dans son livre (1902) et dans les carnets de route de Reibell (1931). Nous avons eu par ailleurs connaissance du texte de trois lettres écrites, l'une par Lamy à un ami marseillais, les deux autres par Villepontoux à ses parents et publiées dans *Le Nouvelliste*, un journal édité à Bordeaux. C'est le texte de la seconde lettre de Villepontoux qui a d'abord été retrouvé, par M. Greletty, mettant sur la voie

de la première, recherchée avec obligeance sur les microfilms de la bibliothèque de Bordeaux par Mme Massias, conservateur en chef. Les investigations de cette dernière lui ont permis de trouver en outre le texte d'une lettre de Lamy et celui d'une dépêche concernant la Mission.

La colonne quitta l'oasis de Sédrata, près d'Ouargla, le 23 octobre 1898 pour Temassinine et Aïn-El-Hadjadj où elle arriva début décembre. "*Jamais une force aussi imposante, une caravane aussi puissante, n'aura été engagée sur les routes du désert aux puits si rares*", constatait J. Hess (1898 : 430). Puis elle se dirigea vers Tighammar, s'y arrêta une semaine, et repartit fin décembre pour Tadent, y arrivant le 17 janvier 1899. Hormis à Temassinine, où ils étaient venus en curieux et en éclaireurs, les quelques Touareg rencontrés s'étaient empressés de s'enfuir.

Depuis Tadent, du 20 au 24 janvier 1899, Foureau et Lamy effectuèrent sans obstacle avec une escorte de trente Chaambas un raid de 300 km pour visiter les lieux du massacre de la mission Flatters, au puits de Tadjenout-Inhouaouen, y récoltant quelques vestiges calcinés. Après 300 km de désert absolu, l'étape suivante les amena au puits d'In-Azaoua, atteint début février ; c'est là que le lieutenant de Thézillat et ses trente Spahis sahariens (dont le brigadier Ravin), qui accompagnaient les convois de ravitaillement depuis Temassinine, furent incorporés sur ordre de Lamy.

Le 8 avril, *Le Nouvelliste* reproduisait (p. 2) le texte d'une lettre du commandant Lamy, écrite à In-Azaoua, et adressée à un de ses amis marseillais :

"*In-Azaoua, 11 avril 1899* [date erronée, 11 février plutôt]

*Mon cher ami,*

*Nous venons d'effectuer ce que jamais troupe européenne n'a fait nulle part, et à aucune époque de l'histoire, la traversée du célèbre désert du Tan-ez-Rouft dans d'excellentes conditions. Nous sommes restés six jours marchant douze heures par jour sans s'arrêter, et parcourant avec neuf cents chameaux des distances de quarante-deux kilomètres par jour à travers un pays sans eau, sans bois, sans la moindre végétation, sans trouver quoi que ce soit pour faire manger nos pauvres chameaux, sans rencontrer âme qui vive, sans voir un oiseau ou un animal quelconque, en un mot, c'est le désert dans toute son horreur.*

*La route que nous avons suivie n'était jalonnée que par des cadavres de chameaux, indiquant que d'autres avant nous avaient payé leur tribut à cet affreux pays. La traversée de ces mornes solitudes ne nous a pas coûté moins de cent-cinquante chameaux morts de fatigue et de faim, mais tout notre personnel et nos approvisionnements sont arrivés à bon port. Nous sommes ici depuis huit jours, faisant reposer et manger nos pauvres animaux ; demain nous repartons, mais la route à faire reste relativement facile, nous n'avons plus de difficultés à vaincre, les étapes sont courtes, nos*

*bêtes auront à boire et à manger en quantité suffisante ; dans huit jours nous arriverons aux premiers villages habités de Lair* [l'Aïr], *ce sera la joie au camp.*

*La santé de tous est parfaite, la bonne humeur, la gaieté qui règnent parmi nous ne laisseraient pas croire que nous sommes en semblable pays. Je vous enverrai de nos nouvelles toutes les fois que j'en aurai l'occasion, mais j'ignore quand cela me sera possible.*

*Notre mission vient de s'augmenter de trente spahis sahariens qui nous ont amené quelques centaines de kilos de dattes, de farine et d'orge. Rien ne nous manque ; nous avons même assez de vivres pour en laisser en réserve dans un fortin que je fais construire ici, et où nous laisserons une soixantaine d'hommes pour le garder. Vous n'avez donc aucune inquiétude à avoir sur nous, tout marche admirablement. Quant aux Touaregs, notre approche les fait fuir et ils font bien, car il leur en cuirait de se frotter à nous.*

*Le temps m'empêche d'écrire à tous ceux dont j'ai l'image dans le cœur, vous voudrez bien me remplacer auprès d'eux et leur inspirer bon courage. La pensée que nous faisons des choses utiles à la patrie, à la science et à la civilisation, doit vous soutenir comme elle nous soutient nous-mêmes ; elle nous fait oublier fatigues et privations."*

A la suite de cette publication, parut peu après dans le même journal (20 avril 1899) le texte de la première lettre connue de Villepontoux à sa famille. Elle avait été envoyée à la rédaction par le correspondant local, qui se trouvait être un voisin de ses parents. La qualité du style, qui n'est pas celui d'un analphabète, pourrait faire douter qu'elle fût de sa main, et se demander si l'adjudant Jacques n'en est pas l'auteur.

"*Vaalit* [?], *le 29 janvier 1899*

*Mes chers parents,*

*Par 22°32' latitude nord, je réponds à votre lettre datée du 28 novembre 1898 ; elle est venue me trouver grâce à un intrépide et téméraire soldat, le capitaine Pein, à 2,900 kilomètres d'Alger. Je ne puis vous exprimer la joie que j'ai éprouvée en recevant de vos nouvelles là où jamais un homme civilisé n'a mis les pieds. Je ne vous donne pas de longs détails, la discrétion nous étant recommandée. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a bientôt cinq mois que nous sommes partis et que nous avons marché continuellement. Jugez du chemin parcouru ; et nous ne sommes pas près d'atteindre notre but.*

*Nous sommes en train d'accomplir un véritable tour de force que je vous raconterai plus tard en détails quand je serai auprès de vous. En attendant, conservez les rares lettres que vous pourrez recevoir de moi, et continuez de prier pour cette brave mission, qui s'est exposée de gaieté de cœur aux plus grands périls pour le bien et la grandeur de la France.*

*Quels braves gens, mes chers parents, la France compte parmi ses enfants ! Quelles privations, quelles souffrances n'endurent-ils pas sous le*

*Tropique, en plein Sahara ! Oh ! oui, ma chère France où s'envolent ces quelques mots, tu peux être fière de tes enfants, ils te font respecter, toi et ton drapeau. Même au milieu de leurs grands sacrifices, ils se sentent fiers de t'appartenir.*

*Nous sommes en ce moment dans l'Aïr (voir le Voyage du Dr Barth, 1852-55), chez les Touaregs nomades, où nous avons rencontré des traces d'autruches. Nous mangeons très souvent du mouflon, de la gazelle, de l'antilope, mais notre nourriture quotidienne c'est la viande de chameau.*

*Dans ce moment, nous sommes sous le Tropique du Cancer, nous avons quitté la ligne de partage des eaux, c'est-à-dire le côté de la Méditerranée, depuis longtemps et nous marchons rapidement vers l'Océan.*

*Votre lettre a mis soixante-cinq jours à me parvenir, quoique le chameau fasse ses 80 kilomètres par jour. Le brave capitaine Pein s'est encore dévoué une fois de plus pour nous ravitailler, mais ce sera la dernière ; nous sommes trop éloignés. Il nous a porté le dernier courrier qui pouvait nous venir par la Méditerranée, les suivants nous viendront par l'Océan.*

*Je n'essaierai pas de vous dépeindre le pays que nous traversons ; des sables et des sables à perte de vue, rarement quelques montagnes granitiques, et c'est tout.*

*Nos chameaux se nourrissent d'une plante qui pousse en certain endroit du désert qu'on appelle drinn ; ils ne boivent que tous les quinze ou vingt jours, quand nous trouvons de l'eau. Quand nous n'en trouvons pas, nous creusons nous-mêmes le sol, et parfois nous réussissons à en trouver à une certaine profondeur.*

*Je ne puis vous en dire davantage ; contentez-vous de savoir que, quoique je sois devenu sec comme un coup de trique, je me porte bien et jouis d'un tempérament solide et que je suis toujours votre bien affectionné.*

*Adolphe Villepontoux, sous-officier au 1er tirailleurs, en mission saharienne Foureau-Lamy, à la compagnie d'escorte."*

Le prénom, qu'on retrouve dans les deux lettres, pourrait être celui de baptême, devenant souvent à l'époque le prénom usuel. A la date du 29 janvier nous savons par les comptes rendus de Foureau ou de Reibell que la Mission se trouvait dans le Tanesrouft, à quatre jours d'In-Azaoua, et campa au pied du piton d'Irellouaen (Reibell, 1931 : 52). La lettre n'a donc pu être écrite dans l'Aïr : la Mission n'arriva que fin février dans la vallée d'Ighezar, près des villages d'Iférouane, au nord de ce massif.

La Mission y séjourna trois mois, et c'est là que les Français trouvèrent une opposition de la part des Touareg lesquels, jusqu'alors, s'étaient contentés de leur rendre visite ou de les suivre en les espionnant. Le 8 mars 1899, deux hommes partis chasser la gazelle étaient assassinés. Quatre jours plus tard, le camp était attaqué au matin par un parti de 400 Touareg.

Prévenu de cette éventualité par le chef du village, le commandant Lamy avait mis en alerte ses hommes et ordonna le feu dès qu'ils furent à portée. Les assaillants se heurtèrent au barrage infranchissable des mousquetons et des deux petits canons Hotchkiss de 42 mm, placés aux ouvertures du réduit et dirigés par les chefs de pièce Villepontoux et Neuville. Les Touareg s'enfuirent, laissant 9 morts et emportant 30 blessés, alors que l'escorte n'avait aucune perte (Reibell, 1931 : 11, 72-77).

Ce n'est que le 21 mars 1899 que l'écho de cette attaque parvint en France, mais sous une version très déformée. Le *Télégramme algérien* publia une dépêche envoyée par un *"ami très au courant des choses du Sud par ses relations suivies avec les Chaambas au M'Zab"*, dont le texte fut repris par *Le Nouvelliste* deux jours plus tard (p. 2) :

*"Ghardaïa, 21 mars. Des Chaambas, arrivés ici apportant une nouvelle recueillie par eux au cours d'un raid dans la direction d'Aïntaïba. Des Touaregs, rencontrés par eux, leur auraient affirmé qu'une grande troupe de blancs se dirigeant vers l'Aïr aurait été récemment attaquée par un rezzou par la caravane européenne, mais au prix de pertes considérables. Une partie de son matériel aurait été enlevée et une centaine de morts aurait été le prix de la victoire. De ces premiers renseignements, incomplets, puisque le lieu de l'attaque n'est pas exactement indiqué, mais très précis quant au fait, il est malheureusement permis de croire que c'est de la mission Foureau-Lamy qu'il s'agit. Ni du côté de Ouargla, ni au sud d'El Goléa, ni dans la direction d'Insalah, il ne circule en ce moment dans le Sahara d'autre mission européenne que celle dont on m'annonçait récemment l'arrivée à Asiou. Des Chaambas partis aux nouvelles m'apporteront incessamment des détails plus précis ; je vous tiendrai au courant."*

Le *Télégramme algérien* ajoutait qu'il y avait toute raison de faire foi en l'information, mais en précisant que le gouverneur général de l'Algérie n'était pas encore en mesure de le confirmer. Les dernières nouvelles directes reçues de la Mission dataient du 26 janvier, de Tadent, et les dernières nouvelles indirectes ne signalaient pas d'attaque de celle-ci. On savait que la Mission, ayant d'abord eu comme objectif le lac Tchad, s'était ensuite vue fixé celui du Damergou, au nord du fleuve Niger, et qu'elle espérait atteindre le 4 février Asiou, un point d'eau à 200 km au nord des premières oasis de l'Aïr. *Le Nouvelliste* estimait que la Mission devait, à la date du 23 mars, être dans l'Aïr depuis près d'un mois, ce qui était exact.

Pendant ce temps, le 28 avril au puits d'Oumerret, un détachement commandé par Lamy subissait une attaque avortée d'un parti de soixante Touareg taïtoq qui renonçait devant les défenses mises en œuvre. Pour punir de leur mauvaise volonté les gens de l'Aïr, trois razzias pour ramener des animaux de bâts furent organisées par Lamy : l'une contre les "Kel-Gharghar" le 27 mai et deux autres contre des campements aux puits d'Afara

et de Sedoua les 29 mai et 3 juin. Les Touareg répliquèrent en attaquant le 14 juin l'arrière-garde d'une reconnaissance dans la vallée du Tallak avec un parti de 700 à 800 cavaliers et méharistes. Les Français eurent cinq blessés et perdirent un homme, le caporal Billotet, les Touareg se retirant avec de lourdes pertes : trente tués et une centaine de blessés.

Après un nouveau séjour de 17 jours à Aoudéras, la Mission arrivait le 28 juillet aux puits de Tinchamane, près d'Agadez. Un premier départ le 10 août échoua, la Mission ayant été égarée par le guide Khelil et les hommes ayant failli périr de soif. Elle dut revenir au campement de départ qu'elle atteignait le 19 août. Trois jours plutôt, un Chaamba qui s'était attardé à la chasse avait été assassiné par des rôdeurs.

Il leur faudra attendre deux mois pour repartir d'Agadez et atteindre enfin Zinder (perdant trois hommes en route) où la mission confiée par le ministère de l'Instruction publique à Foureau prenait fin. Là, le commandant Lamy passait aux ordres du ministère des Colonies et, pendant près de deux mois, effectuait des opérations de guerre et de police contre des chefs insoumis, profitant, nous dit de Chambrun, du prestige de cette *"colonne française venue d'Algérie et qui avait tenu tête aux Touaregs, réputés jusqu'alors imbattables"* (Chambrun, 1949 : 460).

De nouveau en septembre 1899 des nouvelles alarmantes parvinrent en France, comme le relatait *La Vie Illustrée* du 21 : *"un télégramme de source anglaise, par conséquent suspect puisqu'il s'agit de nos colonies"* annonçait *"le massacre de la mission Foureau-Lamy"*. Savorgnan de Brazza, qui en suivait avec attention le déroulement, son beau-frère A. de Chambrun en faisant partie, put démentir cette information.

La Mission parvenue à Zinder, Villepontoux put envoyer une seconde lettre à sa famille ; confiée au député Dorian, membre civil de la Mission, elle mit six mois à leur parvenir. Quand ses parents la reçurent, cela faisait quatorze mois qu'ils étaient sans nouvelles. La lettre de ce *"vaillant soldat"*, écrite au crayon, fut publiée le 19 juin 1900 dans *Le Nouvelliste*.

*"Zinder, le 27 décembre 1899.*

*Mes chers parents, c'est par 13° 47' 6'' de latitude nord et de 6° 42' de longitude, que je vous écris pour vous rassurer sur mon compte et vous dire que je suis toujours en pleine vigueur et dans une parfaite santé, malgré les fatigues inouïes et les luttes continuelles qu'il a fallu soutenir contre les Touareg, qui sont les nomades les plus belliqueux de l'Afrique centrale. Dans leurs attaques inopinées, ils ont réussi à tuer quelques uns de nos camardes, mais leur mort a été glorieuse et nous les avons vengés...*

*Nous avons trouvé aussi un climat meurtrier en traversant le pays d'Aïr, grand désert du Zanezrouft* [Tanezrouft]. *Seize mois de privations : la soif, la faim ont été nos cruelles tortures. Les vêtements ? Vous n'avez pas idée comme ils sont bientôt usés en pareilles expéditions. Nous sommes arrivés à Binder*

[Zinder] *pour ainsi dire en haillons. Mais le moral de la mission a toujours été à la hauteur des plus rudes épreuves et des plus grands périls ; lui seul n'a pas été attaqué. Nous avons toujours notre drapeau et nos bons fusils.*

*Impossible de vous raconter, chers parents, ce que nous avons fait pendant ces seize mois. Pour aujourd'hui, je vous dirai seulement que nous sommes au centre de l'Afrique, à Zinder, ville du pays du Bournou* [Bornou], *où nous devions faire jonction au mois d'août dernier avec la mission Voulet-Chanoine ; mais les Touareg, nous ayant coupé tous nos moyens de transport et nous harcelant continuellement, pour empêcher notre marche en avant, nous ont retardé de quelques mois, et nous sommes entrés à Zinder que le 2 novembre 1899.*

*C'est là que nous avons appris la mort du lieutenant-colonel Klobb, assassiné par les soldats du capitaine Voulet, ainsi que le meurtre des capitaines Voulet et Chanoine, tués par leurs propres troupes. C'est nous qui avons procédé à l'inhumation du corps du lieutenant-colonel Klobb, le 27 décembre 1899. Nous avons exhumé le corps du capitaine Cazemajou et celui de l'interprète Olive, tués à Zinder le 6 août 1898, puis les avons inhumés à côté du lieutenant-colonel Klobb, en une même cérémonie.*

*Toutes les enquêtes ont été faites par les bons soins du commandant Lamy, qui commande notre mission. Plus tard, je serai heureux de vous donner d'intéressants détails sur notre brave commandant qui, perdu dans le centre de l'Afrique, s'est toujours montré à la hauteur de sa tâche et fut toujours invincible dans les plus terribles attaques de Touareg, prêt à tout briser pour sauver l'honneur du drapeau qui lui avait été confié par la patrie et que ces bandits voulaient anéantir.*

*M. Foureau, lui aussi, est un homme du plus grand mérite ; il a accompli son rêve ; la pénétration dans l'Aïr, oasis au centre de l'Afrique.*

*Du Tchad, nous irons à Massenya où nous comptons faire jonction avec la mission Gentil, puis nous partirons par la voie d'eau en prenant le Chiari* [Chari]. *Du Chiari* [Chari], *nous irons à Banghi* [Bangui]. *Là, nous prendrons le fleuve Congo qui nous conduira à Libreville où nous prendrons la mer pour rentrer s'il plaît à Dieu vers la patrie.*

*Chers parents, je n'ai pas reçu de vos nouvelles depuis le 3 décembre 1898. C'est vraiment terrible d'être séparé si longtemps du monde civilisé. Mais qu'est-ce qu'un patriote et un soldat ne feraient pas pour l'honneur du drapeau et de la patrie ?*

*Grâce à la bienveillance de M. Dorian, député de la Loire, qui a suivi notre mission et se fait rapatrier par le Dahomey, je puis vous donner ces quelques nouvelles et, sans cette occasion, peut-être seriez-vous restés deux longues années sans avoir de mes nouvelles.*

*Nous allons continuer notre mission vers les points que je viens de vous indiquer, en pensant toujours à la gloire de la patrie. Votre fils, qui pense continuellement à vous.*

*A. Villepontoux, sous-officier du 1er tirailleurs à la mission saharienne."*

Deux mois seront encore nécessaires pour relier Zinder au Tchad et au Chari (29 décembre 1899 - 24 février 1900). Le 21 janvier le lac Tchad était atteint et en février, après l'avoir contourné, la Mission saharienne Foureau-Lamy faisait sa jonction avec la mission soudanaise de Joalland (le 18) et Meynier (le 24), qui avait remplacé la mission Voulet-Chanoine, puis remontait les fleuves Chari et Gribingui du 25 février au 29 mai 1900.

En faisant le tour du lac Tchad, la Mission rencontra de très nombreux animaux, dont des éléphants, et le sergent Villepontoux et le caporal Tealeba se distinguèrent en abattant l'une des ces énormes bêtes le 23 janvier 1900. Partis avec le capitaine Reibell et le lieutenant Britsch, ces *"excellents tireurs visent à la tête, entre l'œil et l'oreille, et tirent chacun deux coups de mousqueton. Nous voyons une énorme trompe s'élever en l'air et s'abattre"*, racontait Reibell. Le soir tout le monde fit bombance avec la chair de la bête, qui leur parut meilleure que celle du chameau (Reibell, 1931 : 264-265).

Le 12 mars 1900, à l'issue du combat du Logone, le sergent Villepontoux était cité à l'ordre de la Mission saharienne : *"A commandé ses hommes avec beaucoup de calme et de sang-froid ; a entraîné très vigoureusement sa section à l'assaut des positions ennemies au combat du 9 mars 1900"* (Ordre n° 8, signé : A. Lamy).

L'escorte militaire, s'étant étoffée de la mission Gentil venue de l'Oubangui, engagea plusieurs combats dans le Chari : Koucheri le 22 avril, où fut tué Lamy ; Dikoa le 1er mai ; Deguemba le 2 ; Isségué le 7. A la suite du combat de Koucheri, Villepontoux était proposé au grade d'adjudant par le capitaine Reibell (Ordre n° 10 du 24 avril 1900). Le 21 mai, commandée désormais par le capitaine Reibell, l'escorte revint en face de Koucheri, sur la rive droite du Chari, où sera édifié Fort-Lamy.

Le temps était venu pour la Mission de penser au retour. Elle gagna Gribingui en deux échelons (par voie terrestre et fluviale) les 14 et 23 juillet 1900, Villepontoux étant dans le premier, et Jacques dans le second. De là, fractionnée en trois échelons, le dernier convoyant les blessés, elle gagna Bangui, puis Brazzaville.

L'adjudant Jacques, pensant être parvenu au bout de ses épreuves, attendait comme ses camarades avec fébrilité le moment du retour. Malheureusement, sa santé gravement compromise, il devait succomber avant d'embarquer, comme en fait foi l'acte de décès transcrit par Henri Villechanoux, maire de Mussidan le 20 mars 1902 :

*"Congo français, Région de Bangui. L'an mil neuf cent, le vingt-sept août, pardevant nous, Abeille de la Colle, Elzéar, Marie François, médecin de la Marine, commandant par intérim la région de Bangui, faisant en cette*

*qualité fonction d'officier de l'Etat civil. Ont comparu : 1° Le sieur Métois, Florentin Alexis, âgé de trente-deux ans, lieutenant à la mission saharienne, de passage à Bangui, 2° Le sieur Fournier Albert[1], âgé de vingt-six ans, sergent-major à la mission saharienne, de passage à Bangui, lesquels nous ont déclaré que Jacques Fernand, adjudant à la mission saharienne (...) est décédé le vingt-sept août mil neuf cent, à une heure du soir, à Bangui".*

Dans le Registre d'ordres de la Mission saharienne, le capitaine Reibell écrivait :

*"J'ai le pénible devoir de rendre ici un pieux hommage à l'un de mes collaborateurs les plus dévoués, les plus modestes et les plus intelligents. Le premier parmi les hommes de troupe de la Mission, l'adjudant Jacques donnait à tous l'exemple de la dignité, de la réserve, de la tenue. Il était décoré de la Médaille militaire, il avait droit à la pension pour ancienneté de services le 3 avril prochain (1901). Il allait être proposé par moi en fin de Mission pour la Légion d'honneur (...). Ce sous-officier qui jouissait précédemment d'une excellente santé, dont le moral était aussi bien trempé que le physique, était au terme d'une carrière bien remplie, passée entièrement en Algérie et aux Colonies et dont la Mission Saharienne eut été le couronnement. Il avait notre profonde estime, il emporte nos regrets les plus vifs".*

Il lui rendit de nouveau hommage dans son "Carnet de route" :

*"Je tiens à saluer ici la belle figure de l'adjudant Jacques, modèle de tenue, d'endurance et de dévouement, qui succomba à Bangui après avoir atteint le but de la Mission et à la veille du retour en France, où sa famille l'attendait impatiemment à Mussidan"* (Reibell, 1931 : XX). *"L'adjudant Jacques, le fidèle secrétaire du commandant Lamy, que j'avais amené de Cherchell avec moi et qui était arrivé à Bangui à bout de forces, a succombé (...), nous causant un nouveau deuil qu'augmenta la douleur de le voir tomber si prêt du port, après avoir échappé à tant de dangers, de fatigues et de privations. Il était épuisé et tous les ménagements que j'avais eu pour lui n'ont pu lui sauver la vie"* (*ibid.* : 386).

Il ne fut pas le seul Français à payer de sa vie cette folle épopée. Le premier fut le caporal Receveur, atteint d'une dysenterie grave, mort le 29 novembre 1898 à Tabelbalet. Le caporal Billotet fut tué nous l'avons dit lors d'une embuscade tendue par les Touareg le 14 juin 1899. Le tirailleur

---

1. Le lieutenant Métois, originaire d'Ayron (Vienne), devenu capitaine, reçut en 1904 à In-Salah la soumission des Touareg de l'Ahaggar. Ayant quitté l'armée en 1934 avec le grade de lieutenant-colonel, il fonda le parti républicain populiste.

Le sergent-major Fournier, natif d'Avignon, appartenait comme Jacques au 1er R.T.A. En 1914, il était adjudant-retraité, sous-lieutenant de réserve et chevalier de la Légion d'honneur et exerçait le négoce des grains ; en 1931, il était commandant de réserve.

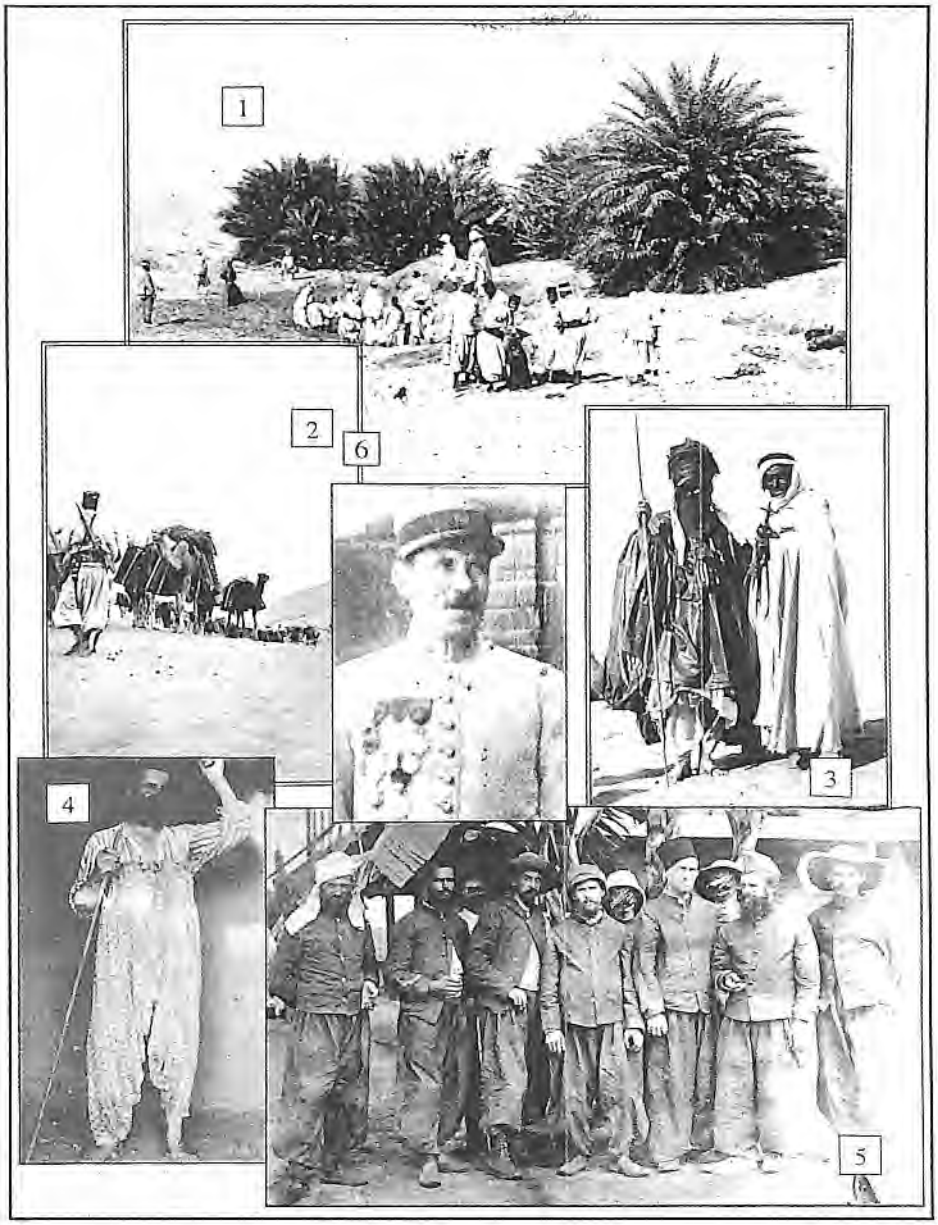


1. Abreuvoir d'El Biodh, en présence du commandant Lamy (10 nov. 1898) ; 2. Une partie de la caravane dans les dunes ; 3. Guide chaambi et Touareg à Temassinin (26 nov. 1898) ; 4. Villepontoux (?) vêtu de fortune (Aïr, 14 juillet 1899) ; 5. Les sous-officiers à Matadi (Congo belge) le 18 sept. 1900 ; 6. Le capitaine Villepontoux (21 juin 1927).
(collection J.P. Duhard)

Jacquin disparut lors d'une épuisante marche de nuit, au premier départ d'Agadès le 18 octobre 1899. Le commandant Lamy tomba mortellement blessé au combat de Kouchéri le 22 avril 1900. Le sergent Couillé fut tué accidentellement le 8 mai 1900. Le caporal Becbec, mourut à Gribingui le 1er août 1900 et le caporal Pannet chez les pères du Saint-Esprit à Brazzaville le 18 septembre 1900. Le sergent Parat eut la force d'embarquer, mais mourut à bord du "Ville de Pernambuco" le 24 septembre 1900. Le sergent-major Ducros, la trompette Saux, le sergent Crosson du Cormier et le sergent Belin revinrent en France, mais moururent de leurs blessures, d'épuisement ou de maladie peu après, comme le député Dorian.

Quand on considère que ces hommes parcoururent près de 7 000 km à pied, traversant des déserts puis la forêt tropicale, ayant à subir des extrêmes de température de -14° à plus 50°, ayant à souffrir de la soif, de la faim, des attaques des moustiques et du supplice des poux, n'ayant plus rien pour se vêtir ni se chausser, souvent atteints de dysenterie ou de paludisme, et devant malgré tout faire front aux assauts des Touareg puis des mercenaires du sanguinaire Rabah, le tyran noir, on peut se dire que c'est miracle que tous n'aient pas succombé.

Embarquée le 19 septembre 1900 à Matadi (Congo belge) sur le "Ville-de-Pernambuco", la Mission arrivait le 25 octobre à Bordeaux, où lui fut réservé un accueil triomphal (*La Gironde* : 25, 26, 27 octobre 1900). De Chambrun n'hésitait pas à qualifier cette Mission d'entreprise la plus osée de notre histoire coloniale (Chambrun, 1949 : 465), opinion partagée par Normand, écrivant dans l'*Illustration* en 1900 (Normand, 1900b : 54) :

"*Elle s'est imposée au respect des tribus Touareg. Elle a prouvé aux sédentaires des oasis, mis au courant de sa marche, que les nomades pillards avaient trouvé leurs maîtres. Elle nous a ouvert directement les portes d'Agadez et indirectement celles de Ksar el Kébir (...), la conquête de ce désert est plus qu'à moitié faite, puisqu'il n'a plus rien de mystérieux*".

"*Existe-t-il des peuplades assez arriérées, des tribus assez éloignées de nous pour rester insensibles en face de tels missionnaires qui, en même temps, représentent leur patrie et honorent le genre humain ?*" s'interrogeait encore de Chambrun.

Au retour de la Mission saharienne avec le grade d'adjudant, Villepontoux passa au 50e d'Infanterie à Périgueux, puis prit sa retraite proportionnelle en 1902, après 15 ans et 6 mois de services et 15 campagnes dont 6 de guerre, et fut versé comme sous-lieutenant dans l'armée territoriale. Par un entrefilet du *Courrier*, on apprend qu'au défilé du 14 juillet 1914 à Périgueux, la poitrine couverte de 12 décorations, il portait les galons de lieutenant. Parmi ses décorations figurait une Médaille coloniale spéciale en argent à ruban blanc et bleu portant à l'agrafe "Mission saharienne" et

"Centre Africain", et les Palmes académiques, distinctions attribuées à tout le personnel de la Mission.

Quand la guerre survint au début d'août 1914, il reprit du service et fut blessé dans les premières semaines (*Echo de l'Isle* du 20 septembre 1914), ce qui lui valut la Croix de guerre. C'est comme capitaine retraité qu'il se retira définitivement à Vergt, son village natal, *"au lieu de Maurinas"*. D'après M. Bonnet, et aux dires des descendants des voisins, le capitaine Villepontoux avait un caractère difficile et manquait de sociabilité ; il ne semble pas que des cérémonies particulières eurent lieu dans la commune de son vivant. Il s'était marié avant la Première Guerre avec une demoiselle Lagarde Angèle, dont il eut une fille, France. Peut-être les ennuis de santé de cette dernière furent-ils à l'origine de ce caractère difficile.

Les survivants de la Mission s'étaient réunis en une *"Amicale de la Mission saharienne"*, animée par l'ancien caporal Guilleux, auteur d'un savoureux *"Journal de route"*, paru en 1904 et contenant de pittoresques détails sur la vie quotidienne des Tirailleurs. On ne sait pas si Villepontoux fut un fidèle adhérent, mais on peut supposer qu'il assista à l'inauguration d'une plaque commémorative aux Invalides en juin 1927, et l'une des photographies conservées par Ravin pourrait le concerner.

Décédé le 16 avril 1935, Villepontoux fut inhumé dans le cimetière communal d'Eglise-Neuve-de-Vergt, dans le caveau de la famille Lagarde-Villepontoux. L'amicale de la Mission avait fait déposer une plaque de marbre noire, qui s'y trouve toujours, sur laquelle est gravé un court texte : *"La Mission saharienne au capitaine Villepontoux, officier de la Légion d'honneur"*.

Ancien de la Mission saharienne, capitaine et "légionnaire", c'était une assez belle revanche sur la vie qu'avait pris le fils naturel d'Anne Villepontoux, ex-menuisier et ex-recalé du peloton des élèves-caporaux.

J.-P.D.

**Bibliographie**

*Etats signalétiques et de services du sergent Villepontoux et de l'adjudant Jacques* (manuscrit), Archives du S.H.A.T. (service historique de l'armée de terre, château de Vincennes).

*Registre d'Ordres de la Mission Saharienne* (manuscrit), Archives du S.H.A.T. (service historique de l'armée de terre, château de Vincennes).

CHAMBRUN (A. de), 1949, La mission Foureau-Lamy. *Revue Hommes et Mondes*, mars, T. VIII, n° 32, pp. 452-465.

FOUREAU (F.), 1902, *D'Alger au Congo par le Tchad, mission Foureau-Lamy*, Paris, Masson et Cie, 829 p. in 8°, 1 carte (réédité à l'identique par l'Harmattan en 1990).

FOUREAU (F.), 1905, *Documents scientifiques de la Mission Saharienne*, Paris, Masson & Cie, Fasc. I, Les observations astronomiques et météorologiques, 97 p. de texte, 72 p. de pl. et tab.
HESS (J.), 1898. Dans l'Extrême-Sud, La mission Foureau-Lamy, *Le Monde illustré*, n° 2174, pp. 430-432, 2 cartes, 8 ill.
METOIS (Cne), 1901, *De l'Algérie au Congo*, Poitiers, de Blais et Roy.
METOIS (Cne), 1935, Sélection, *in La Griffe*, 26 mai 1915, 1 p.
NORMAND (M.), 1900, La conquête du Sahara, *L'Illustration*, 27 janvier, n° 2970, p. 41, 51-54, 10 gravures, 2 cartes.
REIBELL (E.), 1914, Mémento de la Mission saharienne.
REIBELL (E.), 1931, *Carnet de route de la mission saharienne Foureau-Lamy*. 1898-1900, Paris, Plon, *in* 8° 422 p., 4 dessins (de Fournial), 11 gravures, 1 carte.
Périodiques :
*La vie illustrée*, Paris, 21 septembre 1899, pp. 1-2 ;
*Le Nouvelliste*, Bordeaux, 23 mars 1899 (p. 2), 8 avril 1899 (p. 2) et 20 avril 1899 (pp. 1-2), 19 juin 1900 (1 p.) ;
*Echo de l'Isle*, Périgueux, du 20 septembre 1914.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXVIII – Année 2001

# Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901), zoologiste d'exception, Périgordin d'adoption

par Jean-Loup d'HONDT*

Le destin a voulu que la vie d'Henri de Lacaze-Duthiers, dont le nom est familier à la totalité des zoologistes, et plus particulièrement aux biologistes marins tant français qu'étrangers, se soit achevée dans un petit village de la campagne périgordine dont le nom n'est connu que des amoureux de l'un des plus beaux sites naturels de notre pays, Alles-sur-Dordogne (et non pas "Allès" comme cela est parfois orthographié). Sans doute cela s'explique-t-il par le fait que Lacaze-Duthiers, natif d'un département voisin, y a retrouvé un cadre géographique et des panoramas rappelant ceux auxquels l'attachaient des souvenirs remontant aux premières années de son existence. Peut-être aussi est-ce consécutif à la nature des obligations professionnelles de Lacaze-Duthiers ; un biologiste, dont une partie des activités se déroule en région littorale, peut affectivement être tenté, par contraste, de rechercher un peu de calme et de détente dans une campagne verdoyante et boisée, au relief accidenté où une rivière serpente au pied des coteaux - ceci contrairement à la

* Directeur de recherche au CNRS, président de la section des sciences, d'histoire des sciences et des techniques de l'archéologie industrielle du CTHS.

majorité de ses concitoyens dont l'existence se déroule à longueur d'année en milieu continental et généralement urbanisé. Les paysages de la Dordogne se prêtent parfaitement à l'oubli momentané, durant quelques jours, des éblouissantes plages de sable clair de la côte catalane ou des faciès rocheux balayés par les vagues et les embruns du littoral nord-breton.

En 1966 un sondage, effectué au sein de la communauté scientifique internationale à l'initiative du Conseil de l'Europe, a classé Lacaze-Duthiers en onzième position parmi les grands zoologistes français des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, après Cuvier, Lamarck, Buffon, Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, Réaumur, Pasteur, Claude Bernard, Latreille et Henri Milne Edwards, et avant Yves Delage, d'Orbigny, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Lacépède et Antoine-Laurent de Jussieu, noms tous illustres et prestigieux.

De son vivant, Lacaze-Duthiers a joui d'un prestige considérable. Il fut professeur à la Sorbonne durant une grande partie de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, à l'époque où l'Université de Paris ne comportait que trois chaires dévolues à la biologie animale (il y existe actuellement une quinzaine de professeurs dans cette discipline), après avoir été de 1865 à 1869 professeur titulaire de la chaire d'Histoire naturelle des Annélides, Mollusques et Zoophytes au Muséum national d'Histoire naturelle qu'il avait occupée à l'âge de 44 ans.

Durant ses trente-trois ans de professorat à la Sorbonne, il a successivement fondé deux stations de biologie marine rapidement et toujours connues dans le monde entier, celle de Roscoff en 1872 et celle de Banyuls-sur-Mer en 1883, sur lesquelles nous reviendrons plus loin. A un moment ou un autre de leur carrière, comme étudiants ou comme chercheurs, tous les biologistes marins français et de nombreux chercheurs étrangers ont fréquenté ces deux stations biologiques. En près de 130 ans, ces laboratoires créés par Lacaze-Duthiers ont été à l'origine de la formation et des contributions scientifiques de milliers d'étudiants et de chercheurs, dont par exemple l'auteur de ces lignes qui a préparé une grande partie de sa thèse de doctorat d'Etat à Roscoff et utilisé les infrastructures décidées par Lacaze-Duthiers pour exploiter des récoltes d'invertébrés microscopiques faites à la grève et obtenir en laboratoire la ponte et la métamorphose de différents organismes. Après avoir mis ses pas à Roscoff dans ceux de Lacaze-Duthiers et travaillé dans des locaux qu'il avait aménagés, c'est un lieu situé à quelques dizaines de kilomètres de celui où il avait décidé de s'affranchir de temps en temps de la contemplation des paysages littoraux qu'il a lui-même choisi comme havre de détente.

## Biographie de Lacaze-Duthiers

Lacaze-Duthiers naquit le 15 mai 1821 au château de Stiguederne, près de Montpezat, dans le Lot-et-Garonne, demeure qui fut vendue après le

décès de ses parents. Il grandit dans une ambiance austère et rigoureuse, sans beaucoup d'affection, sauf celle d'une tante - personne peut-être un peu "envahissante" car il baptisa du prénom de celle-ci une nouvelle espèce de crustacés parasites -. Il était le fils du baron Joseph de Lacaze-Duthiers, pair de France à la signature d'une particulière complexité, et de son épouse née Gérarde-Henriette de Cassaignolle ; son grand-père avait été décapité sous la Convention, en 1793, à Agen. Il fut déclaré sous les prénoms de Félix-Joseph-Henry (avec un "y"), et lui-même n'utilisera dans ses publications que son troisième prénom après en avoir modifié la dernière lettre.

Il accomplit ses études secondaires au collège de Villeneuve-sur-Lot, avant de monter à Paris pour y entreprendre des études de médecine ; mais attiré par les sciences naturelles, il changea d'orientation, suivit à la Sorbonne les enseignements de Blainville et d'Henri Milne Edwards, et obtint en 1865 sa licence en sciences naturelles. Il soutint néanmoins une thèse de doctorat en médecine en 1851, après avoir été interne aux hôpitaux Necker et de la Salpétrière. Répétiteur de Zootechnie à l'institut agronomique de Versailles, il fut révoqué en 1852 pour refus de serment à l'Empire, cessa dès lors toute activité médicale, et fut choisi par Milne Edwards pour devenir son préparateur à la Sorbonne. Il soutint le 2 mai 1858 une thèse de doctorat ès sciences sur l'anatomie génitale des insectes devant un jury présidé par Milne Edwards. Obligé, pour pouvoir survivre, d'entrer dans l'enseignement, il avait obtenu un poste de professeur de zoologie à l'Université de Lille en 1854, et avait dû emprunter l'argent nécessaire au voyage Paris-Lille. Maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure en 1863, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle en 1865, il fut nommé en 1869 professeur de zoologie, anatomie et physiologie animale à la Sorbonne.

Il avait eu pour maîtres les plus grands noms de la zoologie française de la fin de la première moitié du XIX$^{e}$ siècle, sur lesquels nous reviendrons plus loin ; en particulier, de Blainville (1777-1850) et Valenciennes (1794-1865), ses prédécesseurs dans sa chaire du Muséum, et Henri Milne Edwards (1800-1885), titulaire de la chaire d'histoire naturelle des insectes et des crustacés au Muséum de Paris et créateur de la biologie littorale en France. Il fut aussi fortement influencé par Armand de Quatrefages (1810-1892), professeur au Muséum, lui aussi adepte de l'étude des animaux sur le terrain, et qui participa en 1844 avec Milne Edwards à un voyage d'études en Sicile, et les conceptions de ces deux maîtres sur la nécessité de la pratique naturaliste dans le milieu intervinrent sans doute de façon déterminante sur la réflexion de Lacaze-Duthiers.

La formation scientifique de Lacaze-Duthiers a été peu conventionnelle. A l'époque où il était répétiteur à Versailles, il dut apprendre à connaître les animaux de boucherie et de trait, les caractéristiques des races, l'art d'apprécier les qualités laitières des vaches, et

s'initia à la morphologie et à l'anatomie des animaux domestiques en fréquentant les abattoirs, et se faisant passer - ce qui ne trompa personne - pour un professionnel. Pour son initiation au milieu marin, dont le journal qu'il a tenu de 1853 à 1858 rend compte, il voyagea pour la première fois à l'étranger après la soutenance de sa thèse et se rendit à Barcelone, empruntant une diligence tirée par 12 mules, et aux Baléares, où il fit des récoltes en logeant à l'auberge ou chez l'habitant, louant deux chambres dont l'une lui servait de laboratoire. De ses hôtes aux Baléares, il a écrit : "Nous ne trouverions que bien rarement chez nos paysans en France cette cordialité, cette offre de donner ses produits sans rien recevoir en échange". C'est au cours de ce voyage qu'il prit conscience de sa sensibilité au mal de mer : "Jamais je n'ai été malade et au supplice comme dans cette traversée", situation d'autant plus inconfortable pour lui qu'un chien embarqué lui aussi sur le même bateau ne manquait pas d'essayer de le réconforter en lui léchant constamment le visage. Il se rendit aussi à Saint-Malo, où il fut ému par la piété des habitants venus fleurir la tombe de Chateaubriand, inhumé sur l'îlot du Grand-Bé, à quelques centaines de mètres des remparts.

Il effectua par la suite d'autres missions, en Corse et aux Baléares, participant aux récoltes du corail rouge à partir de bateaux de pêche, et ramenant ainsi le matériel biologique qui lui permettra de rédiger sa célèbre monographie sur le corail ; il y découvrit la pratique du faubertage qu'il introduira ensuite à Roscoff ; l'expérience ainsi acquise lui vaudra d'être chargé d'une mission sur la collecte de cet organisme par le gouverneur général de l'Algérie. C'est après la disparition, sur un bref laps de temps, de plusieurs membres de sa famille, qu'il limita ses déplacements lointains et se fixa en Dordogne dans cette propriété de Las-Fons acquise probablement en 1864, qui devait devenir son havre de repos lors de moments de détente souvent très courts, et où il revint pour mourir après sa fatale attaque d'apoplexie. Il enseignait encore en Sorbonne le mois précédant sa mort, dans sa 81e année, après avoir eu la satisfaction de voir la plupart de ses anciens élèves occuper des postes professoraux dans l'enseignement supérieur.

Au cours de son existence, Lacaze-Duthiers a publié 256 travaux scientifiques sur des sujets de recherche ou d'actualité variés. Il a pratiquement travaillé dans tous les domaines de la zoologie. Toutefois, excellent anatomiste et surtout intéressé par les structures adaptatrices des organismes en corrélation avec leur milieu, il ne se préoccupa que très peu de la description d'espèces nouvelles. Parmi les sujets privilégiés qu'il a abordés, il convient de citer :

- Les organes génitaux des insectes
- L'embryologie, les organes génitaux et la reproduction des mollusques

- L'anatomie comparée au sein de différents groupes d'invertébrés marins (Ascidies, Echinodermes, Spongiaires, Brachiopodes, Echiuriens)
- L'anatomie générale des mollusques, notamment celle de leur système nerveux
- La structure et la croissance des Cnidaires, et tout particulièrement du corail rouge
- Les crustacés parasites (cycle biologique ; description d'espèces nouvelles)
- Les galles provoquées par les insectes sur les végétaux
- Les descriptions d'appareils de laboratoire et de techniques d'étude
- L'ostréiculture.

Il a en outre publié un certain nombre de travaux sur la pédagogie, les programmes d'enseignement, les aménagements successifs des stations de biologie marine de Roscoff et de Banyuls, des hommages à différents collègues vivants ou disparus. Il fut également l'auteur de publications sur l'orthographe de la terminologie scientifique et sur le langage des animaux. Fixiste et déconcerté par les théories de Darwin sur l'évolution, qu'il ne rejetait pas mais considérait comme excessives, il souhaitait qu'elles soient plus affinées et confortées avant de discuter de leur admission.

Lacaze-Duthiers était grand-officier de la Légion d'honneur (1900), membre des académies des sciences (1871) et de médecine (1886) et de nombreuses sociétés scientifiques étrangères (Argentine, Russie, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Suède, Danemark, Suisse) et françaises, dont la Société zoologique de France dont il était membre d'honneur. Il correspondait avec de nombreux collègues français et étrangers.

Son buste en bronze, réalisé par un artiste espagnol, lui fut offert de son vivant en 1900 à l'initiative d'Odon de Buen, professeur à l'université de Barcelone (voir ci-après). Il était en effet alors, avec Sabatier et Alphonse Milne-Edwards, l'un des derniers survivants de la grande école zoologique française de la deuxième moitié du XIX$^{e}$ siècle et dont les principaux acteurs seront évoqués plus loin. L'inauguration officielle de ce buste eut lieu à la Sorbonne le 1$^{er}$ juillet 1900, en présence du ministre de l'Instruction Publique, un an environ avant son décès (21 juillet 1901).

Sa notoriété internationale était en effet alors telle qu'Odon de Buen, grand admirateur de l'œuvre de Lacaze-Duthiers avec lequel il était en relation amicale depuis de nombreuses années, envisagea de faire réaliser un buste en bronze à son effigie par un artiste espagnol renommé, Mariano Benlluire. De Buen réunit alors une commission exécutive d'une dizaine de membres, parmi lesquels figuraient Yves Delage, professeur, et Louis Boutan et Edgar Hérouard, maîtres de conférences à la Sorbonne, chargée de coordonner la réunion des fonds nécessaires. Un comité d'honneur fut aussi constitué ; il comprenait 34 personnes dont, en plus des précédents, les noms

d'Agassiz (Washington), Van Beneden (Liège), Gegenbaur (Heidelberg) et Grobben (Vienne). Environ 450 souscripteurs se manifestèrent ; on retrouve dans la liste correspondante la plupart des grands noms de la zoologie française et internationale de l'époque, à l'exception de son jeune collègue Alfred Giard de l'Université de Paris et de son concurrent Armand Sabatier de celle de Montpellier, avec lesquels Lacaze-Duthiers dont le caractère était devenu difficile avec le temps était en mauvais termes (J. Théodoridès, communication personnelle). Les trois hommes étaient à l'époque les directeurs respectifs de quatre stations de biologie marine différentes : Lacaze-Duthiers en dirigeait deux, sur les côtes méditerranéenne et de la Manche, Giard celle d'Ambleteuse dans le Pas-de-Calais et Sabatier celle de Sète. Dans la liste des donateurs figure P. Aubriot (Paris), dont la famille est actuellement (1999) propriétaire de l'ancienne gentilhommière de Lacaze-Duthiers à Alles-sur-Dordogne, Las-Fons, où il s'éteignit ; le plus fidèle collaborateur de Lacaze-Duthiers, qui l'accompagnait partout, n'est connu dans la littérature que par son prénom de "Pierre" : s'agit-il de la même personne, ou alors de Pierre Lanceplaine, marin méditerranéen qui l'aida à acclimater la pratique du faubertage à Roscoff ? En 1887, déjà, un autre hommage lui avait été rendu, ses élèves lui ayant offert son portrait au cours d'une séance solennelle.

Nous ne traiterons pas ici en détail de l'œuvre scientifique de Lacaze-Duthiers ni de la création des laboratoires de biologie marine français, sujets qui ont déjà été abordées par différents auteurs, et nous nous attacherons ici à des aspects mal connus de ses pensées et de ses écrits. Il nous a paru intéressant de rappeler aussi ici quels ont été ses maîtres, ceux dont l'influence a modelé sa personnalité, et les élèves dont il a déterminé la carrière, la plupart d'entre eux n'étant plus que des noms pour les auteurs actuels, lorsqu'ils ne sont pas complètement tombés dans l'oubli.

## Lacaze-Duthiers à la Sorbonne

Avec humour, et souvent un humour à froid, Lacaze-Duthiers avait rappelé (1886) des souvenirs de ses premières années d'enseignement à la Sorbonne, où il existait lors de sa nomination deux chaires ayant le même intitulé, et où son collègue nommé avant lui, Henri Milne Edwards, lui avait signifié qu'il continuerait à assurer lui-même le même cours qu'auparavant (l'anatomie et la physiologie), avantage dû au privilège de l'ancienneté, et qu'il lui abandonnerait la partie du programme qui l'intéressait le moins, la zoologie proprement dite. Aussi, lorsque Milne Edwards cessa ses activités, Lacaze-Duthiers s'empressa-t-il de jouir des mêmes prérogatives, cédant la zoologie à son successeur, et récupérant pour lui-même l'enseignement

d'anatomie et de physiologie. A l'origine, il n'avait d'ailleurs existé qu'une seule chaire, celle de zoologie et physiologie, créée à la Sorbonne en 1809, et dont les premiers titulaires avaient été successivement Henri Milne Edwards, puis son fils Alphonse. La deuxième chaire fut fondée en 1812, et son premier titulaire, de Blainville, prit en charge la zoologie ; lui succédèrent Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, puis Gratiolet, et Paul Gervais. Les enseignants jouissaient alors de beaucoup de liberté dans leur enseignement, en particulier Blainville qui improvisait de nombreuses longues et passionnantes digressions, dont l'effet était de faire dériver son cours loin de son sujet initial et de lui permettre de ne traiter qu'une faible partie du programme prévu. Gratiolet était quant à lui renommé pour ses qualités d'orateur. A l'époque, les cours de zoologie n'étaient suivis que par une quinzaine d'étudiants.

Nommé à la Sorbonne en 1869 en remplacement de Gervais, Lacaze-Duthiers y occupa les deux petites pièces accordées à son prédécesseur, et dont une seule était éclairée. Il prit plaisir à rappeler que le garçon de laboratoire était commun aux deux chaires et étant "toujours en course, s'occupait si peu du local que le professeur devait bien souvent faire son service lui-même". Une telle remarque témoigne de la continuité des mœurs dans un enseignement supérieur qui, en cela, n'a que peu changé en 130 ans. Quant aux collections destinées à illustrer le cours, elles étaient insuffisantes et en mauvais état, et les "objets les plus indispensables (...) faisaient complètement défaut" ; en effet, de Blainville, les Geoffroy-Saint-Hilaire et Gratiolet, qui avaient de belles collections à leur disposition au Muséum, qui faisaient apporter pour leur cours et rapporter immédiatement ensuite au Muséum le matériel de démonstration nécessaire, ne se préoccupaient guère des collections du laboratoire dont ils avaient la responsabilité à la Sorbonne. Et ceci d'autant plus que leurs locaux étaient insuffisants. Ce n'est qu'en 1875 que Lacaze-Duthiers obtint enfin une salle de travaux pratiques convenable.

En 1874, Lacaze-Duthiers indique qu'il faisait ses cours le premier semestre, afin de pouvoir être davantage sur le terrain durant le deuxième et de pouvoir alors faire ses observations vitales à la meilleure période. C'est en 1870, alors qu'il effectuait des recherches à Roscoff (localité qu'il avait découverte sur le conseil d'un commerçant parisien), à une période où, souffrant, il ne put regagner Paris à l'époque des troubles socio-politiques, qu'il eut l'idée de créer sur place une station de terrain, sans doute sous l'influence de correspondants qui lui avaient appris la création d'autres laboratoires marins en Europe. Jusqu'alors, les naturalistes voyageaient et séjournaient sur place à leurs frais, sans infrastructure permanente d'accueil, et prenaient contact avec les marins locaux pour savoir où faire des récoltes. Instruit par son expérience personnelle et celle de ses maîtres qui devaient chercher le gîte et le couvert sur place, Lacaze-Duthiers résolut d'offrir aux

chercheurs de passage un lieu où ils pourraient bénéficier de conditions de travail et de séjour convenables. La station biologique didactique telle qu'il la concevait, était destinée à l'accueil à la fois matériel et scientifique des chercheurs, offrant des possibilités de logement et de récolte des animaux, d'étude sur place dans une structure spécialement adaptée du matériel scientifique récolté. Les chercheurs séjournant à Roscoff n'avaient rien à payer, ni pour leur logement, ni pour leur recherche. Grâce à un conseiller d'Etat sensibilisé au problème, il put obtenir les crédits nécessaires à l'achat d'une propriété qui fut aménagée, avec parc et vivier ; le laboratoire de Roscoff, qu'il acquit en plusieurs fois, fut inauguré en 1872.

Pour faciliter les activités des chercheurs de passage, il prit l'initiative de mettre à leur disposition dès leur arrivée une chambre décente (c'était une nouveauté pour l'époque), un coffret de travail renfermant des appareils d'optique et de dissection, du papier, et des récipients pour le rangement du matériel biologique. L'eau de mer destinée aux élevages des chercheurs était alors pompée à bras, puis portée dans des cruches dans les laboratoires. Il a publié régulièrement les effectifs des chercheurs ayant séjourné à Roscoff, soulignant les plus exceptionnels, dont celui de Wanda Szczawinska, polonaise et docteur ès Sciences de l'Université de Genève, par ailleurs première adhérente féminine à la Société zoologique de France, et qui vint y travailler sur les raies en 1874.

Privilégiant la biologie marine au détriment de celle en milieux terrestre et dulcicole, et de plus en plus attiré par la région méditerranéenne, il envisagea dans une seconde phase la création d'une station analogue sur les bords de la Méditerranée, et choisit de l'implanter à Banyuls-sur-Mer en raison de la beauté du site. Après différentes réticences de la part de l'administration qui fit remarquer que l'aménagement du laboratoire de Roscoff n'était pas achevé, il parvint à obtenir des subventions nationales et locales, n'hésitant pas à faire du porte à porte, et le laboratoire de Banyuls fut finalement inauguré en 1883. C'est dans cet établissement qu'il choisit de reposer après son décès, et il légua ses instruments scientifiques et ses livres au laboratoire de Banyuls. Souffrant de rhumatismes qui l'obligeaient à suivre périodiquement des cures dans des stations thermales, il préférait le climat plus engageant et ensoleillé des Pyrénées-Orientales à celui du Nord-Finistère et finit par délaisser le laboratoire de Roscoff dont ses élèves Jules Guiart, puis Yves Delage, prirent la direction, et il ne se préoccupa plus que du développement de la station de Banyuls. Comme pour celui de Roscoff, le choix du site de Banyuls a peut-être résidé dans le fait qu'il vouait une réelle prédilection aux endroits reculés et peu peuplés, ceux où il était le plus facile de s'adonner calmement à la recherche.

Lacaze-Duthiers a en outre développé la mise à la disposition des chercheurs et des enseignants, à partir des laboratoires marins, d'animaux

fraîchement récoltés. Ainsi, en 1885-1886, 240 envois d'animaux marins ont-ils été adressés à partir de Roscoff et de Banyuls à différents établissements universitaires français. Les chercheurs de passage étaient invités à publier dans la revue qu'il avait fondée à la veille de la guerre de 1870 (et qui de ce fait, ne put paraître qu'à partir de 1872) avec ses propres deniers et qui devint rapidement prestigieuse, les *Archives de Zoologie expérimentale* (puis *et générale*), titre probablement choisi à dessein en une époque où il n'était pas encore évident pour tous que la zoologie pouvait être "expérimentale". A Roscoff, "chacun avait la liberté complète d'opinion, de travail et d'exposition (...) et nul ne pouvait craindre de travailler pour autrui". Il fallait simplement de la persévérance et savoir accepter les contraintes de la vie en laboratoire. Lacaze-Duthiers parvenait à obtenir des bourses, destinées à indemniser les chercheurs venus de Paris de leurs frais de voyage. Dans ce contexte, il a beaucoup regretté que son préparateur de zoologie à la Sorbonne, Lemire, n'ait jamais publié les récoltes de Bryozoaires marins qu'il était venu faire à Roscoff en 1873, et loué son ancien élève devenu son collègue à la Sorbonne, Alfred Giard - avant que leurs relations ne s'enveniment quelques années plus tard - d'avoir fait paraître les siennes. Il attachait beaucoup d'importance à l'obtention de ces bourses, et est encore actuelle la remarque qu'il formula en 1882 : "Faire des sciences naturelles quand on n'a pas de fortune et qu'on n'arrive pas à l'enseignement est le plus sûr moyen de mourir de faim". Une autre preuve de sa bienveillance dans ce domaine résidait dans sa conception désintéressée de la fonction de préparateur ; lorsqu'on entrait dans son laboratoire pour exercer cette fonction, on l'occupait le temps de préparer sa thèse, avant d'être appelé à de plus hautes fonctions ; et on laissait alors immédiatement la place à un collègue plus jeune pour lui permettre d'accomplir le même parcours.

## L'enseignement et la pédagogie selon Lacaze-Duthiers

En 1854, Lacaze-Duthiers a écrit dans son journal : "Le bonheur que j'éprouve à étudier la nature pourra-t-il s'émousser jamais ?". Il regrettait alors de ne pouvoir le partager avec une âme sœur, qu'apparemment il ne trouva jamais puisqu'il resta célibataire. Peut-être est-ce pour cette raison qu'il consacra autant de passion à la progression de la science, et qu'il s'attacha à permettre aux plus jeunes chercheurs de concrétiser leurs vocations et d'effectuer leurs recherches dans les meilleures conditions matérielles.

Il avait compris que l'état des connaissances à son époque ne constituait qu'un instantané dans le cours de l'évolution de la science, et que cela lui interdisait tout sectarisme envers telle ou telle théorie scientifique.

"Je ne fais pas la critique des gens et des choses du passé. En toute science chaque époque est marquée par des découvertes et des façons de travailler qui lui sont propres, et dont la série fait le progrès". Pour permettre ces progrès, il défendit l'idée que la zoologie devait être expérimentale, et ne devait pas se limiter à de simples observations discontinues. Pour qui le rencontrait pour la première fois, il donnait moins l'impression d'être un savant de laboratoire qu'un soldat d'un autre âge, à l'époque de la chevalerie riche d'aventures et de brillants combats à l'arme blanche. Il a été décrit comme un amoureux jaloux et sans partage de la science, à laquelle il voua sa vie entière et avec désintéressement dès ses plus jeunes années, lui donnant selon un de ses anciens élèves "son cœur, son temps, sa peine et sa fortune".

Dans un hommage rendu à Lacaze-Duthiers, Yves Delage, qui fut un temps son collaborateur, décrit ainsi son maître : "Il avait établi la réputation de son laboratoire de telle manière qu'on sût qu'il était malaisé d'y être admis, et qu'une fois admis, on y serait soumis à une dure discipline. C'était l'élimination des paresseux commençant dès avant la porte d'entrée. De l'autre côté de la porte, nouvelle épreuve. Il faisait introduire auprès de lui l'étudiant déjà quelque peu intimidé, et ce qui se passait alors ressemblait quelque peu à une séance dans le cabinet d'un juge d'instruction. Sur un ton froid et méfiant il vous questionnait, vous retournait et vous faisait dire ce que vous auriez préféré taire, tandis qu'un œil qu'on n'oubliait plus vous fouillait dans vos moindres replis.(...) Il resta toujours simple, d'un désintéressement absolu, et d'un fond très bon.(...) Jamais il ne demandait à ses préparateurs la moindre préparation pour son cours, la moindre aide pour ses travaux. Il faisait tout lui-même. Il leur demandait seulement de travailler pour eux, généralement à leur thèse ; et cela il l'exigeait".

"Intarissable en anecdotes et en souvenirs, il livrait peu de son être intime ; même dans ses moments d'abandon, il évitait toute allusion à ses goûts personnels, toute incursion sur le terrain des sentiments ou des opinions en dehors de la science. La cause semble devoir en être cherchée dans une sorte de pudeur, une défiance de lui-même, un besoin d'être encouragé ou soutenu". Il était pourtant sensible aux applaudissements à son entrée en cours et à la fin de ses exposés, peiné lorsqu'il ne l'était pas, et soulagé en constatant alors que le doyen de l'université, Louis Pasteur, n'était pas applaudi non plus.

Dans l'hommage qui lui fut rendu à la Société zoologique de France en 1901 par son ancien élève Jules Guiart, professeur à la faculté de médecine, on trouve des propos toutefois plus nuancés : "Il fut le savant qui eut le plus d'élèves ; mais son caractère inquiet et méfiant fit qu'il ne pût malheureusement pas les conserver, de telle sorte que durant sa vieillesse ce grand homme dut vivre dans un isolement presque complet". Ces lignes, riches de sous-entendus, font peut-être notamment allusion à son inimitié avec son ancien collaborateur Giard.

Lacaze-Duthiers (1882 a, b) a consacré plusieurs articles à ce qu'il a intitulé "La méthode en zoologie", et où il a exposé ses conceptions pédagogiques. L'enseignant "détermine des vocations et entraîne la carrière" ; la méthode d'apprentissage doit être expérimentale, la seule qui permette d'acquérir des bases solides de la connaissance des rapports des êtres, sur le terrain et devant la paillasse. L'expérimentation implique l'interaction de la main humaine sur le développement d'un phénomène biologique, et la connaissance exacte des conséquences biologiques de cet acte. L'enseignement fait une large part à l'influence que le professeur peut et doit avoir sur les jeunes intelligences, celles des étudiants entrant en faculté avec des connaissances encore fragmentaires. Aussi le cours doit-il être "précis et didactique", tout en attirant l'attention sur les lacunes et les incertitudes, afin d'"éveiller une curiosité salutaire" qui amènera l'élève à réaliser des recherches et des observations originales.

Comme tous les véritables zoologistes actuels en demeurent convaincus, mais il nous faut admettre que ce n'était pas évident à l'époque de Lacaze-Duthiers, les différentes disciplines vouées à l'étude de l'animal, "l'anatomie, la morphologie, l'embryologie, n'auraient qu'un intérêt bien secondaire si elles ne conduisaient pas par des comparaisons, à rapprocher ou éloigner les êtres si multiples et si variés de la nature". Les données ainsi recueillies par l'observation et l'expérimentation ne sont pas des informations isolées, mais elles contribuent légitimement à l'élaboration d'un ensemble cohérent, dont les différents apports sont complémentaires : "Tous les éléments constituent par leur réunion l'histoire aussi complète que possible des animaux, étudiés et recueillis d'abord isolément". La zoologie purement descriptive et considérée indépendamment a fait son temps. La finalité des études est de "chercher à reconnaître les rapports", ce qui est "implicitement admettre qu'il faut les indiquer, les représenter, et par cela même arriver aux classifications" ; celles-ci sont en effet le but terminal de la zoologie, l'établissement de la systématique, art d'ordonner nos connaissances. En définitive, "c'est à atteindre le fait supérieur, la connaissance des êtres, que travaillent les zoologistes".

Dans un tel contexte, une bonne méthode pédagogique s'impose. "Une bonne leçon de zoologie" ne consiste pas "à gorger de noms d'animaux plus ou moins heureusement et à résumer des caractères", car il ne faut pas qu'elle se limite à une science "de mémoire et de mots", sinon, bien qu'indispensables, "elles seraient discréditées aux yeux de ceux qui n'en cherchent pas l'esprit". Le cours doit être progressif ; il ne faut pas débuter par l'enseignement des conceptions générales, sans avoir auparavant abordé les caractères simples, et n'extrapoler qu'ensuite. En cela, l'anatomie comparée et la pratique expérimentale familiarisent mieux l'étudiant que le

cas théorique - ce que n'ont pas encore compris certains théoriciens de l'enseignement en ces derniers mois du vingtième siècle -. Même si "la recherche des détails est le petit côté de la science", la pratique de la dissection reste la meilleure méthode de formation pour des chercheurs qui veulent avoir la compétence nécessaire pour analyser et interpréter efficacement les faits. Ayant ainsi acquis une méthode et une discipline de travail, ils sauront, plus facilement que des étudiants issus d'autres filières, interpréter une structure biologique.

Lacaze-Duthiers avait été élu au conseil supérieur de l'instruction publique pour y proposer des amendements à un projet alors controversé de réforme des programmes du Baccalauréat ès lettres, eux aussi encore insatisfaisants de nos jours plus d'un siècle plus tard. Il publia alors plusieurs articles à ce sujet (1882) dans la *Revue Scientifique*. Il s'y étonna tout d'abord de ce que le programme comportât un enseignement de sciences naturelles, alors que cette discipline était quasiment nulle dans celui du Baccalauréat ès sciences où il n'était abordé qu'en classes de 6e et de terminale, ce qui était la meilleure façon de faire oublier aux élèves dans l'intervalle les connaissances de base acquises au début de leur scolarité ; aussi a-t-il souhaité un échelonnement de l'enseignement de cette discipline tout au long du cursus scolaire. Ses commentaires ont porté sur deux aspects :

- enrichissement, par des notions d'anatomie et de physiologie, de l'enseignement destiné aux futurs biologistes ;

- réforme des programmes d'enseignement dans la voie littéraire, notamment par un allègement des cours d'histoire naturelle.

S'il considérait que les étudiants devaient légitimement acquérir les connaissances les plus vastes possible, il plaida en la faveur d'un rééquilibrage de l'enseignement et d'une meilleure adaptation des études à l'orientation future des élèves ; ses préoccupations sont encore d'une parfaite actualité de nos jours, où l'on considère par exemple que les élèves d'une dizaine d'années doivent maîtriser la biologie moléculaire au détriment de la connaissance des grands types d'organisation, peu important qu'ils sachent ou non reconnaître en cette veille du XXIe siècle un coquillage d'un lapin de garenne ou d'un châtaignier... Si Lacaze-Duthiers "applaudit" à l'accroissement de la place donnée à l'histoire naturelle, reléguée jusqu'alors "au dernier plan des études classiques", il réaffirma qu'il convenait d'abord d'enseigner l'indispensable, et de réserver le superflu pour une phase ultérieure, d'une part dans l'intérêt de l'élève, d'autre part dans celui de l'enseignement. "Je ne vois pas clairement", écrit-il, "à quelle utilité il pourrait y avoir pour de futurs enseignants à savoir ce qu'est un tunicier", même si ceux-ci exercent à Marseille et qu'il pourrait être intéressant pour eux de savoir que le "violet", animal qu'il achète pour sa consommation personnelle sur les quais du Vieux-Port, appartient à cet embranchement du

règne animal ; en revanche, la connaissance des vers parasites peut lui être plus utile. Quant à l'histologie des tissus végétaux, elle leur est complètement inutile. D'autre part, un professeur de sciences naturelles, et pas forcément un débutant, aura beaucoup de difficultés à faire comprendre à ses élèves les problèmes de l'espèce animale ou la définition de l'individu chez des organismes coloniaux.

Aussi a-t-il recommandé (1882 c et 1885) la création d'un brevet uniforme, titre égal pour tous, impliquant une formation générale et décerné sans indulgence, suivi de baccalauréats spécialisés conduisant à des carrières professionnelles différentes ; c'est cette formule qui était en honneur en France après la Première Guerre mondiale, le brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C.), examen de culture générale, précédant trois options différentes pour le baccalauréat. La sévérité était nécessaire, étant donné que la multiplication à terme du nombre des candidats se traduirait par une baisse du niveau général du savoir (pensée prophétique à la lumière du niveau actuel des étudiants entrant à l'université). Un futur avocat, un futur médecin ou un futur naturaliste n'ont pas besoin d'avoir la même formation tout au long de leur scolarité.

A cette époque, Lacaze-Duthiers considérait déjà le titre de bachelier comme dévalorisé car décerné avec laxisme, "à l'égal d'un certificat de vaccine", et recevait en période d'examens de nombreuses lettres de recommandation en faveur de certains candidats. Les autorités administratives préconisaient alors la suppression du baccalauréat trop injuste car défavorisant les timides ; il réaffirma alors avec force la nécessité du maintien de cet examen, moyen de s'assurer du niveau de connaissances des élèves. En tant que membre de jurys d'examen, il s'était aperçu sans difficulté de la médiocrité de nombreuses copies, pour laquelle, et contrairement à l'oral, la timidité des étudiants ne pouvait être incriminée. Son idée, concrétisée depuis lors par les commissions pédagogiques ministérielles, était de séparer les Baccalauréat mathématiques-physique du Baccalauréat physique-sciences naturelles, conduisant respectivement à l'exercice de professions très différentes. Il était également hostile à un projet de création d'universités différentes pour la biologie, la botanique et les sciences de la terre.

En 1885, il s'était aussi insurgé contre la diminution l'année précédente, par le conseil supérieur de l'instruction publique, du nombre des heures d'enseignement alors que les horaires existants étaient à peine suffisants pour que l'on puisse traiter l'ensemble des programmes (à l'époque actuelle, on préfère alléger les programmes et supprimer ce qui est le plus profitable au développement intellectuel des élèves, les devoirs du soir). En 1882, il avait exercé sa verve contre des propositions formulées à l'époque de réformer l'enseignement supérieur, elles aussi toujours actuelles : "Pour peu

que le vent fut à la réforme, et il y est presque toujours pendant les oscillations politiques, des commissions étaient nommées et des rapports adressés au chef de l'Etat", les améliorations étant alors systématiquement proposées comme nécessaires. Il remarque en particulier que "s'il est un établissement pour lequel les contrecoups de ces fluctuations politiques et gouvernementales depuis 1848 aient été sensibles, c'est incontestablement le Muséum d'histoire naturelle".

Ce fut alors pour lui l'occasion d'aborder les missions respectives de l'enseignement supérieur et d'un grand établissement comme le Muséum. A l'époque (1882), il était question - comme actuellement, en 1998 et 1999 - d'associer le Muséum aux formations délivrées par les facultés des sciences, notamment la Sorbonne. Lacaze-Duthiers s'y opposa, estimant que cela conduirait à "un amoindrissement du grand établissement national dont le but est tout autre". Même si la vocation d'enseignement du Muséum avait été décrétée en 1793 par la Convention, et dans un rapport préconisant "d'appliquer toutes les sciences naturelles au progrès du commerce et des arts", Lacaze-Duthiers stigmatisa la tendance alors en honneur, notamment dans les milieux officiels, favorable à une rentabilisation de l'établissement, tout particulièrement en lui faisant accueillir des élèves. "A quoi sert le Muséum ? A quoi peut-on le rendre utile ?" disait-on alors. Or, c'était "exclusivement à l'utilitarisme", à la rentabilité matérielle et non au progrès de la culture que visaient les différentes tentatives de réforme. On reprochait à l'établissement de ne pas produire suffisamment, de ne s'adresser qu'à un public restreint, alors qu'il recelait des richesses considérables. En 1878, un décret du président de la République daté du 20 décembre nomma même une commission pour améliorer le fonctionnement du Muséum.

Pour Lacaze-Duthiers, concrétiser le projet de faire participer les personnels du Muséum à l'enseignement de la licence, de l'agrégation et du doctorat, relevait d'une incompréhension des vocations respectives du Muséum et de l'Université. Le rôle de la faculté des sciences est d'enseigner "les faits acquis de la science", selon un programme imposé dont il ne convient pas de s'écarter, l'enseignement même dogmatique et classique n'excluant pas de présenter les nouvelles voies de recherche à explorer ; les étudiants viennent y chercher de quoi acquérir la possibilité de franchir les différentes étapes de l'enseignement supérieur, de la licence au doctorat. La fonction du Muséum a quant à elle évolué depuis l'origine pour s'engager depuis le début du XIX$^{e}$ siècle dans une voie tout à fait différente de celle de la faculté des sciences.

Le Muséum est l'héritier du "Jardin du Roy" et avait à l'origine une vocation médicale de culture de plantes médicinales et de pratiques chirurgicales, et en cela concurrençait la faculté de médecine. On a aussi tenté d'en faire une école d'agriculture. Son enrichissement en spécimens

d'origines diverses a été à l'origine de sa transformation en un centre de conservation de collections d'histoire naturelle. Son enseignement est devenu de ce fait lié à ces collections. Si on entreprend de réaliser un enseignement de type universitaire au Muséum (licence, agrégation) pour y accueillir des élèves, une telle situation conduirait selon Lacaze-Duthiers à abaisser le niveau de l'établissement et à détourner celui-ci de ce qui était devenu sa vocation. Ainsi (1882 e), "on ne va pas au Muséum pour apprendre les premiers éléments de la science, on y va pour apprendre à être un naturaliste, un chercheur", et ceci après la licence. Ce point de vue est celui qui prévaut actuellement au Muséum. Lacaze-Duthiers défend l'idée que cet enseignement étant voué à une spécialisation des connaissances, l'effectif des étudiants peut y être légitimement restreint, vu que la formation qu'ils y reçoivent leur offre leurs perspectives d'avenir. Les réformes du Muséum "échouent d'autant plus qu'elles ne sont pas inspirées par une idée juste des besoins de la science". Ainsi pour Lacaze-Duthiers le Muséum "est un établissement où la science pure doit exclusivement être enseignée. Le professeur du Muséum [et cela peut être extrapolé de nos jours à l'ensemble du corps des chercheurs] est à la fois l'archiviste, le descripteur et l'interprète, dans toute la plénitude de la liberté, des richesses de la nature".

C'est en raison de la primauté qu'à ses yeux la science devait avoir sur toute autre considération, qu'il réagit lorsque Charles Darwin, dont il considérait pourtant les idées avec suspicion et qu'il ne considérait apparemment pas comme un zoologiste de tout premier plan, ne parvint pas dans un premier temps à se faire élire membre correspondant de l'Académie des sciences, où sa candidature avait d'ailleurs donné lieu à des débats orageux. Pour Lacaze-Duthiers, la notoriété du candidat devait primer sur toute autre considération.

Par ailleurs, Lacaze-Duthiers avait eu à s'opposer, à propos de l'enseignement des sciences, au physiologiste et futur prix Nobel Charles Richet, qu'il ne semble pas être parvenu à convaincre. Richet était l'un des tenants d'une simplification orthographique des mots scientifiques au détriment de l'étymologie et au profit d'une écriture phonétique (par exemple, le remplacement de "Physiologie" par "Fisiologie"). D'où la remarque de Lacaze-Duthiers : "Ecrire comme l'on parle, c'est sans doute plus simple et par conséquent beaucoup plus commode" ; mais cela conduirait à en faire "une pire chose pour l'avenir de notre langue, car il conduirait à l'anarchie la plus complète, la plus funeste à la clarté et à la précision du français". A titre d'exemple, il rappelle que "les trois sens du son maître ne peuvent être déterminés que par l'orthographe différente", et que si l'écriture des mots du langage courant peut sans encombre évoluer avec le temps, ce qui s'est d'ailleurs produit au cours de l'histoire, il ne doit pas en être de même pour les noms scientifiques si l'on veut pas que leur

signification soit bien comprise. Avec humour, il développa un autre exemple : "Lorsqu'on recherche la filiation des êtres qui se sont succédés (...), on appelle phylum l'ensemble de cette chaîne de races ancestrales ; mais si on remplace l'orthographe "Phylogénie" par "Filogénie", ce terme signifie littéralement : développement ou origine du fil". Il conclut l'un de ses développements par une remarque que ne désavoueraient pas certains membres du corps enseignant actuel ; une meilleure connaissance de l'étymologie des mots éviterait aux étudiants les "balourdises" qu'ils commettent, dues au fait qu'ils écrivent les mots comme des machines, sans les comprendre, alors que l'apprentissage des rudiments nécessaires des langues anciennes ne demanderait que deux mois d'étude.

Lacaze-Duthiers était aussi un naturaliste s'intéressant à tous les domaines de la zoologie, catégorie d'érudits en nette raréfaction en cette fin du XX$^{e}$ siècle où l'hyperspécialisation sur un matériel biologique, un problème ou une technique devient la règle, et où les scientifiques (qui ne méritent plus alors le nom de savants) n'ont plus guère de connaissances en dehors de leur domaine plus ou moins étroit d'activités. En particulier, Lacaze-Duthiers s'est intéressé à l'œuvre de l'entomologiste Jean-Henri Fabre, dont les préoccupations étaient très éloignées des siennes, et qui devint son collègue à l'Académie des sciences après que Fabre y ait été élu comme membre correspondant.

## Lacaze-Duthiers et le Périgord

Ces dernières pages constituent une introduction à une étude qui demande à présent à être entreprise de façon plus détaillée, d'une part à partir des "carnets" de Lacaze-Duthiers, d'autre part à partir de documents administratifs locaux.

Sans doute est-ce le hasard qui motiva la venue de Lacaze-Duthiers en Dordogne ; probablement aussi sont-ce les analogies entre les paysages et les reliefs de son département d'origine, limitrophe du Périgord, qui l'incitèrent à y domicilier son havre de détente. Intéressé par les différents domaines de la science et d'une activité débordante, il ne pouvait pas ne pas se passionner par les découvertes effectuées dans la région des Eyzies et pour les fouilles qui y étaient entreprises. Celles-ci étaient réalisées par Edouard Lartet (1801-1871), un géologue et paléontologue gersois d'origine, avocat de formation, ami d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, Valenciennes et Gratiolet, et créateur de la paléontologie humaine en France ; ses fouilles avaient débuté en Périgord autour de 1860 ; il fut nommé professeur au Muséum en 1869, deux ans avant sa mort (28 janvier 1871). Spécialiste de l'anatomie comparée, Lacaze-Duthiers ne pouvait qu'avoir son attention sollicitée par les formes ancestrales

de l'espèce humaine, ainsi que par l'artisanat qui lui était associé. C'est pour rendre visite à Lartet qu'il parcourut le Périgord, et décida de s'y fixer. C'est ainsi que la région lui plaisant, il décida d'acquérir peu après le décès - sur un bref laps de temps - de plusieurs membres de sa famille, une résidence bourgeoise d'Alles-sur-Dordogne appelée sur place "le château", la propriété de Las-Fons (actuellement Lasfons), probablement en 1864.

Cette demeure, voisine de l'église et du cimetière du village, vraisembablement un ancien prieuré s'ouvrant par un escalier monumental, avait appartenu à une famille Sauret au XVII^e siècle, et doit son nom à la présence de plusieurs sources. Georges Pruvot a décrit ainsi cette habitation : "Pour entrer dans le salon, richement et confortablement meublé, il fallait se glisser obliquement par un entre-portes obscur, encombré jusqu'à l'invraisemblable de rayons et de papiers poudreux. Le laboratoire du maître, au milieu incohérent, semé de bocaux et de flacons, d'objets disparates rapportés lors de ses voyages, était tout en haut de la maison, éclairé seulement par deux petites lucarnes ; mais par elles la vue s'étendait sur les jardins merveilleux, étagés en terrasses, pleins d'oiseaux et d'insectes, de fleurs rares, de toutes les variétés de fruits, d'eaux courantes, et prolongés par une admirable allée d'arbres séculaires longeant sur plus d'un kilomètre le cours de la Dordogne".

Sans doute faudrait-il maintenant consulter des actes notariés et entreprendre un décryptage soigné de ses "carnets intimes", parfois difficilement lisibles, sans doute écrits pour lui-même, et témoignant d'une sensibilité refoulée, pour mieux découvrir ce que fut la vie de Lacaze-Duthiers à Las-Fons. Il serait fait par exemple état, dans ces carnets (Petit, 1968), de ses déboires municipaux à Alles. Sans avoir eu entre les mains les documents correspondants, nous pouvons émettre l'hypothèse que Lacaze-Duthiers avait sans doute envisagé de pouvoir participer à la vie locale et pouvoir faire profiter de son expérience sa commune d'adoption. A-t-il été membre du conseil municipal ? N'étant pas originaire du milieu rural local, se pourrait-il qu'il ait vainement tenté d'obtenir un mandat municipal, mandat qui lui aurait été refusé par ses nouveaux concitoyens, faute d'avoir été bien intégré dans la population ? Ce qui aurait pu le meurtrir devant le refus de ses idées que l'on peut supposer novatrices ? Tout ceci n'est qu'hypothèse tant que des études approfondies à partir de documents d'archives n'auront pas été réalisées[1].

Le décès de Lacaze-Duthiers a été enregistré sur les registres d'état civil d'Alles-sur-Dordogne le 21 juillet 1901, sous le prénom de Félix-Joseph. Après avoir été temporairement inhumés dans le cimetière du village, ses restes furent transférés à Banyuls où furent célébrées de manière grandiose ses

---

1. Henri de Lacaze-Duthiers a été maire d'Alles-sur-Dordogne de 1888 à 1896. Cf. *B SHAP*, t. CXXVII, 2000, Petites nouvelles de la 1^e livraison, p. 198. (NDLR)

obsèques, le 9 mai 1902. Il repose sous un monument à sa gloire, édifié sur un rocher face à la station biologique, à côté de l'embarcadère des bâtiments océanographiques du laboratoire.

## Conclusion : l'actualité de Lacaze-Duthiers

Un certain nombre des sujets évoqués dans les écrits de Lacaze-Duthiers sont encore périodiquement d'actualité.

Les programmes et les horaires d'enseignement, notamment en corrélation avec la profession future présomptive des élèves, sont toujours discutés 120 ans après que Lacaze-Duthiers s'en soit préoccupé et souvent dans les mêmes contextes. Actuellement, en accord avec les propositions de Lacaze-Duthiers, leur contenu est mieux adapté que de son temps à une finalité professionnelle, et plus allégé en notions non indispensables pour la carrière et la vie courante des intéressés. Mais la suppression du baccalauréat, qui n'est pas un examen de passage dans l'enseignement supérieur, mais le premier grade universitaire, celui qui donne l'autorisation de porter une épitoge ornée d'un premier rang d'hermine, et contre laquelle il s'insurgeait, est intervenue depuis lors en ce qui concerne la première partie de cet examen.

La simplification du vocabulaire, et le remplacement d'une orthographe syntaxique par une orthographe phonétique nuisible à la compréhension élémentaire d'un texte, concession à l'illettrisme, est l'une des aberrations encore périodiquement proposées dans le cadre de réformes présentées comme constructives. Lacaze-Duthiers a aussi regretté, d'une part le faible niveau de nombre d'étudiants, d'autre part qu'il se trouve, au sein des instances administratives, des responsables persuadés que la finalité de la recherche scientifique devait être la rentabilité matérielle, et non pas en priorité le développement et l'enrichissement désintéressé du patrimoine culturel, et qu'il faille justifier l'intérêt de sa recherche. Ces sujets sont toujours d'actualité.

Il a aussi insisté sur les différences de vocations respectives d'un universitaire et d'un chercheur du Muséum, estimant que ce dernier n'était pas là pour faire un enseignement de masse, mais qu'il pourrait assurer à temps partiel un enseignement spécialisé pour le perfectionnement des futurs cadres dans certains domaines de la recherche. C'est ce type d'enseignement qui est actuellement effectué au Muséum.

L'initiative de Lacaze-Duthiers d'organiser, dans un laboratoire de biologie marine permanent, une infrastructure d'accueil tant scientifique que d'hébergement des chercheurs de passage, a été une innovation essentielle

dans le milieu scientifique ; cette formule a progressivement été adoptée dans les différents types de laboratoire de terrain du monde entier. Le chercheur dès son arrivée sur place était désormais dégagé de certaines contingences matérielles, telles que la recherche d'un lieu de séjour et d'un local de travail. Cette règle a prévalu jusqu'à une époque récente dans toutes les stations de terrain. L'insuffisance en personnel et en locaux déplorée par Lacaze-Duthiers semble être une préoccupation constante dans l'enseignement supérieur.

Lacaze-Duthiers s'est aussi interrogé sur les conditions optimales du travail de recherche. Il a reconnu qu'elles pouvaient s'effectuer dans un relatif isolement des chercheurs, que les découvertes majeures se faisaient souvent dans la solitude d'un laboratoire, et pas seulement au sein d'une équipe nombreuse dont chacun des membres n'apporte sa pierre qu'à un thème unique. Il faut rendre hommage à la correction et à la droiture dont il fit preuve en veillant à ce que ses collaborateurs favorisent leur propre recherche plutôt que les activités du "patron" ; cette attitude a ensuite été celle de nombre de ses successeurs.

A la fin de sa vie, les relations de Lacaze-Duthiers et des directeurs des deux autres grandes stations marines françaises, Armand Sabatier et Alfred Giard, étaient pour le moins assez distendues. Mais peut-être étaient-ils rivaux, notamment quant aux financements qui leur étaient respectivement nécessaires, et ceci d'autant plus que leurs orientations de recherche divergeaient ? Peut-être s'étaient-ils opposés à propos de leurs théories respectives ? Lacaze-Duthiers était un anatomiste fixiste qui se préoccupait essentiellement de l'adéquation d'un organisme avec son mode de vie et son milieu ; Sabatier, dont les positions étaient intermédiaires entre celles de ses deux collègues, était en priorité un histologiste et un cytologiste voué à l'étude de la biologie de la reproduction ; Alfred Giard, plus novateur et darwinien, s'intéressait surtout à l'évolution et à des problèmes de biologie générale étudiés sur le vivant (métamorphose, parthénogenèse expérimentale, castration parasitaire, crustacés parasites), ainsi qu'à la classification animale fondée sur l'évolution des lignées au cours du temps.

## Remerciements

Nous sommes redevable à l'obligeance du père Pierre Pommarède, président de la Société historique et archéologique du Périgord, des renseignements préalables à la réalisation de cette étude, et à Mme Marie-Françoise Diot (Centre National de Préhistoire) d'informations récentes et de documents photographiques sur Las-Fons et son environnement. Nous avons pu avoir accès au riche fonds biographique de la bibliothèque centrale du

Muséum de Paris, où nous avons pris connaissance de plusieurs dizaines de notices, grâce à l'obligeance de ses conservateurs en chef, M. Yves Laissus, puis Mme Monique Ducreux. Quelques renseignements nous ont aimablement été communiqués par notre regretté collègue Jean Théodoridès, directeur de recherche au CNRS. Nous leur témoignons à tous l'expression de notre vive reconnaissance.

J.L. d'H.

*(archives de la Société Zoologique de France)*

## Sources

(Anonyme) (1900) : "Nouvel hommage à M. de Lacaze-Duthiers", *Arch. Zool. exp. gén.*, 8, p. III-XXX.

(Anonyme) (1900) : "Hommage à M. de Lacaze-Duthiers", *Revue Scientifique*, 14, p. 1-5.

Guiart, J. (1901) : "Henri de Lacaze-Duthiers, 1821-1901. Notice nécrologique", *Bull. Soc. zool. Fr.*, 26, p. 125-128.

Lacaze-Duthiers, H. de (1872) : "Une élection à l'Académie des Sciences (Institut de France) dans la section de Zoologie", *Arch. Zool. exp.*, N. et R., 1, p. XLIX-XL.

Lacaze-Duthiers, H. de (1874) : "Leçon d'ouverture au cours de Zoologie à la Sorbonne (cours de 1873-1874)", *Arch. Zool. exp.*, 3, p. 1-38.

Lacaze-Duthiers, H. de (1882 a) : "La méthode en zoologie", *Revue Scientifique*, 3, p. 226-234.

Lacaze-Duthiers, H. de (1882 b) : "La méthode en zoologie (suite)", *Revue Scientifique*, 3, p. 257-265.

Lacaze-Duthiers, H. de (1882 c) : "Enseignement des Sciences", *Revue Scientifique*, 3, p. 334-338.

Lacaze-Duthiers, H. de (1882 d) : "Le Baccalauréat et les Sciences Naturelles", *Revue Scientifique*, 4, p. 66-74.

Lacaze-Duthiers, H. de (1882 e) : "Enseignement des Sciences. La licence et le Muséum", *Revue Scientifique*, 4, p. 97-110.

Lacaze-Duthiers, H. de (1885) : "Enseignement des Sciences. La réforme des baccalauréats", *Revue Scientifique*, 1, p. 289-299.

Lacaze-Duthiers, H. de (1886) : "Dix-sept années d'enseignement de la Zoologie en Sorbonne", *Revue Scientifique*, 1, p. 737-748.

Lacaze-Duthiers, H. de (1889) : "La méthode en Zoologie", *Revue Scientifique*, 2, p. 162-171.

Lacaze-Duthiers, H. de (1894) : "L'enseignement des Sciences. L'orthographe du langage scientifique", *Revue Scientifique*, 4, p. 97-105.

Laurent G. (édit.) (1997) : *Jean-Baptiste Lamarck (1744-1829)*, éd. du C.T.H.S., Histoire des Sciences et des Techniques, Paris, 757 p.

Leclerc, J. & Dagnelie, P. (1966) : *Perspectives de la zoologie européenne*, éd. Duculot, Gembloux, 215 p.

Petit, G. (1961) : "L'histoire de la biologie marine en France et la création des laboratoires maritimes", *Conférences du Palais de la Découverte*, Paris, 32 p.

Petit, G. (1968) : "Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901) et ses 'carnets intimes'", *Bull. Inst. Océanogr. Monaco*, N.S., 2, p. 453-465.

Petit, G. & Théodoridès, J. (1959) : "La correspondance d'Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901). Son intérêt pour l'histoire des Sciences",

Actes du 9e Congrès d'Histoire des Sciences, Barcelone-Madrid, Imprimerie Escuela, p. 399-401.

Petit, G. & Théodoridès, J. (1972) : "Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901) et les naturalistes suisses", *Gesnerus*, 29, p. 19-32.

Petit, G. & Théodoridès, J. (1973) : "Une visite académique en 1854 : Lacaze-Duthiers chez Flourens", *Médecins de France*, 243 : 18-20.

Théodoridès, J. (1975) : "Notes sur J.-H. Fabre", *Revue d'Histoire des Sciences*, 28, p. 371-373.

## *Annexes*

### Les maîtres de Lacaze-Duthiers

Dans la chaire qu'il a occupée au Muséum de 1865 à 1869, chaire qui avait à l'origine été celle de Lamarck, Lacaze-Duthiers eut comme prédécesseurs de Blainville (1830) et Valenciennes (1832), et pour successeurs Deshayes (1869) et Edmond Perrier (1876). Mais il avait bénéficié de l'enseignement des sommités de la zoologie française de l'époque (Blainville, Duméril, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, H. Milne Edwards, de Quatrefages, Valenciennes, probablement Gratiolet), de l'influence de collègues contemporains (Deshayes, Gervais), et influença lui-même des chercheurs plus jeunes (Delage, Giard, Guiart, Perrier, Pruvot, Sabatier) dont certains avaient d'ailleurs été ses élèves ; ce fut notamment le cas d'Edmond Perrier qu'il recruta à l'âge de 24 ans pour devenir son aide-naturaliste au Muséum où il sera son successeur. Nous rappellerons ici quels ont été ses maîtres, et consacrerons le chapitre suivant à ses collègues et élèves.

Remarque : Lacaze-Duthiers ne connut ni Jean-Baptiste Monet de Lamarck (1744-1829) ni Georges Cuvier (1769-1832), morts alors qu'il n'était lui-même qu'un enfant, ni à plus forte raison Georges Louis Leclerc de Buffon (1707-1788). Il est peu probable qu'il ait rencontré Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844) qui, devenu aveugle en 1840, avait abandonné l'année suivante sa chaire au Muséum.

**1 ) André-Marie-Constant Duméril (1774-1860)**

Embryologiste dès l'enfance, collectionneur de tritons recueillis dans les tourbières de la Somme, il était né à Amiens le 1er avril 1774. Il fut prévôt d'anatomie à l'école de médecine de la ville dès 1793, puis chargé d'enseignement en anatomie à la faculté de médecine de Paris en 1801, et c'est à ce titre qu'il fut envoyé comme médecin sur le front de la guerre civile espagnole. Après son retour, il publia ses premières notes scientifiques, portant sur la systématique des insectes, avant de rédiger en 1800 ses leçons d'anatomie comparée sous la direction de Cuvier, à qui il succèdera comme professeur à l'Ecole Centrale du Panthéon. Il fut nommé en 1802 chargé de cours d'erpétologie et ichtyologie au Muséum, suppléant Lacépède, titulaire de la chaire correspondante, puis professeur titulaire en 1825 (il créa alors la ménagerie des Reptiles au Muséum), et c'est ainsi qu'il deviendra l'un des maîtres de Lacaze-Duthiers. Entre-temps (1816), il avait été élu à l'Académie des sciences. Il était un fervent partisan de la classification linnéenne. Connu comme homme droit, loyal, franc et désintéressé, il eut des élèves pendant 66 ans et jusqu'à sa mort, le 14 août 1860. Ses ouvrages essentiels ont été une

*Ichtyologie Analytique*, une *Entomologie Analytique* et surtout une *Biologie Générale* (1803) qui resta longtemps un classique. Sa *Zoologie Analytique* parue en 1806 fut le point de départ des classifications modernes. Il révéla que les premières vertèbres étaient incorporées au squelette céphalique. Homme de haute taille, mince, se tenant très droit, il garda la même silhouette jusqu'à la fin de sa vie.

**2 ) Marie-Henry Ducrotay de Blainville (1777-1850)**

Il naquit à Arques, près de Dieppe, le 12 septembre 1777, dans le château possédé par sa famille depuis au moins le règne de Charles VIII. Les membres successifs de sa famille, peut-être d'origine écossaise, avaient servi dans les armées de François I, Henri II, François II, Henri III et Henri IV ; ses archives familiales renfermaient notamment plusieurs lettres adressées par Henri III à l'un de ses ancêtres. Orphelin de père, il étudia le métier des armes dans une école militaire avant que sa mère ne soit arrêtée comme aristocrate et libérée après la chute de Robespierre. Il suivit alors par hasard des cours au Collège de France, et prit goût pour l'histoire naturelle. Il suivit ensuite les enseignements de Cuvier, qui l'ignora, de Lamarck, et de Duméril qui lui prodigua d'utiles conseils. Il soutint en 1808 une thèse de médecine sur les nerfs intervenant sur l'appareil respiratoire. Après quoi, il partagea son existence entre la médecine et la zoologie, entreprenant un ensemble de recherches sur les poissons. Cuvier, qui ne lui avait auparavant jamais adressé la parole, parut alors le remarquer, et lui proposa de devenir l'un de ses collaborateurs (rétribués). Avec le soutien de Cuvier, il fut nommé en 1872 professeur à la faculté des sciences puis, après avoir été le suppléant de son protecteur au Collège de France, il y fut nommé professeur ainsi qu'à la chaire d'anatomie comparée d'Alfort. Introduit dans la famille de Cuvier, autorisé à utiliser la bibliothèque et le laboratoire de celui-ci, il demeura néanmoins réservé vis-à-vis de lui, ayant réalisé que son maître voulait surtout utiliser ses compétences à son propre profit en le reléguant à une place secondaire. Dès que l'occasion s'en présentait, Cuvier minimisait les mérites de Blainville, passait ses résultats sous silence ou se les appropriait. L'importance des travaux de Blainville et sa publication d'ouvrages majeurs, par exemple sur l'ornithologie et l'ostéologie, firent que Cuvier finit par le considérer comme un rival, et multiplia dès lors ses brimades. La rupture entre les deux hommes survint en 1816 et se transforma peu à peu en une guerre ouverte qu'amplifièrent à plaisir les courtisans de Cuvier (qui comptait des amis dans tous les milieux politiques). En dépit des intrigues et des calomnies de Cuvier et de son entourage qui contribuèrent à le maintenir au grade de professeur-adjoint jusqu'à l'âge de 45 ans, il fut finalement nommé par le roi professeur au Muséum le 11 mars 1830, dans la chaire des Vers, Mollusques et Zoophytes issue du dédoublement de celle de Lamarck. Il travailla dès lors sur les Mollusques et eut Lacaze-Duthiers pour élève.

Son prestige était tel qu'en période de guerre (1814), il put se rendre à Londres, territoire ennemi où il se fit de nombreux amis, pour y étudier des collections. A la mort subite de Cuvier, dont il avait fini par être le collègue à l'Académie sans s'être jamais réconcilié avec lui, il lui succéda à la prestigieuse chaire d'anatomie comparée du Muséum, avec la bénédiction du propre frère du défunt. Démocrate, bien que royaliste et catholique pratiquant, capable aussi facilement de haine que de sympathie, il fut à contrecœur obligé de prêter serment de fidélité à Louis-Philippe qu'il considérait comme un usurpateur. De 1833 à 1847, il enseigna simultanément à la Sorbonne et au Muséum. En 1850, il sollicita l'autorisation de prendre un suppléant ; mais au candidat qu'il soutenait fut préféré un chercheur moins titré dont il avait combattu l'élection à l'Académie des sciences, situation qui le contrariа profondément, et fut peut-être à l'origine de l'accident cardio-vasculaire auquel il succomba quelques semaines plus tard dans le train pour Rouen où il venait de monter après avoir assuré son cours comme à l'ordinaire. Son corps fut rapatrié au Muséum par son élève Pierre Gratiolet.

**3 ) Achille Valenciennes (1794-1865)**

Né (le 9 août 1794) et mort de longue maladie (le 12 avril 1865) au Museum, il était fils de l'un des aides de Daubenton, professeur de minéralogie et directeur de l'établissement.

Précocement orphelin de père et devant subvenir aux besoins de ses sœurs, il fut employé avec zèle dans différents services du Muséum, sous la direction de Lamarck, Lacépède, Cuvier et Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, ce qui lui permit de se familiariser avec les diverses branches de la zoologie et de se faire apprécier dans l'établissement. Il fut ainsi nommé aide-naturaliste en 1828, professeur d'histoire naturelle des Annélides, Mollusques et Zoophytes en 1832 au départ de Blainville (qui n'était resté en poste que deux ans) pour celle d'anatomie comparée, et entra en 1844 à l'Académie des sciences. Il avait une connaissance parfaite de l'Ichtyologie de son temps, mais la plus grande partie de ses activités a été consacrée à l'accroissement des collections de Mollusques ; le Cabinet du Roi, à l'arrivée de Buffon en 1739, comportait 73 mammifères, 460 oiseaux et 1 800 coquilles ; lorsque Valenciennes y fut le collaborateur de Lamarck, le nombre des coquilles s'éleva à 10 600 ; à la mort de Valenciennes, il se montait à 150 000. Il disparut sans avoir pu rédiger les multiples travaux qu'il préparait. Lacaze-Duthiers lui succéda.

**4 ) Gérard-Paul Deshayes (1797-1875)**

Né le 24 juin 1797, il décéda dans sa résidence secondaire de Boran le 9 juin 1875. Fils d'un professeur à l'Ecole Centrale de Nancy, il monta à Paris pour y étudier la médecine et s'y intéressa à l'histoire naturelle, notamment à la paléontologie d'une façon générale, et aux Mollusques fossiles et actuels. Il participa à une mission en Algérie de 1840 à 1842 à la demande de l'Académie des sciences, et en ramena une riche collection de Mollusques. Il obtint en 1869 son seul poste public, celui de professeur au Muséum national d'histoire naturelle (chaire d'histoire naturelle des Annélides, Mollusques et Zoophytes), en remplacement de Lacaze-Duthiers.

**6 ) Henri Milne Edwards (1800-1885)**

Né à Bruges le 23 octobre 1800, dixième des 29 enfants de William Edwards et de sa deuxième épouse, Elisabeth Vaux, il appartenait à une famille de pairs d'Angleterre. Son père, qui donna son propre prénom à son fils aîné, était un riche planteur et lieutenant-colonel des milices à la Jamaïque, contraint de quitter son pays pour des raisons politiques et de se fixer en Grande-Bretagne, puis en Belgique, puis en France. A 10 ans, le jeune Henri Milne reçut en cadeau un ouvrage de Buffon, ce qui fortifia sa vocation. Il épousa en 1823 Laure Trézel, fille d'un futur général et ministre, qui le laissera rapidement veuf après lui avoir donné 11 enfants dont 5 moururent jeunes. Après avoir alterné des périodes d'aisance financière et de "vaches maigres", il fut nommé en 1832 professeur au collège Henri IV. Membre de l'Académie des sciences en 1838, successeur d'Audouin de 1841 à 1862 comme professeur de zoologie des Insectes et des Crustacés au Muséum, il fut simultanément professeur à la faculté des sciences dont il devint doyen en 1849. L'un de ses fils, Alphonse (1825-1900), futur professeur au Muséum et directeur de cet établissement, siégea quelques années à ses côtés à l'Académie des sciences. Dès 1826, avec son ami Audouin et leurs épouses respectives qui les aidaient sur le terrain, il explora les îles Chausey, et ce fut le point de départ de nombreux travaux dans lesquels il aborda l'étude des Annélides, des Bryozoaires, des Cnidaires, des Mollusques et des Crustacés. Il a créé une école de chercheurs, celle des zoologistes physiologistes, et fut en cela le créateur de la zoophysiologie, discipline abordant en synergie à la fois l'anatomie et le fonctionnement des organismes.

Homme calme, charmant son auditoire par la simplicité et l'originalité de sa diction, il avait le don de faire de plus en plus apprécier la zoologie à ses étudiants d'une leçon à l'autre. De santé délicate, en lutte constante contre la maladie, c'est grâce à son exceptionnelle énergie qu'il put accomplir ses diverses tâches. Lacaze-Duthiers lui doit, ainsi qu'à de Quatrefages, sa vocation de biologiste marin.

**7 ) Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1805-1861)**

Né le 16 décembre 1805, il mourut le 10 novembre 1861 dans la chambre même du Muséum où il avait vu le jour. Aide-naturaliste dans le laboratoire de son père, Etienne, dès 1822, passionné par la tératologie, il fut admis à 27 ans à l'Académie des sciences et succéda à son père à 32 ans à la Sorbonne. Professeur de zoologie et doyen de la faculté des sciences de

Bordeaux à 33 ans, Inspecteur d'académie à 35, successeur à 36 de son père devenu aveugle dans la chaire de zoologie des Mammifères et des Oiseaux (où H. Milne Edwards lui succédera), il remplaça à 45 ans Blainville, récemment décédé, comme professeur de zoologie à la faculté des sciences de Paris où il fut membre du jury de la thèse de Lacaze-Duthiers. Il fut en outre inspecteur général de l'instruction publique de 1844 à 1850. A 24 ans, il était docteur en médecine (thèse de tératologie). Il publia de 1854 à 1857 une histoire naturelle des êtres organiques et fonda en 1850 le Jardin d'acclimatation.

**8 ) Jean-Louis-Armand de Quatrefages de Bréau (1810-1892)**

Né le 10 février 1810 à Valleraugue (Hérault), décédé le 12 février 1892, initialement mathématicien, il s'intéressa à la zoologie après sa venue à Paris en 1840 ; il y obtint à 7 jours d'intervalle les grades de licencié et de docteur ès sciences naturelles (thèse sur les rongeurs). Sur le conseil d'Henri Milne Edwards, il alla à plusieurs reprises sur le littoral, entre 1841 et 1852, pour s'initier à la connaissance de la faune marine ; son expérience dans ce domaine compléta celle de Milne Edwards et influença la formation intellectuelle du jeune Lacaze-Duthiers. En 1855, Quatrefages fut élu professeur au Muséum contre Gratiolet à la chaire d'anthropologie, et en 1852 à l'Académie des sciences où, quelques années plus tard, il parviendra à faire nommer Darwin comme membre correspondant. Il était renommé et apprécié pour sa bienveillance et sa gentillesse.

Il a tenté de démêler les rapports unissant les être vivants selon la marche de la nature, envisageant les modifications constatées selon une voie de simplification et de régression des structures, étudiant leurs limites, ainsi que les appareils organiques et leurs fonctions biologiques, l'évolution de leur physiologie, et tentant de déduire leurs affinités à partir de la somme des considérations prises en compte. Il a beaucoup fait appel à l'embryologie, et étudié l'influence de la température sur le développement des œufs, étant en cela le précurseur de programmes d'études encore menés ces dernières années. En accord avec Lamarck et Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, et contre l'avis de Cuvier, il admettait l'existence de formes de transition entre les groupes d'organismes correspondant aux principaux plans d'organisation du règne animal. Ainsi, pour lui, le groupe zoologique des Géphyriens qu'il avait créé assurait-il le passage entre les animaux à corps rayonné et les animaux articulés.

**9 ) Louis-Pierre Gratiolet (1815-1865)**

Né à Sainte-Foy-la-Grande le 6 juillet 1815, fils de médecin, il soutint sa thèse de doctorat en médecine en 1845 après avoir poursuivi ses études d'abord à Bordeaux, puis à Paris. Dès 1842, il avait commencé à s'initier à la zoologie et avait été recruté comme préparateur d'anatomie comparée au Muséum dans le laboratoire de Blainville ; il suppléera son maître, qui le choisit pour successeur, dans son enseignement ; en fait, Gratiolet restera de 1853 à sa mort au Muséum en qualité d'aide-naturaliste en anatomie comparée, tout en étant par ailleurs élu professeur titulaire à la Sorbonne à la mort d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Anatomiste, essentiellement intéressé par le système nerveux et l'anatomie cérébrale, enseignant didactique à la parole aisée, il resta l'un des partisans de la philosophie créationniste, habité par l'idée d'évolution mais tenant de la fixité de l'espèce ; il s'était aussi intéressé à l'appareil circulatoire. Victime à son laboratoire d'un malaise qu'il diagnostiqua aussitôt comme grave le 15 février 1865, il regagna son domicile pour y faire ses adieux et donner d'ultimes recommandations à son épouse et à ses enfants, avant de s'éteindre dans les premières heures de la matinée suivante. C'est sa disparition prématurée qui favorisa la promotion de Lacaze-Duthiers, et ses nominations successives au Muséum et à la Sorbonne.

## Les collègues et les élèves de Lacaze-Duthiers

Lacaze-Duthiers a formé la plupart des grands maîtres de la biologie marine et de la zoologie françaises de la fin du XIX$^{e}$ siècle et du début du XX$^{e}$, à de rares exceptions près

comme Armand Sabatier. Plusieurs d'entre eux sont ensuite devenus ses collègues, comme Giard et Delage, d'autres ont laissé un nom illustre dans la biologie française de la première moitié du XX$^{e}$ siècle, comme Pruvot et Guiart. D'autres chercheurs cités dans les pages précédentes et un peu plus jeunes que lui, tels Sabatier et Milne-Edwards, ont mené leur carrière parallèlement à la sienne. Nous les évoquerons rapidement ci-après.

**1 ) Paul Gervais (1816-1879)**

Né à Paris le 26 septembre 1816, auteur d'innombrables publications scientifiques (600 ?) dont la première fut rédigée à l'âge de 16 ans, il s'intéressa à de nombreux groupes zoologiques : Chiroptères, Quadrupèdes, Oiseaux, Insectes, Myriapodes, Bryozoaires. Ses premières études portèrent sur les mammifères marins, et il s'intéressa de plus en plus à la paléontologie. On lui doit de volumineux travaux tels que la *Pathologie médicale* et la *Zoologie et Paléontologie française*. Aide-naturaliste au Muséum en 1835, titulaire en 1841 de la chaire de zoologie de l'Université de Montpellier (dont il deviendra doyen), il succéda à Gratiolet à la chaire de zoologie de la Sorbonne au décès de celui-ci en 1865, avant d'être nommé à celle d'anatomie comparée du Muséum en 1868 et de laisser sa place à Lacaze-Duthiers.

**2 ) Paul-Dieudonné-Armand Sabatier (1834-1910)**

Né le 14 janvier 1834 à Ganges, dans les Cévennes, formé dès son jeune âge et durant ses années de pension à la discussion et au sens de la controverse, il entreprit à la faculté de Montpellier des études, d'abord de mathématiques, puis d'anatomie, avant d'être interne aux hôpitaux de Lyon de 1858 à 1861 ; il soutint en 1863 une thèse sur l'auscultation du poumon et fut promu chef de travaux pratiques. Chirurgien au front pendant la guerre de 1870, lors de laquelle il fut fait prisonnier avec ses blessés, il développa des études sur le cœur qui lui valurent d'être élu professeur de zoologie à l'Université de Montpellier en 1876. Sans abandonner les vertébrés, son premier matériel, remarquablement doué pour la dissection, il développa des programmes de recherche sur les invertébrés marins et les animaux parasites. Au fait des nouvelles techniques pour l'époque, il s'intéressa à la cytologie, à l'ovogenèse et à la spermatogenèse dans différents groupes zoologiques. Aimant le contact avec la nature, il créa le 7 mai 1879 dans une cabane de pêcheur le laboratoire de biologie marine de Sète, concurrent de celui de Banyuls, qui fonctionna ensuite dans une école, avant l'obtention des multiples subventions qu'il avait sollicitées et qui lui permirent de faire construire une station marine définitive, inaugurée en 1906. Poète, amateur d'art, profondément chrétien, membre du conseil de l'église réformée de Montpellier, il n'admettait pas les idées scientifiques nouvelles sans prendre le temps de les analyser, mais sans jamais les rejeter *a priori*. Sans doute était-il plus ouvert aux théories darwiniennes que ne l'était Lacaze-Duthiers. Désorienté par sa mise à la retraite en 1904, il ne commença à se remettre à la recherche que peu avant sa mort, le 22 décembre 1910.

**3 ) Alphonse Milne-Edwards (1835-1910)**

Né le 13 octobre 1835, il arriva au Muséum à l'âge de 6 ans et y demeura toute sa vie : lors de l'affectation de son père à l'établissement, les voisins de celui-ci étaient Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, Duméril, Valenciennes et Blainville. Mondain, froid et réservé, élevé à l'anglaise, pratiquant tous les sports dont la natation sur les quais de la Seine et l'équitation, il épousa la fille de Desnoyers, bibliothécaire du Muséum. D'abord préparateur dans le laboratoire de son père, il soutint ses thèses de médecine et de sciences avant d'être nommé aide-naturaliste au laboratoire d'entomologie du Muséum en 1857, de succéder à son père à la Sorbonne et au Muséum en 1876, et à Gervais à l'Académie des sciences en 1879. En 1861, il avait eu la possibilité d'étudier les fragments brisés du câble sous-marin reliant la Corse à la Tunisie et remontés en surface, y trouvant de nombreux organismes marins vivant entre 2000 et 2800 mètres, alors que la théorie émise en 1841 par le britannique Forbes déniait l'existence de tout être vivant en dessous de 500 mètres : cette observation fut le point de départ des nombreuses campagnes océanographiques organisées à la fin du XIX$^{e}$ siècle, dont pour la France celles du "Travailleur" et du "Talisman" qu'il organisa et

dont il fit exposer les récoltes au Muséum (manifestation d'un retentissement national). Il fut à l'origine de la création de la Grande Galerie du Muséum, inaugurée en 1889 et dont il veilla à la construction, créa une école de taxidermie, développa la prestigieuse revue *Annales de Sciences Naturelles* et fut nommé directeur du Muséum en 1891. Il créa les réunions mensuelles des naturalistes du Muséum, qui durèrent jusqu'en 1970 où l'auteur de ces lignes présenta certains de ses travaux sous la présidence en 1969 du professeur Théodore Monod, et dont les communications présentées étaient publiées dans le bulletin du Muséum, qu'il créa aussi. L'impulsion donnée par Milne-Edwards en faveur de la biologie marine fut certainement pour beaucoup dans les soutiens qu'obtint Lacaze-Duthiers, ancien du Muséum, lors de la création de ses laboratoires maritimes.

Alphonse Milne-Edwards fut à l'origine des congrès internationaux de zoologie dont il invita la jeune Société zoologique de France à organiser le premier d'entre eux, en 1889 à Paris. Cet homme fluet, mais ferme et tenace, sachant ce qu'il voulait, était aussi un homme de parole. N'ayant pas eu d'enfant, il éleva les deux petites-filles de Duméril, allié à sa famille. Il fut l'auteur de 323 publications, portant notamment sur l'anatomie des oiseaux, des mammifères et des crustacés, d'ostéologie, sur les caractères morphologiques et fonctionnels entre les organismes actuels et fossiles, domaines recoupant les centres d'intérêt de Lacaze-Duthiers.

**4 ) Edmond Perrier (1844-1921)**

Né le 9 mai 1844 à Tulle, il était le frère aîné d'un autre illustre zoologiste de 17 ans son cadet, Rémy Perrier, qui deviendra professeur à la Sorbonne. Fils d'un directeur d'école primaire supérieure passionné par l'observation de la nature, il fut entomologiste dès l'âge de 9 ans. Admis simultanément à plusieurs concours, il choisit de s'inscrire à l'Ecole Normale Supérieure à la demande du directeur scientifique de celle-ci, Louis Pasteur. L'enseignement des sciences naturelles n'étant pas encore délivré dans cet établissement, il suivit celui de mathématiques et de physique conduisant à l'agrégation de physique. Après trois mois de professorat dans un lycée d'Agen, il fut appelé au Muséum par Lacaze-Duthiers dont il fut le plus ancien élève ; il fut nommé professeur au Muséum en 1876, succédant à Deshayes qui y avait lui-même remplacé Lacaze-Duthiers en 1869 à la chaire des Annélides, Mollusques et Zoophytes. Il fut ultérieurement directeur du Muséum et membre des académies des sciences et de médecine.

Il entreprit plusieurs révisions faunistiques et s'intéressa à l'anatomie des Echinodermes et des Oligochètes. Transformiste convaincu, il finit d'imposer en France les théories de l'évolution, et fit admettre que le transformisme avait bien été énoncé avant que Darwin ne publie ses travaux. Il s'intéressa aux problèmes de la colonialité et de la métamérisation des animaux ; il discuta de l'intérêt de la spécialisation des individus d'une même colonie en tant qu'avantage dans la concurrence des plus aptes à la survie. En 1881, il se fit le chantre de la théorie de la récapitulation dans l'évolution. Fidèle aux préceptes de son maître, il créa le laboratoire marin de Tatihou, près de Saint-Waast-la-Hougue, dépendant du muséum et ancêtre de l'actuelle station marine de Dinard.

En 1900, à la mort d'Alphonse Milne-Edwards, il défendit l'indépendance du Muséum menacée par l'Université de Paris, créa la Société des amis du Muséum, empêcha la transformation du Jardin des Plantes en parc d'exposition. Il était incapable de résister aux sollicitations lorsqu'on lui proposait de faire une conférence ou de participer à un colloque. Il mourut le 31 juillet 1921, dans la chambre même du Muséum où Lamarck avait fermé les yeux.

**5 ) Alfred Giard (1846-1908)**

Né à Vincennes le 8 août 1846, il mourut en 1908 le jour même de son anniversaire après avoir publié plus de 600 travaux. Enfant, il explorait les jardins et les fossés de la citadelle de Vauban pour y récolter des insectes ; à 15 ans, il était déjà un zoologiste et un botaniste accompli. Encouragé en cela par son professeur d'histoire naturelle au lycée, il entra à l'Ecole Normale Supérieure où il eut pour enseignant Lacaze-Duthiers. Licencié ès sciences naturelles en 1869, année de sa première publication, il découvrit la faune marine en se rendant au laboratoire de Roscoff. Il soutint sa thèse de sciences naturelles en 1872. Lecteur de Haeckel, il devint rapidement au contraire de son maître un adepte du transformisme, s'opposa à lui, mais

celui-ci ne lui en tint pas rigueur tout en le jugeant avec une certaine sévérité. Nommé en 1873 à la faculté des sciences de Lille où aucun laboratoire n'était mis à sa disposition, il prit l'initiative de louer l'immeuble d'en face et d'y installer son service, ce qui lui valut un blâme de l'administration. Il créa en 1874 sur ses ressources personnelles, dans une villa qu'il avait louée dans les dunes sur les rives de la Slack, la première station marine dite de Wimereux ; plusieurs thèses y furent préparées, dont celles de Jules Barrois. Député du Nord, il tenta vainement de succéder à Alphonse Milne-Edwards à la Sorbonne, contré par Lacaze-Duthiers qui le décrivit de façon peu amène dans ses "carnets" et soutint Delage. En 1887, il fut nommé maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure ; l'année suivante, un cours d'évolution des êtres organisés fut créé pour lui à la Sorbonne, transformé en chaire en 1892. Cet homme gai, malicieux, fougueux et très ouvert, qui eut la douleur de perdre précocement ses trois enfants, fut victime d'une soudaine attaque d'apoplexie qui le laissa physiquement diminué, et sa mort survint deux mois plus tard. Son élève Maurice Caullery lui succéda dans la chaire d'évolution.

**6 ) Georges Pruvot (1852-1924)**

Né le 11 avril 1852 à Saint-Amand (Cher), il gagna la capitale pour y entreprendre des études médicales. Il eût l'occasion de suivre l'enseignement de Lacaze-Duthiers et fut nommé maître de conférences à la Sorbonne en 1865, puis professeur de zoologie générale en 1892. Il succéda à Lacaze-Duthiers comme directeur du laboratoire Arago de Banyuls. A Banyuls, Lacaze-Duthiers l'avait chargé de l'accueil des étudiants ; il devint alors de moins en moins assidu à la station biologique de Roscoff dont il était devenu avec le temps un remarquable connaisseur de la faune littorale. Il avait soutenu en 1882 sa thèse de médecine et en 1885 celle de sciences (sur le système nerveux des Annélides Polychètes).

**7 ) Yves Delage (1854-1920)**

Né en Avignon le 15 mai 1854, il monta étudier la médecine dans la capitale en 1878 ; après avoir interrompu ses études pour devenir répétiteur au lycée de la Rochelle, il les poursuivit dans le domaine des sciences naturelles et obtint sa licence en 1878. Son professeur, Lacaze-Duthiers, le choisit en cette même année pour le seconder dans la gestion du laboratoire de Roscoff. Docteur en médecine et maître de conférences à la Sorbonne en 1880, il soutint l'année suivante sa thèse de doctorat ès sciences avant de devenir professeur de zoologie à la faculté des sciences de Caen (1884), puis chargé de cours (1885) et professeur (1886) de zoologie à la Sorbonne ; il fut élu à l'Académie des sciences en 1901. Il succéda à Lacaze-Duthiers comme directeur de la station biologique de Roscoff en 1902. Il créa en 1895 l'une des plus prestigieuses revues scientifiques françaises, *l'Année Biologique*. Il appartenait à l'école néo-lamarckienne qui ambitionnait de confirmer la transmission ou l'absence de transmission des caractères acquis par l'usage ou l'absence d'usage d'un organe, s'opposant aux néo-darwiniens qui la récusaient. Spécialiste des problèmes d'évolution et d'hérédité, ses travaux ont essentiellement porté sur la circulation sanguine des crustacés, le développement des éponges et de la Sacculine (crustacé parasite des crabes), le rôle des canaux semi-circulaires, la fécondation.

**8 ) Jules Guiart (1870-1965)**

Docteur en médecine en 1896 (élève de l'illustre Raphaël Blanchard) et en sciences en 1901 (élève de Lacaze-Duthiers), il fut professeur d'anatomie à la faculté des sciences de Paris, régisseur de la station biologique de Roscoff et chef de travaux pratiques à la faculté de médecine de Paris. Le reste de sa carrière se déroula à la faculté de médecine de Lyon. Directeur des publications de la station biologique de Roscoff dès 1898, il en devint secrétaire général au décès de Lacaze-Duthiers. Spécialiste de la glande thyroïde, notamment chez les poissons auxquels il consacra des recherches d'anatomie et de cytologie, il s'intéressait surtout au parasitisme (recherches sur l'ascaris, le ténia et le paludisme) et à l'histoire des sciences. On lui doit aussi différentes recherches sur l'anatomie et la classification des Mollusques. Il mit au point un enseignement original de parasitologie à la faculté de médecine de Paris.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXVIII – Année 2001

# Les premiers taxis de Périgueux

par Christian SALVIAT

*Mis en place au début du siècle, les "landaulets" sont les premiers auto-taxis de la ville de Périgueux, ancêtres de nos taxis actuels. L'auteur nous en conte ici les débuts.*

Le 21 janvier 1909, une lettre de Gonthier[1], négociant à Périgueux, demande au maire l'autorisation de mettre en service, sur nos places, des auto-taxis. La commission des objets divers du conseil municipal est en grande majorité favorable à cette demande. Elle estime en effet que, dans la mesure où les plus grands efforts sont faits de toutes parts dans notre ville pour attirer des étrangers et des visiteurs, il est logique de fournir à ces touristes, qui doivent contribuer à la fortune de notre cité, les moyens de transport à la fois les plus commodes, les plus rapides et les plus confortables.

Il est bien entendu, du reste, que cette raison seule n'a pas guidé la commission dans sa manière de voir. Elle a pensé que nos concitoyens eux aussi seraient heureux de bénéficier de moyens de transport qui entrent de plus en plus dans nos mœurs et dans nos habitudes.

---

1. La maison Gonthier (aujourd'hui Ets Gonthier et Nouhaud, installés à Razac-sur-l'Isle) existe toujours. Ces taxis périgourdins devaient sans doute être du modèle des célèbres taxis de la Marne (Guerre 1914-1918). En effet, les taxis proposés par Gonthier étaient de marque Renault. Le garage Gonthier, rue Président-Wilson à Périgueux, était représentant de la marque depuis 1903 : il était, à la fermeture du garage, le concessionnaire Renault le plus ancien de France.

Pour répondre à une préoccupation d'un collègue qui ne partage pas tout à fait la manière de voir de la commission, on pourrait dire que la locomotion automobile ne commet pas que des méfaits : elle rend tous les jours des services ; peut-être, en cas de grève, lui demandera-t-on de contribuer à assurer un des rouages les plus importants de l'Etat.

Ce service d'auto-taxi serait assuré à Périgueux par des voitures à quatre places appelées "landaulets[2]" pouvant par beau temps être découvertes. Il serait régi par un règlement mis au point par la ville de Bordeaux (arrêté du 16 juillet 1907), auquel il y aurait lieu d'apporter les quelques modifications suivantes :

1. Ce règlement exige la présentation d'un certificat du charron de la ville constatant que l'automobile est construite conformément aux lois, décrets et ordonnances, et présente toutes les garanties de solidité et de sécurité désirables : le dit certificat devra indiquer en outre la catégorie à laquelle appartient l'automobile.

A Périgueux, on admet difficilement en pareille matière la compétence d'un charron quelconque. Il est beaucoup plus simple de confier ce soin aux personnes désignées et préposées aux examens des chauffeurs, soit à l'ingénieur des Mines, soit à la commission de l'automobile club désignée par la préfecture.

2. Le tarif pour Périgueux ne serait pas aussi élevé que celui de Bordeaux et serait le suivant :

tarif de jour : prise en charge 0,60 F pour les 1000 premiers mètres ; 0,20 F par fraction indivisible de 400 mètres.

tarif de nuit : 1 F de supplément pour la prise en charge ; pendant l'attente ou la marche lente, le prix progressera à raison de 1,50 F l'heure soit de 0,10 F par fraction de 4 minutes.

La mise en service aurait lieu dès la réception, très probablement vers la fin du mois.

Ce règlement fut adopté par le conseil municipal le 11 mai 1909. Le nombre des taxis et leurs tarifs ont connu depuis une certaine augmentation.

C.S.

---

2. Landaulet : ancienne carrosserie automobile ayant l'aspect d'un coupé à conduite extérieure et dont la partie postérieure (custode) pouvait se rabattre à la manière d'une capote (*Larousse illustré*).

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXVIII – Année 2001

# De François-Olivier Villepontoux à Théophile de Saint-Sernin

## Belle Epoque et Grande Guerre en Nontronnais

par Hervé LAPOUGE

### A l'ombre d'un château

En 1855, Bouteilles-Saint-Sébastien, commune rurale du canton de Verteillac, frontalière du département de la Charente, compte 675 habitants (189 en 1999).

Au nord-est du bourg, sur un vallonnement dominant la Cendronne, le château de La Richardie, construit par la famille de Massacré dans la première moitié du XVIII^e siècle, allonge un vaste corps de logis classique flanqué de deux pavillons et veille sur de vastes étendues de vignes, 6 hectares, et de jouelles, 9 hectares, dont la production bénéficie encore, avant les premières atteintes du phylloxéra, d'une fort appréciable réputation.

*Château de La Richardie*

A cette époque, les Conte de la Richardie, tout comme les Grand de Luxolière de Bellussière après le mariage d'Augusta Conte avec Sicaire Grand, n'habitent pas la demeure dont ils sont propriétaires et laissent sa garde à un régisseur.

Ainsi, François Villepontoux, son épouse Marguerite Dupuy, leurs fils François et autre François nés en 1843 et 1845, leur fille Jeanne née en 1851, occupent le château, resté d'ailleurs inachevé, et au confort très sommaire.

*François-Olivier Villepontoux (1855-1926)*

Cette année 1855 voit également le foyer Villepontoux s'enrichir par l'arrivée d'un nouvel élément. Prenons ainsi connaissance de l'extrait de l'acte n° 8 du 11 juin :

*"Du onze juin mil huit cent cinquante cinq, jour de lundi à une heure du soir, acte de naissance de François-Olivier Villepontoux, enfant de sexe masculin né hier à sept heures du soir au lieu et château de la Richardie présente commune, des mariés François Villepontoux dit Chevalier et Marguerite Dupuis, domiciliés au lieu et château de la Richardie : sur la déclaration à nous faites par le dit François Villepontoux, âgé de quarante ans, régisseur, père qui a présenté l'enfant..."*

Les témoins sont Pierre Eydely, âgé de soixante six ans et Léonard Beaudout, âgé de quarante deux ans, tous les deux cultivateurs, demeurant au lieu de La Richardie.

En 1859, François-Alban clôturera le chapitre des naissances dans la famille Villepontoux.

Les jours passent. François-Olivier que ses proches, pour plus de facilité, appellent d'ailleurs Alfred, ses trois frères et sa sœur, mènent une existence de petits campagnards avec, en toile de fond, la volonté affirmée du père de voir ses enfants acquérir pour le moins une solide instruction.

## Arrivée à Nontron

François-Olivier, comme l'aîné de ses frères qui exercera à Sarrazac, choisit la voie du notariat.

Ainsi, en 1878, âgé alors de 23 ans, il arrive à Nontron et devient le collaborateur de Me Jean-Baptiste Armand Lathière-Lavergne.

Aspirant notaire, il s'intègre parfaitement à la vie nontronnaise. Tellement bien que, le 3 mai 1886, il épouse à Nontron Marie Adélaïde Louise dite Magdeleine Chabaneau, née à Nontron le 3 mai 1868. Elle fête ainsi son dix-huitième anniversaire le jour de ses noces. Elle est fille de Pierre Léon Chabaneau (23 juin 1836 à Nontron - 31 juillet 1899 à Nontron), horloger rue du Grand Puy-de-Bayet et de Marie-Louise Excousseau (10 juillet 1843 à Nontron - 29 juillet 1905 à Nontron).

Les témoins de cette union sont : François et François-Alban Villepontoux, frères du futur, respectivement notaire à Sarrazac et clerc de notaire à Saint-Aignan (Loir et Cher) ; Jean-Jacques Léon Picaud, étudiant en pharmacie, beau-frère de la future, et Albert François Mège-Lavignotte, licencié en droit, avoué à Ribérac, oncle de la future.

Leur contrat de mariage, passé le 2 mai devant Maître Lathière-Lavergne, nous apprend que *"Mademoiselle Chabaneau se constitue de son chef personnel ses vêtements, linge, dentelles et bijoux, le tout d'une valeur de 1 000 francs. Monsieur et Madame Chabaneau, en considération du mariage, donnent et constituent en dot à la demoiselle future épouse, leur fille, une maison avec ses dépendances située à Nontron, place de l'Hôtel de ville, estimée à 18 000 francs, ainsi qu'une somme de 7 000 francs payable le jour du mariage."*

De son côté, François-Olivier déclare que *"son apport consiste en ses effets, linge, bijoux, montre, le tout évalué à la somme de 1 000 francs."*

Dans ces conditions, le couple Villepontoux peut très légitimement envisager l'avenir avec optimisme.

## Travail et vie de famille

Après son mariage, François-Olivier Villepontoux va consacrer l'essentiel de son temps à asseoir à la fois son cadre familial et sa situation professionnelle.

Ainsi, le 2 avril 1887, naît à Nontron, Pierre Elie Raymond qui sera d'ailleurs le seul garçon de la famille.

Cette première naissance est suivie par l'arrivée de quatre filles : Madeleine Marie Louise, le 10 février 1890 ; Françoise-Marie, le 9 mars 1893 ; Marie Marguerite, le 11 juin 1894 ; enfin, Marie Louise Suzanne, le 16 janvier 1899.

Entre-temps, en 1888, François-Olivier, nommé notaire, est devenu Me Villepontoux et a pris la succession d'Armand Lathière-Lavergne.

## Maire de Nontron : une succession difficile

En cette période charnière entre les dernières années du XIXe siècle et les premières années du XXe siècle, la vie politique à Nontron est totalement dominée par la forte personnalité du docteur Picaud (1851-1905).

Maire de Nontron depuis les élections du 15 mai 1892, plébiscité en 1896 premier de tous les candidats avec un nombre de suffrages record, très facilement réélu en 1900 puis en 1904, André Picaud n'a de cesse de se dévouer sans compter à ses administrés et à ses patients.

Surmené, dans une lettre du 15 juillet 1904, il avoue : *"Je suis fatigué et condamné par l'état précaire de ma santé à n'être plus à l'avenir qu'une non-valeur au point de vue de l'activité."* Paroles cruellement prémonitoires, le lundi 5 septembre 1905, André Picaud succombe à une crise d'asthme cardiaque.

La ville de Nontron est sous le choc et s'interroge : qui peut remplacer celui dont même les rares opposants saluent aujourd'hui les mérites ?

Au sein du conseil municipal en exercice, Alcide Dusolier et Antonin Debidour, personnalités de premier plan, se considèrent comme trop souvent absents de Nontron. Les autres conseillers quant à eux ne souhaitent surtout pas se risquer à souffrir d'une inévitable comparaison.

## Les élections complémentaires du 1er octobre 1905

Le 1er octobre 1905, des élections complémentaires sont organisées. François-Olivier Villepontoux, ami personnel du docteur Picaud, et Guillaume Peyrazat, nouveaux venus dans le microcosme politique nontronnais, sont élus en remplacement du premier magistrat, décédé, et de son second adjoint, Lucien Laforest, démissionnaire.

Le samedi 14 octobre 1905, le conseil municipal composé de deux radicaux, onze républicains de gauche et dix progressistes, se réunit pour procéder à l'installation de ses nouveaux membres, mais surtout pour élire un nouveau maire et un second adjoint.

Le conseil, hormis Alcide Dusolier et Léon Ribeyrol, excusés, est au complet. Sont présents :

Alfred Agard, rentier ; André Boisseau, négociant ; Léon Brenier, plâtrier ; Pierre Chabaud, agriculteur ; Etienne Coussy, propriétaire ; Antonin Debidour, professeur à la Sorbonne ; Jean Delluc, receveur des Postes ; Elie du Authier, commandant en retraite ; Léo Duport, négociant ; Jean Fournier, propriétaire ; Pierre Froment, propriétaire ; Louis Gérald, rentier ; Martial Grenouillet, tailleur ; Emile Lacotte, épicier ; Frédéric Marquet, meunier ; André Mériguet, clerc de notaire ; Pierre Mousnier, huissier ; André Petit, coutelier ; Guillaume Peyrazat, banquier ; Amédée Souquet, rentier ; François-Olivier Villepontoux, notaire.

Emile Lacotte, premier adjoint en titre, après l'appel nominal réglementaire, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installés les nouveaux conseillers dans leurs fonctions.

Il est alors temps de procéder au vote tant attendu. François-Olivier Villepontoux, progressiste, est élu maire au premier tour de scrutin, recueillant 17 voix contre 2 à Guillaume Peyrazat et une à Alfred Agard.

Guillaume Peyrazat avec 18 voix est ensuite proclamé second adjoint.

Prenons connaissance du rapport du sous-préfet de Nontron, Pierre Guillemaut : "... *l'élection du 1er octobre a fait entrer au conseil municipal deux nouvelles personnalités appartenant au parti républicain modéré, qui ont souvent été accusées de quelque faiblesse vis-à-vis du parti clérical. Monsieur Villepontoux, notaire, qui est très sympathique à Nontron, a été élu maire ... La nouvelle municipalité est nettement progressiste, elle paraît néanmoins soucieuse d'être agréable à l'administration et disposée à suivre l'impulsion que lui donnera le chef du parti républicain de Nontron, Monsieur Dusolier, sénateur, qui jouit toujours d'une grosse influence au sein du conseil municipal.*"

Il reste maintenant à François-Olivier Villepontoux et à son équipe à se mettre au travail.

## La Belle Epoque

Le 19 novembre 1905, le conseil municipal émet le vœu que la rue Notre-Dame porte désormais le nom de *"rue André-Picaud"*, *"ce grand homme de bien dont le zèle et le dévouement étaient sans bornes pour sa chère commune de Nontron"*. Deux paragraphes des discours prononcés sur la tombe du docteur Picaud par Alcide Dusolier et Antonin Debidour seront textuellement reproduits sur un tableau d'honneur encadré et placé dans la salle des séances. Enfin, les funérailles sont prises en charge par la commune.

Ces toutes premières décisions, très symboliques, tendent évidemment à montrer le désir de François-Olivier Villepontoux de s'inscrire dans la continuité de l'action de son prédécesseur.

Nous verrons d'ailleurs plus tard que cette fidélité à André Picaud n'ira pas sans exagération.

En cette fin d'année 1905, il faut surtout pour le nouveau maire régler au plus vite les multiples problèmes de gestion courante laissés en attente depuis plusieurs mois : l'adjudication des droits d'octroi, de plaçage et de balayage ; la distillation des alcools par les propriétaires ; le renouvellement de la police d'assurance des maisons d'école ; la nomination de membres au conseil d'administration de la Caisse d'Epargne ; le versement d'une allocation de 5 francs (99,20 F / 1998[1]) aux deux facteurs de ville, Delage et Dubuisson, pour les indemniser des frais que leur occasionne l'emploi d'une lampe portative pour faire la distribution du soir pendant la saison hivernale...

Il lui faut également faire face à trois pétitions : des bouchers et des charcutiers, nombreux et influents à Nontron, pour que la viande sortant de l'abattoir et ne rentrant pas en ville, soit exempte des droits d'octroi mais aussi qu'il soit fait certaines réparations urgentes à l'abattoir ; des habitants de la place du Canton, du Fort, des rues de Périgueux, du Palais, des Etanches et du faubourg Salomon pour que les marchés soient répartis sur les différentes places de la ville et que le marché aux grains, pommes de terre et châtaignes soit transféré sur la place du Canton ; enfin des habitants de la haute ville demandant le *statu quo*.

Il est aussi nécessaire de se donner les moyens de poursuivre sans délai les travaux pour l'éclairage électrique en contractant un emprunt de 40 000 francs (793 640 F).

---

1. D'après tableau R20 – INSEE : coefficient de transformation du franc d'une année ancienne en franc d'une année courante.

## De janvier 1906 à mai 1908

François-Olivier Villepontoux a, en fait, deux années pour convaincre avant les élections générales de mai 1908.

Très rapidement, il va définir ses deux grandes priorités : l'amélioration des voies de communication et les écoles.

Ainsi, la construction du chemin vicinal n° 16, de Nontron à Abjat, par la vallée du Bandiat, est lancée : *"Elle a pour but, tout en desservant plusieurs villages importants et facilitant l'exploitation agricole difficile de cette contrée, de rectifier le chemin de grande communication n° 87 dont les rampes et les tournants sont des plus dangereux pour la circulation."* Il faut dire que le projet, intéressant, aura finalement bien du mal à dépasser Lamandeau.

Cet échec partiel ne doit tout de même pas faire oublier les autres réalisations menées à terme : CV n° 7 Nontron-Baroufières ; CV n° 8 Nontron-Gare ; CV n° 10 Prisons-Chez Coquet-Le Refuge ; CV n° 17 Nontron-Puymezier...

Dans le domaine scolaire, dès le 25 février 1906, il est décidé l'achat, pour une somme de 5 964,30 francs (128 196,66 F), de mobilier scolaire, d'outillage et de matériel d'enseignement nécessaires aux écoles supérieures et primaires de garçons.

Ateliers de menuiserie, d'ajustage, de forge, de chimie, de physique et d'histoire naturelle sont ainsi modernisés.

*Ecole supérieure de garçons*

En février 1908, sur la proposition de l'inspecteur général René Leblanc et en récompense des efforts communaux (isolation de la forge...), ces mêmes ateliers reçoivent du ministère un étau limeur, une scie à rubans, un tour à bois, un moteur électrique, *"ce complément d'outillage devant permettre de préparer utilement aux carrières industrielles les élèves de l'importante section industrielle de l'établissement."*

Idée novatrice, un cours gratuit de dessin, deux séances de deux heures par semaine, est créé à l'usage des ouvriers : *"Il faut que les sacrifices imposés à la population pour la construction des nouvelles écoles profitent à tous."*

Le 19 août 1906, un bail est signé avec la Société des mines de plomb et de zinc argentifère de Nontron-Saint-Pardoux afin d'installer provisoirement aux 27 et 29, rue des Etanches la toute nouvelle école supérieure de filles, en attendant que les travaux prévus place Saint-Etienne soient exécutés.

*"Sous l'habile direction de Mademoiselle Manen"*, fort de ses 70 élèves, de ses deux professeurs de lettres et de son professeur de sciences, cet établissement est appelé au plus bel avenir *"étant donné qu'il n'existe dans la région aucune autre école supérieure de filles"* justifiant parfaitement les 42 000 francs (902 748 F) dépensés pour sa construction.

*Ecole supérieure de filles*

Les écoles primaires élémentaires ne sont pas oubliées. Le 24 février 1907, la construction d'un nouveau bâtiment destiné à abriter l'école de garçons est confiée à l'architecte Gut et à l'entreprise de travaux publics Henri Bertrand.

Plus anecdotique, le 16 février 1908, un crédit de 150 francs (2 976,15 F) équivalant à la dépense annuelle pour le balayage est voté. Effectué jusqu'à présent par les enfants à tour de rôle, il le sera désormais par des personnes rétribuées par la commune !

Le conseil va même jusqu'à affecter le budget des cultes, 175 francs (3 761,45 F) en 1906 et 264 francs (5 238,02 F) en 1907, aux réparations des maisons d'école.

Pourtant, cette volonté manifeste de bien faire n'est pas encore suffisante aux yeux de certains. Ainsi, l'inspecteur primaire n'hésite pas à écrire à l'inspecteur d'académie pour lui signaler que *"la maison d'école de Brégout est dans un état de ruine complet et il se demande s'il n'y a pas danger d'y laisser séjourner les enfants."*

Le maire et son premier adjoint Lacotte réagissent et vont sur les lieux accompagnés d'un ouvrier pour examiner des travaux, en réalité *"retardés par les intempéries de la saison"*. Dans sa séance du 24 février 1907, le conseil, *"soucieux autant que Monsieur l'inspecteur primaire puisse l'être de la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et de la conservation des bâtiments"*, blâme à l'unanimité la conduite de Monsieur l'inspecteur *"qui a manqué à tous les devoirs de la courtoisie dans cette circonstance, agissant ainsi dans un but malveillant à l'égard de la municipalité."*

L'action de l'équipe Villepontoux ne se limite évidemment pas aux chemins, aux routes et aux écoles.

Elle concède les droits d'octroi et de plaçage à Joanès Revouy, concessionnaire des droits communaux à Lyon et confie le service des pompes funèbres au maître d'hôtel et entrepreneur de messageries Michaudel, après avoir acheté 220 francs (4 365,20 F) le corbillard à la fabrique paroissiale.

Elle fait réaliser la réfection du tablier du pont de Magnac, d'importants travaux boulevard Gambetta et rue Thiers, la reconstruction des murs de soutènement des Pouyouloux et de la place Saint-Etienne.

Elle fait installer de fort utiles bornes-fontaines, rue des Etanches et rue du Nord.

Elle assure le fonctionnement du service de l'assistance médicale gratuite et de l'assistance aux vieillards infirmes et incurables. Ainsi, elle n'hésite pas à

payer le 23 juin 1907, une somme de 133 francs (2 638,85 F) au sieur Biret, de Bordeaux, pour frais de pension et de logement de deux indigents nontronnais, envoyés à l'Institut Pasteur pour y subir le traitement antirabique.

Elle gère avec rigueur le Bureau de bienfaisance et l'Hospice dont elle fait entretenir les bâtiments.

Elle améliore encore un service électrique en plein développement, la mise en marche des moteurs électriques se multipliant. Auguste Vieillemard, propriétaire au Claud, Henri Fargues, industriel à la Mondinaude, François Vieillemard, menuisier rue du Grand Puy-de-Bayet, sont notamment sur les rangs.

Seule véritable ombre au tableau, les ressources communales ne permettent malheureusement pas de faire construire l'Hôtel des Postes qui manque tant à la ville.

## Les élections des 3 et 10 mai 1908

Un rapport du sous-préfet Pierre Gouzy nous apprend qu'avant ces élections, *"des démarches pressantes d'union républicaine furent faites auprès de Monsieur Villepontoux mais que, selon le désir de Monsieur le sénateur Dusolier, la majorité progressiste s'opposa à toute entente."*

Le parti radical, à l'initiative de Léon Sireyjol, organise alors une liste d'opposition conduite par François Bosselut et François Jardry. La bataille peut ainsi avoir lieu sous l'œil amusé d'une liste conservatrice sans ambition.

Le 3 mai, les 812 votants élisent dès le premier tour 18 conseillers :

Raymond Picaud, médecin (590 voix) ; Emile Lacotte, épicier (575 voix) ; Olivier Villepontoux, notaire (574 voix) ; Guillaume Peyrazat, banquier (560 voix) ; Alfred Agard, rentier (533 voix) ; Antonin Debidour, professeur à la Sorbonne (526 voix) ; Alcide Dusolier, sénateur (521 voix) ; Pierre Mousnier, huissier (521 voix) ; Léo Duport, négociant (489 voix) ; Martial Grenouillet, tailleur (480 voix) ; Léon Ribeyrol, propriétaire (466 voix) ; Frédéric Marquet, propriétaire (454 voix) ; Jean Fournier, propriétaire (453 voix) ; André Boisseau, propriétaire (453 voix) ; Etienne Coussy, propriétaire (434 voix) ; André Mériguet, clerc de notaire (433 voix) ; André Petit, coutelier (426 voix) ; et... François Bosselut, médecin (411 voix).

Avec 590 voix, Raymond Picaud obtient un succès digne de son père. Les bons scores réalisés par le maire sortant et par ses adjoints sont également très rassurants pour les progressistes dont l'indiscutable victoire est toutefois ternie par l'élection surprise de *"l'ennemi intime"* François Bosselut.

Les conservateurs (de Saint-Sernin, de Goursac, Duvoisin, de Vivie, Ligeois, Réjou... ) enregistrent un revers particulièrement sérieux.

Le 10 mai, le deuxième tour ne mobilise que 761 votants. François Jardry, exploitant de carrières, Pierre Chabaud, négociant et Amédée Souquet, instituteur en retraite, sont élus.

Léon Brenier, conseiller sortant progressiste, est battu contre toute attente, permettant au radical Jardry de faire une entrée remarquée au conseil municipal.

Le 17 mai, François-Olivier Villepontoux et Emile Lacotte sont réélus maire et premier adjoint avec 18 voix. Guillaume Peyrazat, bénéficiant de ses bonnes relations avec le député Sireyjol et par voie de conséquence de l'appui des deux nouveaux conseillers radicaux socialistes, réunit avec 20 voix l'unanimité des suffrages et retrouve ainsi son poste de second adjoint.

## De mai 1908 à mai 1912

### Grands travaux et gestion courante

François-Olivier Villepontoux a maintenant quatre ans pour poursuivre sa tâche. Quatre ans qui seront marqués par l'opposition systématique de la paire Bosselut-Jardry, opposition parfois justifiée du premier, presque toujours caricaturale du second.

Les priorités restent toujours les mêmes :

Continuer les travaux de construction du CV n° 16, effectuer les indispensables réparations au CV n° 8 de la Mothe à la Gare, au CV n° 5 de Nontron au Pic et de bien d'autres encore pour améliorer l'état de voies de communication de plus en plus fréquentées et utiles... sauf pour François Jardry, évidemment.

Il faut également achever la construction et la mise en service des différentes écoles.

Le 4 septembre 1910, le conseil approuve le décompte général des travaux et transformations de l'ancienne école de garçons en école supérieure de filles, s'élevant à la très respectable somme de 61 369,63 francs (1 217 634,80 F). Les jeunes filles, de plus en plus nombreuses (77), leur directrice Mademoiselle Manen et leurs désormais quatre professeurs peuvent enfin quitter la rue des Etanches pour des locaux spacieux et modernes.

Il est aussi urgent de décider d'un véritable plan de réfection de l'éclairage électrique pour améliorer la distribution et parer à l'insuffisance de force motrice provenant du manque d'eau lors des périodes de sécheresse.

L'étude, confiée à l'ingénieur Maître, révèle qu'un emprunt de 51 000 francs (1 011 891 F) est nécessaire à sa réalisation.

Bosselut et Jardry, le jugeant trop coûteux, votent bien sûr contre le projet, tout en ayant le courage d'avouer *"ne pas être suffisamment compétents pour discuter la question !!!"*

L'abattoir apporte aussi son lot de soucis à François-Olivier Villepontoux. Le 27 novembre 1909, François Bosselut lui adresse le rapport suivant :

*"Les abords sont mal entretenus et les locaux ne ferment pas. La cour est en très mauvais état et son niveau étant supérieur à celui des salles d'abattage, les eaux de pluie se déversent dans l'intérieur du bâtiment. Le quai de débarquement est impraticable. Les murs de soutènement de la cour et des dépendances sont effondrés.*

*Le nettoyage des salles d'abattage est impossible par suite de l'affaissement du sol et du manque de béton en certains endroits où le sang et les détritus sont retenus et s'accumulent.*

*Les caniveaux sont obstrués et ne permettent pas l'écoulement du sang et des débris.*

*L'eau manque pour les travaux des bouchers et des charcutiers et le nettoyage des salles... L'eau pompée ne saurait être utilisée en raison de sa nocivité... En effet le tuyau d'aspiration de la pompe est placé entre les fosses d'aisance et la fosse à débris d'abattage de sorte qu'il plonge dans une mare de liquides infects, lesquels suivant le tuyau jusque dans le puits en font une véritable fosse à purin. Voir et sentir suffisent à se faire une opinion... Les rats pullulent, la lumière est totalement absente..."*

Judicieusement, le notaire Villepontoux tient compte de l'avis du médecin Bosselut : un crédit est voté et les travaux commencent immédiatement.

Le versement de bourses scolaires, à Louis Jollivet, fils du directeur du journal *Le Nontronnais* et élève de l'Ecole nationale des arts et métiers d'Angers ; à Lucien Sallès, fils du gardien-chef de la maison d'arrêt et élève de l'Ecole de santé militaire de Lyon... ; le versement d'allocations journalières de 0,75 franc (12,90 F) aux familles de soldats (Charles Raynaud, François Delage, Jean Lapouge, André Dubarry, Pierre Dumas, Louis Hivert, Charles Toralba... ), indispensables soutiens de famille... ; l'attribution de subventions (50 francs au Club Sportif Nontronnais, 25 francs

au Sporting Club et à la bibliothèque des gendarmes, 200 francs à l'Union fraternelle des commerçants, organisatrice d'un grand concours musical...) ; le renouvellement des polices d'assurances... et de nombreuses autres affaires retiennent l'attention des élus dans un Nontron en plein changement, même si le maire refuse énergiquement, suite à une demande, il est vrai, de François Bosselut, de remplacer le garde champêtre, âgé de plus de 80 ans, mais dont, selon son défenseur, *"la longue expérience et la pratique de ses fonctions ne peuvent que servir utilement les intérêts de la commune."* (En réalité, le brave homme, engagé par André Picaud, était dans l'esprit de Villepontoux et pour cette raison considéré comme intouchable !)

**Une époque de changements**

En septembre 1908, la place Paul-Bert, ancienne place du Fort, devient place des Mobiles de la Dordogne ; la place Saint-Etienne ou de la Grande Eglise devient place Paul-Bert et la rue des Arceaux se transforme en rue Camille-Chabaneau. La rue André-Picaud, quant à elle, fait l'objet d'importants travaux d'élargissement.

A la demande des deux facteurs de ville, les distributions du courrier qui ont lieu en semaine à 7 heures 40 et à 9 heures 40 sont réunies les dimanches et jours fériés en une seule tournée effectuée à 8 heures du matin.

En 1909, une foire pour les bœufs gras est créée le troisième samedi de janvier. En novembre de la même année, le conseil, sauf un François Jardry très en colère, accepte la revendication de propriété formulée par la famille de Saint-Sernin concernant le lustre *"grande double couronne de lumières, cuivre fondu, tourelles émaillées, chaînes riches"*, acheté par elle en 1884 et placé dans l'église de Nontron.

En juin 1910, le cantonnier André Belair obtient enfin un jour de congé par mois avec salaire !

A la demande du sous-préfet Jean-Raymond Fourcade, le conseil, toujours à l'exception de François Jardry, confirme à la congrégation des Sœurs de charité et de l'instruction chrétienne de Nevers l'autorisation prévue par l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901 pour son établissement situé à Nontron, *"considérant que les sœurs de cet ordre sont attachées à l'hospice de Nontron depuis sa fondation pour soigner exclusivement les malades dont la liberté de conscience est scrupuleusement respectée."*

En novembre 1910, le docteur Raymond Picaud quitte Nontron, emportant avec lui bien des espérances !...

En avril 1912, Baptiste Planche ose encore une demande d'exception à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, considérant que la fermeture de son salon de coiffure le dimanche lui serait vraiment trop préjudiciable !

**Une époque de fêtes**

Période de fêtes avec notamment la formidable cavalcade du 26 mai 1907 ou les indestructibles soufflets, mais surtout l'inoubliable félibrée du 24 septembre 1911 et l'hommage rendu à Camille Chabaneau. Hommage public avec l'inauguration du monument de la place Paul-Bert, mais aussi hommage privé de Fernand Desmoulin qui, le 4 octobre 1911, écrit au maire de Nontron :

*"J'ai élevé, dans le cimetière de Nontron, un monument à la mémoire de mon oncle Camille Chabaneau.*

*Je l'ai fait de mon mieux avec toute la tendresse que je garde à la mémoire de mon oncle vénéré et je l'ai orné d'un buste en bronze pour lequel il avait marqué sa préférence et sa très grande admiration.*

*En cela, j'ai donc réalisé, autant qu'il était en mon pouvoir, le désir de mon cher défunt.*

*D'autre part, je sais combien Chabaneau aimait son pays natal où il est revenu mourir comme on revient aux premières et plus chères affections, et je crois être encore dans la volonté de son cœur, en offrant à la ville de Nontron, ce monument de ma gratitude, sous lequel repose un de ses plus illustres enfants.*

*J'ai donc l'honneur de vous demander, Monsieur le Maire, de bien vouloir faire part au conseil municipal du don que je fais à notre pittoresque cité, avec l'espoir que lorsque je ne serai plus de ce monde, elle veillera à la conservation de ce modeste monument."*

*Félibrée du 24 septembre 1911 :*
*discours de François-Olivier Villepontoux en hommage à Camille Chabaneau*

**Et une époque de larmes**

De la fête aux larmes, il n'y a qu'un pas, nous le savons tous, ainsi, l'année 1911 est pour François-Olivier Villepontoux celle des espoirs enfuis.

En effet, le 26 mars, son fils unique et successeur programmé, Pierre Elie Raymond, clerc à l'étude paternelle, meurt brutalement à l'âge de 23 ans.

Cette tragédie familiale plongera dès lors le maire de Nontron dans un désarroi qu'il aura bien du mal à surmonter.

## Les élections des 5 et 12 mai 1912

Au printemps 1912, quand arrive le moment des élections municipales, François-Olivier Villepontoux et ses amis affichent une grande confiance : *"Nous n'avons point de profession de foi politique à vous faire. Vous connaissez de longue date nos convictions très nettement républicaines et démocratiques ; vous savez que si nous sommes les adversaires irréductibles de la démagogie et du charlatanisme électoral, nous appelons de tous nos vœux les réformes sociales qui apporteront plus d'indépendance et de bien-être aux travailleurs."*

Une seule liste, conduite par les indissociables Bosselut et Jardry et chaperonnée par Léon Sireyjol, ose s'opposer à celle du maire sortant.

Le 5 mai, au soir du 1er tour, le compte des 822 bulletins vient confirmer tous les pronostics.

Sont réélus : Emile Lacotte (542 voix) ; Guillaume Peyrazat (529 voix) ; François-Olivier Villepontoux (525 voix) ; Alfred Agard (495 voix) ; Pierre Mousnier (483 voix) ; Frédéric Marquet (482 voix) ; Jean Fournier (475 voix) ; Alcide Dusolier (467 voix) ; Léon Ribeyrol (463 voix) ; Antonin Debidour (455 voix) ; André Petit (442 voix) ; Léo Duport (440 voix) ; André Boisseau (424 voix).

Sont nouvellement élus : Georges Laforest, ingénieur agricole (489 voix) ; Pierre Jardry dit Lamy, entrepreneur de battage aux Belles-Places (477 voix) ; Sicaire Marquet, meunier au moulin de Messine (469 voix) ; Pierre Rivet, marchand de bois (456 voix) ; Simon Védrenne, hongreur (451 voix) ; Martial Danède, propriétaire à Poperdu (444 voix) et Pierre Bourinet, propriétaire au Zéphir (422 voix).

Seul François Bosselut, avec 463 voix, parvient à venir troubler l'hégémonie progressiste.

François Jardry, le coiffeur cafetier Baptiste Planche, le pharmacien Louis Quéroy, l'avocat Julien Jollivet, le vétérinaire Léon Bariteau sont les principales victimes de ce scrutin à sens unique.

## Le dernier mandat

Le dimanche 19 mai 1912, François-Olivier Villepontoux, Emile Lacotte et Guillaume Peyrazat sont respectivement et très logiquement réinstallés par le conseil municipal, maire, 1er et 2e adjoint de la ville de Nontron.

Depuis 1910, la lutte entre les cléricaux et les anticléricaux est pratiquement terminée. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a finalement pas entraîné comme on l'avait prédit ni la fermeture des églises, ni la déchristianisation forcée.

En 1912, le problème crucial est celui de la menace de plus en plus concrète d'une guerre européenne. D'ailleurs, l'ennemi est déjà clairement désigné : l'Empire allemand.

C'est dans ce climat que François-Olivier Villepontoux débute ce qui sera son dernier mandat.

Les enjeux sont toujours les mêmes. Il faut impérativement adapter la commune et ses installations à des besoins nouveaux.

L'utilisation de plus en plus habituelle de l'électricité, la mise en action de très nombreux moteurs (Versavaud, serrurier rue de Périgueux ; Grenouillet, horloger rue Carnot ; Baillet, sculpteur rue des Prisons ; Truffier, marchand de noix rue de Périgueux ; Faure et Réjou, boulangers, pour actionner leurs nouveaux pétrins mécaniques...) nécessitent de continuels et onéreux travaux en même temps que la présence indispensable et permanente d'un électricien, recevant un traitement mensuel de 200 francs (3 439 F), à l'usine du Moulin-Blanc.

Ainsi, le 29 juin 1913, *"en raison des grosses dépenses faites pour assurer le fonctionnement de l'usine électrique"*, les prix des abonnements sont modifiés.

Pour l'éclairage, les lampes de 10 bougies sont supprimées, le prix de l'abonnement mensuel des lampes de 16 bougies passe de 2,25 francs (38,68 F) à 2,40 francs (41,26 F) et le prix de la consommation au compteur, majoré, est porté à 0,075 franc (1,28 F) l'hectowatt.

Pour la force motrice, le prix d'abonnement de l'énergie est fixé à 150 francs (2 579,25 F) par cheval et par an (sauf pour Eugène Lamérie qui, ayant un moteur d'une puissance de 6 chevaux 1/2, ne paiera que 125 francs (2 149,37 F) par cheval).

En septembre 1913, le conseil, en raison notamment d'une terrible épidémie de typhoïde, *"désireux d'assurer à la ville une alimentation en eau en rapport avec le progrès et les besoins de l'hygiène moderne et souhaitant satisfaire au plus vite les nombreuses demandes d'amenée d'eau à domicile"*

charge une commission d'établir un projet de captage des sources, d'adduction d'eau et de distribution à domicile.

Le 23 novembre 1913, Georges Laforest, rapporteur de la commission, donne lecture au conseil du rapport de Petit, ingénieur des Ponts et Chaussées de la Dordogne et ingénieur conseil de la commune :

*"Il faut procéder tout d'abord à la réfection de toutes les fontaines* (3 000 francs ou 51 585 F / 1998), *à la réparation du réservoir* (500 francs ou 8 597,50 F / 1998), *à l'amélioration des captages des sources actuelles pour éviter la pollution des eaux* (1 500 francs ou 25 792,50 F / 1998). *Le bassin hydrologique des sources qui alimentent la ville et de celles qui pourraient être captées doit être visité de toute urgence par un géologue compétent et les eaux analysées."*

Les crédits votés, ces indispensables travaux peuvent commencer.

Les jours et les mois s'écoulent.

Le 7 septembre 1913, le conseil municipal fixe à 0,75 franc (12,89 F) le taux de l'allocation journalière à accorder aux femmes en couches privées de ressources (loi du 17 juin 1913) et à 60 francs (1 031, 70 F) par an celui à accorder par enfant secouru, aux chefs de familles et aux femmes privées de ressources (loi du 14 juillet 1913).

Le 23 novembre 1913, l'allocation journalière versée aux familles de soldats est portée à 1,25 franc (21,49 F).

De modestes mais fort utiles réalisations améliorent également la vie quotidienne. Ainsi, une boîte aux lettres est installée à l'école de Brégout pour éviter aux habitants des villages du Puy, du Pic, de Fonladier, de Lafarge et de Brégout d'avoir à effectuer des trajets de 12 à 15 kilomètres pour poster une lettre !

Malheureusement pour la commune, les charges s'accumulent ; les emprunts, en particulier, sont bien difficiles à solder. A contrario, les ressources de la commune sont de plus en plus faibles. Alors, on vend des arbres, des pommes à cidre...

En juin 1914, on loue même un jardin au Fort à Blanche Mousnier, journalière à Nontron, moyennant la somme de 6 francs (103,17 F) par an !

## La Grande Guerre

Et puis arrive le 28 juin 1914. L'archiduc héritier François-Ferdinand d'Autriche est assassiné à Sarajevo. Le cours de l'histoire s'accélère alors brutalement et, le 3 août 1914, la France entre en guerre.

Le 6 août, le conseil municipal se réunit en séance extraordinaire. François-Olivier Villepontoux expose alors la situation nécessiteuse dans laquelle vont se trouver sous peu un grand nombre de familles par suite de la mobilisation générale et fait immédiatement voter un crédit de 3 000 francs (51 585 F) pris sur les ressources générales du budget communal.

Débute pour François-Olivier Villepontoux une période terrible.

Les soucis traditionnels demeurent.

L'éclairage public et particulier reste défectueux et les habitants des Basses-Rues et de la Gare menacent de résilier leurs abonnements. En mars 1916, Eugène Mège Lamérie, ébéniste rue de Périgueux, n'hésite pas à demander à la commune une somme de 6 000 francs (77 376 F) à titre de dommage-intérêts car, selon ses dires, il a été privé *"par la faute et la négligence de la commune"* de plus des deux tiers de l'énergie à laquelle son abonnement lui donnait droit. Il ne reste à la commune qu'à s'indigner de voir ses efforts si mal récompensés et... à laisser entendre au mauvais coucheur qu'elle pourrait bien dorénavant ne plus lui fournir d'électricité !!!

De nouvelles préoccupations naissent chaque jour :

L'école primaire supérieure de garçons étant transformée en hôpital auxiliaire de la Croix-Rouge, il faut louer, rue du Nord, l'immeuble Desport pour abriter les élèves.

Les droits d'octroi, de plaçage et d'abattage sont en chute libre. En 1916, l'adjudicataire Revouy ne peut plus supporter seul des pertes sans précédent :

*"Au moment de la concession des droits, fin 1914, la guerre était commencée, mais pas plus qu'à nous-mêmes, il ne pouvait venir à l'esprit de qui que ce soit, que cette guerre, la plus terrible que le monde ait eu à souffrir, se prolongerait avec toutes les conséquences de la crise économique qui en résulte... une guerre d'une durée d'une année semblait à tous un maximum."*

Là encore, il faut faire face et consentir à de lourds sacrifices financiers. La situation s'aggrave sans cesse. Il n'est bientôt plus question d'entreprendre mais de subsister.

Le 18 novembre 1917, François-Olivier Villepontoux donne lecture à son conseil d'une lettre du sous-préfet Justin Veisset appelant l'attention de tous sur la situation financière de la commune et sur le nombre élevé d'emprunts dont, malheureusement, les annuités ont de plus en plus de mal à être honorées.

La paralysie est alors totale et, le 11 novembre 1918, à l'heure où l'armistice est signé à Rethondes, la ville qui déplore 120 morts ou disparus et dont la population s'effondre (3 508 habitants en 1911 - 3059 en 1921), est véritablement exsangue.

## 1919 et les élections des 30 novembre et 7 décembre

Pour Nontron, le début de l'année 1919 ne sonne pas l'heure du réveil attendu.

Le conseil municipal, décimé (Debidour est mort le 20 février 1917, Dusolier le 10 mai 1918), ne se réunit que deux fois : le 12 janvier et le 29 juin et encore pour constater que les ressources de la commune sont totalement épuisées.

Dans ce contexte, il est bien évident que les élections du 30 novembre 1919 sont, à Nontron, particulièrement attendues.

Le 26 novembre, le sous-préfet Paul Péroni adresse à sa hiérarchie un rapport de la situation et se risque, l'imprudent, à faire un pronostic :

*"A Nontron, deux listes sont en présence : la liste d'union républicaine patronnée par Monsieur Mérillon et par Monsieur Villepontoux, maire sortant et la liste réactionnaire qui a comme tête de liste Monsieur de Saint-Sernin.*

*Une troisième liste comprenant 10 noms, appelée ici liste des mécontents, composée en partie d'anciens conseillers municipaux qui n'avaient pas voulu faire partie de la liste d'union, a renoncé à la lutte.*

*La liste Mérillon aura la majorité des élus au 1er tour, mais il y aura probablement des ballotages."*

*Théophile-Louis de Laparre de Saint-Sernin (1854-1922)*

Pendant ce temps, Théophile-Louis de Laparre de Saint-Sernin ne s'en laisse pas compter. Il fait une active campagne de proximité, sillonnant les villages autour de Nontron, sachant rappeler qu'il est avant tout un *"paysan"*, plus à l'aise sur ses terres de la Francherie que dans le salon du château de Nontron.

Son comportement pendant la guerre, celui de sa famille - son gendre, le capitaine Joseph d'Arailh, est mort au combat en avril 1916 - lui valent un prestige mérité.

En effet, capitaine de réserve, il a rejoint dès le mois d'août 1914 le poste qui lui était assigné à l'état-major de la 12e région à Limoges avant de partir, en mars 1915, comme volontaire, pour 32 mois de front où il prend part aux combats de l'Yser, d'Arras, de Verdun, de Villers-Cotterêts...

Cité à l'ordre de l'armée et de la division, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, il est également maire de Savignac-de-Nontron depuis 1911.

Trop sûr de sa victoire, Pierre Mérillon, président de chambre à la cour de cassation de Paris, néglige totalement le terrain. De son côté, François-Olivier Villepontoux, alors âgé de 64 ans, ne montre guère d'enthousiasme et regrette presque à mots couverts cette nouvelle candidature.

Dans ces conditions et contrairement à la tendance générale, les réactionnaires ont 5 élus dès le 1er tour : Théophile de Saint-Sernin qui recueille 456 voix pour 654 votants, l'avocat Henri Duvoisin, le courtier Firmin Ducongé, l'avoué Georges Barraud de Lagerie et l'agent général d'assurances Paul Lérigé.

François-Olivier Villepontoux, n'obtenant que 201 voix, décide alors de mettre un terme immédiat à sa carrière politique.

Le 7 décembre, le 2e tour de scrutin offre, à la liste réactionnaire 11 nouveaux élus contre 5 à la liste d'union républicaine. De nouveaux noms font ainsi leur apparition : Georges Ladurantie, industriel ; Ludovic Morand, greffier ; Louis Truffier, entrepreneur...

## La fin d'une époque

Installé maire le 10 décembre 1919, Théophile de Saint-Sernin se met au travail avec pour but essentiel de redresser les finances communales.

Son action sera brève. Malade depuis décembre 1921, il meurt le 23 juin 1922, ne s'étant jamais remis des épreuves de la guerre et du décès de son épouse, Marie-Louise Sclaffer de Lagorsse, le 17 juin 1919.

François-Olivier Villepontoux, totalement retiré des affaires publiques, s'éteint à son tour le 23 mars 1926, sa mort mettant un terme aux *"années Picaud"* et à une conception de la *"Res Publica"* que résume assez bien une de ses réponses, le 6 octobre 1912, à l'enquête en vue de modifier la loi municipale du 5 avril 1884 :

*"Pour conserver aux fonctions municipales leur côté désintéressé, c'est-à-dire un caractère de dignité et de haute considération morale, il ne faudrait pas que l'enjeu des luttes électorales consiste en priorité en une indemnité pécuniaire, notamment pour les villes de moins de 20 000 habitants."*

H.L.

## Bibliographie et sources :

**Archives départementales de la Dordogne**

- *Recensements :*

1841 : 6 M 55 ; 1846 : 6 M 77 ; 1851 : 6 M 101 ; 1856 : 6 M 134 ; 1861 : 6 M 165 ; 1866 : 6 M 188 ; 1872 : 6 M 209 ; 1876 : 6 M 232 ; 1881 : 6 M 260 ; 1886 : 6 M 287 ; 1891 : 6 M 302 ; 1901 : 6 M 328

- *Renouvellement intégral des conseils municipaux, procès-verbaux par commune :*

3 et 10 mai 1908 : 3 M 238
5 et 12 mai 1912 : 3 M 247
30 novembre et 7 décembre 1919 : 3 M 262

- *Elections de 1912. Prévisions et résultats, fonctionnaires candidats, professions de foi et affiches, listes des maires et adjoints, municipalités de chefs-lieux, contentieux :*

1908 : 3 M 236
1912 : 3 M 245
1919 : 3 M 260

- *Elections complémentaires :*

1905-1907 : 3 M 235

- *Presse :*

*L'Union nontronnaise :* PRE 19
*Union du Nontronnais et de la Dordogne :* PRE 18
*Le Nontronnais :* PRE 67
*Nontron radical et socialiste :* PRE 316

- *Minutes de notaires :*

Lathière-Lavergne Armand : NO 3E 11674 - 11686
Montauban Pierre Michel : NO 3E 13022 - 13029

- *Tables décennales (Bouteilles-Saint-Sébastien) :*

1840-1852 : 5E 61/10
1853-1862 : 5E 61/11

**Mairie de Nontron :**

- Registres des délibérations du conseil municipal
- Registres de l'état civil

**Mairie de Bouteilles-Saint-Sébastien**

- Registres de l'état civil

**Autres sources :**

- Lapouge (Hervé), Le Cam (Louis), 1997 : "Un homme remarquable, André Picaud, médecin et maire de Nontron", *in : Nontron et le Pays Nontronnais*, Périgueux, Pilote 24.

- Chazaud (Emmanuel du), 1988 : "Châteaux classiques en Mareuillais", *in* : *Vieilles Demeures en Périgord*, coll. Découverte, n° 1, Le Bugue, PLBéditeur.

- Audrerie (Dominique), La Ville (Alain de), 1987 : "Sur la route des vins en Ribéracois", *in* : *Sarlat et le Périgord, Actes du XXXIX^e congrès d'études régionales, FHSO*, Périgueux, SHAP.

- Ranoux (Patrick), 1996 : *Atlas de la Dordogne-Périgord*, Périgueux, Fanlac.

- Archives privées : Famille Déroulède

- Minutes de Maître de Goiti, Nontron

Avec les remerciements de l'auteur au docteur Jean Lapeyre-Mensignac, aux familles Déroulède et de Saint-Sernin.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXVIII – Année 2001

# La comtesse, le singe et le bénitier

par Pierre POMMAREDE

*Ce pourrait être le titre d'une nouvelle fable de la Fontaine. C'est, en réalité, la réponse à une lettre d'un de nos collègues. Michel Rendu nous a écrit pour nous demander de préciser les traditions locales suivant lesquelles, au château de Goudaud, à Bassillac, un singe, dans la chapelle, brandissait un bénitier. Tous les membres de notre compagnie ne s'intéressent pas aux traces des dinosaures ou au cent cinquantième anniversaire de la mort du maréchal Bugeaud. C'est cette diversité qui fait notre richesse.*

*Le seul ennui de ces interrogations est le travail qu'elles demandent : il faut chausser les bottes du limier, ajuster la loupe de l'archiviste et battre les campagnes ; il convient surtout de limiter son temps et sa recherche. Sinon les heures passent, le courrier s'accumule et la prose devient comme les chants des anges dans le* Sanctus *:* Sine fine dicentes...

Elle s'appelait Inès Sanz ou de Sanz comme le disait le *Bottin mondain* du Périgord en 1907, très exactement Inès, Mercedes, Soledad, Pastora, Delfina Sanz. Son père était péruvien. Un jour, au jeu, un partenaire malchanceux joua une de ses dernières cartes, en misant les terrains qu'il possédait dans les Andes. M. (de) Sanz venait de gagner le Pérou, je veux dire un filon d'améthystes qui se révéla l'un des plus importants du monde.

Devenu ambassadeur du Pérou en France, ce diplomate habite Paris avec son épouse et sa fille Inès. Ceux qui l'ont connue disaient d'Inès qu'elle

était "laide comme les sept pêchés capitaux mais qu'elle montait divinement à cheval".

Introduite dans le monde parisien, Mademoiselle (de) Sanz devint vice-présidente du fameux club de l'Etrier. Pour être présidente, il lui manquait quelques quartiers de noblesse ; elle n'hésita pas à épouser un vieux soupirant qui demandait sa main depuis dix-sept ans. Elle devint la comtesse de Béon et, avec son mari, Jean-Marie Ferdinand Henry, comte de Béon, d'une vieille famille du Sud-Ouest apparentée aux Brienne et aux Pardaillan, vint habiter le château de Goudaud, à Bassillac.

*Le château de Goudeau, à Bassillac (carte postale, coll. P. Pommarède)*

C'était jadis une forteresse, comme celle d'Auberoche bâtie par l'évêque Frotaire au X$^{e}$ siècle pour verrouiller la vallée devant les invasions des Normands. Les ruines avaient été achetées en 1873 par un ancien banquier de Périgueux, Gabriel Courtey, lequel avait bâti un château dans le goût, que l'on peut trouver contestable, de l'époque[1]. Sur le plateau, M. Courtey mit à jour une station préhistorique longuement examinée et décrite par notre collègue Maurice Féaux dans notre *Bulletin*[2].

C'était un étrange lieu pour une fantasque et richissime châtelaine : on l'appelait le château de la Roche Blanche, invisible le jour, illuminé pendant les nuits de tempête ; une cavale blanche hantait, la nuit, la charmille ; tout

1. Chanoine Lavialle, *Histoire de Bassillac*, Périgueux, Imp. de la Dordogne, 1903, pp. 9-10.
2. *B SHAP*, 1901, t. XXVIII, pp. 152-156.

proche, s'élevait le rocher du Saut des chevaux, du haut duquel on précipitait dans la rivière les bêtes vieillies ou malades ; et dans le rocher, des cavernes de faux-monnayeurs et de brigands servaient de refuge aux coupe-jarrets de toute la région.

Dans ce petit décor wagnérien, originale et extravagante, la comtesse de Béon faisait la surprise et la joie de ses hôtes. Les traditions et les livres de souvenirs familiaux fourmillent d'anecdotes : elle apparaissait coiffée de perruques de couleurs mélangées, j'allais dire à la Stendhal, rouge et noir, où se répandait le violet des améthystes.

Elle vivait au milieu de levrettes et d'un singe apprivoisé et collectionnait les miniatures d'ivoire et les "pères la colique"[3]. Madame de Béon faisait volontiers visiter son château et avait plaisir à montrer, comme dans *Ruy Blas*, sa galerie de tableaux. Quelque peu brouillée avec l'histoire de France -comme nous le serions peut-être avec celle du Pérou- elle désignait les ancêtres de son mari : c'était sous Louis XVI, Louis XVIII, Louis XX, Louis XXI. Son mari s'impatientait : "ma chère, je vous en prie, assez !"

*La comtesse de Béon et ses levrettes*

3. Petites statues représentant des hommes déculottés. On introduisait dans le fondement un bâtonnet de pâte auquel on mettait le feu : le serpentin s'allongeait d'une manière indiscrètement stercoraire.

Le comte ayant eu la bonté de mourir, elle fit porter le deuil à ses levrettes, puis le demi-deuil. Au noir de leurs paletots, succéda le gris puis le mauve.

Son singe mourut aussi. Elle demanda au curé Pourteyrou de lui donner une sépulture chrétienne : devant les hésitations du desservant, elle fit empailler l'animal et demanda d'inclure, dans ses pattes, un bénitier qu'elle destinait à l'église de Bassillac. On consulta l'évêque, car la chose était grave, bien que le loup de Gubbio, à Assise, ait été enterré dans une chapelle. Mais un ouistiti n'est pas le *Frate lupo*, et les évêques sont inspirés par l'Esprit Saint : "Mettez-le, madame, dans la chapelle du château, il sera moins dépaysé", répondit le prélat.

A la fin de sa vie, elle qui avait toujours été bonne et charitable, donna dans une grande dévotion, accueillit le nonce apostolique Mgr Cereti (1923) et fit venir un chapelain résident. Ce qui lui permettait de dire à ses hôtes : "chère amie, voulez-vous une tasse de thé, *oune infusione ou oune confessione ?*[4]" Les maîtresses de maison qui poseraient ces questions doivent être, de nos jours, rarissimes.

Inès de Béon mourut dans son hôtel parisien de l'avenue Kléber le 26 février 1925.

J'ajoute qu'il y a une providence pour les cartophiles. Il y a deux ans j'ai acheté dans une brocante des cartes postales, plutôt des cartes-photos, dans la rubrique "non identifiables". J'ai remarqué les tours de Goudaud et j'ai reconnu la terrasse, la comtesse, ses levrettes et son singe.

Avec les histoires sarladaises du comte de Royère, les singes de la marquise de Nattes incendiant le château de Montardy, évoqués par le colonel de Castellane, voici le singe de Goudaud. De la Fontaine, nous passons à Florian. La lanterne magique du Périgord se devait de projeter ces souvenirs fantasques, surannés et charmants. Il suffisait, tout simplement, d'éclairer la lanterne.

P.P.

N.B. : je n'ai pas réussi encore à retrouver le singe empaillé, mais une aimable correspondante m'en a fait tenir une belle photographie.

---

4. Souvenirs recueillis chez les amis et les voisins de Mme de Béon.

## *NOTES DE LECTURES*

# La sous-préfecture de Ribérac

par Pierre POMMAREDE

A l'occasion du bicentenaire du corps préfectoral, vient de paraître, sous la signature du sous-préfet Claude Martin, une étude sur les sous-préfectures supprimées le 10 septembre 1926[1], parmi lesquelles celle de Ribérac.

Au fil des pages, l'auteur rappelle, à l'aide d'archives départementales, que[2], Jean Limousin, homme de loi, ex-législateur[3], prête serment le 24 floréal an VIII (13 mai 1799). Le lendemain, le nouveau préfet doit jouer les ferrailleurs et procéder à l'inventaire d'un bric-à-brac de fonte, cuivre "jeaune" et rouge, étain, plomb et ferraille entassé dans le dépôt de Ribérac[4]. Le surlendemain il est décidé que les bureaux de la sous-préfecture seront établis dans la maison municipale[5].

---

1. Claude Martin, *Ces sous-préfectures oubliées*, édit. Claude Martin, 184, avenue d'Italie, Paris, 2000.
2. *Ibid*, p. 31.
3. Jean Limousin, sieur de Mayac, député à l'Assemblée législative puis au corps législatif, sous-préfet jusqu'au 1er octobre 1804. Cf. Penaud, *Dictionnaire biographique du Périgord*, Fanlac, 2000, p. 605.
4. A.D.D., 4 Z 38.
5. La sous-préfecture ne sera construite qu'en 1822 ; le terrain avait été acquis par le sous-préfet Cellerier.

L'auteur note[6] que, dès 1886, la suppression de la sous-préfecture de Ribérac avait été envisagée. Le préfet, consulté, craignait que cette mesure ne favorisât l'élection de huit députés réactionnaires[7]. M. Martin décrit ensuite[8] l'inauguration de la ligne de chemin de fer Ribérac-Parcoul (25-27 août 1906) et souligne à l'aide des documents et des affiches de l'époque[9] que "Ribérac avait vu grand" : grand concours agricole, grand concert par la musique du 50e, grand défilé, grand banquet populaire, grandes courses de bicyclette et grande bataille de fleurs. Seul le ballon était qualifié de superbe. Le sous-préfet Virenque[10] avait bien fait les choses.

Pour préparer la visite du président Poincaré (15 septembre 1913) le sous-préfet Chevreux[11] s'affaire et questionne le préfet[12], lequel répond : les maires auront droit à leur écharpe tricolore mais ne devront pas remettre de gerbes de fleurs (avec banderole) au couple présidentiel ; le sous-préfet sera en "petite tenue" et veillera spécialement à l'installation de fortune "avec soins de toilette" du premier étage de la mairie[13].

L'ouvrage se termine par une liste de sous-préfets sur laquelle ne figurent pas tous ceux de Ribérac énumérés par Noël Becquart[14]. On y apprend seulement qu'Auguste Bertin (1908-1910) fut nommé en 1917-1918 sous-préfet de Gien. Heureusement le dictionnaire de Guy Penaud[15] supplée à cette carence, et les ouvrages de notre collègue Dusolier nous permettent de mieux connaître l'histoire de cette ancienne sous-préfecture.

P.P.

---

6. Claude Martin, *op. cit.*, p. 348.
7. A.D.D., 1 M 22.
8. Claude Martin, *op. cit.*, p. 134-136.
9. A.D.D., 4 Z 69.
10. Michel Virenque, journaliste, sous-préfet de Ribérac (15 décembre 1905 - 7 novembre 1908). Cf. Penaud, *op. cit.*, p. 938.
11. Charles-Adrien Chevreux (1883-1951) était archiviste paléographe. Sous-préfet de Ribérac le 5 novembre 1912, mobilisé en 1914 comme capitaine d'infanterie, remplacé par Robert Séguy et nommé en 1919 sous-préfet d'Avranches.
12. Claude Martin, *op. cit.*, p. 139.
13. A.D.D., 4 Z 69.
14. Répertoire série M des archives départementales, Périgueux, 1971, p. XXV.
15. Guy Penaud, *Dictionnaire biographique du Périgord*, Périgueux, Fanlac.

# René Carmille : un Périgordin trop oublié

par Marcel BERTHIER

François Carmille naquit à Saint-Julien-de-Lampon sur la rive gauche de la Dordogne entre Souillac et Domme, le 10 juin 1856. Son père François et sa mère Marie Gratadou étaient propriétaires dans le village voisin de Calviac. Devenu instituteur à Saint-Cyprien, il épousa, le 7 avril 1885 à Trémolat, Jeanne Reynier, elle-même institutrice chargée de la classe enfantine de cette commune.

Jeanne était née à Paunat le 15 février 1864 de Louis et de Jeanne-Méloé Claretie, qui était une cousine de Jules Claretie de l'Académie française (1840-1913). Son père était mort le 24 octobre 1867, laissant un fils et une autre fille.

Lors du mariage de Jeanne, son frère Ludovic, âgé de 33 ans, était professeur à Bordeaux et sa sœur Louise avait épousé Pierre Laval, instituteur à Trémolat.

Les jeunes époux furent nommés ensemble à Neuvic-sur-l'Isle mais, dès le 8 janvier suivant, Jeanne accoucha d'un fils, Léon François René, né à Trémolat et déclaré par son père et ses oncles, Pierre Laval et Ludovic (Gaston) Reynier.

En 1892, François et Jeanne Carmille furent nommés à Sigoulès. René (c'était son prénom usuel) avait six ans. Nous ne savons rien de son enfance mais, dans ce milieu d'enseignants, il fit de solides et brillantes études d'abord au lycée Henri IV à Bergerac puis à Bordeaux et il fut admis 47e à l'Ecole Polytechnique en 1906. Après une année de service militaire, il fut nommé sous-lieutenant le 5 octobre 1909 avec effet au 1er octobre 1908. A

l'issue d'une année à l'Ecole d'Application de l'artillerie il fut promu lieutenant le 1er octobre et affecté au 34e puis au 10e régiment d'artillerie.

Le 16 juin 1914, à Nice, il épousa Madeleine, Marie, Louise Farganel, fille d'un médecin de l'Armée de terre. Les Farganel étaient une ancienne famille venue se fixer à Pontours vers le début du XVIIIe siècle et l'un d'eux fut consul de Lalinde de 1775 à la Révolution.

Un mois et demi seulement après son mariage, René Carmille fut mobilisé. Blessé à deux reprises, cité à l'ordre de l'Armée, du Corps d'Armée et de la Division, il fut promu capitaine le 12 juillet 1915 puis, fin 1916, affecté à l'état-major de la 19e division d'infanterie. Le 27 août 1919, la guerre finie, il fut mis à la disposition du service géographique de l'Armée et affecté au camp de Mailly.

*René Carmille, capitaine, le 12 juillet 1915.*

Le 10 juillet 1920, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et, en novembre de la même année, admis à l'Ecole Supérieure de Guerre.

A sa sortie, il fut affecté à l'état-major de la division marocaine de l'Armée du Rhin et y resta jusqu'en 1924.

Cette année-là, le capitaine René Carmille changea d'orientation, les suites de ses blessures l'empêchant de poursuivre sa carrière de la façon dont il l'avait primitivement conçue. A la suite d'un concours, il est versé dans le corps du contrôle de l'administration de l'Armée et il est nommé, le 20 avril 1924, contrôleur adjoint. C'est là, pendant vingt ans, qu'il va donner sa pleine mesure.

Le 20 avril 1927, il est promu contrôleur de 2e classe, officier de la Légion d'honneur le 8 juillet 1928, contrôleur de 1ère classe le 7 août 1930 et contrôleur général de 2e classe le 10 novembre 1936.

Pendant les quinze années qui précédèrent la Seconde Guerre mondiale, René Carmille s'imposa comme le spécialiste incontesté de la mécanographie appliquée à la comptabilité générale et analytique mais aussi à la gestion des personnels. Grâce à des codifications et à des nomenclatures dont il sut imposer le principe, il devenait possible de gérer efficacement les ressources disponibles en argent, en matières et en hommes. En l'appelant à donner une série de conférences sur ces questions, la Cour des Comptes reconnaissait la valeur des travaux de René Carmille et cela fut encore confirmé par sa nomination de maître de conférences d'économie politique à l'Ecole des Sciences politiques de Paris.

Sur ces sujets, il collabora régulièrement à la *Revue Politique et Parlementaire* et à la *Revue d'Economie Politique* et publia, chez Sirey, un important ouvrage intitulé *Vues d'économie objective*. Un autre ouvrage, *La mécanographie dans les administrations*, s'il est aujourd'hui dépassé par suite de l'évolution des techniques, reste cependant précieux par l'exposé des principes qui ont guidé René Carmille.

Après la défaite de juin 1940, l'une des clauses de l'armistice exigeait la disparition du service de recrutement. Il fallait cependant continuer à gérer les personnels de l'Etat, militaires ou non. Le gouvernement fut ainsi amené, sur la proposition de René Carmille, à créer, le 15 décembre 1940, un service de la Démographie rattaché au ministère des Finances et dont René Carmille fut nommé directeur en service détaché.

Le 25 juin 1941, il fut promu commandeur de la Légion d'honneur et, le 14 janvier 1942, contrôleur général de 1ère classe. Il devenait en même temps directeur général du service national des Statistiques, qui avait été formé le 11 octobre 1941 par la fusion du service de la Démographie et du service de la Statistique générale de la France. Il est certain que, dans l'esprit de son directeur général, le service national des Statistiques était, outre son rôle officiel et légal, un puissant outil pour préparer le redressement de la Nation en permettant une mobilisation rapide et efficace des moyens et des hommes.

Le débarquement allié en Afrique du Nord et l'occupation de la zone sud par les Allemands allaient évidemment poser de redoutables problèmes. Depuis son service dans l'Armée du Rhin, René Carmille n'avait sans doute jamais cessé d'effectuer des missions de renseignement et il était depuis longtemps fiché par les services ennemis.

D'autre part, à titre personnel, il avait certainement aidé des mouvements de résistance, fourni de faux papiers, entretenu des liaisons avec Londres.

Dès 1943, la pression ennemie sur le service national de Statistiques se fit sentir. René Carmille se sentait menacé mais il ne voulait pas que sa fuite pût mettre en péril ses collaborateurs.

Pourtant c'est peut-être de l'un d'eux, dans une activité indépendante du service, qu'allait surgir le drame. S'est-il agi d'une trahison délibérée ou d'une faiblesse malheureuse ? Qui peut le dire ?

Le 3 février 1944, à Lyon, René Carmille fut arrêté par la Gestapo ainsi que son adjoint, le contrôleur Jaouen, et interné au Fort de Montluc.

Soumis au secret le plus rigoureux, il était accusé "d'attentat contre la sûreté de l'Armée allemande et de coopération avec les éléments de la résistance". Il semble que la milice de Darnand ait joué un rôle dans cette arrestation.

En juin 1944, on le situe au camp de Compiègne et, plus tard, sa famille sut qu'il avait été transféré à Dachau par le fameux train du 2 juillet. Le 13 août il put donner des nouvelles par une carte écrite en allemand. Il ne semble pas avoir été torturé de façon grave et prolongée mais, affaibli par le manque de soin et par la dysenterie, il mourut le 25 janvier 1945. Il avait juste 59 ans.

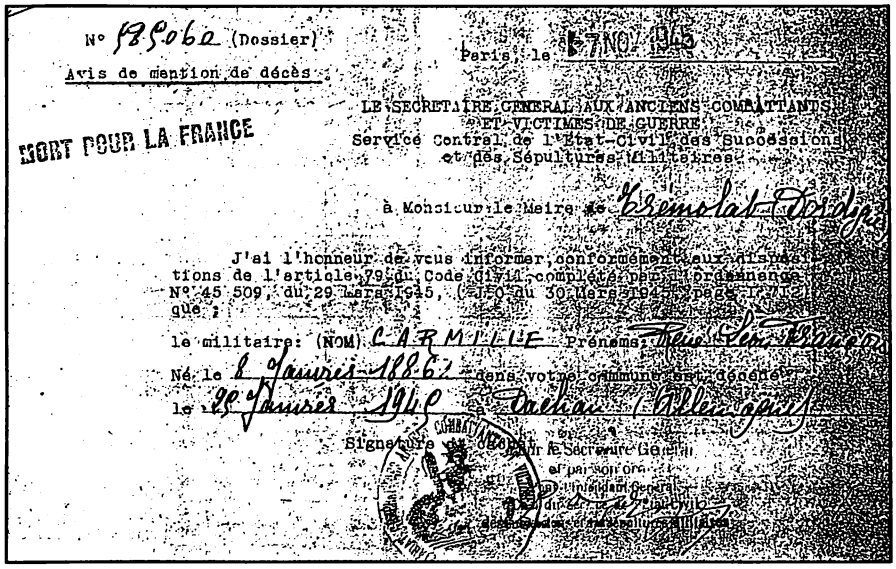

N° 18906a (Dossier)

Avis de mention de décès

Paris, le 7 NOV. 1945

MORT POUR LA FRANCE

LE SECRETAIRE GENERAL AUX ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
Service Central de l'Etat-Civil des Successions et des Sépultures Militaires

à Monsieur le Maire de Trémolat (Dordogne)

J'ai l'honneur de vous informer, conformément aux dispositions de l'article 79 du Code civil complété par l'ordonnance N° 45 509 du 29 Mars 1945, (J.O. du 30 Mars 1945 page 1777) que :

le militaire : (NOM) CARMILLE Prénoms : René Léon François

Né le 8 Janvier 1886 dans votre commune ou décédé

le 25 Janvier 1945 à Dachau (Allemagne)

Signature : Pour le Secrétaire Général et par ordre du Directeur du Service central des Successions et des Sépultures Militaires

*Avis de mention de décès, daté du 7 novembre 1945, annonçant au maire de Trémolat la mort de René Carmille survenue le 25 janvier 1945.*

L'un des derniers textes que l'on connaisse de lui est ce message qu'il adressait en 1943 à Paris à ses jeunes camarades de l'Ecole Polytechnique :

"On ne fait rien par la contrainte.

Aucune force au monde ne peut vous empêcher de vous rappeler que vous êtes les héritiers de ceux qui ont défendu le sol de France, depuis ceux qui étaient au pont de Bouvines avec le roi Philippe-Auguste jusqu'à ceux qui étaient sur la Marne avec Joffre. Souvenez-vous en !

Aucune force au monde ne peut vous empêcher de vous rappeler que vous êtes les héritiers de la pensée cartésienne, du mysticisme et de la mathématique de Pascal, de la clarté des écrivains du XVII$^{e}$ siècle et du labeur persévérant des savants du XIX$^{e}$ siècle, tout cela en France. Souvenez-vous en !

*René Carmille en janvier 1944*

Aucune force au monde ne peut vous empêcher de savoir que votre maison a fourni des penseurs comme Auguste Comte, Renouvier et le Père Gratry - je ne cite volontairement que des gens très différents - et que la liberté de penser a toujours existé sur la montagne Sainte-Geneviève avec rigueur et avec ténacité. Souvenez-vous en !

Aucune force au monde ne peut vous empêcher de savoir que la devise qui est inscrite en lettres d'or sur le pavillon "Pour la Patrie, les Sciences et la Gloire" et que le lourd héritage que constitue l'immense travail de vos anciens est pour vous un impératif catégorique qui doit guider votre ligne de conduite. Souvenez-vous-en !

Tout cela est inscrit dans votre âme, et personne ne peut avoir d'action sur votre âme car votre âme n'appartient qu'à Dieu."

Peut-on mieux dire la foi chrétienne et le patriotisme qui l'animaient ?

Son espérance aussi.

Un jour, peut-être, le pays qui l'a vu naître se souviendra que René Carmille est une part de sa gloire et demeure un exemple pour les temps qui viennent.

M.B.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXVIII – Année 2001

# Les travaux de la défense passive à Périgueux durant la période 1939-1945

par Stéphane BAUNAC

*Il est rare de commencer l'écriture d'un article, sans qu'existe une bibliographie adaptée sur laquelle l'auteur peut s'appuyer pour marquer sa progression dans le thème qu'il se propose d'explorer. C'est pourtant ce qui arrive parfois lorsque l'on découvre des documents originaux, qui s'avèrent être des anecdotes de la grande Histoire, et qui n'ont que peu éveillé l'attention des chercheurs et des historiens. Il est vrai que le second conflit mondial recèle beaucoup d'événements qui ont marqué l'humanité de façon indélébile, et que ce qui va suivre est bien léger pour prétendre servir l'histoire dans sa globalité. Toutefois, il n'est pas possible de dire quelle sera la substance nourricière des historiens de demain, et d'affirmer que ce qui aujourd'hui n'offre qu'un intérêt limité ne soulèvera pas dans le futur bien des interrogations ; car toutes ces cicatrices qui ont marqué le sol de Périgueux à cette époque, et qui font l'objet de cette note ont maintenant disparu. A cela il faut ajouter les bouleversements en profondeur provoqués par la pose de diverses canalisations qui ont vraisemblablement effacés toutes les chances d'une approche archéologique future. Il ne reste à ce jour que la mémoire humaine qui s'estompe lentement et quelques feuilles de papier bien fragiles...*

*Que le lecteur ne considère pas cet article comme une mouture définitive, car le dossier à notre disposition ne nous permet pas de conclure sur bien des points, mais plutôt comme une tribune où les témoignages pouvant éclairer les zones d'ombres seront les bienvenus.*

*Qu'il nous soit permis d'exprimer toute notre reconnaissance à la municipalité de Périgueux et à son maire, M. Xavier Darcos, qui nous ont autorisé à exploiter librement ce dossier sur la défense passive à Périgueux, soustrait l'espace d'un moment aux archives municipales où il dormait depuis la fin des hostilités.*

*Insigne des volontaires de la défense passive.*

Il n'est nul besoin de sortir d'une académie militaire pour comprendre les principales raisons qui amènent lors d'un conflit, tel celui de 39-45, l'une ou l'autre des parties antagonistes en présence à se livrer à des bombardements sur le territoire contrôlé par l'adversaire. Les raisons essentielles sont déterminées par la géographie et le réseau des transports qui revêtent une importance stratégique, par l'industrialisation susceptible de contribuer à l'effort de guerre d'un des belligérants : ce qui a pour conséquences, si les conditions premières se voient réunies, d'élaborer des mesures de protection des populations qu'il convient de mettre en sécurité en raison de leur proximité avec un ou plusieurs lieux stratégiques.

N'excluons pas non plus les bombardements sur les populations civiles afin de saper le moral de celles-ci et faire fléchir les autorités (Coventry, Dresde, Irak, Serbie...).

Avec l'arrivée d'Hitler à la Chancellerie allemande, les autorités françaises ont, dès le milieu des années trente, commencé à prendre des mesures de défense passive. La guerre civile en Espagne avait permis aux militaires et aux hommes politiques d'évaluer la redoutable efficacité de la nouvelle *Luftwaffe* ; et, dès 1935, des campagnes d'informations sont entreprises auprès des Parisiens, et en province peu après, afin de sensibiliser la population à ce que toutes les autorités redoutent : une attaque aérienne massive sur la capitale.

Les interventions de la défense passive (D.P.) dans le domaine sécuritaire sont multiples, et font l'objet de règlements et de lois publiées au

*Journal officiel* de la République bien avant l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne. La D.P. a pour missions principales, souvent en coordination avec certains corps de l'Etat : la lutte contre les incendies (bombes incendiaires), les évacuations massives des populations (par exemple l'évacuation vers la campagne de 16 000 enfants de l'agglomération parisienne en août 1939), la plus redoutée peut-être des calamités, les attaques aux gaz, réminiscences de la Première Guerre mondiale, la protection des monuments et des œuvres d'arts (l'évacuation du Musée du Louvre de septembre à décembre 1939), la distribution d'informations sur la conduite de chacun à tenir en cas de différentes attaques aériennes, et les soins particuliers aux blessés par gaz, feu, souffle..., la construction proprement dite des abris bien entendu qui sera la partie la plus visible des nombreuses et diverses actions dévolues à la D.P. Comme nous le voyons, le rôle et les domaines d'intervention de la D.P. sont loin d'être négligeables, même si paradoxalement elle a été créée à l'origine pour se prémunir contre l'agression nazie, ce sont les attaques aériennes des alliés qui causeront le plus de dégâts et feront le plus de victimes sur notre territoire.

## I. L'organisation de la défense passive

Sans entrer dans le détail des rouages administratifs qui s'échelonnent entre les divers services et sur les passerelles hiérarchiques établies entre Périgueux et Lyon, l'organisation administrative peut se résumer comme suit : la ville de Périgueux est soumise aux prescriptions édictées par le ministère de la Défense et de la Guerre en matière de protection des populations. La ville de Périgueux se doit de soumettre ses projets à la préfecture ou d'agréer ceux qui lui sont transmis par la même voie. Il est parfaitement loisible aux ingénieurs et techniciens de la ville de Périgueux de concevoir des plans d'abris, et cette pratique se voit même encouragée par la direction de la D.P. (D.D.P.), dans la mesure où les ouvrages sont en conformité avec les notices qui sont expédiées aux municipalités par la D.D.P., et dans lesquelles se trouvent toutes les indications techniques de sécurité et de conformité des tranchées et abris contre les raids aériens. Les plans ainsi exécutés devront porter la signature d'un architecte. Tous les projets sont soumis à une approbation et se doivent d'être chiffrés. La municipalité fait le plus souvent l'avance des sommes requises pour les travaux ; ces travaux peuvent se voir confier à des entreprises privées, mais il semble parfois plus rentable et plus simple pour la ville de les faire exécuter par ses propres employés, et de se faire rembourser par la suite les sommes qu'elle a engagées par les fonds affectés à la défense passive, remis à la préfecture et où la ville peut les retirer.

Sommairement, l'organigramme de fonctionnement se décompose de la façon suivante :

- Ministère de la Guerre, à Paris.
- Le général Sérant, au ministère de l'Intérieur, direction de la défense passive, 68, cours de la Liberté à Lyon.
- L'ingénieur en chef Bastide, chef de la section technique de la défense passive (Lyon).
- Le préfet de la Dordogne.
- Lieutenant-colonel Bonet, directeur départemental de la D.P. (Périgueux) qui remplace le commandant Dauriac, inspecteur départemental des services d'incendie (en avril 1942 ?). Ce remplacement est suggéré par la D.D.P. de Lyon directement au préfet de Dordogne.
- Le commandant Rongièras, directeur urbain de la D.P. (Périgueux).
- Le commandant Salvat, directeur urbain de la D.P., qui apparaît dans les documents en 1943.
- Armand Delpy, directeur des travaux de la défense passive à la ville de Périgueux. Poste particulièrement convoité puisque légalement ses fonctions l'autorisent à percevoir 5 % d'honoraires sur les travaux, en sus de sa rémunération.
- Puis, les volontaires ou réquisitionnés de la D.P., chefs de quartiers ou d'abris, *etc.* A ce propos, concernant les effectifs de la défense passive à Périgueux, un rapport du 13 novembre 1943 signé Rongièras, nous dit : "outre 200 fonctionnaires ou agents mis à sa disposition par la municipalité, la direction de la Défense passive s'est acquis le concours de 800 "bénévoles". Malheureusement, récemment invités à souscrire l'engagement prévu par la réglementation en vigueur, 50 % d'entre eux n'ont pas cru devoir s'y résoudre du tout."

## II. Ministère de l'Information et *Propaganda Abteilung*

Périgueux ne fait pas exception à la règle qui veut que chaque ville d'importance, ou possédant des infrastructures pouvant jouer un rôle dans une guerre qui selon toutes vraisemblances n'allait pas manquer d'embraser la France, se garantisse le plus possible de ses effets.

Cette période que l'on peut aisément qualifier de période de conditionnement, de préparation de l'opinion publique et de ses forces vives se voyait placée sous la tutelle omniprésente de la D.P. dans les moindres recoins de la vie quotidienne du citoyen ; à cet égard, un rapide survol de la presse de l'époque constitue un bon exemple et en souligne la prépondérance dans l'orientation des idées à propager. Il ne faut pas omettre les campagnes d'affichages qui hélas ne subsistent quasiment plus dans les fonds d'archives

consultés, et qui pourraient laisser supposer du fait de leur absence, une modeste contribution, ce qui n'est pas le cas.

Des moyens importants existent pour sensibiliser l'opinion, comme les brochures, affiches, et une exposition itinérante sur les atrocités commises par les "libérateurs" : le nombre de victimes, les zones géographiques les plus menacées, les monuments détruits, les habitations civiles... En somme une exposition aux prétentions embarrassées par surenchère de statistiques. Pourtant cette exposition connaîtra le succès certes, mais restera sans effet sur la conduite future des visiteurs. L'ensemble de ces actions sera placé sous l'égide du ministère de l'Information.

Parmi tous ces médias disponibles à l'époque, le plus évocateur et le moyen de propagande le plus efficace reste l'actualité filmée avant la projection des deux films au programme des cinémas.

Deux sortes d'actualités vont se côtoyer, se frôler devrions-nous dire, sans se rejoindre complètement ; l'une principalement française avec une tendance marquée pour la collaboration, ce qui n'est pas une surprise... l'autre, allemande, contrastant avec les actualités françaises, qualifiées de *passives* en ce qui concerne le traitement des bombardements, et par opposition demeurant fortement imprégnée de l'idéologie nazie.

Les actualités cinématographiques vont progressivement tenter de faire évoluer l'opinion publique en passant de la responsabilisation individuelle et collective, vers la condamnation et la criminalisation des actes commis par la R.A.F. au-dessus de la France. Tous ceux qui sont allés au cinéma durant cette période, surtout vers la fin de l'année 1942, puis en 1943, ne peuvent manquer de se souvenir des images fixées sur pellicule avec le regard complaisant de l'opérateur, s'attardant suivant une procédure commune à pratiquement tous ces reportages ; à savoir, en premier lieu la nature et la vocation des bâtiments détruits, églises, hôpitaux, maisons de personnes de condition modeste. Puis viennent, après une vue générale des ruines et des foyers d'incendies, le dégagement des victimes et l'action des volontaires de la D.P., et enfin, pour conclure, les obsèques des tués et la douleur légitime des familles. A ce moment de la trame conductrice, le témoignage et la présence d'une ou plusieurs personnalités, comme par exemple un membre de l'épiscopat ou un représentant de l'Etat, restent particulièrement recherchés pour leur pouvoir fédérateur d'opinions, contre l'ennemi héréditaire qu'est l'Anglais, avant d'évoluer vers les Anglo-Saxons de manière générale dans un second temps.

Pour bilan de tout cela, le ministère de l'Information fait la constatation que la perspective de bombardement ne révolte que les populations qui en ont déjà subi puisque, "par leur effet local, ils [les bombardements] ne créent pas une ligne sinueuse de destruction".

## III. Les exercices d'alertes

On procède pratiquement chaque mois, dès 1939 (les 7 et 28 mars, 27 mai, 28 juillet, et 17 août), pendant une heure de façon discontinue, à des essais de sirènes. Parallèlement, après que les Périgourdins se soient installés dans la logique sécuritaire, on décide pendant la nuit du 21 au 22 avril de l'année 1939, de mettre sur pied un exercice d'alerte afin de pouvoir par la suite l'analyser, et de mesurer le degré d'implication de la population dans l'hypothèse d'une véritable alerte.

Des mesures particulières visant à réduire la diffusion des sources lumineuses sont prises. On fait fermer les cinémas, les cafés, les commerces, *etc.* L'éclairage public est filtré en bleu, les phares des véhicules sont partiellement occultés par des caches. On ne sollicite la participation des habitants que pour leur rappeler les mesures en vigueur, en particulier pour atténuer au maximum les lueurs émises par les maisons, visibles de l'extérieur. De 21 h 30 à minuit, une alerte simulera le lâcher de quelques bombes incendiaires qui seront figurées pour la circonstance par des feux de Bengale. Mais le but de l'opération consiste à faire la mesure du temps depuis les guetteurs qui déclenchent l'alerte, au moment de l'évacuation des blessés, en passant par le temps de réaction des pompiers arrivant sur le(s) sinistre(s), ainsi que par celui des diverses équipes concernées par l'exercice. Le tout, sous le regard attentif des spécialistes prenant des notes et tenant, tout le temps du déroulement de l'exercice, des chronomètres en main.

Mais la population curieuse, et en mal d'animation, se précipita dans les rues de Périgueux, puis afflua vers le centre ville où se tenait l'essentiel du spectacle. Le rapport, qui suivit, conclut qu'en règle générale, les Périgourdins firent preuve de discipline et suivirent sans trop rechigner les directives qui leur furent adressées, sans toutefois prendre pleinement conscience des responsabilités en jeu. Cette première expérience grandeur nature se plaçait sous le signe de l'attrait que suscite ce qui est neuf et apparaît alors comme ludique, et tout laissait augurer que l'on pouvait se montrer optimiste, sans se cacher néanmoins que du travail d'information restait à faire auprès de la population.

Un autre exercice de grande envergure a lieu le 24 juin 1942, et il se déroule sur un modèle largement éprouvé comme ceux ou presque qui préfigurèrent l'arrivée de la guerre. Le scénario est le suivant : à 21 h 30, les sirènes sont mises en action et l'ordre d'alerte est transmis par téléphone à ses destinataires. Aussitôt, malgré l'absence d'éclairage public, les personnes concernées gagnent leurs postes. A 22 heures, le responsable en chef du secteur Est de la ville, signale au P.C. du directeur urbain qu'un incendie résultant d'un bombardement s'est déclaré dans un immeuble place de

l'Eglise (Saint-Georges), sis à l'angle de la rue Talleyrand-Périgord. Afin de crédibiliser cet exercice et de lui conférer un aspect réaliste, des bûchers sont embrasés par les pompiers, de même que 4 bombes incendiaires. Le nombre des blessés est fixé à 6 personnes, qui sont transportés, chronomètre en main, chez les Petites Sœurs des Pauvres où ils font l'objet des soins attentifs, mais fictifs, du docteur Magimel. A 22 h 30, c'est à l'asile Jay-de-Beaufort que le feu est signalé ; là le nombre des blessés y est plus important : 20 personnes. Ces 20 personnes sont réparties vers l'antenne de secours Saint-Jean, et vers la rue Maleville. A Jay-de-Beaufort, il n'y a pas de bombes incendiaires. A 23 heures, après le passage des superviseurs, on signale un incendie place de la Claûtre et 4 bombes incendiaires figurent au programme. Ici, on ne dénombre que 5 ou 6 blessés qui sont transportés prestement sur des civières au poste de secours de la crypte Saint-Front. A minuit, on sonne la fin de l'alerte, et le commandant Dauriac, inspecteur départemental des services d'incendie, procède avec toutes les personnes concernées au rapport et à l'analyse de l'opération à l'hôtel de ville, salle du conseil municipal.

## IV. Projet d'évacuation de la population des quartiers menacés

Avant d'aborder la construction proprement dite des abris pour civils dans le secteur de Périgueux, il importe de préciser que la D.P. ne se limite pas à fournir au plus grand nombre des trous dans le sol et qu'il ne s'agit là que d'une partie de ses attributions qui s'associent à des préoccupations circonstancielles malheureusement bien réelles. Le dossier en notre possession contenait un rapport anticipant sur les destructions qui résulteraient d'une attaque aérienne sur Périgueux. On peut y lire ceci :

"la destruction des installations ferroviaires s'accentue et les ateliers de la S.N.C.F. constituent un important objectif. Or si l'on se rapporte à l'attaque dont vient d'être l'objet Montluçon, disons que nous pouvons craindre :

- l'incursion, diurne ou nocturne, d'une centaine de bombardiers,
- qui lâcheront sur les ateliers 500 bombes explosives de 100 à 500 kg
- et sur la ville des milliers de bombes incendiaires "Electron".

Etant donné l'aire de dispersion des projectiles et leur rayon d'action, il s'en suit qu'en sus des organisations de la S.N.C.F. les quartiers du Toulon, de la Gare, du Bassin, de la Font-Pinquet et de Chamiers sont voués à un écrasement total, d'où :

- 125 tués, 125 grands blessés et 250 blessés légers,
- 500 immeubles détruits et 5000 personnes sans abri, tragique

perspective qui pose l'angoissante question de savoir comment nous serons en mesure de faire face à la situation"[1].

Au mois de mars 1944, l'aviation américaine entreprit, en préparation du débarquement, la destruction systématique du réseau ferroviaire d'Europe occidentale. Conçu pour donner un maximum d'efficacité, le plan initial américain prévoyait la destruction totale d'une centaine d'embranchements, de gares de triage, d'ouvrages d'art, entre autres, et ceci rien que pour la France. Fort heureusement, les Anglais firent judicieusement remarquer que ce tapis de bombes sur la France causerait au moins 150 000 morts ; une hécatombe qui, intervenant peu de temps avant le débarquement, ne pouvait créer un climat favorable dans un pays que l'on se proposait de libérer, et de préférence avec le concours d'une population amie.

Dans l'absolu, les installations ferroviaires de Périgueux auraient pu aider les Allemands à ramener vers la tête de pont normande plusieurs divisions blindées, ce qui aurait abouti à des centaines de transits ferroviaires qu'il aurait fallu ventiler sur l'ensemble du réseau[2]. Les circonstances en décidèrent autrement. Mais dans l'hypothèse où un tel plan eût été mis en pratique par les Américains, les remarques faites plus haut par la D.P. (en date de novembre 1943), se trouvaient alors parfaitement justifiées, et peut-être en dessous de la réalité en ce qui concerne le nombre estimé de victimes.

Deux plans d'évacuation sont mentionnés dans le dossier en notre possession ; ces deux plans concernent les villes de Périgueux et de Bergerac. Très certainement incomplets, ils projettent de répartir et d'installer les populations victimes du passage des bombardiers dans un grand nombre de communes et de villages du département, ainsi qu'en Gironde pour les agglomérations de Bergerac et de Creysse.

On peut s'interroger sur la viabilité d'un tel projet, qui ne s'accompagne pratiquement pas de moyens matériels et de transports pour lui conférer un semblant de crédibilité. A titre d'exemple, ce projet qui voit le jour très tardivement dans le conflit, répertorie, fin décembre 1943 et début 1944, quelques véhicules équipés du gazogène et possédant une charge utile de 2,5 t au minimum : 148 camions à Périgueux, 86 à Bergerac, et respectivement 40 autocars sur les deux communes. Ne se faisant aucune illusion sur l'aide des forces allemandes, et sur la capacité de transport de la

---

1. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la précision des bombardements était de l'ordre de 300 m autour du point ciblé. La marge d'erreur (ou dommages collatéraux) de nos jours est de 0,5 %.
2. Le réseau ferré français était limité en matière de charge maximale admissible à 21 tonnes par essieu. Par comparaison, celui de la *Deutsche Reichbahn* supportait un peu plus de 22,5 tonnes, ce qui obligeait la Wehrmacht à multiplier les convois en raison également de l'augmentation considérable du poids des chars allemands vers la fin de la guerre.

S.N.C.F., il ne reste à la disposition du rédacteur de ce projet que la Compagnie des chemins de fer départementaux, quelques autocars sans carburant, une poignée de camions poussifs et asthmatiques pour évacuer 3 661 personnes de Périgueux et 8 771 de Bergerac[3]..., et l'espoir que ces pitoyables moyens de transports ne soient pas réquisitionnés au dernier moment.

Si Périgueux avait subi un bombardement, ce sont, comme d'habitude, les sapeurs-pompiers qui, aussitôt après, les ruines encore embrasées, seraient venus donner les premiers secours aux victimes.

Malgré la vaillance et le courage des hommes qui le composent, le corps des sapeurs-pompiers de Périgueux est dans un état de dénuement presque total. Les véhicules sont usés, tout comme l'ensemble du matériel et aucune mesure particulière n'est prise pour garantir la protection des familles (25 personnes) qui résident dans la caserne de la rue Saint-Louis. Face à cette situation, c'est le commandant qui va prendre l'initiative de faire aménager les deux caves assez vastes de la caserne dans lesquelles les familles des sapeurs-pompiers pourront se réfugier en cas de bombardement (21 mai 1944). Mais le véritable danger réside dans le délabrement du matériel dont ces secouristes disposent pour combattre les sinistres. Les batteries des quatre véhicules de la brigade sont à l'agonie, il faut en urgence pourvoir à leur remplacement (5 juin 1944). Mais ce genre de matériel est si difficile à avoir que lorsqu'un garagiste de Périgueux arrive à s'en procurer, le commandant du corps des sapeurs-pompiers se voit dans l'obligation de fournir, en plus du prix de vente, 90 kg de plomb pour que se fasse la transaction. On peut affirmer aujourd'hui que, si un sinistre d'ampleur, ou résultant d'un bombardement était survenu en 1943-1944 à Périgueux, les dégâts auraient été amplifiés par l'impossibilité des sapeurs-pompiers de combattre les flammes faute de moyens, ce qui aurait entraîné sûrement des pertes importantes dans la population.

## V. L'incivisme des Périgourdins

Bien que résolument orienté vers des données techniques, le dossier recèle, sans avoir recours à l'allusif, un exposé de faits qui peuvent conduire à une étude de surface de la mentalité du Périgourdin moyen et de sa réceptivité "aux efforts que déployait l'Etat français" pour l'assister dans ces moments pénibles.

---

3. La quantité de personnes à évacuer est calculée sur la base de 10 % de la population d'une part et du nombre de réfugiés hébergés au 31 décembre 1943 de l'autre, nous informe le rédacteur du projet.

"Dans le domaine de l'occultation des lumières, Périgueux se classe paraît-il, au premier rang des villes où celle-ci est imparfaitement réalisée", nous dit-on dans un document de 1943 d'où filtrent parfois des pointes de découragement de la part des fonctionnaires préfectoraux qui laissent transparaître alors la vanité de leurs efforts. Les particuliers, mais aussi les administrations rivalisent d'insouciance, selon l'expression du commandant Rongièras, car, dès la nuit tombée, devantures et bureaux s'éclairent comme en plein jour. Par ailleurs, si les phares des rares véhicules automobiles qui circulent répondent aux exigences de la D.P., comment procéder face aux vélos qui, au mépris du couvre-feu, sillonnent les rues et avenues comme des lucioles ?

Aux grands maux, les grands remèdes. La solution préconisée par le commandant Rongièras ne fait pas dans la nuance : "Autant que subsistera le taux des amendes infligées pour infractions aux règlements de la D.P. (12 F) ne caressons pas l'espoir d'une amélioration de la situation, d'où la nécessité d'agir auprès de l'autorité supérieure en vue de l'intervention de sanctions propres à inspirer à nos concitoyens une crainte salutaire" *dixit* le commandant Rongièras.

Les Périgourdins ne suivent pas. On est bien loin de la spontanéité des candidatures enregistrées au début de la guerre lorsque le bureau des affaires militaires de la ville de Périgueux faisait appel aux personnes exemptées par la mobilisation, c'est-à-dire, en premier lieu, les personnes âgées de plus de 50 ans, pour servir de guetteur, de brancardiers en contractant un engagement dans la D.P. A cette époque, les personnes qui se voyaient particulièrement courtisées demeuraient celles possédant un permis de conduire pour véhicules lourds. On ignore le nombre exact de ceux qui s'engagèrent à servir, à quelque niveau que se soit, dans la D.P., mais ce chiffre dépassait les 500 seulement à Périgueux. En 1944, c'est la consternation dans les services du commandant Rongièras qui ne peut endiguer la progressive résorption de ses effectifs dans des conditions mal élucidées : lassitude, réquisition, maquis ? Et que dire également des abris de La Claûtre ou de Tourny, régulièrement transformés en décharge à ordures ménagères après le mois de juin 1944, et ceci malgré les rappels insistant sur le fait que la guerre était loin d'être finie ?

Tout le long de l'occupation persistera un problème de communication entre les services préfectoraux ou les émanations de l'Etat français au niveau local, avec l'ensemble de la population. Trop dirigistes et coupés d'une partie des réalités quotidiennes, ces services souffriront d'avoir confondu information et propagande à l'égard de la population, ainsi que d'avoir négligé la hiérarchisation des problèmes rencontrés par ceux qu'ils se proposaient de protéger : en fait, le danger aérien ne tenait pas la première place dans les préoccupations des administrés.

## VI. Les premières tranchées

Dès le tout début des hostilités entre la France et l'Allemagne, des dispositions ont été prises afin de protéger les populations civiles. A son tour, Périgueux va acquérir l'expérience de l'accueil des réfugiés (Alsaciens, Lorrains), une expérience qui ne sera pas inutile lorsque la municipalité, avec le concours de la préfecture, devra répondre aux exigences de protection des populations civiles, d'évacuation, de lutte contre l'incendie, *etc.*, demandées par la direction de la défense passive, dépendante du ministère de la Défense nationale exilé à Lyon.

Le premier témoignage à Périgueux[4] en matière de défense passive nous apprend qu'en 1939, la ville fut divisée en quatre secteurs : Saint-Georges à l'est, le Toulon à l'ouest et les secteurs nord et sud délimités par le cours Fénelon et la rue Président-Wilson. Par la suite, quelques modifications interviendront ponctuellement, sans remettre fondamentalement en question l'ensemble du dispositif arrêté à l'origine, comme l'érection des quartiers des Maurilloux et de l'Arsault en secteurs autonomes. Ce découpage de la ville en secteurs avait pour finalité d'appréhender méthodiquement les besoins des îlots urbanisés, industriels ou considérés comme stratégiques, afin d'apporter une réponse adaptée aux conséquences qui pourraient résulter d'une attaque aérienne.

Le 22 mai 1940, des habitants de la rue des Prisons sont priés par la municipalité de concéder un droit de passage pour les canalisations d'évacuation des eaux provenant des abris du lycée de jeunes filles (rue des Remparts), premiers abris constitués de tranchées comme le révèle le dossier. Mais, dans le même temps, on s'aperçoit qu'avant d'entreprendre une protection généralisée sur une grande échelle, la commune, par l'intermédiaire de ses services techniques, avait fait procéder chez les particuliers possédant un jardin ou un morceau de terrain au creusement de petits abris enterrés qui répondaient à l'appellation d'abris familiaux[5]. Il semble qu'une grande partie de ces travaux ait été réalisée par les propriétaires de terrains eux-mêmes, qui, par la suite, seront remboursés de

---

4. Nous parlerons essentiellement de Périgueux, mais bien que le dossier soit peu disert sur les autres localités de Dordogne, nous savons que Bergerac fera l'objet de soins attentifs de la part de la D.P., Poudrerie oblige, et que des tranchées seront creusées place de la République, place Gambetta... Mes grands-parents eux aussi possédaient dans leur jardin de la rue Alfred-de-Musset une tranchée pouvant abriter la famille et les voisins immédiats. L'architecte responsable de ce programme de créations de tranchées et d'abris en Bergeracois se nommait alors Bernard Pouget.

5. Le dossier contient cette liste de personnes et d'adresses, mais comme elle est nominative nous avons pensé qu'il n'était pas opportun de la diffuser, même si la liste en question ne comporte aucune indication relevant de la vie privée, d'opinions politiques ou religieuses.

leurs frais. Toutefois, il existe quelques cas où, sans que soit demandé le moindre avis, la ville a fait creuser des tranchées dans les jardins d'une poignée de personnes, vraisemblablement peu enclines à vouloir se servir d'une pelle et d'une pioche...

Le 12 juin 1940 est passé le premier marché de gré à gré entre la ville de Périgueux et l'entreprise de travaux publics Castello, pour l'ouverture de tranchées place Francheville, à l'entrepôt des Tabacs, au cimetière de l'Ouest, rue Beaulieu, place de la Cathédrale, et aux Arènes ; en ce dernier lieu il semble que les travaux seront vite abandonnés, sans que l'on sache exactement pourquoi. La réception définitive des travaux intervient le 28 juillet 1940, et son coût s'élève à 38 693,70 francs. Le 22 août, une liste des dépenses engagées par la mairie de Périgueux est présentée à la préfecture, ce qui nous permet de constater que l'administration municipale a, en outre, fait procéder à l'aménagement des caves du musée du Périgord pour recevoir des civils si le besoin s'en faisait sentir. Pour bien faire les choses on note l'achat de brassards, de pancartes, de produits pharmaceutiques, et 43 francs de frais de communications téléphoniques.

En peu de temps, avec le repli des habitants de Strasbourg sur Périgueux, la ville est qualifiée de surpeuplée, et cet état de fait ne cesse d'inquiéter les autorités en charge de leur protection. Par décret ministériel du 16 février 1944, le ministre prescrit la construction d'urgence de 600 m de tranchées de circonstances à Périgueux, car l'effectif de la population pouvant être mise à l'abri n'est alors que de 20 000 personnes, sur une population de plus de 48 000 habitants. Tous les documents ou presque révèlent l'impossibilité d'abriter d'une manière convenable la concentration exceptionnelle de personnes résidant et travaillant dans le centre-ville. A ceci viennent se greffer l'étroitesse des rues et le peu d'espace disponible en ville pour aménager des abris collectifs. C'est pour cela que, tout au long du conflit, la D.P. n'aura d'autre alternative que d'utiliser avec le plus de rigueur possible les parcs, les places, et les jardins existant dans le centre-ville de Périgueux. Avec l'entrée des troupes allemandes d'occupation en Dordogne en novembre 1942, le processus consistant à aménager toujours plus d'abris va s'accélérer, et cela va durer bien après le repli de ces mêmes forces d'occupation en août 1944. Assez rapidement, la Wehrmacht, et ceux qui choisirent de l'assister administrativement ou de se faire le bras séculier de l'idéologie en vigueur, vont manifester le désir de posséder eux aussi des aménagements de protection en cas d'attaque aérienne sur Périgueux. Néanmoins, s'ils ne revendiquent pas des ouvrages plus résistants que les autres, il est très clair que les tranchées qui seront construites ne seront réservées qu'à leur usage personnel. La tâche n'en sera que plus facile puisqu'ils se sont regroupés dans

un périmètre réduit autour de la place du 4-Septembre, à de rares exceptions près, le G.M.R. (Groupe mobile de réserve), et qu'ils disposent également de la place Jean-Jaurès. Toutefois, il ne faut pas être complètement dupe, car les photographies (publiées par exemple dans l'ouvrage de G. Penaud), qui montrent le système défensif du secteur en question, font plus référence à la probabilité d'une attaque terrestre qu'aérienne. Les pieux et réseaux de barbelés sont, comme on s'en doute, assez mal adaptés pour l'usage qui justifie leur construction dans ce cas précis...

## VII. Problèmes techniques et humains

En ce temps-là, les machines excavatrices étaient assez rares et la municipalité pouvait compter sur ses employés des services techniques, parfaitement qualifiés pour les travaux pénibles de terrassements. Pourtant vers 1943-44, sans qu'il ne nous soit donné de réelles explications, la municipalité connaît de graves difficultés pour réunir ses équipes de terrassiers qui se font porter malades ou s'évaporent dans la nature. A la pénurie d'ouvriers, il faut ajouter la pénurie de matériaux, comme l'indique une note de 1943 : seulement 2 wagons de sable sur les 16 promis durant les mois de juin et juillet 1943 arrivent à Périgueux[6]. Cette situation est générale en France, surtout à partir de 1943 : on manque d'ouvriers et de matériaux. En Normandie, par exemple, même les autorités allemandes font paraître dans les petites annonces des quotidiens des offres d'emplois destinées à des ouvriers qualifiés en maçonnerie pour travailler précisément sur les fortifications des plages (qui ne seront jamais terminées) ; le débarquement allié y surviendra quelques mois plus tard...

Un exemple suffira au lecteur pour comprendre pourquoi la France souffre de manque de matériaux ; l'organisation *Todt*, qui a la charge de la construction de *l'Atlantikwall* sur 2685 km de côtes, réquisitionne pour la construction d'une seule base sous-marine telle que celles de Lorient ou Brest l'équivalent en matériaux qu'il aurait fallu pour construire 10 pyramides de la taille de celles de Gizeh !

Jamais au cours de l'occupation, la D.D.P. ne se montrera avare des deniers de l'Etat en ce qui concerne la construction de tranchées, tout au moins au cours des premières années. Ces subventions sont perçues, au début, comme une manne financière contribuant à fortifier les entreprises de travaux publics sur Périgueux. Le contexte évoluant vers la pénurie, ces

---

6. La production de béton est de 769 000 tonnes en avril 1943, ce qui représente son apogée ; elle ne cessera ensuite de chuter ; tout est d'ailleurs réservé pour *l'Atlantikwall*. En 1944, les Allemands réquisitionnent pour l'organisation *Todt* 291 000 travailleurs, dont 85 000 Français.

entreprises vont tout faire pour se soustraire à leurs obligations et essayer de faire résilier les marchés, traités sur des prix de base ayant déjà subi depuis la mise en adjudication des augmentations successives assez importantes. En 1943, les entrepreneurs chargés de la construction des tranchées de la place de Verdun, pris de cours par la raréfaction des matériaux et l'envolée de leur coût, sollicitent auprès de la Trésorerie générale une avance substantielle pour faire face à leurs difficultés d'approvisionnement. Une réponse négative tombe comme un couperet, car ce sont cette fois les sommes allouées à la D.P. qui sont en chute libre. L'occasion se présente alors aux entreprises de dénoncer ces contrats avec l'administration, qui leur apportent plus d'inconvénients que d'avantages. Se basant sur le fait que de nombreuses modifications ont été apportées à la nature même des travaux en cours d'exécution, ceci sans procéder à une modification du contrat d'origine, les entrepreneurs savent que n'importe quel tribunal leur donnera gain de cause. Dans une note du directeur du service des travaux Delpy, alors que ce dernier évoque la situation avec le colonel Bonet, on peut lire ceci : "L'architecte [c'est-à-dire lui] dans ses relations avec les entrepreneurs s'est vu obligé de s'adapter aux circonstances ; le temps n'est plus où il suffisait d'envoyer des ordres de service aux défaillants et de les menacer de la mise en régie ou de la résiliation du marché pour les obliger à mener leurs travaux avec plus d'activité ; aujourd'hui, la mise en application de ces sanctions serait considérée dans la plupart des cas comme une aubaine par l'entrepreneur qui en serait frappé, aussi faut-il faire preuve de diplomatie et ne pas, par des mesures excessives heurter et décourager des gens de bonne foi, qui comme la majorité de tous les Français essayent, et ont à cœur, en dépit de toutes les difficultés du moment, d'assurer chacun dans leur sphère la continuité de la vie économique du pays" (12 août 1943). La situation est finalement reprise en main par l'administration grâce à des efforts de diplomatie et de procédures qui sont loin de lui être coutumiers, chacun comprenant les difficultés de l'autre. A partir de fin 1941, on peut considérer que passer un marché avec l'Etat français pour la construction de tranchées et d'abris apporte plus de difficultés que de ressources financières pour les entreprises de travaux publics, que cet argent injecté ne sera jamais en mesure de juguler la fuite et la disparition progressive des matières premières vers l'économie de guerre allemande, et que certaines entreprises tenues par des contrats ne prenant pas en compte l'inflation du cours des matériaux seront pénalisées.

## VIII. Cahier des charges

Nous l'avons dit plus haut, les matériaux faisant cruellement défaut, les initiatives approximatives sont par conséquent déconseillées ; on ne peut

se permettre de dépenser du temps, ni de dilapider les trop rares matériaux. Aussi, l'utilisation de ces derniers fait l'objet d'un usage strict et extrêmement réglementé.

Le bois est utilisé dans la construction de la charpente des tranchées et des boisages formant le ciel. Les bancs, portes, caillebotis seront exécutés avec des bois de première qualité, comme le reste, et agréés avant emploi par le directeur des travaux ou par ses agents. Les parties en bois seront imprégnées au Carbonyl pour en assurer la bonne conservation face aux intempéries. Le bois qui emporte la préférence est le chêne provenant des forêts du pays, ainsi que le sapin, le peuplier ou le châtaignier, suivant les prescriptions du devis. Tous les bois seront de première qualité, abattus en bonne saison, sans aubier, sains, d'un grain pur, dur et serré, de droit fil et non tranchés, sans gerçures, ni gélivures, pourritures, nœuds vicieux et autres défauts[7].

Les cailloux destinés à la fabrication du béton seront épurés avec le plus grand soin et purgés de toute matière terreuse ; ils seront d'une grosseur à peu près uniforme et devront passer en tous sens dans un anneau de trois centimètres de diamètre.

Le sable de rivière proviendra de l'Isle ou de la Dordogne. "Il sera de moyen grain, pur, sec, anguleux, criant à la main sans y adhérer". Le sable sera extrait des carrières de Razac ou de Chercuzac.

En ce qui concerne l'exécution des fondations, des escaliers, de la formation des rigoles et des puisards, on utilisera du béton de chaux. Les piédroits et les encoches qui supporteront la charpente seront réalisés dans ce matériau.

La chaux hydraulique proviendra des fours de Saint-Astier. Elle arrivera sur le chantier en poudre fine et impalpable. Le ciment qui est recommandé à l'emploi sera celui de Portland, à prise lente, fourni en poudre impalpable dans des sacs plombés à la marque du fournisseur. "Le béton se composera comme suit, pour un mètre cube ; 350 kg de chaux, 400 litres de sable de rivière et 800 litres de gravillons".

Des précautions particulières sont préconisées pour la conservation de la chaux et du ciment. En raison de la raréfaction de ces matériaux que leur emploi réserve en priorité aux Allemands, et des risques non négligeables de sabotages, les sacs plombés à la marque du fabriquant seront obligatoirement conservés à l'abri de toute humidité, dans leur conditionnement d'origine, sur une aire en planches, dans un lieu couvert, et parfaitement sous-clé jusqu'au moment de l'emploi. Tant de précautions s'expliquent très facilement pour ceux qui ont fait un peu de chimie, le pire ennemi d'un ouvrage en béton

---

7. A l'occasion, les caves du musée du Périgord serviront d'entrepôt pour ce bois, en plus du rôle qui leur est imparti concernant la protection des œuvres d'art et des civils.

c'est quelques grammes de sucre... En effet, le calcium qui en constitue la base, au lieu de se combiner avec de l'acide carbonique, se lie alors avec le sucre ; ceci a pour conséquence de réduire l'action liante des éléments, et donc de contrecarrer le pouvoir stabilisant de l'ensemble ; le béton n'ayant plus de ce fait de pouvoir de prise. Et lorsqu'il s'agit d'un blockhaus face à la Manche, on comprend aisément le luxe de précautions déployées pour garantir la solidité d'un de ces ouvrages. C'est aussi pour les mêmes raisons qu'il est interdit aux employés de Périgueux travaillant pour la D.P., d'utiliser un sac de chaux ou de ciment entamé la veille. Tout sac ouvert est utilisé le jour même ou jeté, le cas échéant toujours aux frais de l'entrepreneur.

Le fer, qui entre en faible proportion dans la construction des tranchées, subit un examen tout aussi sévère que le reste des matériaux.

## IX. Inventaire des tranchées sur l'agglomération de Périgueux

Voir plan d'ensemble, non-exhaustif et sur lequel quelques localisations de tranchées restent incertaines.

### 1. Les Arènes

Prévues au tout début de la guerre, elles devaient se voir implantées au square des Arènes dans un projet déposé en juin 1940, de même que pour les tranchées dites de Vésone, et du parc Jean-Jaurès.

### 2. Rue Beaulieu

Destinées très vraisemblablement aux habitants de Périgueux et Champcevinel. Leur localisation exacte reste inconnue.

### 3. Parc Aristide-Briand

Des notes signalent des aménagements en cours en novembre 1942, en décembre 1942, janvier 1943, février 1943, mars 1943 (figure 1).

### 4. Castel-Fadèze (commune de Coulounieix-Chamiers)

Une demande de tranchées en ce lieu est déposée par l'occupant en juillet 1944. On ignore si elles furent creusées.

### 5. Cimetière de l'Ouest

Ces tranchées sont édifiées semble-t-il peu de temps après le début des hostilités. Une note administrative du 30 octobre 1942 prévoit de les aménager en utilisant du béton de chaux pour répondre aux prescriptions ministérielles en vigueur.

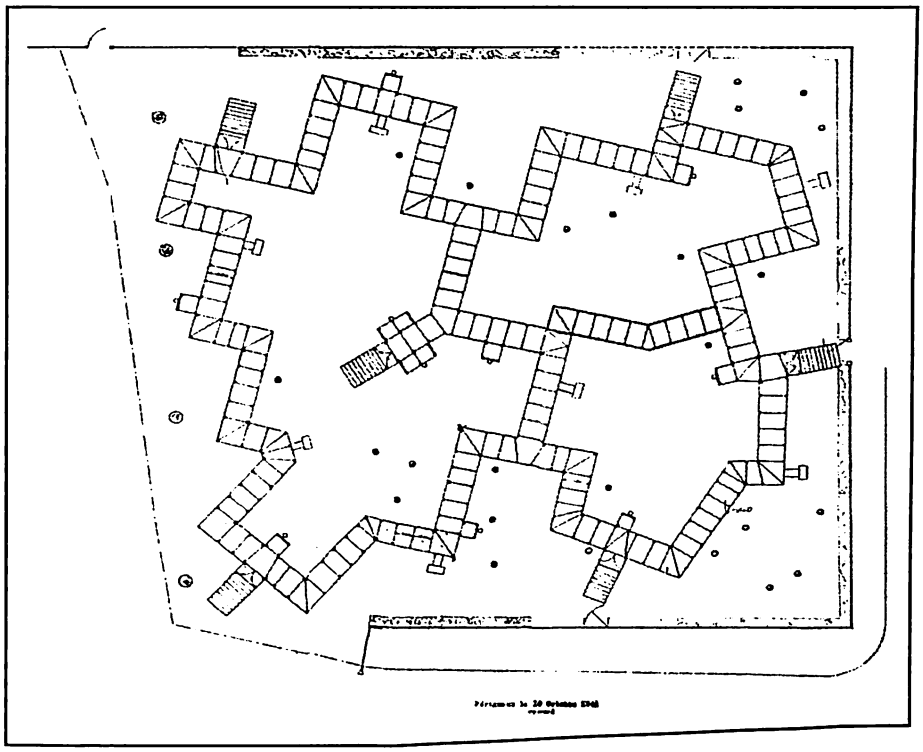

*Figure 1. Aménagement des tranchées du parc Aristide-Briand. Vue d'ensemble. Plan dressé le 14 août 1942.*

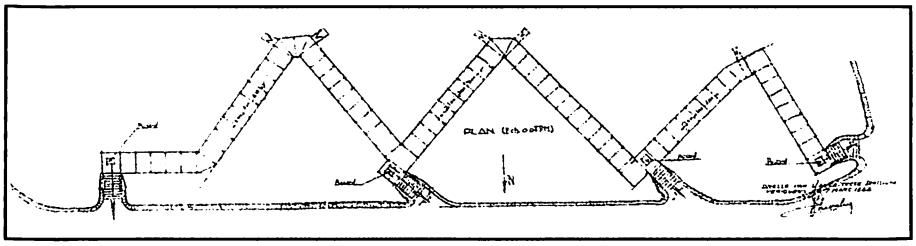


*Figure 2. Les ouvrages de protection de la place de la Claûtre. Plan de l'architecte Chevalier en date du 7 mars 1942.*

**6. Place de la Claûtre**

Le réseau dut être modifié en raison "des ruines d'un ancien couvent", qui, d'après l'ingénieur, gênaient le tracé prévu. L'installation électrique est terminée en novembre 1942 et, dans le même temps, la capacité d'accueil est estimée à 272 personnes. Il semble que les habitants du quartier aient fait assez peu de cas de ces tranchées mises à leur disposition, car on y trouvait régulièrement des ordures ménagères.

Très abîmées par les intempéries de l'hiver 1944-45 qui a été particulièrement rude, elles sont partiellement détruites et comblées fin avril ou début mai 1945, ce qui permet à la mairie de Périgueux de récupérer tous les matériaux encore utilisables (figure 2).

**7. Rue des Colonies**

Sous toutes réserves, il semblerait qu'il existait auparavant en ce lieu un terrain de jeu pour la jeunesse, et que des tranchées y fussent établies précisément parce que cet endroit répondait aux exigences en matière d'espace nécessaire à ce genre de substructions. On relève dans le dossier une réfection en cours au mois de janvier 1943 dont les travaux furent exécutés en février 1943. Elles sont comblées fin avril 1945, pour que ce terrain redevienne à nouveau un espace de jeux pour les enfants de la paroisse (figure 3, quartier Saint-Georges).

**8. Place Jean-Jaurès**

Une réfection sur le côté de la rue Antoine-Gadaud a lieu en juillet 1943, d'autres travaux en décembre 1943.

Une note émanant de la *Kommandantur*, relayée par la ville de Périgueux vers la préfecture, fait état d'un projet d'aménagement d'une partie des tranchées du parc Jean-Jaurès sur une longueur de 35 m. La requête de la *Kommandantur*, qui date du milieu du mois de mai 1944, précise que le coût de ces travaux est évalué à 52 343,72 F. "Ils comprennent l'approfondissement des tranchées, le boisage des parois verticales avec cadre formé de rondins ; l'établissement d'un drain central conduisant les eaux à des puisards et couvert par un caillebotis. Le toit sera formé par des planches de 0,04 m d'épaisseur s'appuyant sur les cadres et supportant un matelas de terre de 0,40 m d'épaisseur". Ces tranchées sont réservées par les forces d'occupation pour leur usage personnel, et il semblerait que, face à la recrudescence des actions de la Résistance, sans attendre ni réponse ni crédits, les travaux aient déjà débuté dans la précipitation avant même réception de leur demande auprès des services préfectoraux. Il est fort probable que ces aménagements défensifs ne s'adressaient pas uniquement à l'éventualité d'une attaque aérienne, et il n'est pas à exclure que la crainte d'une "attaque terroriste", entièrement terrestre, ait justifié ce surplus de terrassements (figures 4, 5, 6, 7).

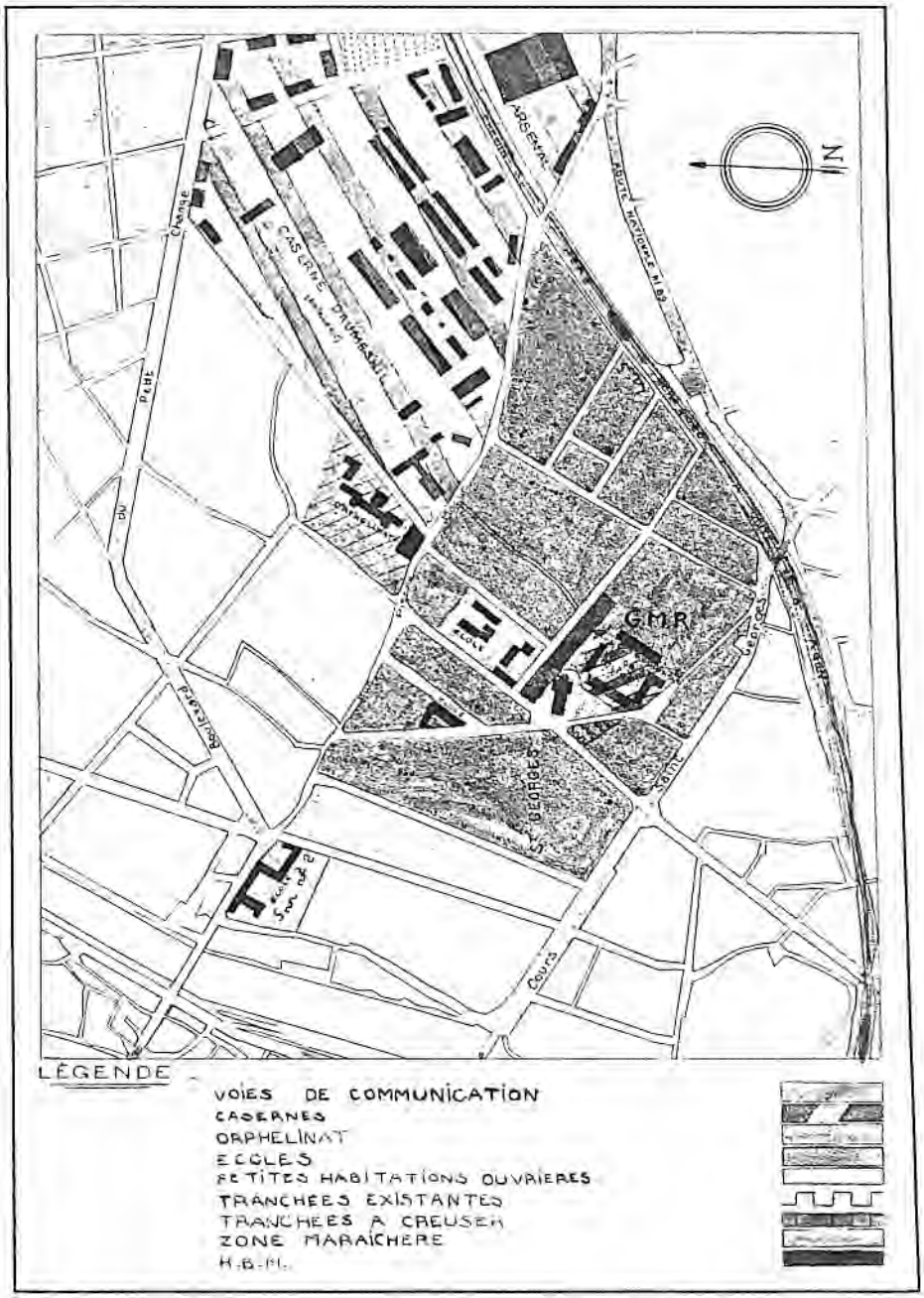


*Figure 3. Projet de construction de tranchées de circonstance place de l'église Saint-Georges, et plan de situation en date du 21 décembre 1942.*

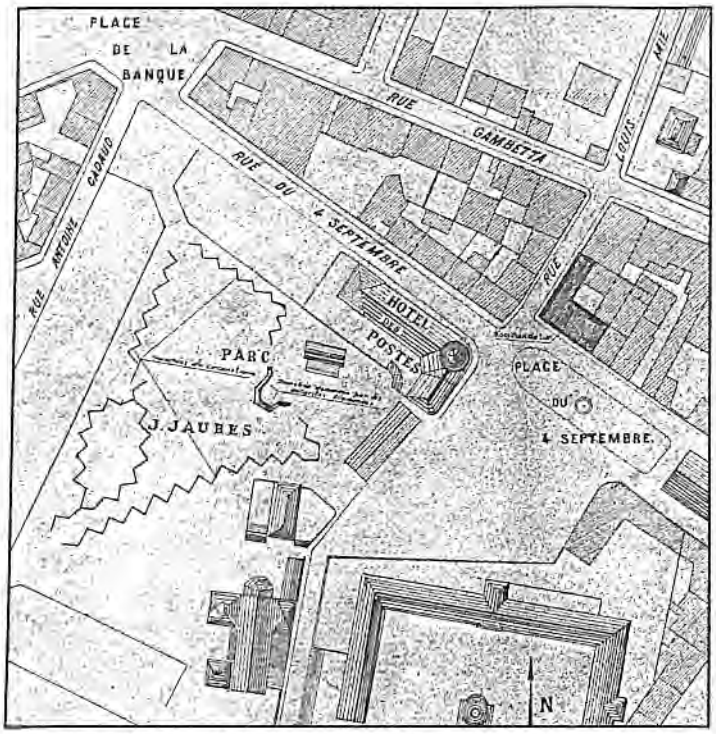


*Figure 4. Vue générale des tranchées du parc Jean-Jaurès, avec l'aménagement d'un tronçon demandé par les Allemands.*

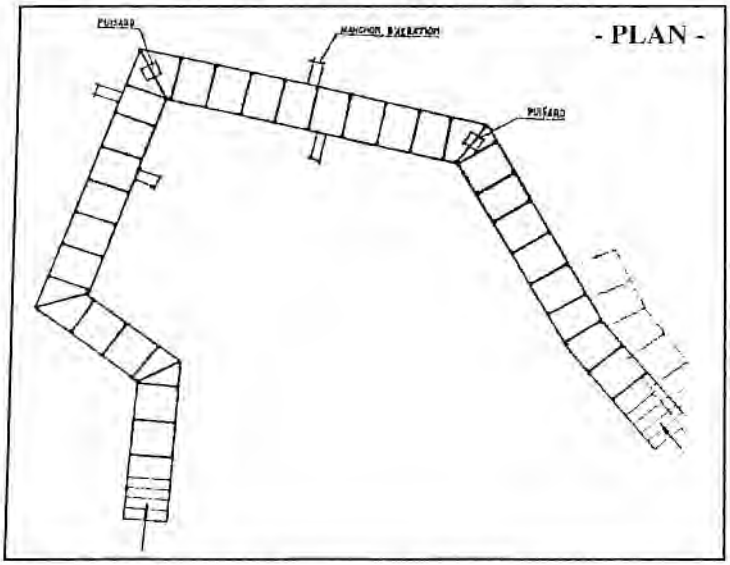


*Figure 5. Aménagement d'un tronçon de tranchée parc Jean-Jaurès sur la demande des autorités allemandes.*

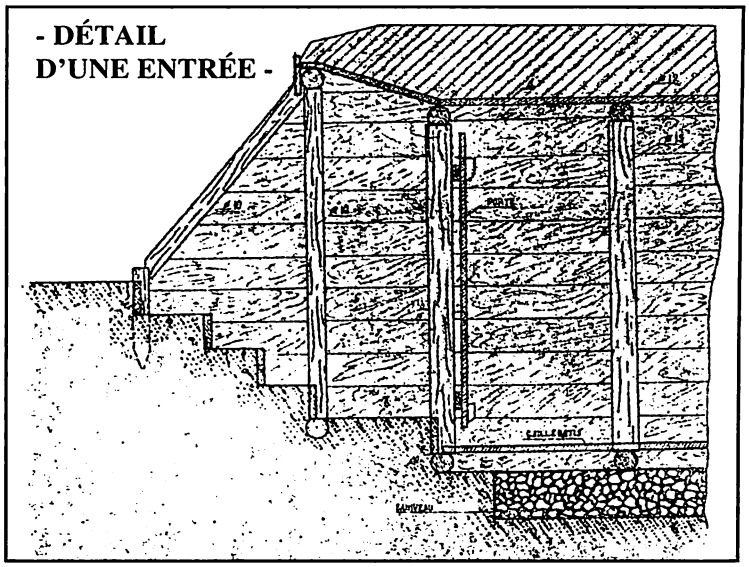


*Figure 6. Détail d'une entrée des tranchées du parc Jean-Jaurès.*

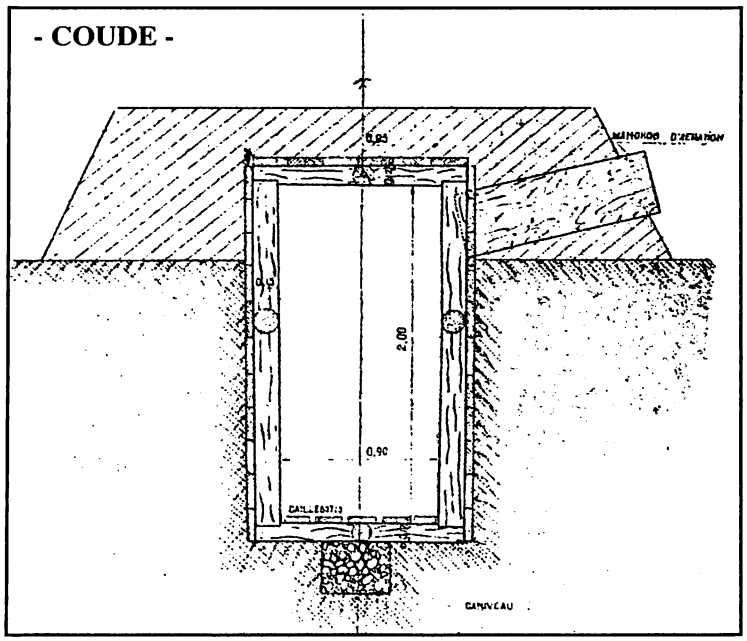


*Figure 7. Coupe d'une tranchée du parc Jean-Jaurès.*

**9. Place Francheville**

Dans une note administrative datée du 24 mars 1944, on peut lire : "Les tranchées de circonstance à construire (...) doubleront celles déjà existantes, elles seront implantées parallèlement à ces dernières à une distance minimum de 8 mètres ; de même que pour les tranchées de Tourny, c'est le tracé à la grecque qui a été adopté comme présentant le plus grand développement possible.

La longueur totale de ces tranchées est de 125 mètres et leur largeur est prévue pour permettre l'occupation sur 2 rangs, ce qui revient à dire qu'en tenant compte des espaces qui doivent rester inoccupés, elles pourront abriter 260 personnes.

D'après le devis dressé par le service des travaux de la ville, le montant de la dépense à prévoir pour l'exécution de ces tranchées serait approximativement de 52 920 francs". Des travaux interviennent encore en mai 1944, toujours dans le souci d'augmenter leur capacité d'accueil (figure 8).

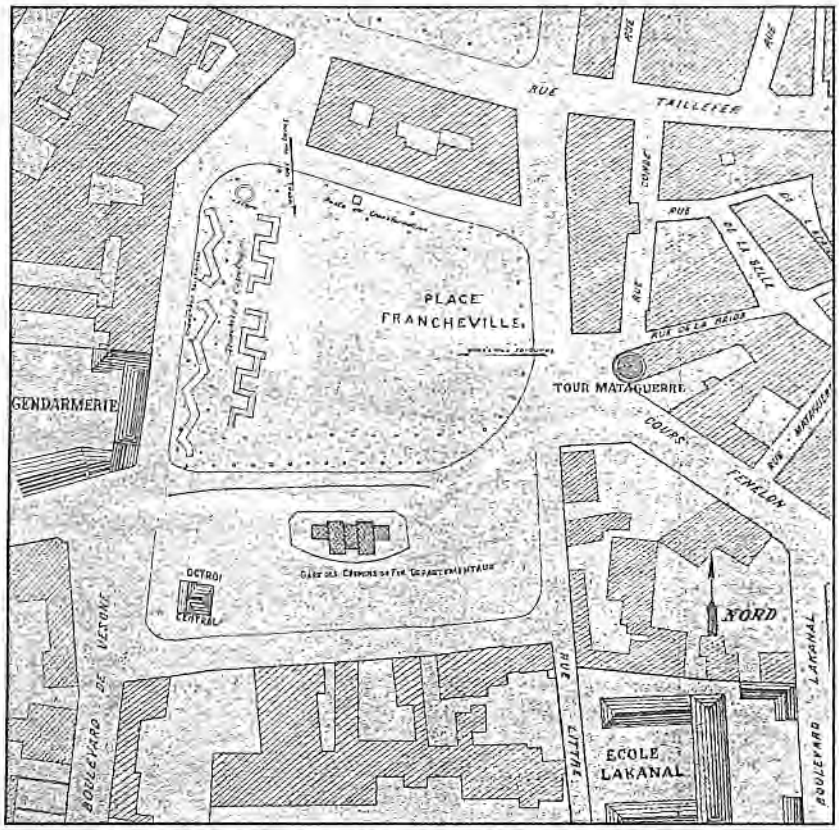


*Figure 8. Plan de construction de tranchées de circonstance (à proximité des tranchées permanentes plus anciennes) place Francheville, plan daté du 24 mars 1944.*

**10. Groupe Mobile de Réserve**

Il n'y a pratiquement pas de document sur ces tranchées réservées à l'usage exclusif du G.M.R., et creusées vraisemblablement par ses soins. Une réfection de ces tranchées eut lieu au cours des mois de mars et avril 1943 (figure 3, quartier Saint-Georges).

**11. Asile Jay de Beaufort**

Des tranchées y sont implantées au mois de septembre et octobre 1943, les travaux sont achevés en décembre de cette année là.

**12. Lycée de jeunes filles (rue des Remparts)**

Elles existent depuis le début des hostilités. Une note administrative qui date de 1942, suggère de les déplacer de 80 mètres face à la rue des Lilas sur un terrain appartenant à l'hôpital de Périgueux, parce qu'il est impossible de les entretenir en raison de la nature du sol et de sa déclivité. D'autre part, un autre document nous informe de travaux dans le cours de février 1943. Ces travaux se terminèrent en mars 1943, et les tranchées auraient été faites, nous dit-on, en béton de chaux (?). S'agit-il des mêmes ou auraient-elles été déplacées comme il en est question dans la note de 1942 ?

**13. Cours Montaigne**

Plutôt maigre et fort peu disert, le dossier sur les tranchées de circonstance de la promenade Montaigne s'avère être incomplet. Il débute en août 1944 et se clôt à cette date. Pourtant, à cet endroit, comme le montre le plan, des travaux engagés par les municipaux avaient déjà entamé le prolongement du cours Montaigne avec l'intention de procurer très certainement des abris aux membres de la police allemande dont l'immeuble se dressait en face, en plus des populations civiles du quartier. Nous ignorons avec exactitude à quelle date ces tranchées primitives furent creusées, mais on peut avancer le début de 1942 au plus tard comme réaliste. Le dossier enferme un devis prévisionnel de 70 945 francs signé et daté par le directeur des travaux municipaux Delpy, en date du 22 juillet 1944, suivi d'un court rapport de ce même fonctionnaire concernant le projet de construction de tranchées de circonstance cours Montaigne, signé et daté du 17 août 1944 :

"Il existe déjà, dans la partie sud de cette place, face à l'immeuble occupé encore récemment par la *Feldengendarmerie* des éléments de tranchées d'une longueur totale de 42 mètres qui ont été construits à la demande des autorités allemandes (de février à mai 1944), les travaux d'aménagement en avaient été confiés à l'équipe de défense passive de la ville.

Les nouvelles tranchées prévues sur cette promenade seront établies dans le prolongement de celles déjà existantes, elles auront une longueur

totale de 167 mètres dont 115 mètres utilisables, leur largeur permettra l'occupation sur deux rangs et elles pourront ainsi abriter 460 personnes".

A noter que les tranchées du cours Montaigne se devaient d'être camouflées et que le devis de 1943 pour l'occasion de leur prolongement prévoyait un ensemencement de gazon en couverture (figure 9).

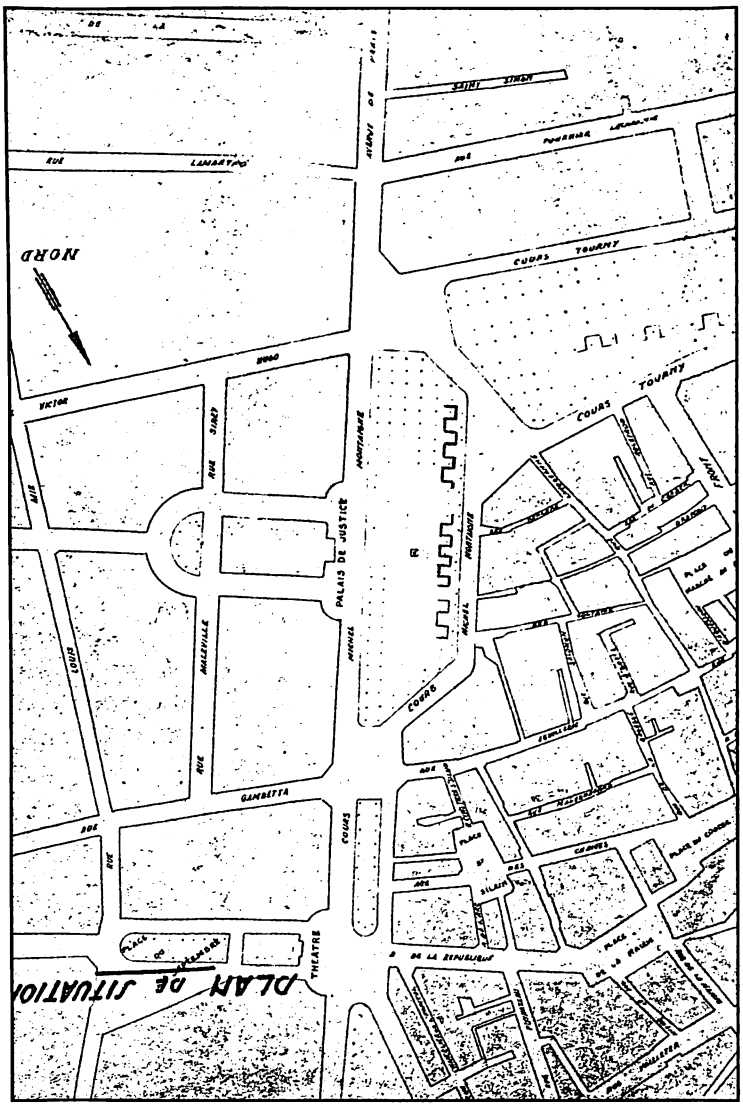


*Figure 9. Plan de situation des tranchées du cours Montaigne.*
*Dressé par le directeur des travaux, A. Delpy, le 21 juillet 1944.*
*(on notera le Nord positionné de manière fantaisiste)*

**14. Route de Paris**

Deux appellations différentes pourraient recouvrir en réalité une seule construction : les tranchées du lycée de jeunes filles, rue des Lilas. Des travaux de réfection désignés sous le vocable de la route de Paris y sont réalisés fin 1943 et en février 1944.

**15. Place du 4-Septembre**

Comme pour les tranchées de la place Francheville et du cours Montaigne, il est bien spécifié qu'une partie de ces abris est réservée à l'usage des "autorités allemandes". Une couverture des tranchées est demandée par les Allemands vers juin 1944 et achevée en juillet.

**16. Eglise Saint-Georges**

En décembre 1942, seules des tranchées dans la rue des Colonies, près de la gare Saint-Georges, existent alors, et l'administration finit par s'inquiéter de cette situation qui ne permet pas d'assurer la sécurité de la majorité des habitants du quartier. Mais il y a plus inquiétant pour la direction de la défense passive ; dans ce secteur sont établis 4 écoles et un orphelinat, tous à proximité de la caserne Daumesnil occupée par les troupes allemandes et qui serait susceptible de constituer un objectif en cas de bombardement. De plus, il se pourrait que, de l'autre côté de la voie ferrée qui longe la caserne, soient entreposés du matériel militaire et des munitions. Dans cette optique, un plan est dressé et proposé à exécution le 21 décembre 1942. Ce plan prend en considération la difficulté de creuser le sol aux profondeurs réglementaires dans ce secteur en raison de la nappe phréatique due à la rivière et du sol particulièrement spongieux, surtout près de l'école normale d'instituteurs. D'autres difficultés, la topographie autour de l'église Saint-Georges, le manque de matériaux et de billets monnaie-matière, pour se procurer le peu de matériaux qui subsiste, ne font que compliquer la situation.

A la suite d'une réunion de la commission départementale des spécialistes impliqués dans les travaux de la défense passive, le 26 décembre 1942, les autorités autorisent les travaux autour de l'église Saint-Georges. Mais il est spécifié dans le contenu de cette autorisation, que le boisage des tranchées n'interviendra que lorsque les travaux de protection au jardin public et place de Verdun seront achevés, et que ces deux derniers lieux restent par conséquent prioritaires.

Sans attendre les autorisations officielles émanant de Lyon (direction de la défense passive), du 9 au 12 décembre 1942, quatre ouvriers terrassiers s'attellent à la tâche. Du 1er au 15 janvier 1943, l'effectif est porté à 15 ouvriers, et du 16 au 31 janvier 1943 ce sont 18 ouvriers qui éventrent le

sous-sol de Saint-Georges, totalisant 437 journées de travail payées en tout 23 800 francs (assurances comprises).

Ce n'est que le 26 janvier 1943 que la D.D.P. à Lyon, mise devant le fait accompli, fait connaître son verdict à la préfecture qui s'empresse de partager ses responsabilités et la sanction qui résulte de l'initiative avec la ville de Périgueux.

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'accepte "exceptionnellement" cette procédure qui ne permet plus à mes services techniques de corriger un projet défectueux et dont l'urgence ne parait pas impérative.

Ce projet appelle les remarques suivantes :

Le tracé est trop resserré et ne respecte pas les règles de dissémination. Malgré les difficultés évidentes dues à l'exiguïté du terrain et à la présence d'arbres, il aurait fallu prévoir des tranchées plus larges pour occupation sur deux rangs et avoir ainsi un moindre développement de tranchées qui se seraient trouvées mieux disséminées. Les tranchées en cause ne peuvent rester longtemps sans coffrage, elles seront rapidement détériorées et difficilement utilisables".

Suivent dans cette lettre des recommandations destinées à limiter les effets désastreux de la précipitation dans laquelle tout le monde s'est engagé, et, pas rancunière, la D.D.P. accorde un crédit de 25 000 francs, sous réserve qu'il soit tenu compte ultérieurement des observations contenues dans sa lettre. C'est pourtant un mandat de 23 800 francs qui est délivré, le 12 avril 1943, par la préfecture de la Dordogne à la ville de Périgueux, soit le paiement du salaire des terrassiers (figure 3, quartier Saint-Georges).

**17. Couvent Sainte-Marthe**

Une réfection de tranchées existant auparavant se termine en mars 1943.

**18. Ecole maternelle du Toulon**

Création de tranchées en août 1943, achèvement des travaux en septembre.

**19. Cours Tourny**

Les premiers travaux débutent en 1941. Le 23 août 1943, un devis estimatif fait apparaître qu'une partie des tranchées semi-permanentes du cours Tourny se sont partiellement éboulées à la suite de fortes pluies. Le coût de la réfection s'élève à 102 300 francs, et se voit intimement lié à une mauvaise exécution du projet initial, qui avait été fortement critiqué par la D.D.P à Lyon le 16 février 1943.

"Les tranchées prévues sur cette promenade seront établies dans le prolongement des tranchées permanentes déjà existantes. Le tracé à la grecque qui a été adopté, permet d'obtenir le plus grand développement possible entre les rangées d'arbres qui sont la parure de cette promenade tout en ménageant, en même temps, des accès faciles et nombreux.

Ces tranchées, dites de circonstance, auront une longueur totale de 225 mètres, leur largeur permettra l'occupation sur deux rangs et elles pourront ainsi, en tenant compte des espaces libres perdus abriter 500 personnes dans les meilleures conditions de rapidité et de sécurité.

Le montant de la dépense envisagée pour l'exécution de ces travaux s'élèvera suivant le devis dressé par le service des travaux de la ville à la somme approximative de 95 300 francs[8]".

Dans le dossier, on relève la chronologie suivante pour ce site qui compte parmi le plus imposant de Périgueux : une installation électrique en cours en novembre 1942, en décembre 1942 et terminée en janvier 1943 ; une réfection des tranchées en cours en janvier 1943, février 1943, mars 1943, terminée en juillet 1943 ; et des agrandissements en avril 1944, terminés en juillet 1944 (figures 10, 11, 12).

**20. Place de Verdun**

Construites au tout début des hostilités (1940 ?), ces tranchées se sont beaucoup dégradées par la suite malgré un entretien régulier. Un rapport du commandant Salvat, en date du 16 novembre 1942, en fait l'état qui suit : "Ces tranchées situées dans le quartier ouvrier du Toulon, un des plus peuplés de la ville après le centre, (120 habitants à l'hectare) peuvent recevoir 550 personnes ; elles sont placées à peu près au centre de ce faubourg qui s'étend en bordure, côté nord-est de la route d'Angoulême, alors que le côté sud-ouest de cette même voie est occupé sur une longueur de près de 900 mètres par les ateliers de la S.N.C.F.

Il est donc probable que, dans le cas d'une attaque aérienne, ce quartier du Toulon situé dans une zone industrielle se trouverait des plus exposé ; or, en dehors de ces tranchées, il n'existe aucun autre moyen de protection de la population civile ; il ne faut pas compter en effet, sur l'aménagement de caves abris car les constructions existantes sont pour la plupart de petites maisons ouvrières dont les structures excessivement légères ne permettraient pas de résister à la moindre surcharge accidentelle, et, d'autre part, en cas de rupture de canalisations d'eau les caves des immeubles, en bordure de la rue d'Angoulême seraient immédiatement submergées".

---

8. Note datée du 24 mars 1944.

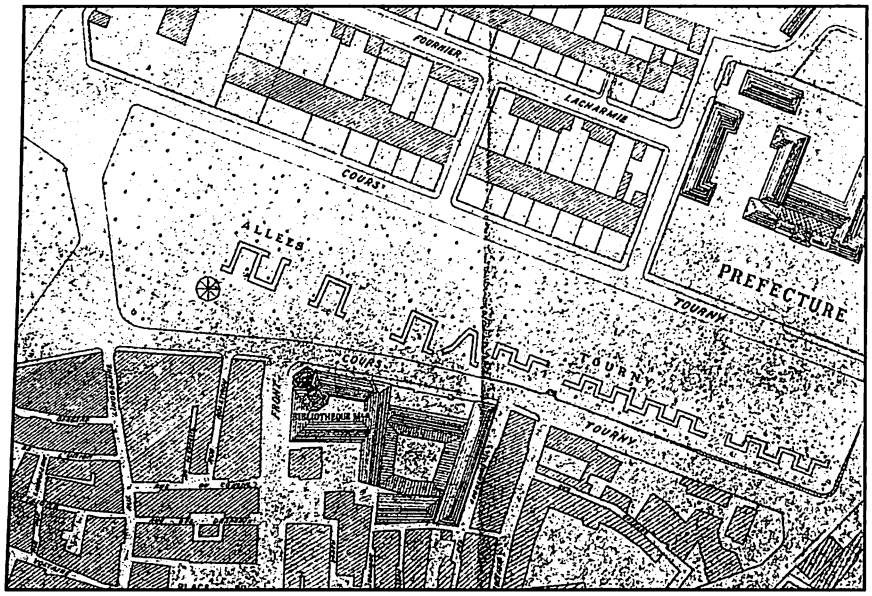


*Figure 10. Plan d'ensemble des tranchées du cours Tourny incluant aux tranchées permanentes (à gauche) les trois lignes de tranchées de circonstance à construire (à droite). Plan daté du 24 mars 1944.*

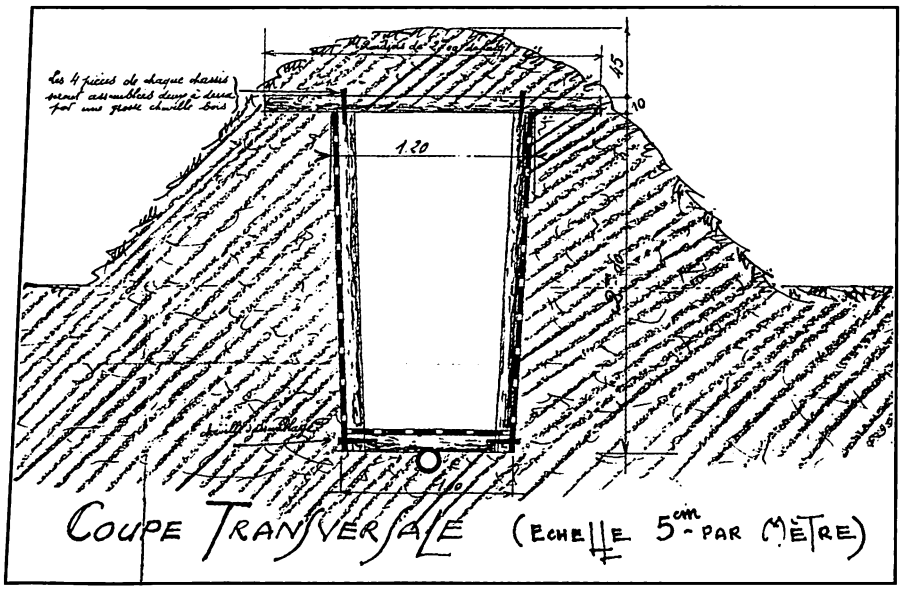


*Figure 11. Coupe transversale d'une tranchée permanente du cours Tourny. Plan dressé par l'architecte Georges Ferrand le 3 mai 1941.*

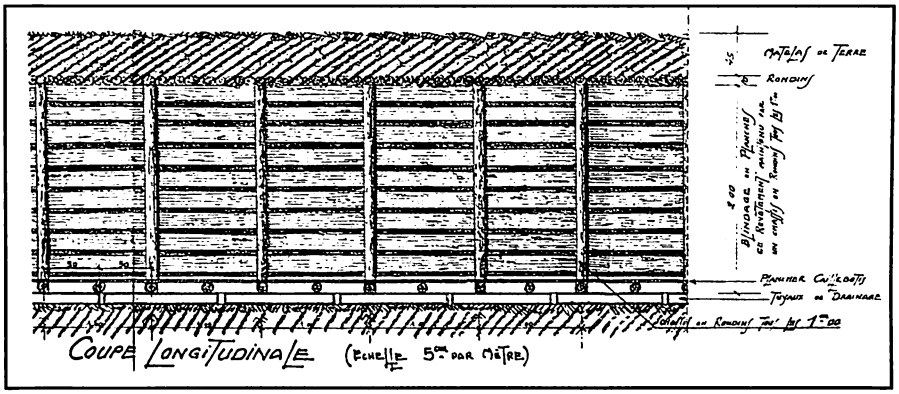


*Figure 12. Coupe longitudinale d'une tranchée permanente du cours Tourny. Plan dressé par l'architecte Georges Ferrand le 3 mai 1941.*

Fin 1942, sur la base de ce rapport il est décidé de procéder à un aménagement des refuges existants et de leur extension, en ayant recours cette fois à des matériaux plus solides comme le béton, et parce qu'il est aussi devenu impossible à Périgueux de se procurer du bois pour construire des abris tels qu'ils furent conçus à l'origine. L'ensemble des travaux est à la charge de l'Etat français, et sera confié à une entreprise privée (1943). Il semble que les aménagements ne commencent qu'en juillet 1943 pour s'achever en février 1944. Des travaux adjugés le 22 février 1942 à la même entreprise nécessitent l'emploi de 400 tonnes de sable en provenance de Castelnaud-Fayrac. Sont-ce les mêmes travaux qui s'éternisent de l'adjudication en 1942 jusqu'à la réception des travaux de 1943 et leur acceptation le 9 juin 1944, pour un total de 435 276 F ?

La seule chose dont nous sommes sûr, c'est que la direction de la D.P. à Lyon autorise la transformation de tranchées de circonstance en tranchées permanentes en mai 1943 (figures n° 13, 14).

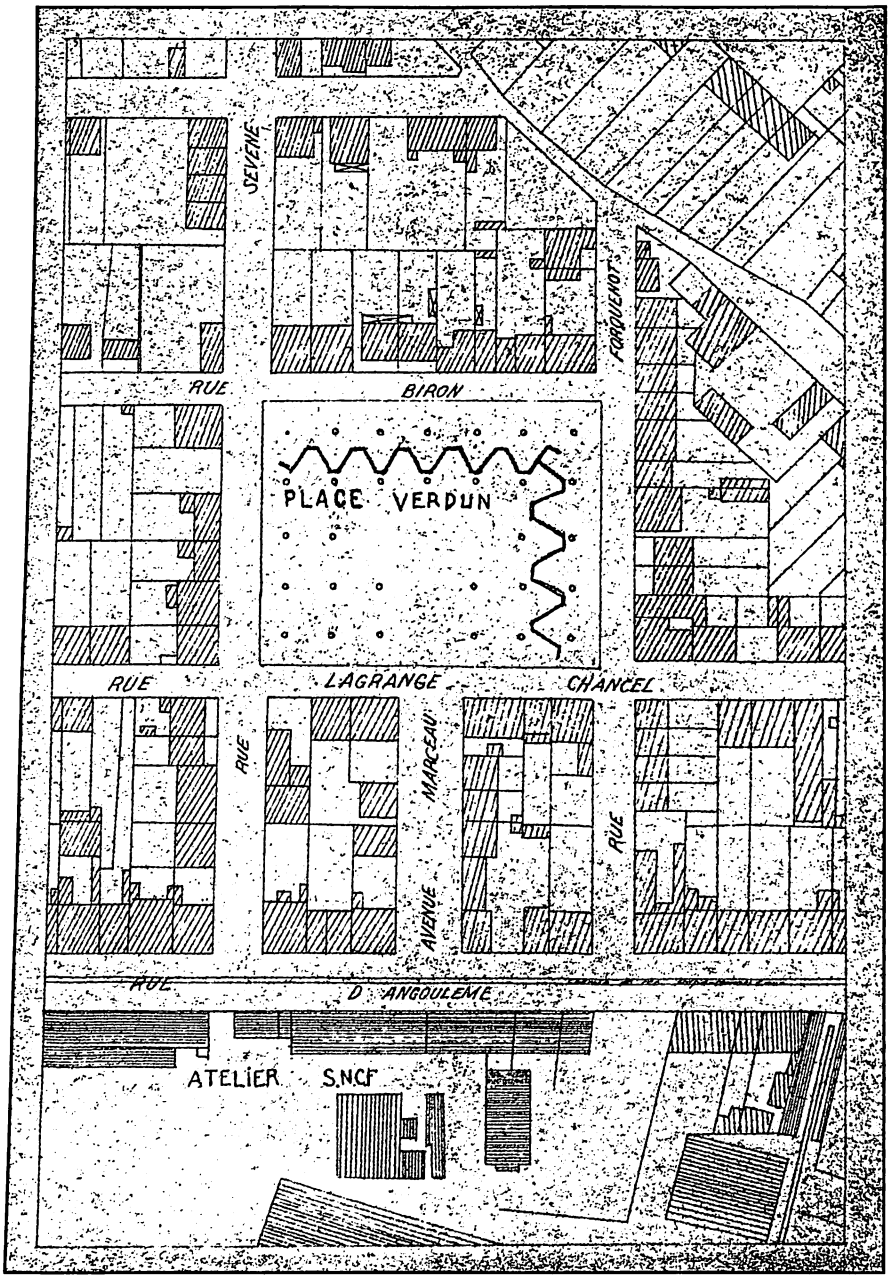


*Figure 13. Les tranchées de la place de Verdun.*
*Plan de situation dressé le 3 novembre 1942.*

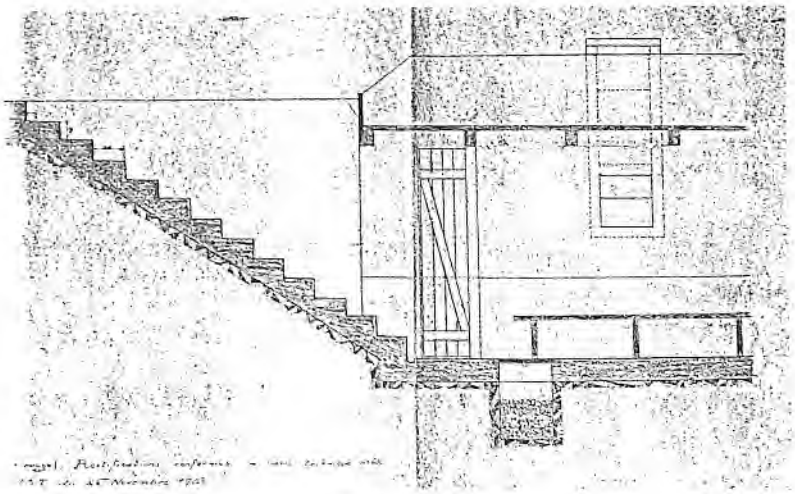

Vue d'une entrée

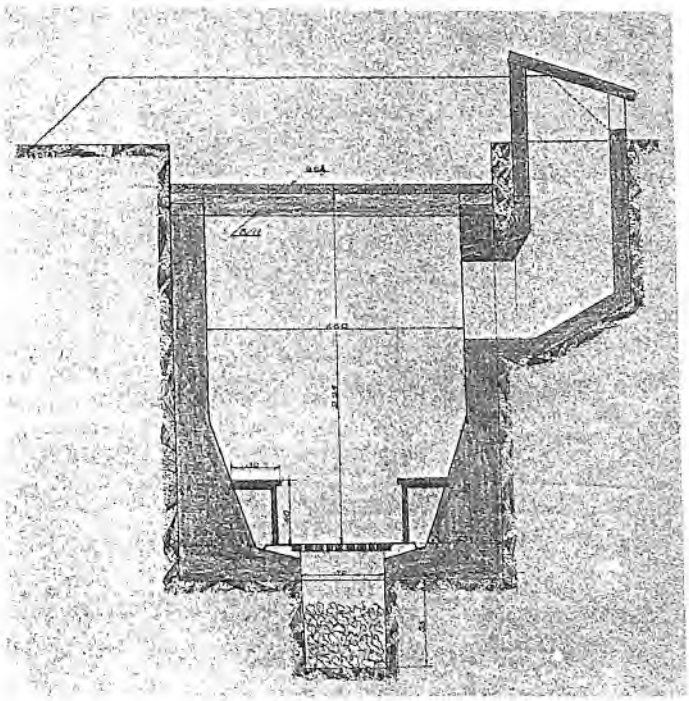

Vue en coupe

*Figure 14. Projet d'aménagement des tranchées de la place de Verdun. Plan dressé le 11 novembre 1942.*

**21. Vésone**

Il est question dans un document administratif d'un entretien de tranchées existantes en juillet 1943 ; travaux terminés en août de cette année. La localisation, comme l'importance de ces tranchées, restent inconnues, mais elles sont rattachées au lotissement de Vésone.

**22. Hôpital rue Wilson**

On parle de réfections de tranchées vers mars et avril 1943 ; les travaux sont en cours en juillet et se terminent à la fin de ce mois. Pas de localisation précise de ce site.

## X. Inventaire des caves-abris individuelles ou collectives sur Périgueux

Sans entrer dans le détail de ces travaux, qui s'avèrerait extrêmement fastidieux, l'aménagement des caves consiste, dans pratiquement tous les cas relevés, à : l'élargissement des soupiraux, le descellement des grilles qui existent déjà, la pose de plaques de ciment armé, l'étaiement pour consolider l'ensemble, et le creusement de puits de secours pour offrir une seconde voie de dégagement pour les personnes qui pourraient s'y trouver prisonnières après un bombardement. Le coût de ces travaux est extrêmement variable d'une cave à l'autre selon le travail d'aménagement nécessité par l'importance ou la topographie des lieux. A titre d'exemple, les travaux de la loge de la rue du Plantier en juin 1942 se chiffreront à 1 500 francs. Tous les travaux d'aménagement et la création de sorties de secours se feront sous la direction de l'architecte Margotin, dont une des priorités consistera à établir le plus souvent possible un système de communication entre les caves (figure 15).

**Secteur Nord. Quartier Saint-Front**

| | |
|---|---|
| 6, rue Aubergerie. | 30 places |
| 21, rue Aubergerie. | 20 |
| 2, rue Barbecane. | 26 |
| 15, rue Bonaventure. | 15 |
| 7, rue du Calvaire. | 22 |
| 4, rue Cimetière Saint-Silain. | 25 |
| 4, rue de la Clarté. | 30 |
| 8, rue de la Clarté. | 30 |
| 1, Claûtre (place de la) | 30 |
| 5, Claûtre (place de la) | 15 |

| | |
|---|---|
| 8, Claûtre (place de la) | 14 |
| 1, rue de Condé. | 15 |
| 3, rue de la Constitution. | 30 |
| 5, rue de la Constitution. | 21 |
| 19, rue Daumesnil. | 18 |
| 19, rue Eguillerie. | 20 |
| 4, rue des Farges. | 25 |
| 12, rue des Farges. | 30 |
| 7, cours Fénélon. | 20 |
| 25, cours Fénelon. | 17 |
| 3, rue Limogeanne. | 30 |
| 7, rue Limogeanne. | 30 |
| 34, rue Limogeanne. | 30 |
| 7, place de la Mairie. | 30 |
| 4, rue de la Nation. | 13 |
| 3, rue Neuve. | 30 |
| 1, rue du Plantier. | 16 |
| 9, rue du Plantier. | 14 |
| 11, rue du Plantier. | 30 |
| 14, rue du Plantier. | 25 |
| 16, rue du Plantier. | 18 |
| 20, rue du Plantier. | 30 |
| (16 ?), rue des Quais. | 24 |
| 3, rue de la Sagesse. | 30 |
| 7, rue de la Sagesse. | 13 |
| 10, rue de la Sagesse. | 20 |
| 2, rue Salinière. | 15 |
| 7, rue Salinière. | 30 |
| 11, rue Salinière. | 30 |
| 12, rue Saint-Front. | 30 |
| 16, rue Saint-Front. | 18 |
| rue Saint-Front. Musée-Bibliothèque. | 300 |
| 8, place Saint-Silain. | 15 |
| 9, rue Saint-Silain. | 9 |
| 1, rue de Tourville. | 20 |
| 3, rue de Tourville. | 30 |
| 9, rue de Tourville. | 30 |
| 15, rue Voltaire. | 25 |
| Total des places | **1 378** |

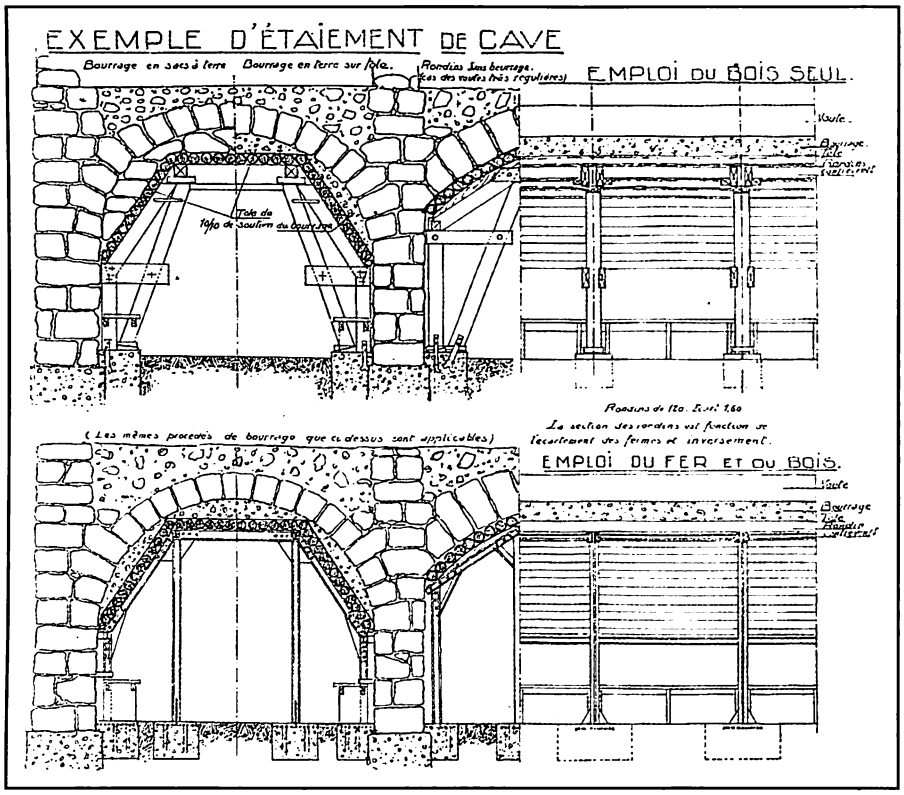


*Figure 15*

## Secteur Nord. Quartier Saint-Joseph

| | |
|---|---|
| 23, rue de la Boëtie. | 20 |
| 1, avenue de Paris. | 20 |
| 4, rue Victor-Hugo. | 30 |
| 6, rue Victor-Hugo. | 30 |
| 8, rue Victor-Hugo. | 28 |
| 10, rue Victor-Hugo. | 26 |
| 12, rue Victor-Hugo. | 27 |
| Total des places | **181** |

## Secteur Nord. Quartier Saint-Martin

| | |
|---|---|
| 69, rue Victor-Hugo. | 22 |
| Total des places | **22** |

**Secteur Nord. Quartier Gambetta**

| | |
|---|---|
| 17, place Bugeaud. | 20 |
| 19, rue Antoine-Gadaud. | 30 |
| 2, rue Gambetta. | 20 |
| 29, rue Gambetta. | 30 |
| Palais de Justice. | 30 |
| 5, rue Sirey. | 30 |
| 3, rue Victor-Hugo. | 24 |
| 5, rue Victor-Hugo. | 30 |
| 7, rue Victor-Hugo. | 30 |
| 55, rue Victor-Hugo. | 15 |
| Total des places | **259** |

**Secteur Ouest. Quartier Font Pinquet**

| | |
|---|---|
| 7, rue de Tunis. | 30 |
| Total des places | **30** |

**Secteur Sud. Quartier de la Cité**

| | |
|---|---|
| 4, place Bugeaud. | 25 |
| 6, place Bugeaud. | 30 |
| 17, place Francheville. | 20 |
| 20, place Francheville. | 25 |
| 23, place Francheville. | 20 |
| 3, Bd. de Vésone. | 15 |
| Total des places | **135** |

**Secteur Sud. Quartier des Arènes**

| | |
|---|---|
| Chambre de Commerce. | 30 |
| 13, rue du Président-Wilson. | 20 |
| 13, rue du Président-Wilson. | 20 |
| 31, rue du Président-Wilson. | 30 |
| 41, rue du Président-Wilson. | 25 |
| 61, rue du Président-Wilson. | 10 |
| 67, rue du Président-Wilson. | 10 |
| Total des places | **145** |

**Secteur Sud. Quartier du Lycée**

| | |
|---|---|
| 28, cours Fénelon. | 30 |
| Total des places. | 30 |
| **Récapitulation générale des places.** | **2180** |

## Conclusion

Longtemps après, dans les années d'après-guerre, et dans le contexte de la guerre froide, certains offices de l'Etat entretiendront les musées dans la possibilité d'un conflit ou de troubles susceptibles de mettre en péril les œuvres d'art. La direction des Musées de France expédiera à cet effet des formulaires détaillés dans lesquels il est demandé aux responsables d'établissements muséographiques de prévoir des abris pour les collections et de fournir une estimation de leur capacité d'accueil. Le musée du Périgord, s'il ne fallait en citer qu'un, possédait depuis le début des hostilités un coffre, ouvert dans une banque de Périgueux, où certains objets considérés comme faisant partie des plus précieux étaient mis à l'abri des destructions, mais aussi de la convoitise qu'ils auraient pu susciter. Dans les années 1950, ce coffre existait encore dans le cadre des dernières mesures survivantes de la D.P., car si nous savons pointer le début d'un événement, il reste beaucoup plus difficile d'en fixer la fin.

En janvier 1945, les communes de Trélissac, Coulounieix-Chamiers, Chancelade, Creysse, Mouleydier, Saint-Capraise-de-Lalinde, Lalinde, Mauzac, Couze Saint-Front, Salignac sont radiées des listes où s'appliquaient encore des mesures de protection de la D.P. ; ne subsistent plus alors que les localités de Périgueux et de Bergerac où l'on maintient encore les services opérationnels, dont celui de guet et d'alerte. En juin de la même année, une circulaire adressée à tous les préfets invite à procéder une compression drastique des effectifs de la D.P., mais en précisant toutefois qu'il s'agit d'une étape entre "l'organisation du temps de guerre et l'organisation définitive du temps de paix qui n'est pas encore arrêtée". Les marchés de fournitures en cours d'exécution sont résiliés. Les matériaux existants, après inventaire, seront avant que l'on ne procède à leur juste répartition entre les administrations qui en eurent la charge, mis à l'abri du vol et maintenus en parfait état d'entretien. Les restrictions à l'éclairage public et privé sont levées, de même le guet civil local est suspendu. On liquide les actifs, mais la boutique reste ouverte, car les cadres continuent d'assurer les fonctions qui leur ont été dévolues, alors que seul le petit personnel est concerné par les réductions d'effectifs. En 1947, on fait table rase des derniers reliquats des

postes de secours encore utilisables qui seront donnés aux hôpitaux, tels 56 brancards, 10 chariots porte-brancards, et une poignée de torches électriques.

Pendant quelque temps encore, on va former au sein des préfectures des agents capables de reprendre en main une organisation de défense passive au cas où..., mais la volonté de poursuivre s'estompe des documents en notre possession. Il est probable que certaines cellules de ce type restèrent actives au moins jusqu'en 1948, si l'on prend en compte les troubles sociaux de cette époque, et l'affermissement progressif mais graduel de la guerre froide.

Quelles que soient les opinions politiques qui aient prévalu à cette époque, notre propos n'est pas de faire ici le procès des administrations sous Vichy ; du reste, aucune des pièces contenues dans le dossier ne recèle la moindre allusion politique. Faut-il le rappeler : la D.P. n'est pas une création de l'époque de Vichy, mais elle est bien antérieure à cette période. Seul domine dans ces dossiers, et en toutes circonstances, un réel souci de préserver la vie des personnes résidant dans l'agglomération, ce qui induit une légère pointe d'amertume de la part des fonctionnaires impliqués dans les missions de la D.P., navrés de ne pas être appréciés à l'aune des efforts déployés pour les Périgourdins. Il faut souligner également, car c'est assez rare, que, pour une fois, l'administration a surestimé le danger potentiel et a agi en conséquence, énergiquement et avec peu de moyens, dans un contexte général de pénurie de matériaux plutôt difficile.

S.B.

## Bibliographie

A.D.D. : année 1940, 5 W 7 et années 1940-1947, 5 W 1.

Bisson (A.), *19 juin 1940, bombardement de Montluçon et autres villes du sud de la France*, Cercle archéologique de Montluçon et de sa région, Montluçon, 1997.

Chédaille (J.), *Tours, les bombardements*, éd. C.M.D., Montreuil-Bellay, 1997.

Ducellier (J.-P.), *La Guerre aérienne dans le nord de la France, 27/28 mai 1944. Les bombardements de la Pentecôte*, éd. F. Paillard, Abbeville, 1999.

Dupouy (S.), *Périgueux : septembre 1938-septembre 1939*, Mémoire de maîtrise, année 1991-1992, faculté de lettres et sciences humaines de Limoges.

Garnier (B.) et Pigenet (M.) (sous la direction de), *Les victimes civiles des bombardements en Haute-Normandie, 1er janvier 1944-12 septembre 1944*, éd. La mandragore, Cormelles-le-Royal, 1998.

Jacquin (F.), *Les bombardements de Brest 1940-1944*, éd. M.E.B.

Lugez (M.), *Missions de bombardements américains sur Saint-Nazaire, "Flak City ", 1942-1943*, éd. Ouest-France, Rennes, 1998.

Morquin (G.), *La Dordogne sous l'occupation allemande (1940 - 1944)*, Périgueux, 1961.

Penaud (G.), *Histoire de la Résistance en Périgord*, éd. Fanlac, Périgueux, 1985.

Rossignol (D.), *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944 : l'utopie Pétain*, P.U.F., Paris, 1991.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord - Tome CXXVIII - Année 2001

# Rouffignac, mars 1944

par Jean BRIQUET

Récemment, j'ai découvert dans les Archives diocésaines une brève note écrite au crayon, jaunie par le temps, adressée à l'évêque de l'époque, Mgr Georges Louis, par l'abbé René Marquay, curé-doyen de Rouffignac, au lendemain des événements de mars 1944. Il s'agit, bien entendu, des représailles des troupes allemandes qui amenèrent l'incendie du bourg ainsi que des actes d'une brutalité inouïe et deux exécutions, sans parler des femmes violées et du pillage. Ces faits sont bien connus : ils ont été retracés, avec la méthode qu'on lui connaît, par notre collègue, Guy Penaud, dans son ouvrage sur *La Résistance en Périgord.*

Mais l'intérêt de ces notes, c'est leur immédiateté et l'objectivité d'un témoin oculaire.

Qui était ce chanoine Marquay, à ne pas confondre avec un autre chanoine Marquay - Joseph, celui-là - qui fut un très dynamique pasteur de Montignac, puis de Saint-Etienne de la Cité, à Périgueux. Ils étaient d'ailleurs cousins.

L'abbé Marquay était né non loin de Rouffignac, à Fanlac, le 2 octobre 1875. Ordonné à Périgueux, le 29 juin 1900, après un passage au collège Saint-Joseph de cette ville, il est nommé curé de Saint-Germain-des-Prés, puis de Trélissac, où la guerre de 1914 venait le prendre pour l'envoyer en Orient, à Salonique. Atteint de paludisme, il revint très affaibli.

En 1919, il devenait doyen de Rouffignac où il restera en fonction pendant 32 ans jusqu'à son décès le 18 novembre 1951. Rien ne destinait ce prêtre qu'on décrit comme un pasteur tranquille, très aimé par une population appréciant son contact, à être confronté à des officiers allemands rendus fous de rage. Pourtant, c'est ce qui lui arriva ainsi qu'à bien d'autres, ce 31 mars 1944.

Son récit - détail émouvant - porte la date du vendredi saint 1944, soit le 31 mars, c'est celle de la destruction de Rouffignac, mais il a été rédigé un peu après, car il mentionne une lettre de réconfort reçue de Mgr Louis le 3 avril.

Je ne donnerai pas le texte de ces quatre feuillets. Je m'efforcerai simplement de voir s'ils concordent avec la version admise de cet épisode tragique de notre histoire.

D'autre part, il ne peut s'agir d'un récit exhaustif des événements, soit parce qu'au moment où l'abbé Marquay écrit, il peut encore ignorer un certain nombre de faits que nous connaissons aujourd'hui, soit encore, et c'est assez probable, car il s'en tient à l'essentiel, parce qu'il redoute que son rapport ne tombe dans des mains ennemies. Il peut y avoir de ces deux raisons. En tous cas, il s'agit d'un message que l'abbé fait parvenir par des voies discrètes à son évêque.

L'intérêt de ce texte, c'est aussi, qu'à ma connaissance, il existe fort peu de témoignages écrits quelques jours après l'affaire, sinon aucun. Nous disposons d'une brochure *La terreur en Dordogne* qui donne le récit de l'incendie de Rouffignac - entre autres tragédies - mais évidemment cette brochure a été publiée après la Libération.

L'abbé Marquay commence par déclarer : "Voici la version exacte des événements dont Rouf. [abrégé] a été le théâtre". Il sait qu'il y a eu une échauffourée le jeudi 30 mars, "vers Fossemagne" (exactement sur la route nationale 89, entre Milhac-d'Auberoche et le bourg de Fossemagne) et que les maquis firent "deux prisonniers allemands qu'ils conduisirent dans leur repaire vers la Vézère". Ils les exhibent, en passant à Rouffignac, et "les gens d'applaudir les jeunes fous à leur passage..."

"Le vendredi 31 mars vers 9 heures arrivait la colonne de répression qui encadrait Rouffignac et poussait une pointe vers Plazac. A 300 m du bourg[1], elle se heurte à la voiture du maquis ramenant les deux prisonniers (dans quel but ?). Ceux-ci immédiatement délivrés racontèrent à leurs chefs les scènes de la veille. Voilà l'unique et vraie raison des terribles représailles prises contre le bourg de Rouffignac et nous avons craint un moment que tous les hommes payassent cette folie de leur vie".

Le récit mentionne succinctement le rassemblement sur la place de 11 heures à 16 heures et l'enlèvement des hommes de 18 à 50 ans, mais ne dit rien du traitement subi par le maire et le secrétaire de mairie, roués de coups tous les deux.

Les Allemands intiment à la population l'ordre d'évacuer les maisons et d'emporter ce qu'on pourra. "A peine rentré chez moi je reçois la visite de

---

1. A un kilomètre, d'après *La terreur en Dordogne* ; une dizaine de kilomètres d'après Guy Penaud, *Histoire de la Résistance en Périgord*, p. 220.

*Le portail de l'église de Rouffignac épargnée par les Allemands (photothèque de la SHAP)*

deux officiers qui me diront leur intention d'épargner l'église, mais qu'il fallait enlever les Saintes Espèces, les vases sacrés, les archives paroissiales et les transporter en lieu sûr" écrit le doyen.

On lui envoya une auto pour le transporter avec tout ce qu'il emportait au château du Cheylard à un kilomètre du bourg.

Et puis, cette observation qui confirme le souci, souvent observé, de "correction" dans la barbarie de ces officiers : "C'est un devoir pour moi de rendre hommage à leur parfaite courtoisie. Quelques heures après, Rouffignac flambait depuis le carrefour Périgueux-Thenon, jusqu'au carrefour Plazac-Mauzens-Miremont. Seule l'église et trois maisons attenantes (sauvées par l'église) restaient cependant debout".

L'abbé Marquay note que "la population fut admirable de courage et de calme devant l'épreuve", même s'il y a eu à déplorer "deux cas de folie : un des jeunes gens emmenés et une femme de Rouffignac dont le mari a été emmené aussi". Et il revient sur la responsabilité que lui-même comme la population font porter au maquis dans ce drame affreux.

Telle est cette note qu'on ne peut lire sans émotion, ce prêtre s'excusant auprès de son évêque du "décousu de sa lettre et de son griffonnage", bien compréhensibles !

J.B.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXVIII – Année 2001

# Une vierge venue d'Algérie

par Georges BONNEAU

Après le milieu du XIX^e siècle, El-Affroun est un gros village en pleine croissance de l'ouest de la Mitidja. Cette plaine marécageuse forme au sud d'Alger un arc de terres fertiles mais souvent incultes, car fortement impaludées, avec une partie de terrains noyés par les pluies d'hiver. L'écrivain Jules Roy, dans des récits autobiographiques, a bien évoqué cette région qui s'est couverte de fermes prospères et de végétations exubérantes après un demi-siècle de drainage et d'efforts continus.

Depuis sa fondation par les colons du quatrième convoi (Paris-Alger, en novembre 1848), El-Affroun a connu bien des vicissitudes. L'assèchement progressif des marais, la construction de la ligne de chemin de fer Alger-Oran et l'arrivée de la famille Averseng (1867) -famille que nous allons retrouver en Périgord un siècle plus tard- amenèrent l'aisance générale pour tous.

Pourtant, il ne faut pas oublier les années terribles. Les terrains alloués aux cent colons (dont 22 célibataires) totalisaient 735 ha, mais rien n'était préparé pour recevoir ces pionniers : les bâtiments et les maisons promises n'étant pas construits ; il n'y avait ni bétail, ni matériel de culture. Quant aux terrains cadastrés ils n'étaient toujours pas défrichés. A part les marécages, propagateurs de paludisme, ces lots de colonisation étaient couverts de broussailles et servaient de pâture aux troupeaux d'ovins et de bovins de taille réduite, que les indigènes suivaient avec leur tente, en famille, sur les communaux de la tribu.

Dès 1849, sur les 130 allocataires d'El-Affroun et de Bou-Roumi créé tout près à la même date, 17 d'entre eux demandent à rentrer en France,

25 meurent du paludisme entre août et novembre de la même année. En quelques mois, un tiers des effectifs a déjà disparu.

Néanmoins, dès 1850, les colons poursuivent avec acharnement le défrichement de 150 ha. Ceux-ci ont été labourés et ensemencés grâce aux 78 bœufs et 40 charrues enfin disponibles. On a aussi planté 2 500 arbres fruitiers ou d'ornement et 10 000 pieds de vigne.

Fin 1851, sur les 152 concessionnaires dirigés sur ces deux villages, il n'en reste que 66. Mais de nouveaux arrivés occupent les places désertées et la population atteint, avec les enfants, 356 personnes, malgré 46 décès enregistrés en 1852.

Pourtant on note des améliorations de la vie courante. En 1850, avec l'arrivée des religieuses, une école et un dispensaire sont créés. Puis, un instituteur laïque est nommé. On construit une gendarmerie, une école, la mairie et l'église. Un conduit de 5 km amène l'eau au village pour les personnes et les bêtes.

Les sauterelles aussi arrivent : en mars-avril 1866, toutes les cultures sont anéanties. 1867 est l'année des catastrophes. Un tremblement de terre, à l'aube du 3 janvier, détruit les maisons en quelques secondes. Il y a 16 morts dans la commune. Puis le sirocco grille les blés et orges encore verts. C'est aussi l'année du grand choléra : l'Algérie perd 300 000 habitants, soit le dixième de sa population. Le 6 janvier 1888, nouveau tremblement de terre ! De nombreuses maisons sont détruites ; l'église inutilisable sera reconstruite et achevée en 1935.

Malgré cette succession de désastres, les colons s'échinent au travail. Seuls les meilleurs ou les plus chanceux résistent. Dès 1870 la prospérité d'El-Affroun s'affirme grâce surtout à la création de l'usine de crin végétal par Pierre Averseng, le premier de cette famille à venir s'installer là, en 1867. Ce fut le bienfaiteur du village qu'il transforma en bourg industriel. Il avait mis au point un procédé mécanique pour tirer des feuilles de palmiers nains, très abondants dans la région, des fibres imputrescibles. Une fois torsadées et assouplies, ces fibres pouvaient remplacer le crin animal avec lequel les tapissiers rembourraient les sièges. Bien moins onéreux que le crin animal, les bourreliers l'employaient aussi à la confection des colliers pour animaux de trait. "On imagine aisément l'importance des salaires distribués par la fabrique de crin végétal aux ramasseurs des feuilles de palmier-doum. C'était une ressource assurée de revenus pour les semi-nomades pasteurs. Les nations européennes se disputaient les stocks." (Extrait du discours du *Centenaire d'El affroun*, 1948) L'usine employa jusqu'à 375 ouvriers et manœuvres indigènes, entre les deux guerres, en plus des techniciens européens.

Susciter puis organiser et gérer une telle prospérité n'était pas aisé. Heureusement l'un des quatre fils de Pierre Averseng, Gaston Averseng l'Ancien, était une personnalité de premier plan : "Il a voulu, d'une volonté tenace et profondément humaine, dériver le succès de cette œuvre

économique vers une tâche immense : la création d'institutions étendant, à toute la population qui collaborait à l'œuvre commune, les conditions de bien-être et de sécurité sans lesquelles il ne peut y avoir d'union réelle entre ceux qui, à leur côté, travaillent à les accroître." (*ibid*)

L'aisance de tous, indigènes et Européens, s'affirme lorsque s'étendent les cultures du tabac et de la vigne, gourmandes de main d'œuvre, puis vers 1935, celles des agrumes et du maraîchage sur des dizaines d'hectares pour l'approvisionnement d'Alger en produits frais.

"Mais l'esprit de coopération et de mutualité fut la force vive et le levier qui donna tout son essor à cette belle région." La famille Averseng est réélue sans discontinuité à la tête de la municipalité (par le collège unique), jusqu'en octobre 1962.

Les Averseng ont investi, avec une belle constance familiale, les profits de ce vaste ensemble agroalimentaire dans des coopératives agricoles et d'importantes réalisations sportives, éducatives et même sanitaires. Le dispensaire construit à leurs frais en 1925 est devenu un hôpital moderne de 118 lits, géré et financé par les associations agricoles locales. En 1955, 791 musulmans et 90 Européens y reçoivent des soins pour un total de 35 000 journées.

Un second Pierre Averseng, visionnaire, acquiert des terrains à Limeuil (Dordogne) dès 1941. Il a l'intention de commencer la plantation d'un verger moderne avec poires et pommes. Mais l'histoire en décide autrement. A l'arrivée des Américains en Afrique du Nord (8 novembre 1942), il regagne l'Algérie en passant par l'Espagne pour s'engager. Jusqu'en 1945 il participe dans l'armée française aux combats pour la libération de l'Europe.

Revenu à la vie civile, Pierre Averseng rejoint le Périgord où il peut enfin se consacrer au développement de ses vergers. Cependant, il remet en état la chapelle Saint-Martin de Limeuil, y compris la réfection de la toiture en lauzes qu'il prend entièrement à sa charge. Songeant au confort de son personnel, il fait édifier six logements de fonction, pourvus d'un grand confort. Il exploite également une petite usine de jus de fruits, jusqu'à sa mort subite en 1961. Par la suite, les vergers de Limeuil passent à M. Masquefat, de retour d'Algérie, qui les vend à son tour à M. Beaugier, un transporteur de Périgueux. D'autres membres de la famille Averseng exploitent toujours pour leur compte des vergers dans la région de Vélines et de Sainte-Foy-la-Grande.

Lorsque les familles Averseng sont expulsées d'Algérie sans compensation, après l'indépendance accordée en 1962, elles ne doivent de pouvoir récupérer quelques effets personnels que grâce à l'aide d'un ami M. Faizan. Celui-ci, de sa propre initiative glisse alors dans une caisse la statue de La Vierge Dorée d'El-Affroun. Personne n'ayant été prévenu de cet envoi, jugeons de la surprise lors du déballage !

Cette statue de la Vierge, entièrement dorée, se trouvait dans leur église d'Algérie dédiée à sainte Mercienne (chrétienne numide livrée aux fauves et déchirée par un tigre, sous l'empereur Dioclétien, au IV$^{e}$ siècle), depuis le XIX$^{e}$ siècle. Confiée d'abord à M. le curé de Limeuil, elle fut ensuite transférée à l'église de Lalinde. Elle s'y trouve bien mise en valeur, devant une tenture toute simple, à l'entrée du chœur. Le visage paraît celui d'une toute jeune fille, avec un regard triste et compatissant. Les bras s'entrouvrent dans un geste d'accueil ou d'appel. Ce n'est sans doute pas une grande œuvre d'art. La matière, en papier mâché, est sans prétention. Mais elle évoque tout un passé perdu pour ceux qui l'ont contemplée dans leur jeunesse. Elle demeure, pour eux tous, profondément émouvante.

*Vierge d'El-Affroun (photo Cl. Wagner).*

Le dimanche 26 mars 2000, un groupe de 150 Pieds-Noirs venus de toute la France, dont plusieurs anciens d'El-Affroun ainsi qu'une vingtaine de jeunes nés en France mais d'ascendance pied-noir, se sont retrouvés à Lalinde. A l'église paroissiale, M. le curé Zanette a reçu officiellement la Vierge dorée et une plaque rappelant l'origine de la statue a été apposée.

Un nouveau lien entre le Périgord et l'Algérie est ainsi rappelé, après ceux tissés par les Bugeaud et Sarlandie, par les colons partis dès 1860, par les soutiens de l'abbé Pincos, depuis Cendrieux au milieu des années soixante, et après l'installation des cloches d'Aïn Bedia à l'église de Chamiers.

G.B.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXVIII – Année 2001

# Comment la Dame de Cap Blanc est arrivée à Chicago

par Jean ARCHAMBEAU et Paul BAHN

*Les pages qui suivent, dues à l'extrême obligeance de Jean Archambeau, responsable de l'abri du Cap Blanc, et à la plume autorisée et alerte du préhistorien britannique Paul Bahn, de même que la photographie et le dessin inédits qui les accompagnent, honorent notre* Bulletin. *C'est le récit passionnant et minutieusement raconté, presque jour après jour, d'un épisode jusqu'ici totalement ignoré de l'histoire des recherches préhistoriques en Périgord : l'exhumation en 1911, puis le transfert et la vente aux Etats-Unis du squelette magdalénien de Cap Blanc. Le lecteur ne manquera pas de rapprocher ces événements, qui se déroulèrent dans la plus grande discrétion, de la publicité qui avait entouré la découverte par Otto Hauser du squelette du Moustier en 1908 et de celui de Combe Capelle l'année suivante, puis leur vente à l'Allemagne. Les prix n'étaient d'ailleurs pas les mêmes. L'histoire de la Préhistoire est donc bien le reflet d'une époque, de ses préoccupations scientifiques et muséographiques, et aussi celui de son économie.*

*Brigitte et Gilles Delluc*

Le squelette magdalénien, découvert devant la frise sculptée sous l'abri de Cap Blanc (commune de Meyrals), a été longtemps une des pièces les plus prisées du Field Museum of Natural History à Chicago (U.S.A.).

Mais, en France, la façon dont il fut acquis par ce musée n'était pas connue. Tout récemment, nous avons pu avoir accès aux archives et aux documents ayant trait à son acquisition et nous avons pu reconstituer l'histoire de son voyage depuis la France jusqu'à Chicago.

L'abri de Cap Blanc, situé près de Laussel, à 7 km au nord-est des Eyzies, est très connu dans le monde de la Préhistoire : il recèle l'une des plus belles frises sculptées de l'époque de la dernière ère glaciaire. Mise au jour en 1909, il s'agissait de la toute première découverte de sculptures préhistoriques. C'est aujourd'hui la plus belle frise sculptée préhistorique ouverte au public. Bien que partiellement endommagés lors de leur découverte par les ouvriers du Dr Gaston Lalanne de Bordeaux, ces animaux (chevaux, bisons, cervidés), figés dans la pierre, représentent un témoignage du travail des artistes préhistoriques aussi émouvant que puissant. Le Dr Lalanne a fouillé ici, avec la permission du propriétaire des lieux, M. J. Grimaud. Il a exhumé une belle collection d'outils en silex, os et bois de renne, dont des harpons, mais également de robustes outils de pierre qui, de toute évidence, avaient servi à exécuter, sur la paroi, les sculptures que ces fouilles assez rudimentaires avaient dégagées à la lumière du jour. En 1911, une excavation a été faite plus en avant de l'abri, dans le but d'ériger une petite construction, pour enclore et protéger la frise, et d'abaisser le niveau du sol pour rendre les sculptures plus visibles. C'est à cette occasion que fut découvert un crâne humain. Les travaux furent alors interrompus, et, un peu plus tard, les préhistoriens Louis Capitan et Denis Peyrony ont été invités à extraire le squelette. Cela leur demanda trois jours.

La découverte du squelette de Cap Blanc est d'une extrême importance, non seulement parce qu'il s'agit d'une sépulture relativement intacte de la dernière ère glaciaire, mais aussi parce que c'est une des très rares découvertes à proximité immédiate d'œuvres d'art de la même période. Effectivement, l'endroit où se trouvait le corps, face à la partie centrale de la frise sculptée de l'abri, ne peut être comparé qu'à celui de l'inhumation double d'une femme adulte, entourant de son bras un garçon nain de quatorze ans, devant le bloc gravé de Riparo Romito en Italie (Frayer *et al.*, 1988).

Les fouilleurs ont suggéré que la sépulture de Cap Blanc avait pu être celle du sculpteur lui-même (ou de l'un des sculpteurs). C'est certainement une possibilité : l'emplacement du squelette semble indiquer qu'il s'agit d'une personne d'une importance particulière ou ayant des liens étroits avec le site. Malgré ces particularités, très peu d'informations ont été publiées à ce sujet.

En France, l'exhumation du squelette en 1911 fut l'objet d'une très brève publication (Capitan et Peyrony, 1912), qui concernait principalement leur découverte de deux squelettes à la Ferrassie. Ils y donnent peu de détails sur la découverte de Cap Blanc et signalent uniquement que le corps se

trouvait tout à fait à la base du dépôt archéologique, à 2,30 m de la frise et à 60 cm en dessous des sabots du grand cheval central. Il était enterré entre des pierres : trois pierres assez grosses placées au-dessus de lui, une sur la tête, les deux autres à ses pieds. Le corps était tourné sur le flanc gauche, membres supérieurs et inférieurs fléchis, de sorte qu'il n'occupait qu'un espace d'environ 1 m sur 0,60 m, immédiatement au-dessous d'un foyer magdalénien. Curieusement (voir plus loin), les auteurs ont affirmé : "Nous n'avons trouvé autour du squelette aucun objet façonné, en pierre ou en os".

Il est également curieux que les premiers rapports sur le squelette de Cap Blanc aient fait état d'un homme d'environ 25 ans (par exemple, Field, 1927, p. 11), alors qu'ultérieurement des anthropologues établiront qu'il s'agissait d'une jeune femme adulte (von Bonin, 1935 ; Dahlberg et Carbonell, 1961). Les quelques rares publications concernent essentiellement l'étude anatomique et, sur le plan archéologique, quasiment rien n'a été publié depuis 1912. Telle est la situation rencontrée par Jean Archambeau lorsqu'il est devenu propriétaire du site en 1984 et qu'il a entrepris des recherches sur l'historique du gisement, son contenu et le devenir de ce dernier. En particulier, il n'existait aucune information ni documentation en France concernant la vente du squelette au Field Museum de Chicago, hormis quelques textes peu connus écrits par Henry Field (1938, 1955).

Récemment, grâce à l'amabilité de John McCarter, président du musée, et de ses collaborateurs, nous avons pu examiner les archives ainsi que les objets trouvés sur le site, conservés à Chicago, ce qui a permis de recoller les morceaux de cette histoire. Un dossier inédit de lettres et de documents relatant les premières fouilles avait été constitué à la suite de la vente du squelette : il permet aujourd'hui de voir cet épisode crucial sous un jour nouveau.

## L'époque des fouilles

Le premier document d'archives est une lettre du 24 janvier 1911, écrite par M. Ginot, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers, à M. Grimaud. Elle accuse réception d'un rapport sur les abris de "Laussel" (c'est-à-dire de Cap Blanc). Elle était accompagnée de photos et de cinq cartons : l'un contenait des dents et des ossements de renne, les quatre autres des outils en silex. Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (3e série, tome II, janvier-mars 1911, p. 180-181) publie la lettre de M. Grimaud, qui accompagnait cette donation à la société dont il était membre.

Un courrier de Paul Léon, du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à Paris, daté du 5 août 1911 remercie M. Grimaud pour son rapport sur la découverte du squelette et l'informe qu'il demandera à Denis

Peyrony de prendre les mesures nécessaires à sa conservation. Peyrony lui-même (membre correspondant de la Commission des Monuments historiques aux Eyzies) écrit le 8 août que le ministre lui a demandé de vérifier l'authenticité du squelette de "Laussel", de faire toutes les observations nécessaires d'un point de vue scientifique et de surveiller les fouilles. C'est la raison pour laquelle il s'est rendu sur place le matin même pour examiner les fouilles en présence de Veyret, le gardien de J. Grimaud. Les restes étaient bien authentiques.

Deux jours plus tard seulement, J. Grimaud reçut un courrier du Dr Louis Capitan, professeur au Collège de France. Ce courrier, daté du 10 août, est le document clé pour le site. Il y relate qu'il est tout juste de retour à Paris. Il revient des Eyzies où, en compagnie de Peyrony et à la demande de Grimaud, il a observé le squelette. Le document contient un croquis (pl. 1, en bas) de l'emplacement des ossements et indique qu'ils se trouvaient à 2,30 m du grand cheval, à environ 0,70 m sous son bout du nez. Ils occupaient une sorte de fosse profonde de 0,50 m. Malheureusement, le crâne avait été brisé par le coup de pioche d'un ouvrier. Capitan insiste pour que les fouilles soient effectuées par des gens expérimentés et qualifiés et propose de s'en occuper avec Peyrony, étant donnée leur expérience acquise lors de l'exhumation des deux squelettes, plus anciens, de la Ferrassie. Pour que tout soit bien clair, ils proposent que les fouilleurs produisent ensuite un rapport scientifique de leurs découvertes, tout en laissant à Grimaud la propriété de tous les objets découverts. En attendant, le squelette est protégé par une couverture de planches et de pierres.

Un nouveau courrier de L. Capitan du 28 août rapporte que le squelette a été enlevé complètement dans un certain nombre de blocs de sédiment (pl. 1, en haut), et qu'il sera désormais possible d'en extraire les ossements convenablement et avec précaution, une fois que D. Peyrony les aura transportés à Paris par chemin de fer, probablement en septembre ou en octobre. En attendant, les blocs se trouvent sous la garde de Peyrony, qui les fera sécher lentement. Le plus important est la courte phrase de Capitan, sous sa signature, disant que "nous n'avons trouvé avec le squelette qu'un fragment informe, probablement d'ivoire". En effet, il s'agit d'une petite pointe en ivoire (16 x 74 x 10 mm), qui se trouve au Field Museum, car elle a été vendue avec le squelette. Son numéro d'identification est le 42953 (celui

---

**Planche 1.** *En haut* - Extraction du squelette de l'abri de Cap Blanc, au pied de la frise sculptée. Le mur séparant la propriété de M. Grimaud de celle de son voisin est interrompu à droite au niveau des sculptures. On reconnaît au premier plan : Louis Capitan à gauche et Denis Peyrony à droite (coll. Archambeau). *En bas* - Le croquis, dessiné par L. Capitan (10 août 1911), montre l'emplacement des ossements aux pieds du grand cheval sculpté et fournit des indications précieuses : "Le coup de pioche qui a mis au jour le crâne a malheureusement brisé une partie de l'occipital et des pariétaux, c'est-à-dire le haut de la tête. Les fragments ont été en partie recueillis et pourront probablement être retrouvés dans les déblais si on les tamise. Le squelette a la tête tournée fortement en bas et vers l'extérieur de l'abri, donc regardant vers sa gauche" (archives du Field Museum, Chicago).

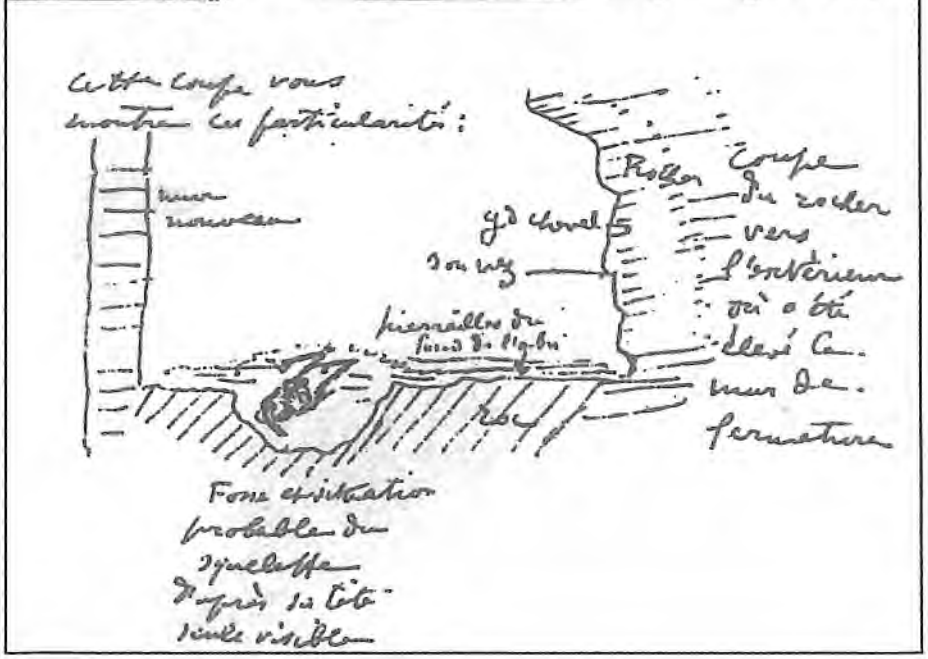
Cette coupe vous
montre ces particularités :
mur
nouveau
Roche
Coupe
du rocher
vers
l'extérieur
où a été
élevé le
mur de
fermeture
gd chenal
sous roc
fissures du
fond de l'eau
roc
Forme et situation
probables du
squelette
d'après sa tête
seule visible

du squelette est le 42943). La pointe est décrite comme faite de "plusieurs lamelles fines, collées les unes aux autres, avec des fragments de sédiment [*bits of matrix*], partiellement reconstituée ou enduite avec une sorte de mastic". Selon l'étiquette originale de la vitrine, elle fut "trouvée au-dessus de la cavité abdominale du sujet" et "l'arme pourrait être la cause du décès".

La théorie proposée par Henry Field (1927, p. 13) avançait que le sujet était mort de mort naturelle. Toutefois, quelques lignes plus loin, il disait qu'"une petite pointe de harpon en ivoire, se trouvant juste au-dessus de l'abdomen, pourrait nous donner un indice sur la cause de la mort. Cette arme a peut-être causé un empoisonnement du sang ayant entraîné le décès. Il a même été suggéré que le jeune homme, sentant la mort proche, était revenu à l'abri, désireux de mourir devant le chef-d'œuvre qu'il avait aidé à créer... Il n'est pas plausible qu'on permette à quelqu'un, qui n'a aucunement contribué à la sculpture, de profaner ce sanctuaire, sauf s'il avait assisté aux travaux ou, de toute façon, s'il avait eu un lien avec ces œuvres". Dans ses mémoires, son imagination se fait encore plus romantique (Field, 1955, p. 119) : "Pourquoi fut-elle enterrée sous cette frise de chevaux ? Fut-elle tuée par la pointe de lance d'ivoire de son amant ? Ou par une autre fille Cro-Magnon ? Son frère a-t-il voulu venger l'honneur de la famille ? A-t-elle été tuée dans une bataille ? Pourquoi a-t-elle été enterrée dans ce sanctuaire ? Etait-elle la fille du grand prêtre sculpteur ? Il n'y avait rien de certain, sauf qu'elle avait probablement succombé à un empoisonnement du sang."

Rien ne prouve que la pointe en ivoire fut la cause de sa mort, ni même qu'elle se trouvait juste au-dessus de l'abdomen : il se peut que ce soit seulement l'opinion de M. Grimaud. Mais il est tout de même déconcertant qu'un objet d'une telle importance soit totalement oublié dans le rapport publié par Capitan et Peyrony, comme nous l'avons dit. En effet, sans cette remarque notée un peu par hasard dans le courrier de Capitan, nous ne pourrions pas affirmer qu'il existe le moindre lien entre la pointe et le squelette de Cap Blanc. Or, l'ivoire est très peu répandu dans le contexte magdalénien du sud-ouest de la France et les pointes en ivoire comme cause d'une mort le sont encore moins. A ce propos, il convient de noter que les seules et uniques preuves de violence entre êtres humains pendant la dernière période glaciaire sont : la présence d'une pointe de flèche en silex dans le bassin d'une femme adulte trouvée dans la grotte de San Teodore, en Sicile (Bachechi *et al.*, 1997), et une autre dans une vertèbre d'enfant dans la grotte des enfants à Balzi Rossi, en Italie (Roper, 1969).

Une lettre adressée à J. Grimaud par D. Peyrony, datée du 31 août 1911, indique : "Nous avons pu enlever le tout en assez bon état. Tout le squelette pourra se reconstituer et sera une très bonne pièce d'étude. Je l'ai conservé aux Eyzies, M. Capitan n'ayant pu l'emporter. Je le porterai à Paris en octobre prochain".

Toutefois, après l'arrivée du squelette à Paris, il semble y avoir eu quelques problèmes quant à son extraction et à sa conservation. Dans une lettre suivante, celle du 26 août 1912, Capitan note : "J'espère pouvoir enfin arriver à faire mettre en état ce malheureux squelette qui joue de malchance avec les difficultés des préparateurs. Je vous ai bien dit, n'est-ce pas, que le dernier auquel je m'étais adressé n'avait plus voulu s'en charger. Je ne sais pourquoi. Il faudra revenir à celui de Boule qui sera j'espère libre en automne." Dans un autre courrier, sans date celui-là, Capitan déclare : "Quant au squelette, il est resté en panne faute de temps nécessaire au préparateur de Boule qui devait s'en occuper. Or, maintenant ce préparateur va partir faire des fouilles. Je ne vois qu'un moyen, c'est de s'adresser à un autre qui, maintenant, je pense, est libre en cette saison : le préparateur du Laboratoire d'Anthropologie des Hautes Etudes... Il pourra réparer et remonter le squelette, mouler les os (ces moulages devant servir à reconstituer un fac-similé du squelette sur place), ce qui pourrait ainsi être fait d'ici peu de temps." Que ce courrier soit écrit avant ou après celui du 26 août, il est en tout cas clair que Capitan rencontrait d'importantes difficultés pour confier le squelette à quelqu'un à Paris. Il est également intéressant d'apprendre qu'on avait fait le projet de faire fabriquer un moulage et le déposer dans l'abri (en réalité, pour une raison que nous ignorons, cela ne fut jamais réalisé et des moulages d'autres ossements furent installés en remplacement). Dans son courrier du 29 juillet 1913, Capitan écrit à Grimaud qu'un artiste sera envoyé sur place pour mener à bien cette tâche et que "j'ai eu toutes les peines pour trouver les os humains nécessaires. J'ai enfin, grâce à notre préparateur, mouleur de l'école d'Anthropologie, les nombreux os du squelette qui nous sont indispensables. J'ai passé deux heures aujourd'hui, avec lui, à fouiller dans les vieilles caisses...". La lettre de Grimaud à Osborn (voir plus loin) de 1924 conclut : "D'accord avec le ministère des Beaux-Arts, j'ai [...] fait mettre un squelette moderne et maquillé aux pieds des sculptures, à la place du vrai squelette authentique".

Néanmoins, par la suite, le squelette original fut extrait de ses sédiments par J. Papoint du Laboratoire de paléontologie du muséum national d'histoire naturelle, sous la direction de Marcellin Boule, directeur de ce musée, et de Louis Capitan. Il signe, le 30 juin 1914, un reçu reconnaissant le paiement de 180 francs par M. Grimaud pour "réfection du squelette provenant de Laussel". Une de ses lettres, datée du 27 février 1915, rapporte l'état des ossements : "Vous trouverez le crâne dans la caisse en bois. Il est en deux parties. Il m'a été impossible de le reconstituer à cause de la déformation produite par la fossilisation. J'ai laissé dans le même bloc la mâchoire supérieure et la mâchoire inférieure ainsi que les sept vertèbres cervicales, que j'ai dégagées le mieux que j'ai pu. Il y a deux incisives

supérieures que j'ai mises à part n'ayant pu les mettre dans leur alvéole. Ces deux pièces du crâne sont très fragiles et demandent à être déballées avec précaution. Les vertèbres dorsales et lombaires sont au complet. Les côtes sont incomplètes. Tous les os des membres sont en bon état. Il manque quelques fragments aux omoplates et aux os du bassin. Cela tient à la fragilité de certaines parties de ces os. Pour les mains et les pieds, il manque quelques phalanges."

## La vente des ossements

Finalement, le squelette de Cap Blanc, restauré au début de 1915, pour son propriétaire, M. Grimaud, a été perdu de vue jusqu'à ce que, neuf ans plus tard, ce dernier tente de le vendre à un musée américain. D'après Henry Field (1938, p. 88), "en 1916, M. Grimaud, n'ayant tiré aucun profit des découvertes sur sa propriété, a décidé de récupérer l'argent sur lequel il avait compté, et, en dépit de la guerre, a réussi à envoyer le squelette à New York". Dans ses mémoires ultérieurs (Field, 1955, p. 117), il a ajouté : "On prétendait que, pour quitter la France, lors de la Grande Guerre, le squelette a été passé en fraude dans un cercueil comme un soldat américain, muni de faux papiers." Jusqu'à présent, la documentation disponible au Field Museum ne nous indique ni pourquoi Grimaud a décidé de le vendre aux Etats-Unis, ni pourquoi il a attendu huit ans avant de le faire.

Son choix initial se portait sur l'American Museum of Natural History à New York et fut fort probablement influencé par les avocats Nicoll et Stoever, 63, avenue des Champs-Élysées à Paris. William L. Nicol et Edward R. Stoever étaient tous deux diplômés de Princeton, comme Henry Fairfield Osborn, président de ce musée de New York. Cela dit, la première preuve d'un début de négociation, est une note interne du musée, datée du 22 mai 1924, qui demandait si le président Osborn avait bien reçu les photographies du squelette de Cap Blanc que lui avait promises M. Grimaud le 7 février. Il est donc possible que le musée ait pris contact avec M. Grimaud au sujet d'une vente éventuelle, puisque cette note - émanant d'un certain *E.H.F.* et adressée à une certaine Miss Milligan - conclut qu' "il s'agit bien du squelette inconnu que nous avons eu tant de mal à retrouver".

Edward R. Stoever adresse une lettre à son ami Henry F. Osborn le 4 juillet 1924 précisant que les rapports qu'il lui a envoyés le 11 juin ont bien été transmis à M. Grimaud. De toute évidence, les collaborateurs d'Osborn avaient dès le début tenu à avoir en mains des documents prouvant l'âge et l'authenticité du squelette, avant de procéder à l'acquisition. C'est pour cela que M. Grimaud avait fourni des copies de la correspondance citée plus haut

(ayant trait à l'exhumation du squelette et à ses suites), tout en laissant les originaux en attente auprès des avocats. La lettre adressée à Osborn était donc accompagnée de cette correspondance ainsi que des photos du squelette *in situ*, et de l'article publié par Capitan et Peyrony. Le même jour, depuis sa résidence au château d'Aigne, commune d'Iteuil (Vienne), M. Grimaud lui-même écrit à Osborn au sujet de l'opinion de ses experts, selon lesquels "le squelette n'aura de valeur que si on prouve son âge géologique". Selon J. Grimaud, cela était facile à prouver à partir des correspondances avec Léon, Capitan et Perroni (*sic*) et aussi des photographies. Il fait remarquer que les outils qu'il avait présentés à la Société des Antiquaires de l'Ouest en 1911 provenaient de sédiments situés à environ 50 cm au-dessus du squelette et que les os devraient par conséquent dater de la même époque, voire plus. Il convient de noter qu'il fait également référence au "vrai squelette authentique que je vous ai adressé", ce qui montre que les ossements avaient été effectivement envoyés en Amérique au tout début de cette démarche et étaient sans aucun doute déjà arrivés à New York au début de 1924.

A présent, les choses commençaient à se mettre en place à l'American Museum of Natural History, bien que la réaction face aux documents adressés par M. Grimaud soit un tantinet ambiguë. Le 18 juillet, William Gregory, conservateur du département d'Anatomie comparée, écrivait à Osborn que, grâce à la correspondance, "il semble que l'authenticité de la pièce soit maintenant au-dessus de tout soupçon. La preuve de son appartenance à l'âge magdalénien est cependant moins sûre, mais j'accorderais une grande importance à l'autorité de M. Capitan et de M. Peyrony. Le squelette pourrait être mis en vitrine dans le département de Paléontologie des Vertébrés par un de nos collaborateurs les plus compétents et représenterait une très importante contribution à notre *Hall of the Age of Man*. En même temps, l'absence totale de matériel archéologique en réduit fortement la valeur muséographique, au point que le département d'Anthropologie ne conseillera pas l'acquisition de cette pièce".

Le 21 juillet, dans sa réponse à Gregory, Osborn lui demande d'aller voir Nicoll, qui est de passage à New York, et de lui expliquer pourquoi le musée ne pourrait pas accepter le squelette : "Comme vous le savez, c'est à cause d'un conditionnement peu soigneux et, également, par manque de matériel archéologique s'y associant. Nous allons faire en sorte que le squelette soit renvoyé dès que possible."

Le lendemain, Gregory écrit de nouveau à Osborn et lui fait part de son entretien avec Nicoll. Pour la première fois, on nous révèle le prix demandé par M. Grimaud pour le squelette : "J'ai bien essayé de décourager le propriétaire quant au prix de 12 000 dollars pour le squelette." De façon ironique, il ajoute : "Je suis persuadé que l'intérêt de M. Stoever et de M. Nicoll est purement patriotique. Ils sont tous deux Princetoniens et, par

loyauté personnelle envers vous, ils veulent voir le squelette exposé à l'American Museum. Je n'exclus pas qu'ils pourraient contribuer considérablement à l'acquisition de ce spécimen, bien que M. Nicoll représente le propriétaire. Je lui ai donné les noms de plusieurs musées aux Etats-Unis et, lorsque ceux-ci auront refusé la pièce - ce qui sera probablement le cas -, le propriétaire devrait être prêt à nous faire une proposition plus raisonnable. Il est certain que cette pièce serait un apport très prisé dans notre *Hall of the Age of Man*. M. Stoever est passionné d'archéologie et, si vous lui écriviez que nous n'avons pas les moyens d'acheter la pièce, peut-être trouverait-il l'argent pour en faire cadeau au musée ?"

Sur les conseils de W. Gregory, donc, Nicoll et Stoever ont pris contact avec un autre musée : le Peabody Museum à Harvard. Le 14 août, ils lui écrivent pour lui demander de faire transmettre les documents prouvant l'authenticité du squelette au Dr Ernest Hooton de cette institution. Comme prévu par Gregory, cette approche ne semble pas avoir rencontré plus de succès et, donc, le 2 octobre, Nicoll écrit à Gregory : "Je suis retourné en France, j'ai eu un entretien avec M. Grimaud, propriétaire du squelette, et j'ai réussi à le persuader que le prix demandé était un peu ridicule. J'ai réussi à le convaincre de baisser son prix à 3 000 dollars. En outre, il est maintenant d'accord pour un règlement en trois fois, c'est-à-dire : 1 000 dollars à l'acceptation de son offre, 1 000 dollars six mois après, et les derniers 1 000 dollars encore six mois plus tard."

Le 14 octobre, Gregory transmet à Osborn ce nouveau prix "beaucoup plus raisonnable" et ajoute : "Je suis convaincu que MM. Nicoll et Stoever font l'impossible pour faire venir le squelette dans notre pays, en loyaux hommes de Princeton qu'ils sont, et M. Stoever est très intéressé par l'archéologie. Compte tenu de la valeur considérable de cette pièce pour notre musée, je ne pense pas que le prix demandé aujourd'hui soit excessif."

---

**Planche 2.** Pour une carte postale, D. Peyrony (3e à partir de la gauche) pose devant la découverte du squelette du Cap Blanc. Mme Peyrony est à sa droite (Mormone et Henriette, éd. Loubatières, 1987, p. 114). Selon L. Capitan et D. Peyrony, le corps était "couché sur le côté gauche, le bras gauche replié et relevé, le bras droit avec le coude posé sur le genou droit et la main reposant sur la face. Les jambes étaient repliées au maximum et serrées l'une contre l'autre, les talons arrivant presque au contact du bassin. Le crâne a subi le mouvement de rotation très fréquent dans ce cas, la face sensiblement tournée vers la gauche et s'appliquant contre le haut de la poitrine". L'ensemble mesurait un mètre de long sur 0,60 m de large. L. Capitan indique une fosse sur son schéma (pl. 1, en bas). Compte tenu de cette flexion extrême des membres et du rachis, parfois qualifiée de position fœtale par les anciens auteurs, H. Breuil en faisait un squelette "ligoté" ou "ligaturé" (Breuil et Lantier, Payot, 1951, p. 315). En lisant cette description, on ne peut manquer d'évoquer trois squelettes, disposés de même, en hyperflexion et décubitus latéral gauche : Chancelade, Laugerie-Basse et Saint-Germain-la-Rivière. Le dessin en cartouche, d'après une photographie de D. Peyrony (Lormier, C.M.D., 1999, p. 8), rend compte de cette position, montrant en bas le crâne fracturé. Par rapport à la photographie, le corps est placé dans le sens indiqué par le dessin, le crâne dirigé vers l'observateur et le bassin vers le mur. La face regarde à gauche. Au-dessus du crâne, on voit : à droite, trois côtes et, à gauche, quelques vertèbres dorsales, régulièrement espacées. Plus à gauche encore, on distingue l'arrondi de l'os iliaque droit. Dans la concavité formée par le bassin, le rachis et le crâne (soit dans la partie inférieure et gauche du dessin), on voit bien les os longs des membres supérieurs et inférieurs, en flexion forcée (légende de la planche 2 et schéma de B. et G. D.).

La réaction d'Osborn, dans une note à Gregory du 22 octobre 1924, prouve que son intérêt a été ravivé, tout en soulignant la nécessité de "nous assurer qu'il sera possible de mettre en sécurité la totalité du matériel archéologique trouvé autour du squelette et d'en faire des moulages". Là, il semble avoir oublié sa déclaration antérieure selon laquelle il n'y avait pas de matériel associé ! Cette demande fut transmise à Nicoll le 28 octobre, et Grimaud obtint une liste détaillée de la part de G. Chauvet (de la Société des Antiquaires de l'Ouest). Cette liste, datée du 25 novembre 1924, énumérait tous les objets de Cap Blanc qu'il avait adressés à la Société en 1911, donc avant la découverte du squelette ! Le carton n° 1 contenait 26 grattoirs en silex ; le n° 2, 32 burins, grattoirs, *etc.* ; le n° 3, 28 fragments d'os et de dents de rennes ; le n° 4, 17 lames et des silex divers ; enfin, le n° 5, 28 lames, éclats et silex divers.

Depuis l'American Museum, Gregory écrit à Osborn le 6 décembre : "L'acquisition de cette pièce au prix de 3 000 dollars est très souhaitable, compte tenu de la plus-value qu'elle donnerait à l'exposition dans le *Hall of the Age of Man*", et il ajoute que, d'après M. Grimaud, les moulages des objets et des outils trouvés avec le squelette (*sic*) pourraient être négociés entre 500 et 600 francs. Cependant, Osborn transmet sa décision à Gregory le 16 janvier par une note disant : "Il nous sera impossible d'acheter le squelette Cro-Magnon, du moins cette année." Cette nouvelle est rapidement communiquée à William Nicoll qui la transmet à M. Grimaud.

## Et voilà Chicago

Pendant plus de 18 mois, ce fut le silence jusqu'à ce que Henry Field, du Field Museum à Chicago, entre en scène. C'est lui qui, par la suite (1927-1928), sera chargé de mettre en place la plus grande collection de matériel paléolithique d'origine française existant en dehors de la France (Bahn et Cole, 1986). Plusieurs versions existent sur la façon dont il a appris pour la première fois que le squelette de Cap Blanc était disponible. Dans un article, il affirme (Field, 1938, p. 88) : "Le Field Museum a appris que le squelette authentique se trouvait encore à New York et n'avait toujours pas été acheté à M. Grimaud", alors que dans ses mémoires (Field, 1955, p.118) il dit : "J'ai écrit à l'abbé Breuil qui m'a répondu que le squelette de Cap Blanc se trouvait à New York et qu'il avait toutes les raisons de penser qu'il était bel et bien à l'American Museum of Natural History."

Une lettre du 7 octobre 1926, adressée à H. Field par William Gregory, l'informa de l'identité du propriétaire du squelette, ainsi que du rôle

de Nicoll et Stoever, "qui se sont efforcés de rendre la transaction plus facile et agissent comme conseillers de M. Grimaud". Il ajoute que "M. Nicoll pensait que le prix serait maintenant de 2 500 dollars pour l'American Museum, mais je n'en suis pas certain". Le squelette se trouvait sans doute toujours à New York, puisque Field a demandé à visiter ce musée à la mi-novembre et que sa visite fut enregistrée par le musée "pour examiner le squelette aurignacien" (*sic*).

Le 27 octobre, Nicoll écrit à Field que "M. Grimaud est prêt à accepter un prix de 1 000 dollars pour le squelette, ce qui est bien inférieur à ce qu'il espérait obtenir au début [...]. Vous comprendrez que, M. Grimaud ayant proposé le squelette, en premier lieu, au Museum of Natural History au prix de 1 000 dollars, nous sommes bien obligés d'attendre leur réponse négative avant de pouvoir vous faire une proposition définitive."

Peu de temps après sa visite à New York du 15 novembre, Field écrit à Gregory le 20 du même mois, pour le remercier d'avoir pu examiner le squelette magdalénien, et lui demande de rédiger un courrier à Nicoll et Stoever "pour leur dire que l'American Museum a été obligé de renoncer à la proposition concernant ce squelette et que vous m'avez transmis tous les documents". Dans le document final dactylographié du 24 novembre, Henry Field fournit les détails essentiels sur le processus de l'acquisition. Il ajoute que "en tant que pièce anthropologique unique, sa valeur n'est pas élevée à cause du crâne fracturé. Ce serait toutefois un objet d'un grand intérêt à présenter dans le *Hall of Man*, puisqu'une copie de l'abri original pourrait être reconstituée. A ma connaissance, c'est bien le seul squelette magdalénien plus ou moins complet dans ce pays, et il constituerait donc une attraction intéressante pour le musée". C'est ainsi qu'il a recommandé l'achat au Dr Berthold Laufer, conservateur en chef des collections anthropologiques du Field Museum, et l'affaire fut conclue. D'après les mémoires de Field (1955, p. 118), un représentant du musée fut envoyé à M. Grimaud "avec 25 billets de mille francs (l'équivalent de 1 000 dollars) dans une main et un reçu n'attendant plus que la signature dans l'autre".

Puis il continue (*ibid.*) : "Quelques jours plus tard, un télégramme en provenance de Paris nous informait que le squelette de Cap Blanc nous appartenait. Je me suis aussitôt rendu à New York et, dans les sous-sols du Museum of Natural History, je l'ai emballé avec d'infinies précautions dans du coton, déposé dans une valise, et j'ai chargé le tout dans une cabine du train *Twentieth Century*. La nuit se passa sans incidents." Après réflexion, Field affirme dans ses mémoires que les os examinés à Chicago représentaient "un bassin féminin sans l'ombre d'un doute", alors que, comme indiqué plus haut, son article de 1927 parlait du squelette d'un jeune homme !

Ce squelette, dans sa nouvelle vitrine, fut placé bien en évidence juste à l'entrée du musée et présenté à la presse comme étant "le seul squelette

préhistorique aux Etats-Unis" (*sic*) et fit la une des journaux. Le premier jour, il vit venir à lui 22 000 admirateurs. "A midi, la foule était si dense autour d'elle (*sic*) que le capitaine de la garde [...] demandait au directeur de placer deux gardes pour faire circuler les gens dans l'ordre [...]. Le Field Museum n'avait jamais rien connu de tel auparavant [...]. C'était la première exposition, dans le nouveau bâtiment, à capter à ce point l'imagination du public et de la presse..." (*ibid.*, p. 119).

En 1932, le squelette fut retiré de l'exposition pour une restauration du crâne par T. Ito, sous la direction de Gerhardt von Bonin, du département d'Anatomie de l'université de l'Illinois (Field, 1938, p. 88). Selon von Bonin (1935), "lorsque le squelette arriva au musée, il était dans un état de propreté presque parfait, à l'exception de quelques os encore noyés dans une gangue d'une matière grenue et argileuse. Les os longs étaient dans un état de conservation presque parfait. Les ceintures pelviennes et scapulaires étaient légèrement endommagées, en particulier au niveau du pubis et de l'omoplate. La colonne vertébrale semblait complète, les vertèbres étant encore largement tenues en place par de la terre adhérente. On trouva douze côtes à gauche et dix à droite, ainsi qu'un morceau d'os assez délabré, apparemment tout ce qui restait du manubrium sternal. La colonne cervicale était fermement attachée à la mandibule et à une partie du maxillaire supérieur. Le crâne était fracturé en plusieurs fragments. Les os, d'une couleur brunâtre plus foncée par endroits, plus claire à d'autres, bien que quelque peu fragiles, sont assez solides pour permettre une manipulation convenable. Par endroits, du ciment dentaire a été appliqué sur les os pour éviter leur désagrégation."

Après une étude anatomique complète, von Bonin conclut que les restes étaient ceux d'une jeune femme d'une taille d'environ 1,56 m, âgée d'une vingtaine d'années. Dans une vitrine, près du squelette, le musée a construit un diorama grandeur nature, conçu par Frederick Blaschke. Seul squelette complet d'un Européen paléolithique exposé dans un musée américain, la femme de Cap Blanc attira plusieurs millions de visiteurs rien que dans sa première décennie à Chicago.

## Conclusion

En somme, les documents d'archives transférés au Field Museum avec le squelette nous fournissent la plus importante partie de l'histoire du voyage, depuis la Dordogne jusqu'à Chicago, de ce squelette unique et important : quand, comment, mais pas pourquoi ? Ils nous disent comment le propriétaire, baissant son prix de façon spectaculaire de 12 000 à 1 000 dollars, ne réussit à le vendre qu'au troisième intéressé. Il est plus intéressant encore de prendre connaissance du contenu des courriers originaux de ceux

qui ont exhumé le squelette, car ces lettres nous fournissent de nouveaux détails en même temps que la confirmation du fait - non publié dans le rapport officiel - qu'une pointe en ivoire était associée à la sépulture et que cette arme a peut-être provoqué sa mort.

Finalement, on remarquera que, par la suite, Henry Field a acheté quelques outils en silex de Cap Blanc pour son musée. La provenance de ces silex était indiquée comme étant "le Dr Lalanne". Ces objets sont numérotés de 196614 à 196674, et sont des silex banals, lames, éclats, grattoirs, burins et chutes de burins. En 1939, quatre de ces objets furent vendus par le Field Museum au père A. Jurica, du Saint-Procopius College, Lisle, Illinois : il acheta au musée un lot de 54 objets préhistoriques divers pour 40 dollars. La collection du Field Museum comprend également deux moulages grossiers en plâtre (numéro 227911 et 227912) de certaines parties de la frise de Cap Blanc : l'un des deux représente une petite tête de cheval tournée vers la droite.

Avec la coopération du Field Museum, nous espérons qu'il sera bientôt possible de réaliser les projets initiaux de 1912, mentionnés plus haut, et d'exposer un moulage du squelette, avec sa pointe en ivoire, en place, devant la frise sculptée, de manière à restaurer l'un des aspects les plus intéressants de toutes les études de l'époque glaciaire.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à exprimer leur profonde gratitude envers John McCarter, président du Field Museum of Natural History de Chicago, pour l'intérêt qu'il porte à ce sujet et pour avoir permis à l'un d'entre eux (P. B.) l'accès aux collections et archives ayant trait au Cap Blanc, grâce à l'amabilité de ses collaborateurs, en particulier le Dr Steve Nash.

Leurs remerciements vont aussi à Françoise Archambeau, qui a traduit le présent texte, traduction revue par Brigitte et Gilles Delluc.

J. A. et P. B.

## Bibliographie et sources

Archives du Field Museum of Natural History of Chicago (U.S.A.).

Bachechi, L., Fabbri, P - F. et Mallegni, F. 1997. An arrow-caused lesion in a Late Upper Paleolithic human pelvis, *Current Anthropology*, 38, p. 135-40.

Bahn, P.G. et Cole, G. 1986. La préhistoire pyrénéenne aux Etats-Unis. *Bull. Soc. Préh. Ariège-Pyrénées*, 41, p. 95-149.
Bonin, G. von 1935. *The Magdalenian Skeleton from Cap Blanc in the Field Museum of Natural History*. Medical and Dental Monographs, University of Illinois (Urbana), I, p. 1-76.
Capitan, L. et Peyrony, D. 1912. Trois nouveaux squelettes humains fossiles. *Revue Anthropologique*, 22e année, n° 11, novembre, 4 p.
Dahlberg, A. A. et Carbonell, V. M. 1961. The dentition of the Magdalenian female from Cap Blanc, France. *Man*, LXI, 48, March, 2 p.
Field, H. 1927. *The Early History of Man with Special Reference to the Cap-Blanc skeleton*. Field Museum of Natural History. Anthropology Leaflet, n° 26, 19 p.
Field, H. 1938. Cap Blanc Rock shelter. *Antiquity*, 12, p. 88-89 et pl. III.
Field, H. 1955. *The Track of Man. Adventures of an Anthropologist*. Peter Davies, London.
Frayer, D. W. *et al.* 1988. A case of dwarfism in the Italian late Upper Paleolithic. *American Journal of Physical Anthropology*, 75, p. 549-65.
Roper, M. K. 1969. A survey of the evidence for intrahuman killing in the Pleistocene. *Current Anthropology*, 10, p. 427-59.

# Les Périgordins au bois au XVIIIe siècle

## (La société du XVIIIe siècle à travers les procès forestiers)

par Nicolas ANDRIEUX[1]

**DEUXIEME PARTIE :**

*Voir tome CXXVII, 2000, pp. 589-611*

## II. Plaignants et accusés : s'enrichir ou survivre

Toutes les catégories sociales sont représentées, à la nature parfois typée des délits de chasse, pacage, coupe et vol de bois peut répondre une typologie sociale de leurs acteurs. L'indication précieuse des professions et des titulatures dans nos documents nous a permis de dresser des graphiques montrant leur répartition. Afin de mettre en évidence cette hiérarchie sociale, nous avons retenu la répartition socio-professionnelle par grands secteurs d'activité. Arbitrairement nous avons subdivisé en trois catégories le secteur tertiaire. Les 'services' regroupent les métiers dans le transport, commerce, justice, santé,... Les 'bourgeois' rassemblent tous les propriétaires aisés ou rentiers non-nobles : bourgeois de ville, 'sieurs', anciens militaires, membres du clergé... Ils incluent des individus vivant noblement ou ayant acheté une seigneurie. Mais l'absence de titre d'écuyer ou de chevalier, de décoration

1. D'après le mémoire de maîtrise (T.E.R. : travail d'études et de recherches) soutenu à l'Université de Bordeaux III, par Nicolas Andrieux, sous la direction d'Anne-Marie Cocula-Vaillières.

conférant la noblesse comme la croix militaire de Saint-Louis, ne nous a pas permis de ranger certains de ces membres dans la catégorie des nobles. Problème, beaucoup de bourgeois doivent avoir une activité professionnelle dans le commerce ou la justice, mais, seuls des titres sont inscrits sur les titulatures des procès. Pour la justice et au travers des dépositions des témoins, ils apparaissent comme appartenant à une classe aisée, dirigent leurs affaires, possèdent plusieurs métairies, supervisent et signent leurs actes judiciaires. Il est rare qu'un plaignant, en se présentant, passe sous silence les moindres de ses titres et fonctions, surtout s'il peut appartenir au second ordre. Une petite catégorie d'inclassables rassemble dans la rubrique 'divers' : les enfants (bergers), mendiants, vieillards... Les professions indiquant un métier artisanal ou commercial sont surévaluées. Car si certains sont dénommés charrons, meuniers, cabaretiers... ces activités peuvent n'être qu'occasionnelles. L'indication du métier permettait surtout de reconnaître l'homme et de le différencier de la masse des paysans. Donc, il existe un sous-enregistrement du nombre de travailleurs de la terre. De nombreux témoins et accusés se qualifient de laboureurs ou vignerons, alors qu'ils sont seulement métayers ou valets de ferme. Il est important de constater que l'on préfère se qualifier de 'laboureur' plutôt que métayer, état moins sous dépendance.

## 1. La société des plaignants : une hiérarchie de dommages

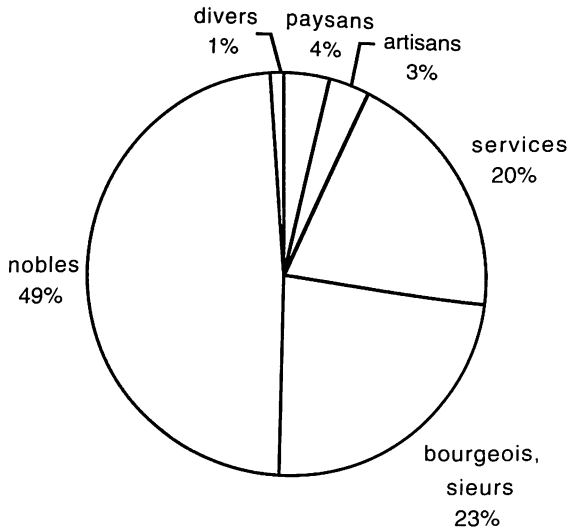


La catégorie de plaignants la plus importante est bien celle des nobles : 49 % (80 % en cas de délit de chasse). Ce grand nombre d'aristocrates (joint au tiers de nobles se plaignant pour un délit de coupe ou vol de bois), nous permet de distinguer différentes noblesses.

Il y a au sommet une haute-noblesse, absentéiste (bien souvent), aux vastes domaines fonciers et forestiers. Quelques grandes familles : les Hautefort ont des terres ou seigneuries de Cherveix-Cubas à Fossemagne en passant par Montignac ; les Talleyrand-Périgord possèdent des biens dans le Ribéracois et le Nontronnais, ils sont princes de Chalais, barons de Mareuil, marquis d'Excideuil, comtes de Grignols et Manzac ; les Nompart de Caumont La Force sont ducs et pairs de France, possessionnés dans la région de Mussidan, le Bergeracois et le nord de l'Agenais. C'est une noblesse de cour, agissant par ses procureurs d'office. Elle n'a sans doute ni le temps, ni le souci de plaider. Le marquis Emmanuel Dieudonné d'Hautefort, qui fut ambassadeur extraordinaire du roi à Vienne, possède son hôtel à Paris, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice dans le quartier de Saint-Germain des Prés. On trouve, en 1779, à la même adresse : Gabriel Marie de Talleyrand-Périgord. Les membres de ces familles occupent de très hauts grades dans l'armée ou la diplomatie : Emmanuel Dieudonné d'Hautefort est maréchal de camp d'armée du roi, Gabriel Jacques de Salignac, marquis de Lamothe-Fénelon, fut ambassadeur de France à La Haye en Hollande, Gabriel Marie de Talleyrand-Périgord est aussi maréchal de camp, gouverneur et lieutenant général de la province de Picardie et pays reconquis et commandant en chef de celle du Languedoc. Ces grands nobles ont des agents ou fermiers qui gèrent leurs domaines, de multiples gardes-chasses. Les régisseurs ou fermiers vivent au château : Arnaud de Lostange, marquis de Sainte-Alvère et de Monpezat, qui est gouverneur de la province du Quercy a pour agent le nommé Lafond au château de La Rue, à côté de Lalinde[2]. L'intendant de Charles Arnaud de Gontaud, duc de Biron, pair de France, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des ville et château de Landau, comte de Gurçon et autres places, a affermé par contrat du 2 juin 1716, les revenus du comté de Gurçon aux sieurs Jean et Izaac Barreau, frères, et Estienne Doucet, sieur de la Lidoire, pour une période de 9 ans : "se sont considérés comme en pais ennemi... en faisant couper de jeunes chênes que le seigneur suppliant faisait élever en guerennes... ou joignant les allées de charmes du grand jardin du château"[3]. A noter les immenses domaines de l'archevêque de Bordeaux, aussi détenteur des droits de chasse, au sud de la Dordogne, de Bigaroque à Belvès, avec la forêt de la Bessède.

L'immensité des domaines a permis à Elie Achard de Joumard, vicomte de Légé et de la Double (pour 31500 livres), au marquis d'Hautefort,

---

2. (8 B 29 - 1754. 8 B 227-1779. 8 B 67 - 1735. 8 B 147 – 1759). Arnaud de Lostange est aussi baron du Vignan de Lostange, de Limeuil, seigneur du Pied de Rege, Cadrieux, la Rue, grand sénéchal et gouverneur pour le roi de la province du Quercy, agit comme : "pére legal et administratif de Messieurs ses enfants iceux petits fils et heritiers de feu Monsieur et dame de Longua...".

3. (8 B 23 – 1725)

au baron de Villac, au marquis de Saint-Alvère, de vendre à des entrepreneurs des étendues importantes de forêt. Ces exploitations, les seules véritablement dignes de ce nom attestent qu'en Périgord, la forêt est bien aux mains de la noblesse. D'ailleurs on réserve volontiers le terme même de 'forêt' à une possession seigneuriale. Il s'agit pour ces nobles d'une source de revenus essentielle, destinée à maintenir leur train de vie, à accroître les revenus de la rente, à condition de ne pas trop abuser dans la fréquence des coupes et d'être entourés d'assistants restés dévoués. Dans le royaume, les patrimoines forestiers peuvent représenter jusqu'à 40% de certaines fortunes nobiliaires.

Mais ces terres souffrent de leur vigilance lointaine. A Fossemagne, c'est en s'égarant dans la forêt Barade que les sieurs Geffard et Ferregaudie découvrent les dégâts commis et s'enquièrent du nom du propriétaire. Le garde du marquis d'Hautefort avait été vu en train de s'aviner dès le matin avec de nombreux convives, alors que l'on "pille" la forêt du Lac Gendre, victime des délits multiples dont nous avons parlé. Tout comme dans la forêt de Lanmary où Charles de la Martonie, seigneur de Caussade, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, qui est lieutenant colonel au régiment des grenadiers de France, doit laisser ses biens à un nommé Latour "boulanger et fermier". Latour réside à Périgueux, pourtant c'est bien lui qui recrute les métayers qui se succèdent à la "basse-cour" du château de Caussade et dans les métairies dépendantes. Cette surveillance distraite n'est-elle pas une des causes des 'mauvaises' habitudes prises par les villageois des alentours, qui mènent pacager leurs cochons et bestiaux dans la forêt ? A son retour, Charles de la Martonie doit mettre bon ordre dans ses possessions (modestes comparées à celles du marquis d'Hautefort). Il dépose donc plusieurs plaintes pour des délits de coupe et vol de bois, fauchage de litière, vol de châtaignes, pacage et incendie[4] !

D'autres gentilshommes ont eu la surprise de voir leur héritage réduit, comme ces plaignants ; ils ont dû suivre en Espagne Philippe d'Anjou, le roi Philippe V : Antoine Armand, comte d'Aydie, seigneur de Vaugoubert, Quinsac et Labarde est lieutenant général des armées de sa majesté catholique le roi d'Espagne ; Charles de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, est grand d'Espagne de la première classe[5].

Ces seigneurs absentéistes peuvent aussi avoir délégué leurs droits de chasse à leurs gardes-chasses, ce qui ne va pas sans heurter les nobles restés sur place ou les tout récents anoblis, qui n'en reviennent pas quand des roturiers les concurrencent dans l'exercice de leur sport favori. En 1708, à Ginestet, Helias d'Evry a été vu chassant "dans les terres du tenement des Meynods appartenant à Henry d'Augeard", conseiller du roi en la cour du

---

4. (8 B 120 - 1752. 8 B 131 - 1755)
5. (8 B 78 - 1739. 8 B 58 - 1732)

parlement de Bordeaux. Il répond : "il se peut que l'on la veu passe a cheval avec son fusil sur larcon de la salle c'es en allant veiller aux contraventions qui se commettent sur le fait... de la chasse dans la terre de Maurens apartenante à M. le duc de la force duquel il est lieutenant de chasse... tira dans des retoubles a des oyzeaux de passage sans pour autant en tuer"[6]. Il est vrai que l'on se demande comment le duc peut se réserver à lui seul la prolifération du gibier, vu la taille des ses fiefs.

A Saint-Pierre-de-Côle, Sicaire Desforêt, sieur des Rivières, a même affermé la chasse du seigneur de Marquessac. Quand il tomba nez à nez, avec toute une troupe de seigneurs, sur les terres du marquisat de La Marthonie, c'est le drame. Effrayé, il ose pointer son arme sur le groupe qui rapidement l'entoure, déclarant : "puisqu'il faut mourir il faut mourir". Au même moment, Cezard Phebus François comte de Bonneval, colonel au régiment de Poitou "mit le pistolet à la main". C'est la demoiselle Sophie de Saint-Cosme, fille de chambre de la comtesse qui "ayant poussé son cheval, se mit entre le comte et le dit Desforest, le seigneur de Campagnac lieutenant de messieurs les maréchaux de france en Sarladois étant arrivé et ayant mis pied à terre dit audit Desforest qui estes vous, il luy fit reponce je suis Desforest, et le dit seigneur de Campagnac luy fit reponce qu'il scaurait de ses nouvelles et chacun se retira". La réplique finale traduit la décision du seigneur de s'en remettre à la justice.

Ainsi une importante noblesse d'épée (par ses nombreux officiers), aime à se fréquenter, restant entre elle. Parfois il faut longuement cheminer pour se retrouver. Mais, au détour d'une invitation à dîner au château voisin, "d'une partie de campagne" ou d'une chasse organisée en l'honneur de la visite d'un parent, on découvre, suprême outrage, un roturier en armes. A Saint-Pierre-de-Côle, ce fut entre les châteaux de La Chapelle-Faucher et de La Marthonie. Coezard Phebus François de la Molinière, écuyer sieur de Chambarant, capitaine au régiment de Poitou, de la paroisse de Gardedeuil, rappelle les circonstances du drame : "en se retirant de disner du chateau de la chapelle faucher environ les cinq ou six heures du soir pour se rendre au chateau de la Martonnie avec monsieur et madame la comtesse de Bonneval et le sgr. de Campagnac suivant le grand chemin qui est contre la riviere de la Colle entre le dit bourg de Saint Pierre de Colle et le chateau de Bruzat les dits seigneurs et dame de Bonneval ayant pris lautre chemin qui conduit aussy dudit Saint Pierre au presant lieu et qui est plus facile pour la litiere [attelée de deux mulets]..."[7].

---

6. (8 B 55 – 1708). Première affaire concernant le Périgord, il n'est pas étonnant qu'elle soit initiée par un parlementaire bordelais.

7. Sicaire Desforêt dit Las Rivieras, averti de l'arrivée de la maréchaussée de Nontron chez son père, "fut obliger de sevader et quiter le royaume pour eviter l'injure et l'affront detre emprisonné". Pourtant il contre-attaqua en justice, prétendant n'être armé que pour garantir la sûreté de sa route (8 B 57, 77, 78 - 1732,1738, 1739).

Cette société de nobles d'épée est à mettre en rapport avec les nobles ruraux, une noblesse campagnarde qui vit dans ses manoirs. Parfois cette noblesse semble étrangement endormie. Une quantité de veuves ou de vieux hobereaux soupirent dans ses châteaux ou repaires nobles. Les orphelins ont été mis sous la tutelle d'un oncle ou d'un grand-père, les fils sont partis à la guerre. En 1733, "haute et puissante dame marquise de puyguilhem, vilards, miallet, firbeys, et autres places, habitante du présent chateau, veuve a feu haut et puissant seigneur Messire Jacques François Chapt de Rastignac seigneur marquis desd. lieux agissant tant de son chef qu'en qualité de mere pitoyable de Messieurs ses fils et dud. feu seigneur..." porte plainte pour la coupe d'arbres chênes et châtaigniers par l'un de ses métayers : "au préjudice de Messieurs ses fils qui sont absents et au service de sa majesté et en age de minorité"[8]. Cet engourdissement de la noblesse périgourdine ne serait-il pas essentiellement sensible au travers des chiffres concernant les délits de chasse ? Alors que 95 % des plaignants pour délits de chasse sont nobles entre 1732 et 1739, cette proportion tourne autour de 60 %-70 % pour la seconde moitié du siècle. Cette chute s'explique aussi par le dépôt de plaintes émanant de particuliers non-nobles, de bourgeois qui entendent dénoncer des infractions de chasse et jalousent ceux qui s'adonnent à cette activité prohibée sur des terres nobles. D'autre part, beaucoup d'écuyers, de petits seigneurs, découragés, ne se retrouvent plus dans les affaires datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ils formulent souvent maladroitement leurs doléances : "A Monsieur le juge tenan la cour particuliere des eaux et forets..." écrit évasivement Charles d'Allogny, chevalier seigneur du Puy Saint-Astier, la Rolphie, Saint-Pardoux-la-Rivière et autres lieux. D'autres dames comme les de Labarde portent plainte pour des coupes de bois effectuées dans des biens qu'elles possèdent en indivis : "une piece de bois dauthe futée en guerenne et foret de 200 journaux" et "un estang bordé d'une rangée de chaînes daute futée", les deux dames (Dame Jeanne Dubaris et Dame Marguerite de Champagnac) habitent le repaire noble Delage, paroisse de Valeuil, les trois demoiselles (Anthoinette Damoiselle Delabarde, Jeanne Damoizelle du Repaire, Magdelaine Damoizelle de Chastilhon) habitent le château de Labarde, paroisse de Saint-Crépin-de-Richemont, voilà sans doute un bien modeste château[9] !

Des anoblis, à l'origine douteuse, ont acheté des seigneuries. Ils se croient détenteurs des droits de chasse et adoptent le mode de vie noble. Ils

---

8. (8 B 60 – 1733)

9. (8 B 23 – 1727). Voici quelques-uns de ces personnages aux petites seigneuries comme Philippe de la Barthe, chevalier seigneur de Campagne et de Brassat, haut-justicier de la moitié de la paroisse de Campagne ; Philibert de Boudin, écuyer seigneur de Saint-Laurent ; Charles, puis Jean-Louis d'Hautefort, comtes de Marquessac seigneurs de Bruzac (ils ont même affermé leurs droits de chasse à Sicaire Desforêt) ; François de Raffiersac, seigneur de Tursac, Marlac et Puymartin ; Bertrande de Valbrune, dame de la Meynardie, habitant le château de Juilhac (8 B 23 - 1727, 1730).

revendiquent les titres des anciens seigneurs de la terre. Certains ne sont à la tête d'aucune juridiction et ne sont pas hauts-justiciers[10]. N'y a-t-il pas, parmi eux, quelques usurpateurs habiles qui tentent d'accaparer les recettes fiscales liées à la perception des amendes pour délits de chasse ? Ceci expliquerait le silence de la Maîtrise quant à la suite donnée à beaucoup de leurs plaintes, au début du siècle. La Table de Marbre n'aurait pas donné l'autorisation d'instruire l'affaire par les juridictions locales périgourdines, décourageant ainsi beaucoup de hobereaux de s'aventurer en justice. Pourtant, il y a les trois coseigneurs de la vicomté de Rousille : Jean-Baptiste de Cosson, chevalier seigneur de la Sudrie, Creyssensac et François et Jean-François de Tessières, chevalier seigneur de la Bertinie. Ils défendent chèrement le titre de haute-justice attaché à la terre qu'ils viennent d'acquérir en commun. Origine plus obscure, encore, pour François du Castain, seigneur des Taboissies qui n'est apparemment pas noble. Il se déclare pourtant seigneur haut-justicier des Taboissies, la Belletie, le mas Respaud et la Coutandie (des métairies ?). Il entend dénoncer la chasse que Léonard Bierge fait jusqu'à la porte de son château, à Cendrieux : "ou il tira plusieurs coups de fuzil, sur des perdreaux dont les dragées aller rejalir jusque sous le toit du château". En fait de château, "l'information" nous apprend que des témoins travaillaient à sa construction et qu'il s'agit tout au plus d'une gentilhommière. Son propriétaire et son nom sont encore mal connus dans le pays. Jean Pasquet, maître maçon, ne parle pas du château où il travaillait mais simplement "de la maison neuve pour monsieur des Tabouilles"[11]. Quant au fameux Jean de la Peyronye (ou Lapeyronie), seigneur du repaire noble du Claud, qui lui aussi tient à sa particule, il évoque son contentieux avec Léonard Gaillard, seigneur de Vococour en partie de la ville et paroisse de Thiviers et châtellenie Delage de Négrondes, avocat en la cour comme lui, en disant : "ne point connaitre de fief audit sieur gaillard quoique il loge et habite la maison noble de Vaucour et que si les biens des feu seigneurs de Vauquecquour ont esté gratifies de queque erection elle a toujours este ignorée du repondant et de tout le monde et que cette erection prétendue si elle existe n'a jamais esté faitte que pour les services randus par les feu seigneurs et nullement pour un roturier ce qui et la qualité dudit Gaillard qui en a este longtemps fermier et concierge"[12]. Chacun tente, soit en pratiquant la chasse, soit en en revendiquant les droits, de se faire reconnaître pas seulement comme nobles (ils le sont !), mais comme détenteurs des mêmes privilèges que l'ancienne noblesse, celle qui les a

---

10. Valentin de Cremoux, chevalier seigneur de Borie Petit, près de Périgueux, ou Bernard Ducheyron, écuyer seigneur de la Loubarie à Eyvirac, conseiller du roi au présidial de Périgueux (8 B 23 - 1727, 1729).
11. (8 B 217 – 1778). Vicomté de Rousille ou Douville, associé au château de Barrière, près de Villamblard (8 B 64 – 1734).
12. (8 B 121 – 1752)

précédés. Ils ont ajouté une particule à leur nom patronymique, puis les noms des terres qu'ils possèdent. L'essentiel est bien d'impressionner, de faire illusion, puis d'être reconnu et accepté comme un privilégié authentique !

Seule la noblesse de robe, ayant acheté une charge de secrétaire du roi ('savonnette à vilains') ou étant officier dans des cours souveraines de justice, est sûre de son droit. Beaucoup de ses membres, issus du parlement de Bordeaux, sont aisés et absentéistes : Léonard de Paty, chevalier seigneur baron du Rayet, Monseyssant, Luziès, de la comté de Beaumont et autres lieux, est conseiller au parlement de Bordeaux. Il réside, rue du Loup, paroisse Saint-Projet. C'est un habitué de la Maîtrise, plusieurs plaintes à différentes époques sont envoyées en son nom par un procureur particulièrement efficace, le sieur Guillaume Duffaud, qui habite son château de Luzier, paroisse de Naussannes[13]. Dame Jacqueline de la Brousse de Saint-Geyrac est veuve d'un parlementaire bordelais, Charles Delpy, "en son vivant conseiller du roy au parlement de Bordeaux". Elle a affermé pour un contrat de 9 ans (comme souvent) les terres de sa seigneurie de Beyssac située sur les paroisses de Sireuil et Marquay à Pierre Dauré, sieur de Lacombe, de Saint-Geniès, avec la défense habituelle de couper tout arbre vert ou sec. Or, il "a reduit en charbon et vendeu et fait couper plusieurs autres arbres propres à faire du bois d'ouvrage profitant de la confiance que la suppliante avait en luy et de l'éloignement ou elle estait de la seigneurie... vendit le charbon au nommé Poujadou facteur dans ce temps à la forge de Bayssac appartenant a monsieur le comte de La Rocque". Bien sûr la version des faits relatée par le fermier est toute autre, c'est la dame qui donna l'ordre de "couper sa guerenne". Il compta les frais de son travail sur la somme avancée pour le contrat d'affermage. C'est aussi elle qui demanda de réduire les souches de châtaigniers morts lors de la gelée de 1709 et d'élaguer ailleurs. Il en fit faire 25 brasses, réservant la moitié "pour faire vivre" le métayer de la plaignante "dont un noyer que le vent avait arraché". L'entretien des bâtiments a posé problème, selon Lacombe : "les batiments de la mte. de la fargue menassant ruine lad. dame de Beyssac donna ordre a des charpentiers de couper des arbres pour reparer et etayer lesd. batiments, porta les depouilles dud. bois a une charbonniere qu'il avait fait en vendit le charbon et en compta le reveneu a lad. dame de Beyssac et luy qui repond en est pour la depanse et nourriture des bouviers". Jacqueline de la Brousse exige une confrontation de l'accusé aux témoins : "pour le forcer a abandonner le deguisement des faits". On joue sur les termes du contrat, la précision d'une directive orale, comme la promesse faite à l'épouse

---

13. (8 B 229 - 1780. 8 B 233 – 1781). Le château est actuellement sur la commune de Beaumont-du-Périgord. De même Messire Joseph de Gillet, chevalier seigneur de Lacaze, conseiller du roi en tous ses conseils, est premier président de la cour, lui appartient la baronnie de Cussac près de Bergerac, à Pontromieu et Saint-Germain (et Mons) (8 B 25 – 1731).

de Lacombe d'une robe de chambre. Est-ce une coupe d'arbres verts ou un arrachage d'arbres secs ? Les clauses du bail sont-elles suffisamment précises quant à l'entretien de la réserve ? On a ébranché mais : "aux endroits où il y a en avait plus qu'il ne fallait". Que faire du noyer déraciné, comment chauffer le métayer ? Notons la terrible gelée de l'hiver 1709 qui a décimé le châtaignier en Périgord, 23 ans après, on arrache encore des arbres morts cette année-là ! La plaignante ne parle jamais des ordres qu'elle a donnés. Elle campe sur l'interdiction figurant sur le bail. Alors que l'accusé rétorque par la présentation de ses comptes et des frais occasionnés. Qu'elle a été la destination de l'autre moitié des 25 brasses ? Entre la Dame et son fermier, il n'est pas question de privilèges et d'affermage des droits féodaux (cens), mais de revenus de la terre et d'argent dû[14].

C'est le triomphe de la gestion domaniale mais le cadre de l'exploitation en ferme est bien étroit. Les motifs des plaintes de la petite ou récente noblesse sont besogneux. On voit poindre le nœud de nombreux conflits forestiers entre les propriétaires moyens et leurs dépendants : le non respect des baux de métayage ou fermage. Saisissants contrastes chez cette noblesse périgourdine. Elle peut tout aussi bien (à l'exemple du voisin de Jacqueline de la Brousse : le comte de La Rocque, à Saint-André d'Allas) commanditer le travail d'une forge, négliger la surveillance d'une forêt (marquis d'Hautefort), et se montrer intransigeante sur la conservation de ses droits de chasse (Jacques de Taillefer) !

L'engourdissement progressif, l'absentéisme de la noblesse de cour ou d'épée ne laissent-ils pas un champ libre ? Le cadre naturel périgourdin est déjà une tentation bien grande pour ne pas y goûter ! Les chasseurs vont lancer leurs offensives, multipliant les excuses à leurs excès, comme les ravages causés par la prolifération du gibier. Les fils de la noblesse périgourdine sont partis mettre leurs épées au service du roi ! Qu'à cela ne tienne, les fils de la bourgeoisie ou des anoblis arpenteront à leur place chemins et sous-bois. Toute la forêt voisine constitue une tentation. Les métayers et fermiers profitent de l'absence du propriétaire, mais les contraventions vont de véritables 'pillages' avec incendies à 'quelques abus', comme à Sireuil. La haute noblesse apparaît presque laxiste face à l'intransigeance des propriétaires bourgeois ou 'anoblis', modérée face aux jalousies suscitées par le déchaînement des chasseurs.

Sieurs, bourgeois et autres 'émancipés' de la terre : si 49 % de l'ensemble des plaignants sont nobles, la proportion est amplifiée par les délits de chasse. Si l'on examine la catégorie des plaignants pour délits de coupe et vol de bois, l'équilibre majoritaire change.

---

14. (8 B 25 - 1725 et 8 B 71 – 1739) Est-ce ces déboires qui conduiront à vendre propriété et château au comte de Beaumont de La Rocque ?

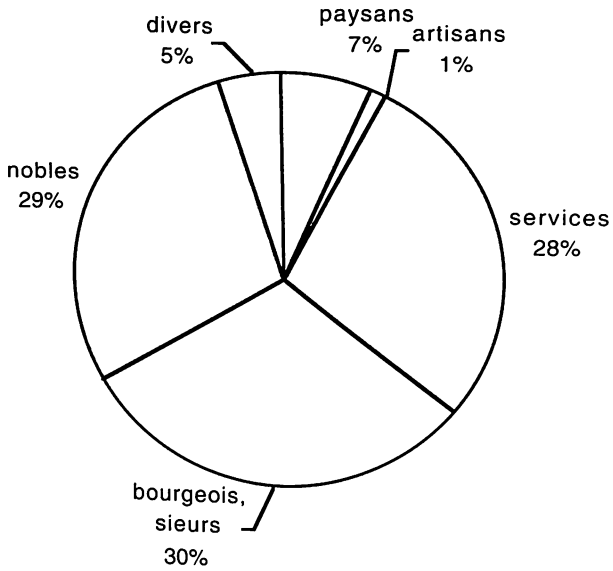


Il n'y a que 29 % de nobles contre 30 % de bourgeois et riches ruraux. Cette catégorie de ruraux émancipés cumulée à celle des métiers de services (justice, médecine, commerce...) représente 58 % (toutefois 56 % des plaignants pour pacage restent nobles, avec une forêt proprement seigneuriale). Ce graphique montre bien, en Périgord, l'importance d'une catégorie 'émancipée' de propriétaires non-nobles. Un groupe suffisamment puissant pour effacer le groupe des nobles dans les sollicitations auprès du tribunal des Eaux et Forêts, maîtres dans l'art de la chicane, rapidement enclins à se plaindre d'un problème de confronts. L'exposé de leurs doléances diffère de celui du second ordre. Les nobles, de par la nature de leur patrimoine foncier et forestier, ont une vue plus globale des délits commis. Parfois, ils synthétisent les récriminations accumulées depuis plusieurs années contre les paysans. Le groupe des bourgeois est le plus intransigeant quant à l'intégrité de ses terres. Pas de problèmes de pacage dans des forêts qu'ils n'ont pas. Par contre, le moindre arbre coupé dans une haie limitrophe sera dénoncé. N'est-ce pas l'attitude symptomatique du nouvel arrivé ou de l'enraciné, scrupuleusement vigilant ? Leurs suppliques encombrent la Table de Marbre de Guyenne, ils n'ont pas de juges au château ou locaux à invoquer. Quels sont les membres de ce groupe social ?

Pas évident de répondre. Les plaignants dénoncent des faits. Comme les nobles, ils ne parlent pas d'eux. Toutefois, il est bon d'y noter l'importance des bourgeois de ville, notamment les bourgeois de Périgueux. Ces privilégiés se considèrent comme nobles. Ce groupe, imbu de ses

prérogatives, étend ses biens sur toutes les paroisses de la grande périphérie de la ville. Ils ne résident pas vraiment sur leurs terres, généralement des métairies. Mais ils peuvent avoir leurs 'campagnes', où ils se retirent occasionnellement. En cas de délits, leurs métayers les envoient chercher en ville. A Champcevinel, on coupe des chênes dans une muraille sans mortier appartenant à François Philibert Chaminade, avocat en la cour, bourgeois de la ville de Périgueux, habitant la paroisse Saint-Front. L'opération déclenche la panique chez ses métayers, qui peuvent craindre de se faire accuser. La fille de la bordière, qui gardait ses brebis dans un pré contigu, demande aux ouvriers d'arrêter la coupe puis court prévenir sa mère, Anthoinette Breton : "elle luy dit maman on coupe l'arbre de monsieur de Chaminade avocat... sur ordre du sieur Fayolle... arrivé a la cime du terrier la dep. entendit une voye qui criat qu'on n'avait qu'a le couper laquelle elle distingua pour etre celle dudit sieur Fayolle". Ne pouvant arrêter la coupe, la jeune bergère est dépêchée par ses parents vers Périgueux pour y prévenir l'avocat, propriétaire des lieux. Tous ont à se plaindre d'un délit mineur[15]. Aucune entente à l'amiable ne semble possible, surtout s'ils s'opposent entre eux. François Sicaire de Lapeyronnie, sieur de la Faugetie, "noble citoyen" de la ville de Périgueux, se plaint, en latin, de la coupe "des vestiges d'une haie" et du déplacement de bornes dans sa propriété d'Eyvirat : *"Semel malus semper presumitus malis in codem genere mali"*, déclare-t-il[16]. Cette oligarchie municipale est particulièrement embarrassée par son long procès des francs-fiefs. Si certains ne possèdent qu'une seigneurie, d'autres sont entrés d'un pas plus assuré dans le second ordre en s'offrant une des 'savonnettes à vilains', c'est-à-dire la charge de conseiller du roi (qui confère la noblesse à la deuxième génération), comme Bernard Ducheyron ou Louis de Méredieu, mais ils ne sont pas hauts-justiciers[17]. Il y a aussi des marchands. Le délit qui oppose deux d'entre eux, apparaît comme exemplaire : François Montet, sieur de la Grèze, bourgeois et marchand de Périgueux, raconte que dans sa métairie de Boulazac le sieur Palis de Laubarède, bourgeois et marchand de

---

15. (8 71 – 1736). On pourrait citer : Guillaume Varaillon, sieur du Parc, qui se plaint de la coupe de trois ormeaux dans sa propriété de Tocane ; Anthoine Robeynt, sieur de Lamezanie, à qui l'on a ébranché un noyer dans sa métairie de Sorges ; sieur Jean-Baptiste Allemand, une haie de buissons blancs et autres arbustes ou sieur Jean-Baptiste Loupiac, deux châtaigniers à Razac (8 B 56, 57 - 1731, 1732).

16. (8 B 215 – 1777)

17. François Pontard, possède une métairie à Saint-Astier, est conseiller du roi, commissaire contrôleur général aux saisies réelles de la sénéchaussée, bourgeois et habitant de Périgueux (8 B 71 – 1736). Louis de Méredieu, seigneur de Mournac, conseiller du roi en la sénéchaussée et présidial de Périgueux, "entre autres métairies qu'il posséde", est en conflit, à Coursac, avec les frères François d'Alby, sieur du Perrier, bourgeois de Périgueux, ancien garde du roi, habitant paroisse Saint-Silain, et Raymond d'Alby, ancien gendarme (8 B 140 – 1757). Quant à Eymeric de Méredieu, écuyer seigneur d'Ambois, futur maire 'imposé' à Périgueux, on coupe des chênes dans son "repaire noble de Boulazac", où il possède plusieurs métairies (8 B 76 – 1739).

Périgueux "arriva precipitament avec un autre particulier tous deux armés d'un fusil... s'ecria violament contre le nommé Pierre Mariau a qui le suppl. avait donné charge d'élaguer les dits arbres qu'il n'avait qu'à dessendre sur force... tout de suite il se saisit de son hachereau" puis envoya son métayer charger tout l'élagage. L'accusé ose se disculper en prétendant avoir un fusil parce qu'il chassait : "avec ses neveux Delage, s'approchérent au bruit que faisait le coupement... cela fait soixante ans que son metayer jouit de la haie"[18]. Cette affaire révèle la bénignité des faits reprochés, l'attitude intransigeante et violente de l'accusé, la prise à partie des métayers dans des enjeux qui les dépassent. La chasse attroupée de l'accusé n'est même pas dénoncée ou relevée par les officiers de la Maîtrise ; c'est d'ailleurs le chapitre de la cathédrale de Périgueux qui détient les droits de chasse.

Les procès nous permettent de faire un tour dans le paysage suburbain. Les faubourgs de Périgueux apparaissent comme composés de prés, jardins et petits bois. Des toponymes disparus se font jour. Pierre Vincent Faure, écuyer seigneur de Gardonne, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, porte plainte contre Jérôme Colinet, fermier du nommé Barricot au "village des Andrieux", paroisse Saint-Jean de la Cité : il a coupé trois châtaigniers dans le bois taillis "des Guillots dependant du domaine de Gardonne"[19]. Quant au droit de chasse ou de port d'armes, les bourgeois de Périgueux semblent se l'être arrogé sans plus de difficulté. Seul, Pierre de Jay, écuyer seigneur de Beaufort, tente de leur résister : il "a été bien surpris a son arrivée de bordeaux ou il est resté depuis quatre mois a la poursuite de divers privés... qu'il ne luy restait plus de pigeons et qu'on en trouvait tous les jours de morts et de blessé a coup de fusil", dans ses fiefs de Barrière et Beaufort où il a son château. Jean-Baptiste Beaudry, le cadet, du lieu de Balzac, paroisse de la Cité, bourgeois de Périgueux, âgé de 16 ans, "tira sur des tourterelles qui estaient dans une piesce de terre de chanvre et de bled despagne dans son fond lui appartenant en toute nobilité...". Mais l'accusé dénie avoir publiquement déclaré "qu'il voulait que les pigeons du sieur d'Eglize neuve eussent des grellots pour les distinguer de ceux du sieur de beaufort et afin de les tuer quand ils viendraient dans son bien... et qu'il ne voulait pas en laisser jamais un". Non content d'éructer contre les pigeons picorant son maïs, il s'en prendra à deux des témoins du châtelain et lors de la confrontation les accuse d'avoir volé de la laine au nommé la Plaine, cabaretier, à Notre-Dame des Vertus[20]. Un des privilèges des bourgeois de Périgueux semble bien celui du port d'armes, mais pas de chasser sur des terres nobles.

---

18. (8 B 136 – 1755)
19. (8 B 219 – 1777). A Saint-Georges, il y a le pré de messire François Roche, seigneur de la Rivière, où l'on coupe une haie, ou *"le pred et claud"* du sieur Méredieu d'Ambois (8 B 140 – 1756).
20. (8 B 129 – 1754)

Les bourgeois d'autres villes sont rares. Bergerac n'a pas de consulat. Mais Domme et Villefranche-du-Périgord semblent dotées de cette institution municipale. Certains sont bourgeois de Bourdeilles, d'Excideuil, Belvès ou Thenon. Hors des villes, certains se qualifient de bourgeois en fonction du bourg qu'ils habitent. Hellie Beauregard est bourgeois du bourg de Saint-Rabier, le sieur François de Gorce, seigneur de Broussouneix, est bourgeois du bourg de Miallet[21].

Les anciens militaires ne sont pas des officiers, grades réservés aux nobles. Mais, ceux qui couronnent une carrière bien remplie par une croix de Saint-Louis se voient conférer la noblesse, après 1750. Ce sont des sous-officiers ou gendarmes, ils ont acquis de l'ancienneté. Ils viennent prendre leur retraite en Périgord, certains se retrouvent parmi les bourgeois de Périgueux. Le pécule amassé au service du roi leur a permis d'acheter une ou plusieurs métairies, suffisamment pour les faire vivre. Parfois ils ont hérité et s'ils sont toujours en garnison, ont eu bien du mal à surveiller leurs biens, comme Léonard Jeanssen, grenadier au régiment de Médoc, du bourg et paroisse de Saint-Vincent-sur-l'Isle, en garnison dans la ville de Bordeaux[22]. A Creysse, Jean Gillet des Bertranoux, lieutenant au régiment de Chartres peut se plaindre : le "coupement des derniers chenes luy a fait decouvrir l'enlevement du premier qu'il avait toujours ignoré soit à cause de son absence hors de la province soit qu'il a habité fort peu sa campagne...". Les métayers "profitant de son absence font couper soit pour tout le temps que la guerre à durée soit depuis qu'elle est finie ayant été obligé de faire plusieurs voyages"[23]. Fiers du devoir accompli envers le roi, certains touchent une pension. Le nommé Defieu, invalide, chasse sur les terres de Léonard de Paty, baron du Rayet et Luziès, à Montaut en 1781, "disant qu'il passerait et repasserait partout ou il lui plairait... sans que personne ozat lui oter son fuzil, que c'etait le roy qui lui avait donné"[24].

Quant aux ecclésiastiques, ils peuvent porter plainte pour des biens qui leur sont personnels : François Parade, de la compagnie de Jésus et syndic du collège de Périgueux, a un bois "jarrigeal", situé "au hire de marival", paroisse de Marsac. Ils gèrent aussi des biens temporels appartenant à des communautés religieuses : Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur abbé de l'abbaye royale de Tourtoirac, grand archidiacre en l'église cathédrale Saint-Etienne - Saint-Front de Périgueux a des déboires dans son temporel de la forêt du Portail, à Tourtoirac, en 1735[25].

---

21. (8 B 219 - 1777. 8 B 230 – 1780)
22. (8 B 231 – 1780). Citons aussi Louis de Royneau, sieur de Bouscaut, ancien gendarme de la garde du roi, à Montferrand-du-Périgord (8 B 234 – 1781).
23. (8 B 26 – 1739)
24. (8 B 233 – 1781)
25. (8 B 25 - 1735, 1736)

Peu de curés se plaignent et généralement leurs biens personnels ne sont pas situés dans la paroisse où ils prêchent : François Dumas, docteur en théologie, curé de la paroisse de Puy de Fourche, a des biens dans la paroisse de Bruc, près de Saint-Astier. Reconnaissants, certains prêtres auront légué leurs biens à leur ancienne servante : Marthe Angelle Philip, "heritiere et bientenante de feu messire Pierre Leygne en son vivant pretre curé de La Monzie", a hérité, en 1732, d'une métairie "consistant en maison grange jardin preds et terres labourables"[26]. Les curés se montrent en revanche beaucoup plus sensibles aux délices de la chasse. Ils sont donc plus nombreux dans les rangs des accusés. Il ne faudrait pas oublier le rôle fondamental qu'ils jouent lors d'ententes à l'amiable. Ils servent d'arbitres, on leur demande de trancher des litiges. Ils servent parfois de porte-parole à la paroisse alors que des chasseurs traversent les vignes ou les champs de blé et maïs en épis, comme à Soudat et Varaignes "sur le murmure plaintif de ses paroissiens qui souffrent de ses sortes de vexations et gémissent dans le silence", surtout s'ils y possèdent quelques biens et que la chasse à lieu juste avant la récolte, sur des champs qui n'ont pas encore vu passer les décimateurs[27]. Des communautés religieuses sont détentrices de droits de chasse, elles ont des seigneuries : le chapitre de la cathédrale Saint-Front de Périgueux, sur les paroisses de Bassillac, Sainte-Marie-de-Chignac et Marsaneix (entre autres) ; l'abbaye de Peyrouse à Saint-Martin-de-Fressengeas, monastère bien peu peuplé de moines, les deux frères Deneaux s'en partagent les revenus temporels, don Louis Deneaux est prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame de Peyrouse et don Jean-François Deneaux en est syndic[28].

Ce qui frappe, c'est l'état de délabrement de nombreux couvents. L'indigence qui y règne, entraîne une série de requêtes auprès de la Maîtrise, demandant l'autorisation de couper des bois dans les temporels, pour procéder à des réparations urgentes : le supérieur des religieux minimes de Plagnac, en pays de Gurçon, demande l'autorisation de couper des baliveaux pour faire : "un grenier a paille et a foin au dessus du cloitre" et "refaire lescurie et boulangerie qui menacent ruine". Quant à Jean Gilbert Célestin de Raymond, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Châtres en Périgord, il lui appartient "un bois fort ancien composant le quart de reserve sur le retour, en partie couronné et tombant par vetusté, pouvant contribuer à faire... des réparations dans lad. abbaye". Il demande qu'il soit coupé, car âgé de plus de 40 ans, alors que des voisins "dans l'usage de mettre rouir le chanvre dans l'etang dependant de l'abbaye", le lui coupent sans distinction d'âge[29].

---

26. (8 B 143 - 1758. 8 B 57 – 1732)
27. (8 B 131 – 1754)
28. (8 B 215 – 1775)
29. (8 B 35 - 1755. 8 B 50 – 1776)

Mais les 'sieurs' constituent avant tout le gros des bataillons des contrevenants pour délit de chasse.

## 2. La compagnie des chasseurs : les 'sieurs' sachant chasser

Nous sommes encore loin d'avoir défini ce groupe social, il nous échappe. Qui sont ceux que les paysans appellent les "sieurs" ? Ces propriétaires terriens suffisamment oisifs pour pouvoir pratiquer la chasse et porter le fusil. Comme en négatif par rapport à la masse des nobles qui se plaignent pour délit de chasse, on trouve accusés ces 'bourgeois de la terre'. Ils représentent 49 % de l'ensemble des accusés pour délits de chasse : c'est un déchaînement ! L'irrespect des privilèges est croissant et se généralise à toute la société : 24 % de professions issues des services, 1 % de travailleurs de la terre, 4 % de nobles non détenteurs de haute-justice... Toutes les catégories de ruraux 'émancipés' sont concernées : les bourgeois, les anciens militaires, les officiers de justice, les commerçants, les curés, les fils de famille et les étudiants (médecine, droit ou philosophie). La rupture est consommée avec la société 'féodale' et ses règles.

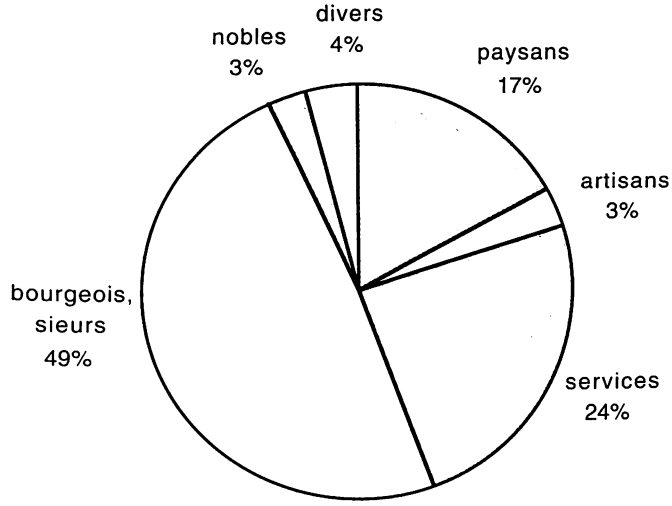


Ils chassent ouvertement parfois bruyamment, alors que les paysans ont toujours essayé de pratiquer un braconnage discret (il n'y a que 17 % de travailleurs de la terre accusés). Ainsi Pierre d'Abzac de Bigaroque et sieur Pierre Larroque, invalide, de Belvès, ne chassaient pas, mais apportaient chez le frère de l'ancien garde du corps, "qui est conservateur du prince ferdinand

archevêque de bordeaux", un filet à alouettes qu'ils avaient trouvé sur leur route. On peut soupçonner un braconnage paysan régulier et sûrement 'intensif' vu la pression démographique au XVIII^e siècle, des châtiments corporels touchent les plus "incorrigibles et obstinés". Mais les 'sieurs' de Belvès vont-ils payer pour les braconniers et servir "d'exemples aux autre" ? Il est vrai qu'ils aiment à se promener en armes sur leurs terres. Aucune ordonnance, n'est parvenue à les désarmer. Sicaire Desforet peut se croire persécuté par le comte de Bonneval : il ose argumenter "qu'il doit être permis à un honnete homme bourgeois de père en fils de porter un fusil tant pour la deffance de sa personne que pour garantir les fruits de son bien de l'invasion des volleurs ou du dommage cauzé par les bettes féroses"[30].

En fait, peu trouvent des excuses, ils ont forcément entendu parler des interdictions et privilèges seigneuriaux. Il existe une défense absolue (y compris pour les gentilshommes) de chasser depuis "le premier jour de mai jusqu'à la dépouille" des récoltes, particulièrement les dimanches et jours fériés. Seule une moitié de décrétés est allée rendre son "audition" à Bordeaux, auprès du Maître-particulier des Eaux et Forêts. Il y a ceux qui ont le prétexte d'être collecteurs d'impôts. Certes compréhensible pour les huissiers aux tailles, le port d'une arme est-il nécessaire aux décimateurs : "voulant savoir si certains quartiers de vigne étaient finis de ramasser" ? D'autres s'égarent ou suivent les gardes-chasses. A Soudat, les chasseurs ne comprennent pas l'attitude du curé : "d'autant que les comtes de Javerlhac ne s'en sont jamais formalisés". C'est en aidant le garde chasse à poursuivre les renards que leurs chiens levèrent un lièvre : "craignant qu'ils ne se perdisent d'autant qu'il commençait à se faire tard [Nicolas Crépin, sieur de Saint-Romain] prit un cheval pour les joindre et rompre les dits chiens et empecher qu'ils ne fusent dans les bleds". Mais quand le Maître-particulier, reprenant les déclarations des témoins, fait remarquer qu'ils ont été vus depuis des années (y compris le jour de la Saint-Julien, fête de Soudat), s'il est vrai qu'ils menaçaient "qu'après les raisins amassés il [François Charon, abbé clerc tonsuré, âgé de 22 ans] voulait faire bruler une livre de poudre à la porte dud. sieur curé de Soudat pour faire sortir les lapins de ses choux", il entend bafouiller "avoir pu dire qu'il irait battre la haye des vignes du sieur curé de Soudat pour voir s'il y avait quelque lièvre". Ainsi les masques tombent, les chasseurs sont allés trop loin. Des pressions ont été faites, quand les accusés apprennent qu'une information est ouverte contre eux, ils rendent visite aux témoins pour les 'prier' de se taire. Mais les menaces qu'ils ont lancées ont été de trop pour certains : Jean de Lespinasse, bourgeois de Belvès, toujours dans la même affaire, "lui représenta le tort qu'il avait d'aller chasser ainsy dans une saison prohibée... lui repondit qu'il lui plaisait... et ayant tiré son chapeau a une certaine distance dit que s'il

---

30. (8 B 77, 78 - 1738, 1739)

passait outre il lui tirerait un coup de fusil quand il devrait lui en couter dix mille franc"[31]. Ainsi les arguments des chasseurs sont vite démontés, il leur reste à payer leurs amendes ou à profiter de l'éloignement de la cour bordelaise pour l'oublier et se faire oublier. Ils peuvent aussi compter sur l'absentéisme ou l'extinction des vieilles familles nobles. Avouant, comme à Clermont d'Excideuil : "qu'ils étaient jaloux de la chasse mais qu'il furetait en dépit d'eux...". Ayant raté deux lièvres, "ils en étaient fachés et qu'ils passeraient partout qu'ils voulaient faire comme eux". "Eux" se sont les sieurs François et Bernard Dufraisse du Cluzeaux qui paient pourtant pour cela les droits de francs-fiefs au village d'Autrevialle. Mais Jean Bernard, sieur de la Porte et les fils du perruquier Fournier, de Saint-Thomas d'Excideuil, furètent dans les clapiers à lapins de la jarrissade contestant à ces roturiers le droit de tenir le même élevage que l'ancienne famille noble propriétaire des lieux[32].

La chasse est donc surtout une activité de loisir, un *"plaisir"*, d'où le danger ressenti par la classe privilégiée, menacée dans son essence. Pour elle c'est plus qu'une question de respect de son image et de son mode de vie, c'est sa reconnaissance et sa légitimité sociale qui sont en cause. Les ordonnances royales restent inapplicables face à une délinquance devenue incontenable. Quotidiennement certains mois, une population en armes bafoue toute forme d'autorité ! Les grands seigneurs ont encore la crainte que peut inspirer leur nom illustre. Un personnel de surveillance qui n'a pas à passer par la Maîtrise pour faire rendre gorge, certains viennent faire *"leur soumission"* au château et acquittent une amende, payant *"leur portion de frais"*. Mais partout où les terres sont sans nobles, où l'on n'est pas sûr des droits du nouvel installé, c'est l'inflation des outrages. On s'adonne aux délices de la chasse. La nuit du 4 août 1789 approche et la libération de la chasse ne commence officiellement qu'avec la Révolution, après des siècles d'exclusive. C'est donc presque une nouveauté en France et il n'est pas étonnant que le débat contemporain sur la place de la chasse en Europe ne soit pas résolu. Ce ne sont plus les seigneurs qui garantissent les équilibres naturels et, déjà, en cette fin de XVIII^e siècle, parmi la masse des chasseurs, se différencient les bons des mauvais. Il y a ceux qui connaissent la terre, qui y vivent, respectant les cycles naturels et la période de reproduction des espèces. Une convivialité s'est d'ailleurs créée autour de la bonne chère ou des invitations que l'on se lance pour partir à l'affût. Mais, il y a aussi ceux qui, parce que citadins ou ignorants, chassent sans considération et sans scrupule. Simples envieux ou jeunes impétueux désirent copier les invétérés (qui font vendre au marché) ou suivre les vantards du bourg, qui sont loin d'être des modèles d'écologie et de probité.

---

31. Belvès (8 B 231 – 1780). Soudat (8 B 131 – 1754).
32. (8 B 222 – 1778). Autrevialle est aujourd'hui situé dans la commune de Saint-Germain-des-Prés.

## 3. Les travailleurs ruraux : la fin des solidarités ?

Où sont les paysans et la grande masse des laborieux ? Nous pourrions poser la question, tant nobles et bourgeois, dans leur face à face, leur laissent peu de place. Il faut pousser plus avant, à l'intérieur des procès, pour trouver la trace des paysans. Ils ne sont pas parmi les plaignants, où seulement 4 % d'entre eux sont des travailleurs de la terre et 1 % des artisans. Ils sont bien peu nombreux parmi les accusés de délits de chasse. Par contre, ils sont largement majoritaires parmi les accusés de délits forestiers : 48 % sont issus du secteur primaire, 10 % du secteur artisanal. On peut y ajouter une grande part des divers où se trouvent beaucoup de mineurs accusés de délit de pacage. Est-ce à ce point, la 'faim' de bois qui pousse les paysans vers l'infraction ? Toujours est-il que les paysans, principaux utilisateurs et consommateurs de la forêt se trouvent mis en accusation. Il y a certes la quantité de ceux qui cherchent du bois pour se chauffer.

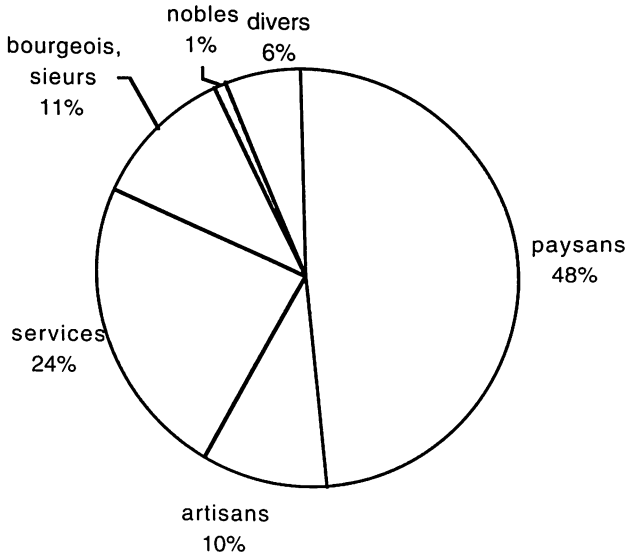


Mais, ce qui 'gonfle' l'importance de ces chiffres, ce sont tous les journaliers et ouvriers, les métayers et bordiers condamnés en même temps que leurs maîtres. Ils ont servi de main d'œuvre et ont obéi aux ordres. De nombreuses fois, à l'arrivée du propriétaire revendiquant les lieux, ils auront stoppé leurs travaux. Il aura fallu que leur employeur les ramène sur place et insiste sur la légitimité de l'opération pour qu'ils poursuivent le travail entrepris. Comme à Champcevinel, où le sieur de Chancel déclare à ses ouvriers pour les obliger à couper des cerisiers limitrophes : "parce qu'un

domestique doit obéïr à son maître"[33]. Ce qui est révélateur du comportement des ces 'émancipés' de la terre. Par l'exigence du respect et de l'obéissance, ils développent avec leurs dépendants les mêmes rapports qu'entretenaient les nobles avec les paysans de leurs seigneuries.

Ils rencontrent rarement l'opposition des paysans unis contre eux. A Manobre, l'assemblée du village a décidé d'élaguer en plein mois d'août les deux ormeaux bicentenaires de la place, pour payer le maçon qui a réparé le puits "par sa situation il y tombait de temps en temps quelqu'un dedans". Bernard Boissonat, seigneur de Manobre, est furieux : "il ne leur avait jamais été permis de faire aucune assemblée ny de rien entreprendre sans le consentement et la presence des principaux habitants, et pas conséquence de luy sieur répondant, seigneur direct et possèdant au moins la moitié du village en fonds de terre". Il se montre intarissable sur leur ombre perdue : "les ramures et branchages formaient un abry considérable qui servait de hale aux habitants", d'autant que "le coupement dans cette saizon fera perir ses arbres". "En présence de la majeure partie des habitants", des hommes entassaient les branches pendant que les femmes remplissaient leurs tabliers des feuilles pour nourrir leurs veaux. Mais, lors d'une "audition" bien tardive, cinq ans après les faits, les laboureurs inculpés contre-attaquent. La plainte a immobilisé les branches qui ont dépéri. Les habitants ont dû payer seuls le maçon, sans l'aide du seigneur "sans que le plaignant aye rien contribué quoiqu'il se serve dudit puy". D'ailleurs pourquoi se faire du souci puisque les deux ormeaux "sont plus beaux aujourd'hui"[34].

Une résistance collective sporadique qui reflète bien l'effacement des communautés paysannes au XVIII^e siècle, après les grandes jacqueries des Croquants aux XVI^e et XVII^e siècles. L'absence de mentions de communaux en prés ou forêts diffère des Landes ou de l'Agenais où les communautés se défendent pied à pied pour préserver leurs biens et droits d'usages. Le Périgord a connu une généralisation du métayage qui renforce l'économie domaniale, l'emprise seigneuriale ou l'ascension de la bourgeoise. Même si la toponymie rappelle des noms comme le 'Communal' ou la 'Pradèle communale', ils n'appartiennent souvent qu'à un propriétaire. Est-ce le résultat de rachats ? Parfois c'est un petit groupe qui possède des communaux, où même le seigneur local "a portion" : ils semblent tenus en indivision[35]. Les coqs de village étant les plus sourcilleux quant à l'intégrité de leurs droits, les rares plaintes de laboureurs tentent de s'opposer à leurs convoitises.

---

33. (8 B 237 – 1783)
34. (8 B 238 - 1778, 1783)
35. A Lanouaille, pour conduire leurs troupeaux à un communal, les villageois du Puy sont bien obligés de longer d'un côté la forêt de Gabriel Marie de Talleyrand-Périgord de l'autre côté celle du François de La Valade de la Forest, habitant son repaire noble de la Forest. Ce dernier qui surveille la réalisation du charbon de bois, ne peut empêcher l'un de ses charbonniers de lâcher : "lorsque les bestiaux aprochent de la forest dud. Sieur Lavalade et qu'ils s'appercevaient de luy ils les en éloignait et les faisaient enfoncer d'autant dans la forest dudit seigneur comte" (8 B 227 – 1779).

Derniers éléments de solidarités paysannes, se sont les témoignages et les tentatives d'ententes à l'amiable. Il faut reconnaître que beaucoup "d'assignés à témoigner" ont eu soin de ne pas trop 'charger' les accusés, certains sont muets lors de leurs dépositions. Tous minimisent les faits par rapport aux allégations figurant dans les "suppliques" des plaignants. Rappelons que pour punir, sous l'Ancien Régime, on se passait de l'accusé. N'étaient convoqués que ceux qui pouvaient être favorables à l'accusation. Le plaignant et ses gens ont parcouru les hameaux pour glaner des indices et faire se délier les langues. C'était "secrètement" que les témoins étaient appelés à déposer lors de "l'information". Pourquoi n'ont-ils plus rien à dire ou ne se souviennent-ils plus avoir vu quelqu'un sur les lieux du délit ? Dans certaines informations, la majorité des témoins n'a rien à déclarer et les "continuations d'informations" ou "recollements des témoins aux accusés" demandés par les "suppliants" n'apportent pas plus d'éléments à l'enquête. Sur une dizaine de dépositions, il n'y a qu'un ou deux témoins qui ont reconnu les fraudeurs, l'accusation repose sur leur seul témoignage, sans preuve matérielle. D'autres peuvent déclarer avoir seulement entendu un coup de fusil, vu passer un inconnu. Cette solidarité entre témoins et accusés est difficilement mesurable. Pourtant, il a dû aussi arriver aux témoins d'aller faire leur fagot dans la forêt voisine.

C'est de rencontres dans les bois, entre chercheurs de fagots, que naissent bien des dénonciations pour coupe et vol de bois, pacage ou incendie. Elles résultent d'entrées en concurrence entre les métayers du futur plaignant et leurs voisins. C'est donc bien le triomphe de l'économie domaniale et de l'individualisme agraire. La crainte de voir leur maître leur demander des comptes et de ne pas renouveler les baux de métayage poussent beaucoup de dépendants à s'interposer pour protéger les coupes. Si les avertissements oraux qu'ils lancent ne suffisent pas, entraînant la fuite des voleurs, un valet ou un plus jeune court prévenir au château ou en ville. La discussion s'anime sur le terrain avec les récalcitrants, surtout s'ils ont le soutien de leurs maîtres dans les délits litiges. L'attitude des accusés humbles diffère, trahissant une culpabilité, ils abandonnent leur faix, jetant leur serpe, déliant leurs bœufs ou prenant leurs sabots à la main pour courir plus vite. Il y a enfin des indésirables, ceux qui "ont toujours beaucoup de bois". Jalousés de par leurs abus, ils sont plus facilement dénoncés. Le mauvais voisinage commande des attitudes où être traîné devant la justice constitue un déshonneur. A Festalemps, l'accusé qui rend visite à François Audemard dit Mourdilliou "luy reprocha quon disait dans le monde qu'il l'accusait davoir couppé un arbre du Sieur de la Chategneraye... repondit qu'avait lieu de croire ainsi... sur cella la fille dudit joubert [accusé] qui etait aux fenetres de sa maison située vis a vis celle du deposant qu'ils n'etaient pas des fripons et quelle mangerait plutot tout son bien que de passer au deposant ce quil avait dit"[36].

---

36. (8 B 237 - 1782)

La non-reconnaissance de droits d'usage par les propriétaires est l'une des grandes sources de délits avec les paysans. Par ses conseils, Anne Péninou nous rappelle l'usage, à Monpeyroux : "ayant conduit quelques brebis quelle tient achatal du Sieur Barraud... leur dit vous pouvez faire un fagot secq et ne leur dit point coupé du bois vert ny secq". Dans la forêt d'Antoine Joseph de Fayolle de Mellet, seigneur marquis de Neuvic, on ne s'offusque pas de "quelques femmes qui amassaient des petites branches... il remarqua qu'elles ne fesaient pas grand mal il s'en retourna sans leur rien dire"[37]. Droits d'usage, ramassage du bois mort, élagage, les paysans sont toujours sur une marge étroite, une limite tentante à dépasser où se risque une confrontation avec la justice ! Les propriétaires veulent les évincer de leur forêt. En se transformant en taillis, cette dernière a beaucoup changé, elle perd son herbe, la glandée se fait rare, multipliant fougères et bruyères. Le pacage est refoulé, il abîmerait les rejets de souches et donnerait toujours l'occasion aux fagoteurs d'ébrancher quelque part.

---

37. (8 B 66, 67 – 1734). A Saint-Paul-la-Roche, François dit Boutillou, âgé de 13 ans, n'est pourtant pas allé chez les autres : *"depuis deux ans valet au service dudit Cheval en qualité de gardien d'une vache et d'une paire de bœufs... n'a pas aproché depuis plus demy lieue dudit endroit... quelque fois en se retirant de faire paccager son betail il couppait du bois dans le bois de son maitre et quelques fois dans celluy du lieu Saint-Paul que son maitre afferme et le portait chez son dit maitre"* (8 B 126 – 1754).

Derniers recours des paysans : rendre visite aux futurs témoins ou au plaignant, le village sait bien qu'un procès est en cours. Toujours à Monpeyroux, Margueritte Rambaud, du bourg de Saint-Vincent, reçoit plusieurs visites. Une à une heure du matin, Izabeau Duboudin, épouse de 'Sansoucy' : "ayant apris qu'elle et son mary avait été asigné a ce jourdhuy pour deposer de verité sur le vol en question fut la consulté sy elle pouvait sempeché de deposé avoir veu passé ses enfants devant sa porte chargé de chacun leur fagots de bois a quoy la deposante repondit que non qu'elle voulait dire la verité". Puis Anne Péninou : "fut aussy chez elle et demanda à son fils ce qu'il avait dit contre elle a quoy son fils repondit qu'il avait dit comme il estait vray qui l'avait veue par le haut dud. bois... et que meme elle avait conseillé à touz de faire leur fagot... la craindre point a elle cy elle n'avait coupé que quelques branches sèches". A Nantheuil, c'est directement le plaignant qui est sollicité. Quelques jours avant Carnaval, le sabotier du village discutant avec le domestique du sieur de la Peyriere (magistrat au présidial de Périgueux) virent "la femme dudit Versavaud qui avait une paire de chapon dans son tablier, elle lui dit si elle pouvait parler au Sieur de la Peyriere le (domestique) luy dit qu'il estait ches luy, elle dit saprendre qu'il ne voudra pas... luy dit qu'elle monta toujours qu'il ecoutait les braves gens qui avait a faire avec luy, et elle fut et ce retira bien tost qui emportait ses chapons, et elle dit qu'il ne les avait pas voulu"[38]. Les chasseurs sont plus violents avec les éventuels témoins de leurs méfaits, voulant leur "casser la teste", alors que les voleurs de bois essaient plus de convaincre de rester silencieux, d'éviter d'aller en justice. Pourtant à Gout-Rossignol, où le nommé Tredame prétendait dresser un chien pour monsieur de Cherval, Helie Bretounet, valet de monsieur de Latour, témoigne : "vint au chateau du present lieu de Mareuil et demanda au sieur de Latour [garde-chasse du prince de Chalais] en presence du depozant composition et le prix de faire cesser l'information qu'on voulait faire contre luy et qu'il payerait les fraix faits ayant apporté une lettre de la part de monsieur de cherval"[39]. Si nous n'avons, dans les pièces des procès, que les traces des menaces et sollicitations qui ont échoué, on peut penser que bien des fois on a réussi à éviter d'en découdre devant la justice. C'est peut-être l'une des raisons du peu "d'auditions" rendues, les procédures ont pu être

---

38. (8 B 133 – 1755). Même intransigeance pour Messire Germain Chategnier, marquis de la Chategneraye, seigneur de la Brangelie, à Vanxains, le cabaretier Joubert, du bourg de Ponteyraud, accusé qui se montrait si soucieux de son 'honneur' vint trois fois au château de la Brangelie. Une première fois, il offre le paiement du chêne quoique qu'il lui fut vendu 23 sols par le métayer (du marquis). Il fit même rapporter l'arbre sur place. Une seconde fois il vint avec deux poulets : *"celuy ci refusa en disant qu'il ne les prendrait pas pour 4 louis"*. Une troisième fois, après avoir *"sollicité des amis de Sieur de la Chateyneraie pour l'engager a un arrangement..."* il fut également renvoyé *"sans vouloir l'écouter et appella (à temoin) en disant voyez cet insolent qui vient continuellement m'importuner et me rompre le tette"* (8 B 237 – 1782).

39. (8 B 64 – 1733)

stoppées localement. Le souhait de l'essentiel des ruraux devant être de se préserver d'un appareil judiciaire toujours craint. Tel est le souci du sieur Javerzat, de Douville : "ayant passé dit audit françois je voudrait avoir donné trois livres et tu neut pas tiré a ce lievre attendu que peut estre je serait assigné pour deposer contre toi"[40]. Les ententes à l'amiable comme les pressions exercées sur les témoins révèlent une conscience de la fraude, qui participe à l'apprentissage de l'ordre, lors de tous les interrogatoires les juges n'ont pas manqué de rappeler les règles.

Tous les actes de justice, périgourdins ou bordelais, ont été rédigés en français alors que la langue orale est l'occitan. Les juges devaient avant de recueillir les dépositions exposer les faits en "langue vulgaire". D'ailleurs les mots occitans ne manquent pas d'émailler les dossiers, sous la plume des greffiers qui transcrivent en français les propos tenus, des mots ou expressions françaises leur font défaut. Les lieux conservent leur dénomination occitane et les greffiers hésitent entre la francisation ou la transcription phonétique des termes. Les laboureurs ayant signé leurs dépositions sont exceptionnels, d'où le fossé avec les 'sieurs', qui savent tous signer.

A l'issue d'une instruction construite, en Périgord, sans la présence de l'accusé, "l'audition", rendue à Bordeaux, devait aboutir à des aveux. En moyenne plus âgés que les accusés pour délits de chasse ou de pacage, les laboureurs sont très peu loquaces, ils affrontent la barrière de la langue (gascon ou français à Bordeaux) et de la distance et rappellent les frais du voyage : "il leur en coute beaucoup d'argent". Quant aux condamnés qui ne paient pas leurs amendes parce que récidivistes ou trop modestes, ils s'exposent à des tentatives de saisies. A Tayac, sous l'impulsion du seigneur local, François de Calvimont, la Maîtrise a pu décider de séquestrer les biens de Jean Allix dit Carême, pour couvrir le montant de son amende pour délit de chasse (sans doute un braconnage). Après avoir rossé les commissaires-séquestres à coups de bâton, l'accusé déclare : "aller vous en a presant couper mon bled et faire le deub de vos charges"[41]. La résistance de la famille était une violence spontanée pour protéger la grange et la récolte de blé. Après coup, l'accusé prend conscience de la véhémence de son opposition et ne tente plus de résister. Ce fatalisme résume bien l'acceptation finale d'un ordre voulu par les possédants.

---

40. (8 B 217 - 1778)

41. Les trois commisaires-séquestres ont été copieusement reçus : "l'accusé accompagne de son épouze et de quatre enfants ou filles dont le plus vieux devant avoir douze à quatorze ans se sont armés de batons ils en ont donné un coup sur la joue gauche dudit rey duquel il en est sorty du sang... ces excès les ont obligés de se retirer apres que le dit Delbreil a eu receu un autre coup de baton sur les reins...". Plusieurs témoins les entendront fuir en criant : "au secours on nous tue". Jean Souffron après avoir reçu "un coup de pied dans le fons du bas ventre" montre aux villageois accourus "l'enflure qu'il avait au dessus des parties nobles de la grosseur du poing" (8 B 72 - 1737, 1739).

Ainsi les mésaventures des paysans au bois révèlent tout un monde au travail. Tous sont occupés, ont un travail précis, individuel. Ceux qui ont le temps de se promener ou de "faire le tour de leurs biens", ce sont les chasseurs, avec leur chien et leur fusil. La société au travail s'oppose à la société oisive des chasseurs, aux occupations troubles des voleurs de bois, à la distraction des pasteurs menant les troupeaux. Les dépositions commencent toujours par des formules telles : "etant a garder des dindes dans un pré...", comme Jeanne Bellard, âgée de 12 ans, à Monsec ; "obliger d'aller faire son fait dans les bois", comme Jean Sceautet, travailleur de la paroisse des Fargues ; ou privilège du temps : "etant alé au bos du loup pour y becher des trufes apercu le dit Cassoulet [accusé]", c'est ce qui arrive à Jean Serre dit la Coudrie, à Savignac-les-Eglises[42]. La présence de nouvelles cultures (maïs, légumes) est abondamment mentionnée. La garde du bétail, la recherche de fourrage et la quête du fagot quotidien sont des préoccupations constantes qui poussent les futurs témoins à venir au bois, en particulier l'hiver.

Cependant, nous n'avons trouvé que peu de professions spécialisées dans le travail du bois. Aucun plaignant n'appartient spécifiquement aux métiers du bois. Quelques accusés et témoins sont tonneliers (du bord de la Dordogne, à la recherche de bois d'œuvre), des menuisiers ou charpentiers (en particulier au nord du Périgord) achètent de la marchandise volée ou coupent chez les autres[43]. Nous avons aussi trouvé parmi les métiers en aval : des charrons, taillandiers, sabotiers (ou "souchiers"). Il y a aussi les marchands et négociants qui font couper, transporter ou commercialisent le bois flottant, difficile de savoir s'ils sont véritablement spécialisés ou si ce secteur d'activité ne leur est qu'occasionnel. Les autres métiers sont situés en amont, ce sont ceux de l'exploitation du bois comme bûcherons, scieurs de long, charbonniers, "merandiers" ou feuillardiers. Dans les cas de petites coupes ponctuelles les ouvriers sont des journaliers ou les métayers du propriétaire. Un convoyeur occasionnel pouvait louer sa charrette et ses bœufs. Mais, lorsque la coupe est une véritable entreprise forestière, on vient des alentours s'employer à la journée ou pour tout l'hiver (on se plaint des salaires, plus faibles que l'été, 10 sols, ou du paiement à la tâche). Apparaissent alors des professionnels 'forains'. Le chantier couvre des étendues considérables. Là, l'entrepreneur des travaux (le marchand bordelais

---

42. (8 B 213 - 1781. 8 B 79 - 1739. 8 B 71 – 1736). Anthoine Maigne dit Bouissou, à Saint-Paul-la-Roche : "estan sorty de son village pour aller chercher quelque bois pour ce chauffer" (8 B 77 – 1738).

43. On coupe des barres de châtaigniers chez Louis Versaveaux, directeur de la poste à La Coquille, dans son domaine de Montericourt à Miallet : "les dits Tamit père et fils et Bouyé dit Saugon leur beau frere vont journellement prendre du bois dans les tailis de leurs voisins propre a faire des petits sercles de barricots [lessiviers et seau] pour vendre" (8 B 239 – 1783).

ou limousin) a acheté une forêt seigneuriale. Il embauche (ou son directeur du chantier) en plus de journaliers voisins, des bûcherons, "mérandiers" ou charbonniers venant d'autres pays du Périgord, du Limousin, qui séjournent sur place, pour toute la durée du chantier (plusieurs mois, une ou plusieurs années), logés à l'auberge ou chez l'habitant[44]. Il est de coutume qu'ils emportent, chaque soir, leur bois de chauffe, qu'ils offrent à leurs hôtes.

La présence des femmes parait bien discrète. Elles ne représentent que 9 % des plaignants (beaucoup de veuves) et 6 % des accusés (la chasse est masculine). Pourtant, on comprend moins le faible taux : 11 % des femmes parmi les témoins ! Peut-être le fait que les plaignants quand ils appellent à témoins pour voir les souches coupées ou des délinquants sur le fait, font venir des hommes. Et puis, il y a le partage traditionnel des travaux. Les hommes seront plus volontiers aux champs et les femmes-témoins dans la cour de leur ferme ou au bord de la rivière "à faire une savonnade" pour laver du linge ! Mais elles sont loin d'être discrètes tout le temps. Elles arrivent en tête lorsque se déclenchent les violences, fait étonnant s'il en est ! A Saint-Pierre-de-Chignac, alors que les voisins rivaux ont tendu un fil pour convenir de la coupe d'un buisson blanc qui gênait le passage pour aller cultiver un champ, Pierre Roche témoigne : "la fame dud. Germain arriva qui s'opposa formellement et cassa le fil et donna deux coup de guenouille au nommé Pierre Courteyx et se fachérent beaucoup entre eux". A Audrix, la femme de l'accusé refuse de faire entrer chez elle le juge perquisiteur : "fait reponse en jurant et blasfement le saint nom de dieu"[45]. Est-ce les juges qui ont forci le trait ? Il faut convenir d'attitudes souvent hostiles, elles n'hésitent pas à empêcher les procès-verbaux ou les arpentements. Voici le procès-verbal de rébellion de justice dressé par le juge d'Abjat, accompagné du plaignant, Jean Faure, sieur du Maine, marchand, habitant au château de Grospuy : "elles nous ont abordé d'un pas rapide,... armées de chacune un gros baton et se sont en outre saizies de grosses pierres et lors quelles ont été aupres de nous tenant leur baton levés en lair et en adressant la parolle tant a nous qu au sieur du maine avec un ton de colere menaçant... si nous avisions de passer plus avant il en arriverait plus ou moins. quelles etaient dans leurs biens que le sieur dumaine navait rien a y pretendre et quelles resteraient plutot sur place... l'une delles a prit le chemin pour se rendre au village des granges en protestant quelle voulait

---

44. Pour exploiter la coupe de Pierre Combret Lanauze, Jean Roux de la paroisse de Condat, juridiction de Brantôme, scieur de long de son métier, loge à Biscaye, hameau de la paroisse d'Echourgnac ; des charbonniers de Saint-Aulaye (Jean Merle) ; des mérandiers de Neuvic (Jean Beaupuy) ; Robert Couder, scieur de long, vient de la paroisse de Faron en Limousin (8 B 236 – 1781). Pour la coupe de François Beatrix, négociant bordelais, Etienne Bournet dit Cadet "tireur de Sye en longt" originaire du pays d'Arneix en Limousin, est venu habiter le bourg d'Echourgnac (8 B 129 – 1754).

45. (8 B 153 - 1758. 8 B 67 – 1735)

scavoir sy nous serions les maitres et en disant a sa belle soeur quelle eut a rester en attendant quelle reviendrait ce que cette derniere a fait en se postant armée de son baton et de pierres sur le chemin à l'entrée dud. bois la dite Chamoulaud etant revenue seule apres une intervale d'environ dix minutes elle a joint ladite Grancoin sa belle soeur et l'une et l'autre toujours leurs batons levés en l'air et armés de grosses pierres nous ont dit derechef que nous navions qua sortir et que nous m'entrerions point led. sr. dumaine alors ayant voulu faire quelques pas pour avancer Peyronne Chamoulaud qui tenait une grosse pierre de la main droite luy a tendu le poing sur la poitrine et la un peu repoussé sans pourtant luy faire aucun mal, cependant leur ayant été par nous representé quelles sespozaient de nous troubler dans nos fonctions et quelles en seraient punies, l'une et l'autre se sont retirées mais toujours en protestant que jamais led. sr. du maine ne serait mettre de ce bien et que plutot qu'il le fut il en arriverait plus ou moins"[46].

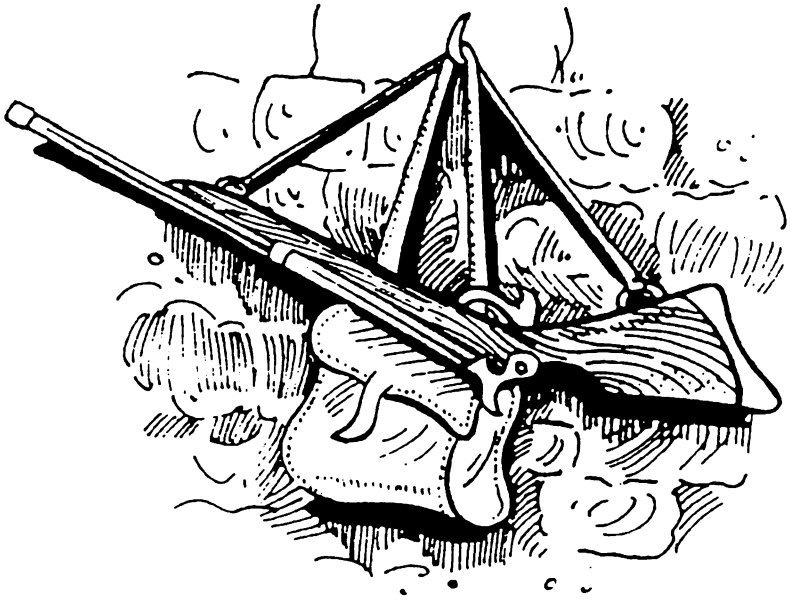

46. (8 B 224 - 1778)

# Conclusion

L'autoconsommation, prolongement d'habitudes et de représentations collectives insouciantes et libres, liée à des formes de délinquance tolérée, cohabite encore avant de laisser irréversiblement la place à une exploitation plus intense par souci du rentable, plus sourcilleuse de par l'appauvrissement en arbres. L'affrontement entre nobles et 'émancipés' tend à réduire la forêt à une scène. Ils s'y livrent un duel, sous le regard de plus en plus impuissant des travailleurs ruraux.

La 'politisation' des espaces forestiers, voulue par la monarchie en créant une administration particulière des Eaux et Forêts, semble une nécessité, légitimée par les multiples abus et pillages qui se commettent. Le but, moins avoué, était pourtant de faire face à une situation de pénurie, alors qu'au cours du XVIII^e siècle s'amplifie la crise par une croissance considérable de la consommation en bois, matière première prépondérante. Pour l'administration royale, il fallait coûte que coûte protéger les hautes-futaies, trouver du bois pour la marine ou les manufactures. L'instauration d'une justice particulière est insuffisante, à l'image d'un pouvoir central incapable de réformer en profondeur. Encombrée par les doléances des riches, elle ne peut que punir alors que l'on souhaitait prévenir et guérir. Combien connaissaient l'existence de ce tribunal, avant que les soins besogneux des gens de justice ou des propriétaires 'émancipés' n'aient envoyé à Bordeaux les procédures entamées localement, confrontant ainsi pour la première fois les Périgourdins à la nouvelle administration ? Combien ont pris garde, avant d'effectuer une coupe d'arbres, de demander l'autorisation préalable au Maître-particulier ? On comprend l'acharnement mis par les cahiers de doléances à réclamer le rétablissement des États du Périgord. S'affranchir de la tutelle bordelaise, s'offrir une administration à leur échelle, voire à leur idée, est un souhait en germe parmi les protagonistes des procès forestiers. Chacun entend être maître chez lui, qu'il soit noble ou roturier, possesseur de seigneurie, détenteur de privilèges ou petit propriétaire, maître dans sa province comme sur ses terres. Dans le cahier d'Atur, les habitants écrivent, lorsqu'ils font une brasse de bois : "le chapitre seigneur leur fait proces pour led. payemens des lods et ventes qu'il prétend leur etre d'hus ce qui est contre le droit naturel des gens qui veut que chacun sois maitre de ce qu'il luy appartiens"[47].

Le bois vaut cher, les revenus tirés de l'exploitation forestière sont un complément plus qu'appréciable à la rente foncière. Ainsi la forêt doit perdre, peu à peu, sa dimension d'espace de liberté, sa fonction de frontière refuge.

---

47. (Archives départementales de la Dordogne : 6 C 4)

Chaque bruit, chaque geste devient source de soupçon et de crainte. A l'exemple des baux de métayage régissant si minutieusement chaque détail du travail de la terre, l'individu est de plus en plus encadré, enfermé dans le respect de règles. Pourtant, une coercition encore lâche et incertaine suit la foulée des partisans d'une utilisation cadenassée de la forêt. Ils hésitent encore, au cours du XVIII^e siècle, comme toute la société d'Ancien Régime, entre leurs intérêts et conceptions contradictoires, avant que la nuit du 4 août 1789 ne vienne trancher, choisissant d'abolir la féodalité et ses privilèges 'immémoriaux', comme ceux liés au droit de chasse ou à la perception des lods et ventes sur les coupes d'arbres. Des cahiers de doléances réclamaient leur suppression et le droit de port d'armes[48]. Le rang prédominant occupé par la noblesse dans la hiérarchie sociale ainsi que l'organisation seigneuriale de l'espace sont ainsi effacés face à une revendication de base des représentants 'égalitaristes', la libre et exclusive jouissance des biens tenus en pleine propriété. La Révolution apporta d'autres changements comme l'attaque des girouettes et la ruine des deux grandes familles absentéistes du Périgord : les Hautefort et La Force.

N.A.

(illustrations M. Négrier)

---

48. Revendiqués (dans notre sondage), pour le port d'armes par Annesse et Atur (afin de garantir leur sécurité), pour les lods et vente forestiers par Savignac de Nontron et Augignac (où la taxe représentait jusqu'au sixième de la valeur de la coupe). Originalité à Argentines : affermer la chasse sur "les terres en roture" pour un minimum de 1000 livres l'année (A.D.D. : 6 C 4 et 6 C 14).

## *DANS NOTRE ICONOTHEQUE*

# Pas de chemin de fer pour Cro-Magnon

par Brigitte et Gilles Delluc

*Il y a en préhistoire, comme dans d'autres domaines, des idées reçues, des anecdotes que l'on colporte sans jamais en contrôler la vérité.*

*Dans la courte phrase suivante, si on veut être précis, il y a deux erreurs :*

L'homme de Cro-Magnon a été découvert, lors de la construction de la voie ferrée Périgueux-Agen, dans un abri connu sous le nom de Cro-Magnon.

*L'une concerne les circonstances et l'autre le lieu de la découverte.*

*Essayons de reconstituer les faits.*

Notre ambition se limite ici à présenter la trouvaille fortuite d'une coupe ancienne de la falaise de Cros-Magnon (*sic*), dressée par l'archéologue Maurice Féaux d'après un croquis d'Auguste Sinsou, agent voyer en chef (dessin aquarellé avec légende, iconothèque de la S.H.A.P.) (planche 1, en haut)[1].

---

1. Maurice Féaux (1851-1937) était lui aussi fonctionnaire du service vicinal. Cet expéditionnaire deviendra ingénieur principal de ce service départemental. C'est sans doute là que le dossier de M. Sinsou lui parvint entre les mains. On doit à M. Féaux d'intéressantes recherches archéologiques, surtout préhistoriques, dont la découverte, avec Michel Hardy, de l'homme de Chancelade en 1888. Il fit don au musée du Périgord à Périgueux, dont il était conservateur adjoint, de ses importantes collections préhistoriques et ethnographiques et tint un remarquable registre des entrées pour les objets préhistoriques. Le catalogue de sa collection a été récemment édité (Microfiches Archives A 34 709 147, Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme, Paris).

Ce précieux dessin permettra : 1 - d'effectuer un rappel des circonstances de la découverte de l'abri préhistorique, dans lesquelles, contrairement à la légende, les travaux du chemin de fer n'interviennent pas, du moins directement[2] ; 2 - de résoudre un petit problème de toponymie.

## 1. Les circonstances de découverte : l'empierrement d'une chaussée de route

On lit très couramment que l'abri de Cro-Magnon fut découvert en 1868 à l'occasion des travaux de la voie ferrée Périgueux-Agen. Contentons-nous de citer la phrase relevée dans *Quid* : "5 squelettes découverts en 1868 lors de la construction du chemin de fer dans un abri de Cro-Magnon, commune des Eyzies-de-Tayac" (édition 2000, p. 606). Cet exemple suffira mais nous pourrions les multiplier. Cette information abrupte est reprise dans de nombreux livres, commentaires de guides, presse locale...

Il y a pourtant une impossibilité chronologique : *la voie ferrée existait depuis cinq ans lors de la découverte des squelettes*. Elle était en service depuis le 3 août 1863, très précisément. Elle n'avait, en 1868, nul besoin d'être construite...

### A. Le chemin de fer Périgueux-Agen

Dans son étude sur *Le Chemin de fer en Périgord* (Lagrange, 1982), Jacques Lagrange rapporte qu'en 1853 la Compagnie des chemins de fer du Grand Central, présidée par le duc de Morny, avait obtenu la concession des lignes ferroviaires du Périgord, dont la ligne Limoges-Périgueux-Agen, qui nous intéresse ici. Pour joindre Périgueux à Agen, plusieurs trajets furent proposés dont deux (*via* Mussidan-Bergerac et *via* Vergt-Bergerac) évitaient les Eyzies et Le Bugue. Le gisement serait alors probablement demeuré ignoré, comme le note L. Lartet (Lartet, 1869 c, p. 136-137). C'est le troisième projet, le plus à l'est qui fut choisi.

En 1857, Napoléon III confia le Grand Central à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans (plus tard Compagnie du Paris-Orléans ou P.O.), dont les actionnaires portent des noms connus (Wendel, Fould, Rothschild, Pereire).

La ligne Périgueux-Agen *via* Les Eyzies et Le Bugue, construite avec de beaux ouvrages d'art par l'entreprise Bernard frères, fut inaugurée le 3

---

2. Le regretté Jean Bouchud, maître de recherches au C.N.R.S., avait épousé l'arrière-petite-fille de F. Berthoumeyrou, un des deux inventeurs de la sépulture. Il a publié jadis une mise au point sur les fouilles de Louis Lartet dans l'abri de Cro-Magnon, aux Eyzies-de-Tayac (Bouchud, 1966). H.-V. Vallois a repris, un peu plus tard, l'historique des travaux (Vallois, 1970).

août 1863. Le train inaugural, parti de Paris, avait à son bord M. de Bousquet, représentant la compagnie. C'est trois semaine plus tard, dans les derniers jours de ce mois-là, que Edouard Lartet, arrivé par le train le 24, "entreprit des fouilles, presque simultanées, dans la grotte des Eyzies, à Laugerie Haute et Gorge d'Enfer" et un peu plus tard à Laugerie Basse, au Moustier et à La Madeleine.

L'abri préhistorique de Cro-Magnon sera découvert en mars 1868, soit cinq ans après la fin des travaux de cette voie ferrée. La commune de Tayac (aujourd'hui Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil) avait demandé très judicieusement que la gare prévue sur son territoire soit implantée sur le flanc gauche de la vallée de la Vézère et non de l'autre côté pour ne pas masquer le paysage (Lagrange, 1982).

Alors, comment a été découvert l'abri aux squelettes ?

Le creux de l'abri se trouvait, depuis des millénaires, enterré sous plusieurs mètres de rocher et de sédiments. Sa mise au jour au pied de la falaise se fit en deux temps, selon Louis Lartet. Ses informations sur "ces modifications successives apportées au relief du sol" s'appuient sur les documents fournis par l'ingénieur des travaux du chemin de fer, M. de Nomaison de Périgueux (Lartet, 1869 a et c), "qui dirigea les travaux lors de la construction de la ligne du chemin de fer" (Bouchud, 1966, p. 29, note 1).

**B. Première extraction de sédiments pour le chemin de fer (avant août 1863)**

Tout d'abord ce fut "l'établissement de la chaussée [*sic*] du chemin de fer qui amena l'enlèvement d'une portion notable du talus, et celle d'un bloc gigantesque" détaché du rocher et cubant 311 mètres cubes. Ce premier épisode ne peut se situer que bien avant le 3 août 1863, date de mise en service de la voie ferrée.

En effet, on abattit d'abord "un banc pierreux en surplomb sur le talus" (Lartet, 1869 c, p. 137, et fig. 3, p. 136), au sommet des rochers (en 2 *sup.* du dessin de M. Féaux) (planche 1). Ce bloc apparaît à terre sur le dessin de L. Lartet (planche 2, en haut : bloc (*c*) issu de l'auvent (*d*)).

Le dessin de Maurice Féaux montre qu'originellement l'énorme talus d'éboulis (en *2*) descendait à plus d'une vingtaine de mètres de la falaise, là où furent tracés la voie ferrée et de la route de la gare : respectivement en *3* (*plate-forme de la voie*) et *4* (*chemin d'accès*) de son dessin. Ces travaux étaient donc effectués pour permettre d'établir la ligne, plus que pour récupérer du ballast.

J. Bouchud affirme que ces premiers travaux furent exécutés par François Berthoumeyrou[3], propriétaire, non pour la voie ferrée, mais pour

---

3. Son fils Gaston sera, en 1895, l'un des inventeurs de la grotte ornée de La Mouthe, pour le compte d'Emile Rivière.

"l'établissement de la chaussée d'une route voisine" (Bouchud, 1966, p. 29). C'est de sa part une mauvaise lecture de la publication de Louis Lartet, qui précise bien que ces premiers travaux furent exécutés lors de "l'établissement de la chaussée (*a*) du chemin de fer", et, sur sa coupe, le (*a*) désigne assurément la voie ferrée (Lartet, 1869 c, p. 136-137 et fig. 3) (planche 2, en haut)[4].

**C. Deuxième extraction de sédiments pour une route et découverte de l'abri (mars 1868)**

En second lieu, à la fin du mois de mars 1868, deux entrepreneurs des Eyzies (F. Berthoumeyrou, propriétaire des lieux, et son demi-frère Delmarès) firent en ce point un nouvel emprunt de terre au profit cette fois de la chaussée d'une route "reliant le village des Eyzies à la gare du même nom" (Bouchud, 1966, p. 25).

Cette route qui conduit à Tayac n'existait pas auparavant (cadastre de 1830 et carte de Belleyme). Sans doute n'y avait-il là qu'un chemin. Lorsque l'on voulait aller des Eyzies à Tayac, on passait au-dessus du site de Cro-Magnon (Bouchud, 1966, p. 28), pour gagner ensuite, vers le nord, Tayac, puis éventuellement Fontluc et, si on voulait traverser la rivière au port de Laugerie, le bac de Laugerie (haute).

Les ouvriers enlevèrent donc les 4 mètres de déblais qui couvraient le plafond calcaire de l'abri, puis pénétrèrent sous le surplomb rocheux ainsi dégagé. Ce fut alors la découverte des vestiges préhistoriques (Lartet, 1869 a, p. 66 ; 1869 c, p. 137 ; 1869 b, p. 29 ; Bouchud, 1966, p. 29).

Les inventeurs prévinrent alors le chef de chantier d'E. Lartet, Alain Laganne (alors pour affaires à Bordeaux)[5]. Il exhuma deux crânes, des os de renne travaillés et quelques silex taillés, devant MM. Joly et Simon, de Périgueux[6]. Il avertit Edouard Lartet (1801-1871), alors âgé de 67 ans, qui envoya son fils Louis (1840-1899). Ce dernier vint, peu après, fouiller sur place, à la demande du ministre de l'Instruction publique. L. Lartet, géologue, a laissé une coupe "détaillée" (Sonneville-Bordes, 1960, p. 72), montrant le gisement mais non les détails sus-jacents de la falaise (planche 1, en bas). C'est répéter ici l'intérêt du dessin de M. Féaux.

---

4. Le mot *chaussée*, utilisé par L. Lartet pour désigner une voie de chemin de fer, est effectivement impropre et risque de causer ou d'entretenir la confusion. Il désigne habituellement une route, un chemin ou un barrage. Pour une voie ferrée, on aménage une *plate-forme*, comme dit M. Féaux, sur laquelle on pose le ballast, puis les traverses et les rails.

5. On a d'Alain Laganne un article de février 1868 consacré aux "érosions des calcaires dénudés de la vallée de la Vézère", *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*, XXIX, p. 192 *sq*. Rappelons que E. Lartet avait été attiré aux Eyzies par la vue d'un bloc de brèche de la grotte Richard, présenté chez Charvet, marchand naturaliste parisien. Ce bloc avait été adressé au négociant en 1862 par un certain *Abel* Laganne.

6. L. Lartet cite ce M. Joly. H.V. Vallois parle d'un M. *Galy*. Serait-ce le Dr Galy ?

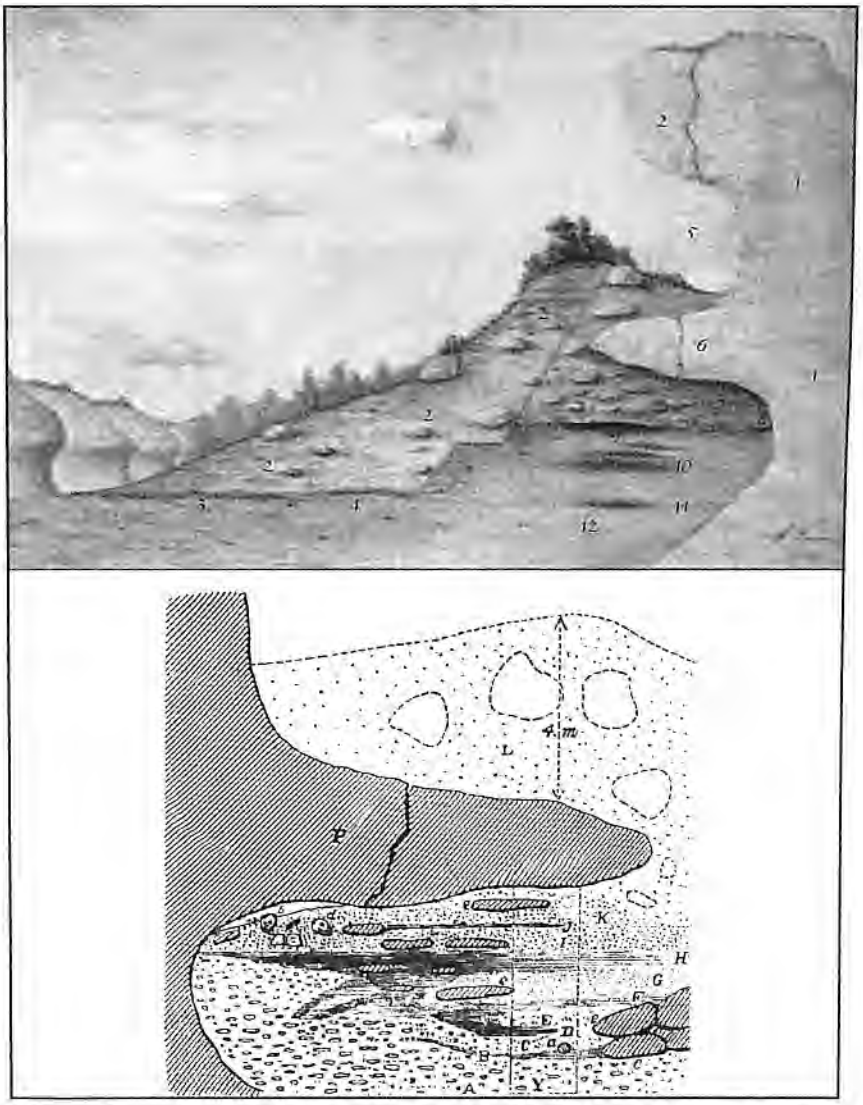


Planche 1 - En haut : *Le Cros-Magnon* (coupe vue du sud). Aquarelle de Maurice Féaux, d'après le croquis de A. Sinsou, agent voyer en chef. La légende est la suivante : "*1* - Rochers calcaires *2* - Rocher et terres enlevés par la Compagnie d'Orléans *3* - Plate-Forme de la voie *4* - Chemin d'accès *5* - Ancien Cros-Magnon *6* - Faille *7* - Caverne *8* - Squelettes *9, 10, 11* - Foyers *12* - Lame de dent d'éléphant" (coll. S.H.A.P.). On voit clairement que les travaux de la voie ferrée (en *2*) n'ont pas concerné directement l'abri préhistorique, mais seulement la partie superficielle des dépôts. En bas : *Coupe de l'abri préhistorique* par L. Lartet (vue du nord). La légende indique : *A, C* et *E* - Débris de calcaire *B, D, F, H* et *J* - Couches de cendres *G* et *I* - Terre avec ossements *K* - Eboulis calcaire *L* - Talus enlevé *N* - Fissure *P* - Toit de l'abri *Y* - Pilier soutenant le toit *a* - Défense de l'éléphant *b* - Squelette du vieillard *c* - Bloc de gneiss *d* - Ossements humains *e* - blocs calcaires détachés du rocher (Lartet, 1869). On ne voyait pas l'abri supérieur sur cette coupe.

**D. Pourquoi cette légende "ferroviaire" ?**

Pourquoi attribuer cette découverte aux travaux de la construction de la voie ferrée. Il y a trois raisons possibles pour tenter d'expliquer l'origine de la rumeur "ferroviaire" :

1 - Dès le départ, une phrase un peu trompeuse de Louis Lartet. Les entrepreneurs avaient déjà extrait, avant 1863, des sédiments à cet emplacement pour constituer la plate-forme de la voie ferrée. Mais ils n'avaient rien découvert. Louis Lartet rapporte le fait : "Cet abri fût resté peut-être toujours inconnu, si des travaux d'art n'avaient été entrepris dans son voisinage [...]. Ce fut l'établissement de la chaussée (*a*) du chemin de fer qui amena l'enlèvement d'une partie notable du talus et celle d'un bloc gigantesque" (Lartet, 1869 a et c). Il parle ici des conditions *préliminaires* à la mise en évidence de l'abri. Mais, à une lecture rapide, on peut avoir l'impression qu'il s'agit de la découverte de l'abri lui-même, voire de la sépulture.

2 - Le chemin de fer avait déjà joué un grand rôle dans la découverte de la préhistoire de la Vézère. Edouard Lartet, qui a "découvert" les gisements des Eyzies, était arrivé par le train, trois semaines après sa mise en service, le lundi 24 août 1863. Ce n'est pas lui mais son fils Louis qui assurera le recueil et l'étude la sépulture de Cro-Magnon.

3 - Un autre gisement de Dordogne, recelant lui aussi un squelette d'homme de Cro-Magnon, a été découvert grâce à une voie ferrée : c'est l'abri de Raymonden à Chancelade. Des silex avaient été remarqués sur la voie du petit train à voie étroite Périgueux-Brantôme. C'est ce gisement qui donnera à M. Féaux et M. Hardy en 1888 le squelette d'un jeune chasseur magdalénien et une riche industrie. Une confusion a pu se faire entre les deux découvertes.

Mais c'est la première raison - la phrase malheureuse de L. Lartet - qui nous paraît avoir eu le plus d'importance dans la légende de la découverte "ferroviaire" de Cro-Magnon.

**E - De quelle chaussée de route s'agissait-il ?**

Le lieu de travail des entrepreneurs est parfois précisé : "une route reliant le village des Eyzies à la gare du même nom" (Bouchud, 1966, p. 25). Cette formule n'est en fait pas claire, car elle peut évoquer deux possibilités :

1 - au nord de Cro-Magnon : c'est bien sûr l'aménagement de la route de la gare (entre Cro-Magnon et la gare, vers Tayac).

2 - au sud de Cro-Magnon : dans l'agglomération des Eyzies, il y eut un projet de bretelle ferroviaire pour relier la ligne Périgueux-Agen à la forge, sise près de Font de Gaume. Il ne fut pas réalisé. C'est l'origine de la

large rue qui traverse aujourd'hui le bourg[7]. Peut-être les sédiments extraits en mars 1868 étaient-il destinés à cette chaussée-là, embryon de voie ferrée ?

C'est la première hypothèse qui est la bonne. Nous avons retrouvé une phrase très claire de P. Girod et E. Massénat. Elle semble bien préciser les faits, expliquer le où et le pourquoi des travaux de voirie. La voici : "En 1868 [...], les ouvriers chargés d'ouvrir dans le talus de la falaise *le chemin destiné à remplacer celui que la voie ferrée avait fait disparaître*[8], mirent à découvert non loin des Eyzies, au lieu dit Cro-Magnon, une grotte contenant des ossements humains" (Girod et Massénat, 1900, p. 10). Le dessin de M. Féaux, plaçant côte à côte plate-forme de la voie et chemin d'accès (à la gare) confirme cette assertion (planche 1, en haut, en 3 et 4). Ainsi s'explique aussi l'intervention de l'agent voyer en chef Sinsou.

## 2. Quelle est l'étymologie du toponyme Cro-Magnon ? Il y avait en fait deux abris de Cro-Magnon superposés.

### A. Une étymologie simple

L'étymologie est simple. D'où proviennent le mot *Cro* et le mot *Magnon* ?

1 - Le mot *Cro* ou *Cros* en dialecte, c'est le trou, le creux, le terrier, voire la tombe (Miremont, 1974, p. 119 ; Dhéralde, 1968, p. 81). C'est "l'occitan *cros* "creux" (*crosa* "grotte"), d'où vient le français *creux*. Cros est peut-être issu d'un mot celtique" (Tanet *et al.*, 1994, p. 151-152). A l'époque même des fouilles de L. Lartet, le *Dictionnaire topographique* de la Dordogne énumérait 13 lieux dits le *Cros* (de Gourgues, 1873, pp. 94-95 et 353). On se souvient en outre que la grotte de Rouffignac, ou grotte de Miremont, s'appela un temps Cro de Granville (Bouchereau, 1967 ; Delluc, 1981). Le substantif *Croze* désignait plus particulièrement la grotte, la caverne ; telle La Croze à Gontran à Tayac.

Le jeune *Bulletin* de la Société préhistorique française consacra d'ailleurs, durant la seule année 1911, pas moins de huit articles intitulés : "le mot *Cro* en préhistoire" avec, entre autres, une note très précise sur ce point du Périgordin Charles Aublant (Aublant, 1911, pp. 420-421).

2 - Le mot *Magnon*, *Magnou* ou *Magnanou* (en patois *Mognou*) est un patronyme courant dans la région, diminutif de *Magne*, "d'origine germanique (*Magno*) [...] fréquent dans le Sud-Ouest" (Tanet *et al.*, 1994, p. 152) ou peut-être une variante de *Magnan* (éleveur de vers à soie) (Dauzat, 1951, p. 404).

---

7. La rue ancienne était la rue de la Clappe (aujourd'hui rue du Moyen Age) qui longe la falaise depuis Cro-Magnon jusqu'au monument aux morts (en passant devant l'abri Pataud).
8. C'est nous qui soulignons.

Il est donc parfaitement clair que *Cro-Magnon (lou Cro de Mognou)* signifie : le *trou de Magnon* ou *Magnou*, "soit qu'un nommé Magnon en ait été le premier possesseur, soit qu'une famille de ce nom ait longtemps habité le lieu, soit aussi qu'un solitaire portant ce vocable en ait fait sa tanière" (Aublant, 1911, p. 421). Et, en allant un peu vite, on conclut d'habitude : Louis Lartet a exhumé les vestiges osseux, qui l'ont rendu célèbre, d'un abri connu localement sous le nom de Cro-Magnon. On craindrait même de commettre un pléonasme en parlant de l'abri de Cro-Magnon.

**B. Pourquoi un nom d'abri pour un talus ?**

Mais il y a un ennui. Réfléchissons.

En réalité, l'abri préhistorique, qui servait de sépulture et dont la partie profonde demeure aujourd'hui, était totalement enfoui, depuis des millénaires, scellé par un toit rocheux qui avançait "horizontalement de 8 m en surplomb, avec une épaisseur de 5 m sur une étendue d'environ 17 m" (Lartet, 1869 b, p. 100 et fig. 5, p. 101). Bien plus, cet auvent n'était pas à nu, mais lui-même était recouvert de plusieurs mètres de sédiments : "par-dessus l'abri lui-même venaient les terres du talus dont l'épaisseur (4 à 6 mètres) suffisait à elle seule [...] pour reporter bien loin, dans les âges antéhistoriques, la date de cette sépulture" (Lartet, 1869c, p. 141) ; c'est-à-dire celle à laquelle l'abri n'était pas encore comblé.

En d'autres termes, il n'y avait pas de creux visible.

Une question se pose alors. Comment se fait-il qu'un talus de terre et d'éboulis de pente, sans excavation décelable, ait porté en 1868 le nom de *Cro-Magnon* ? Il paraît, en effet, difficile de penser que ce toponyme remontait à l'époque "anté-historique" où l'abri était encore ouvert et visible...

**C. Le dessin de Maurice Féaux**

Le dessin de Maurice Féaux permet de répondre à cette question. Il y avait en fait deux *abris de Cro-Magnon superposés*, ce que ne montre pas la coupe de L. Lartet : l'un, inférieur, caché, recelant les sépultures ; l'autre, supérieur, ouvert à l'air libre. Dans ce dernier, haut de 5 à 6 mètres, profond d'autant, on pénétrait, après avoir escaladé le talus d'éboulis, sous l'auvent fait d'un rocher fissuré et de terre. La voûte de l'abri supérieur était donc le *"projecting ledge of rock above the talus"* dont parlait L. Lartet (Lartet, 1869 a, p. 65, fig. 39 d), que la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans avait fait abattre bien avant 1868, lorsqu'elle préleva une première portion du talus et fit disparaître le bloc de 311 mètres cubes : c'était lui le vrai Cro-Magnon. Le seul creux alors visible.

Le dessin de M. Féaux montre bien (en 2), le rocher en surplomb, au-dessus, et les terres, à ses pieds, enlevés par la Compagnie de chemins de fer. L'abri devait mesurer à peu près 4 m de haut et 4 m de profondeur.

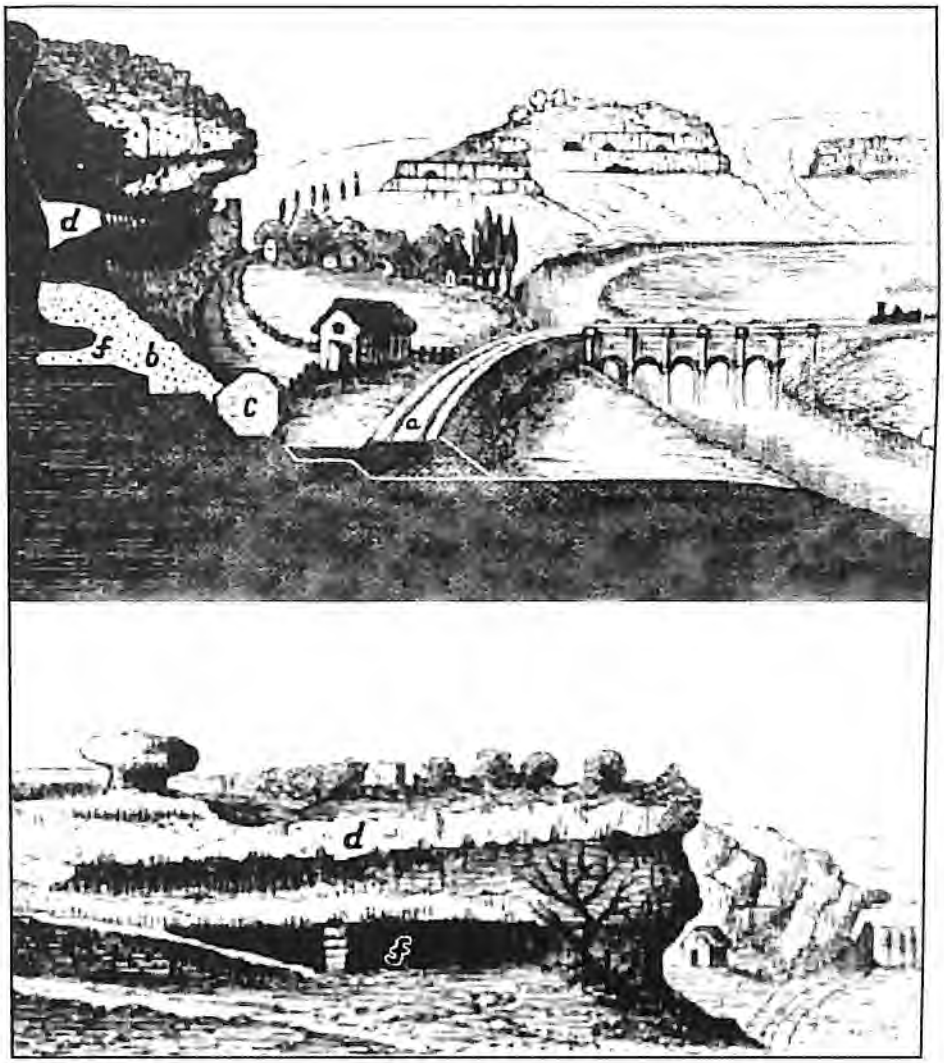


Planche 2 – En haut : *Coupe des rochers de Cro-Magnon* (vue du nord), montrant la voie ferrée (*a*), le talus (*b*) cachant l'abri préhistorique (*f*) et le surplomb (*d*) de l'abri supérieur. On distingue, au premier plan, la maison du garde-barrière et, au loin sous la falaise, le château. En bas : *Vue du site*, montrant l'abri préhistorique (*f*) dégagé et soutenu par son pilier ; il est surmonté par l'abri supérieur entre (*d*) et (*f*) (d'après L. Lartet, 1869).

Dans la légende du dessin de M. Féaux, cet abri supérieur est nommé *ancien Cros-Magnon* (en 5 de son dessin), l'abri inférieur *caverne* (en 7).

**D. Les dessins de Louis Lartet**

Ce dessin en coupe de M. Féaux permet, de plus, de comprendre les petits dessins qui illustraient les textes de L. Lartet : sur l'un d'eux (planche 2, en haut), une coupe vue du nord, on y discernait l'ancien Cro-Magnon - qui donna donc son nom à la falaise - sous son auvent (*d*) ; son sol est formé par le sommet du talus (*b*), dont les sédiments masquaient l'abri inférieur (*f*) et son toit rocheux ; ils descendaient jusqu'au gros bloc (*c*), tombé de l'auvent. Sur la vue cavalière des rochers (planche 2, en bas), l'ancien Cro-Magnon apparaissait comme une cavité horizontalement allongée, surmontant l'abri préhistorique avec son pilier maçonné.

Malgré la végétation, l'état actuel des lieux permet, non sans quelques difficultés, de retrouver cette topographie ancienne. L'abri supérieur a disparu : l'auvent de l'ancien Cro-Magnon a été abattu par la Compagnie des chemins de fer. L'abri inférieur, celui du gisement, n'est plus que le tiers de ce qu'il était : son auvent, longtemps maintenu en place par les sédiments puis par un pilier maçonné, a été en partie enlevé[9].

## 3. Conclusions

L'abri préhistorique de Cro-Magnon, contenant les squelettes de cinq *Homo sapiens sapiens*, a été découvert en 1868, lors de la construction de la route joignant le bourg des Eyzies à la gare et à Tayac, et non lors de travaux ferroviaires, comme on le dit souvent. En effet, l'aménagement de la voie ferrée avait été effectué et terminé avant août 1863. Lors de ces travaux ferroviaires, il y avait eu une excavation en ce point, mais on n'avait fait aucune trouvaille.

Cet abri était entièrement recouvert de sédiments, invisible sous un énorme talus. C'est un abri situé au-dessus, demeuré ouvert et bien visible, qui était appelé Cro-Magnon. Ce nom a été donné ensuite à l'abri préhistorique.

---

9. Le pilier avait été construit au cours des fouilles (Lartet, 1869 b, p. 99), un peu en arrière de l'actuelle murette (Bouchud, 1966, p. 26). Mais la voûte s'effondra bientôt (Bouchud, 1966, p. 25). C'est F. Berthoumeyrou qui fit régulariser la falaise en enlevant cet auvent qu'une fissure longitudinale séparait du rocher (Bouchud, 1966). La cicatrice de cet enlèvement est bien visible sur la photographie prise en 1869 par E. Cartailhac (Vallois, 1970, p. 13, fig. 2 et Bouchud, 1966, fig. 5, p. 34). L'abri de Cro-Magnon n'a donc plus que le tiers environ de sa profondeur originelle. Nettoyage et aménagement ont été effectués en 1950 au frais de la commune (Bouchud, 1966, p. 25-27). Le site, libre d'accès, mérite une visite.

Comme chacun sait, il fut découvert dans l'abri de Cro-Magnon six niveaux archéologiques, dont cinq foyers, avec, presque au contact de la voûte, dans le niveau supérieur, quatre squelettes d'adultes, dont une femme, et les restes d'un enfant (étudiés par Paul Broca notamment), environ trois cents coquilles marines, divers objets de parure et os gravés, de l'industrie et de la faune (Renne, Cheval, Bœuf). L'outillage est attribué depuis D. Peyrony à l'Aurignacien, terme qui désignait alors toutes les civilisations antérieures au Solutréen (Peyrony, 1908)[10]. S. de Sonneville-Bordes pensait pouvoir attribuer les couches B à F à l'Aurignacien I et le grand foyer H à l'Aurignacien II. Pour le niveau supérieur J, auquel correspondent les restes humains, il lui semblait remonter à un "Aurignacien évolué, sinon supérieur" (Sonneville-Bordes, 1960, p. 71-73). Un élément nouveau, signalé par E. Pittard, a conduit J. Bouchud et H.-V. Vallois à avancer, pour ce niveau, une datation un peu plus récente en pensant plutôt à du Gravettien (Périgordien IV)[11].

B. et G. D.[12]

**Bibliographie et sources**

AUBLANT Ch. (1911) : Le mot *Cro* en Préhistoire, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 8, p. 420-421.
BOUCHEREAU J. (1967) : La grotte de Miremont en Périgord, *Spélunca Mémoires*, n° 5, p. 116-126, 1 pl.
BOUCHUD J. (1966) : Remarques sur les fouilles de L. Lartet à l'abri de Cro-Magnon (Dordogne), *Société d'Etudes et de Recherches préhistoriques, Les Eyzies*, n° 15, p. 28-36, 5 fig., précédé de : La restauration de l'Abri de Cro-Magnon, p. 25-27.
BREZILLON M.-N. (1968) : *La dénomination des objets de pierre taillée. Matériaux pour un vocabulaire des préhistoriens de langue française*, C.N.R.S., Paris, 411 p., 227 fig.
BREZILLON M. (1969) : *Dictionnaire de la Préhistoire*, Larousse, Paris, 55 p., 133 ill.
DAUZAT A. (1951) : *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Larousse, Paris.

---

10. D. Peyrony récapitule diverses fouilles qui ont suivi l'exhumation de la sépulture : E. Massénat en 1869 et 1873 (en avant et à l'est), E. Rivière et G. Berthoumeyrou en 1893 et 1897 (au centre et à l'ouest) (Rivière, 1894 et 1897), Pestourie et G. Berthoumeyrou en 1906, L. Giraux avant 1907, H. Breuil en 1905 dont il continue les recherches en 1907, dans le cadre de la querelle de l'Aurignacien pré-Solutréen (Peyrony, 1908)

11. Les pièces conservées par F. Berthoumeyrou furent acquises par le Dr E. Rivière, mort en 1922. Elle furent achetées à vil prix par un étudiant suisse, Henry Gass, qui mourut très jeune en 1927. Les caisses contenant les collections Rivière sont toujours en Suisse et E. Pittard y a vu des "lames longues et étroites, dans les types de La Gravette" (Pittard, 1960). De plus le Muséum d'Histoire naturelle de Toulouse conserve parmi les objets de sa collection de Cro-Magnon une fléchette de Bayac, dont la présence va dans le même sens.

12. Muséum national d'Histoire naturelle, abri Pataud, Les Eyzies (U.M.R. 6569 du C.N.R.S.).

DELLUC B. et G. (1981) : Une visite à la grotte de Rouffignac en 1756, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 108*, p. 364-372.
DHERALDE L. (1968) : *Dictionnaire de la langue limousine*, Société d'Ethnographie du Limousin, de la Marche et des régions voisines, Limoges.
FEAUX M. (s.d.) : *Station des Eyzies. Le Cros-Magnon, d'après M. Sinsou, agent-voyer en chef*, dessin aquarellé, iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord. Dessin non inventorié dans Secret J. (1970).
GIROD P. et MASSENAT E. (1900) : *Les Stations de l'âge du Renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze*, Baillière, Paris.
GOURGUES A. de (1873) : *Dictionnaire topographique de la Dordogne, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Imprimerie nationale, Paris, 389 p.
LAGRANGE J. (1982) : *Le Chemin de fer en Périgord (1850-1871)*, Médiapress, Périgueux.
LARTET L. 1868 : Une sépulture des troglodytes du Périgord (Crânes des Eyzies), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 3*, p. 335-349.
LARTET L. (1869 a) : A burial-place of the cave-dwellers of Périgord, *in* : Lartet, E. et Christy, H., *Reliquiae Aquitanicae*, Baillère, Paris, part IX, p. 62-72.
LARTET L. (1869 b) : Une sépulture des troglodytes du Périgord à Cro-Magnon, *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, 5e année, 2e série, n° 1, p. 97-108, avec 1 pl. h-t. (contenant deux harpons ne provenant pas du site).
LARTET L. (1869 c) : Mémoire sur une sépulture des anciens troglodytes du Périgord, *Annales des Sciences naturelles*, 10, 5e série, p. 133-145.
MIREMONT P. (1974) : *Glossari del Perigord Negre*, Imprimerie Carrère, Rodez.
PEYRONY D. (1908) : Nouvelles recherches à Cro-Magnon, *in* : *Congrès préhistorique de France*, Autun 1907, p. 182-185, ill.
PITTARD E. (1960) : Une gravure de Cro-Magnon exilée à Neufchâtel (Suisse), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 87, p. 213-216, ill.
RIVIERE E. (1894) : Nouvelles recherches anthropologiques et paléontologiques dans la Dordogne, *Association française pour l'avancement des sciences*, congrès de Caen, 14 p., ill., 1 pl. h.-t.
RIVIERE E. (1897) : Nouvelles recherches à Cro Magnon, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 8, 8 p., ill.
SECRET J., (1970) : Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 97, 39 p.
SONNEVILLE-BORDES S. (1960) : *Le Paléolithique supérieur en Périgord*, Delmas, Bordeaux.
TANET C. et HORDE T. (1994) : *Dictionnaire des noms de lieux du Périgord*, Fanlac, Périgueux.
VALLOIS H.-V. et BILLY G. (1965) : Nouvelles recherches sur les hommes fossiles de l'abri de Cro-Magnon, *L'Anthropologie*, 69, p. 47-74 et 249-272, 23 fig., 16 tabl.
VALLOIS H.-V. (1970) : La découverte des hommes de Cro-Magnon. Son importance anthropologique, *in* : *L'Homme de Cro-Magnon. Anthropologie et archéologie*, Centre de Recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Arts et métiers graphiques, Paris, p. 11-20, 5 fig.

# NOTES DE LECTURE

Dom Xavier Perrin : ***Dom Marcel Blazy, le père abbé, ami du roi*** (postface par Dom Robert Le Gall, abbé de Kergonan) - éd. Pierre Téqui, Paris, 1998.

C'est à Mauzac en Dordogne au bord d'un vaste plan d'eau formé par la rivière en amont d'un barrage hydroélectrique que naquit Marcel Blazy le 27 mai 1902. "Je suis né, écrivait-il, sur les bords de la Dordogne, au beau mois de mai, le mois des fleurs, le mois de Marie". Son père Jean, d'origine ariégeoise, était inspecteur des tabacs[1]. Sa mère, Marie, Alice Cousin, était la fille d'un officier de gendarmerie fixé en Périgord par son mariage[2].

Marcel Blazy fut baptisé le 22 juin 1902 à l'église Saint-Roch de Mauzac. Il avait une sœur aînée, Germaine, née en 1898 et un frère, Louis né en 1899[3]. De 1907 à 1911, il fréquenta l'école publique de Mauzac. "Le chemin de halage avec l'écluse et le massif d'arbres touffus a été, écrira-t-il, mon univers d'enfant jusqu'à neuf ans... J'ai vécu à la campagne mes années de petit garçon, j'ai mené une vie ordinaire, tranquille. Né au bord d'une rivière, je ne pensais qu'à l'eau, j'aurais voulu être marin."

Bien plus tard sur une photographie qu'on lui avait envoyée il reconnut sa maison natale et remerciait l'expéditeur en écrivant (cf. illustration page suivante).

En 1911 à la suite d'une mutation professionnelle la famille s'installe à Périgueux, près de la gare, 41, allée du Port, où va naître un quatrième enfant, Marguerite qui deviendra religieuse de Sainte-Marthe de Périgueux.

---

1. Né vers 1862, il mourut en novembre 1947.
2. Décédée le 25 février 1963 à 91 ans.
3. Décédé après avoir passé 30 ans au Maroc.

Lundi, 29 juillet 1991

Cher Monsieur,

Merci. Vous avez touché un point sensible avec cette photo de Mauzac. Je n'avais jamais vu mon village sous cet angle, avec ma belle Dordogne au premier plan. Ma maison natale, toujours debout, est en plein centre de la photo, à mi-chemin entre l'amorce de l'écluse et le pont, un peu à droite de la tâche blanche de la maison aux 2+2 fenêtres. Vous n'auriez pu faire mieux.

La silhouette des trains a changé depuis mon enfance.

Que le Seigneur vous garde dans sa paix.

+ fr. Marcel Blazy

Le 2 juin 1912 Marcel fait sa communion solennelle à l'église Saint-Etienne de la Cité, l'ancienne cathédrale de Périgueux, et le lendemain il y reçoit la confirmation par Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux et Sarlat[4]. En octobre suivant, il entre en 6e au lycée de Périgueux.

En 1919 il passe ses baccalauréats de philosophie et de mathématiques élémentaires et entre en classe de mathématiques supérieures au lycée Montaigne à Bordeaux. L'année suivante il est admis en mathématiques spéciales et, dès la première fois, à l'école Polytechnique. En octobre 1924, il devient élève à l'école de l'artillerie à Fontainebleau et trois ans plus tard il est mis à la disposition du Résident général au Maroc. Chargé d'une mission

4. Un an plus tard, le 28 juin 1913, Mgr Bougoüin administrera la confirmation à Jean et Henry de Foucauld de Pontbriand et à leurs deux cousines du Cheyron du Pavillon au château de la Gaubertie, en présence du P. Charles de Foucauld dont c'est le dernier voyage en France et qui passe quelques jours au château de Bridoire, propriété du marquis de Foucauld de Lardimalie, son cousin.

photographique, c'est du ciel qu'il découvrira l'Atlas marocain. De longues années plus tard, alors qu'un ami lui avait envoyé un article sur le passage du P. de Foucauld à Tazert (60 km à l'est de Marrakech), il évoquera l'intense impression qu'il avait ressenti lui-même en survolant cette région. Son admiration pour Charles de Foucauld vient sans doute de là et aussi de leur commune origine périgourdine.

Mais son avenir n'était pas dans l'armée. Un jésuite lui a parlé de la vie monastique, il décide d'aller à Solesmes voir ce qu'il en est. Il pense immédiatement que sa vie est là et, le 3 décembre 1930, il y reçoit l'habit. C'est Dom Gabriel Tissot, le futur abbé de Quarr, qui est son maître des novices et il lui gardera toujours une émouvante reconnaissance.

Il fait sa profession simple le 15 août 1932 et trois ans plus tard sa profession solennelle. Un mois après c'est le sous-diaconat et le diaconat le 23 août 1936. Le 22 août 1937, il reçoit l'ordination sacerdotale par le cardinal Grente, membre de l'Académie française. Il dira l'une de ses premières messes dans la petite église Saint-Roch de Mauzac, l'église de son baptême[5].

Dom Xavier Perrin montre excellemment combien ces premières années à Solesmes, sous l'autorité de Dom Cozien et surtout près de Dom Delatte l'abbé émérite, furent fécondes et donnèrent au P. Marcel Blazy la formation nécessaire.

Au printemps de 1938, Dom Blazy est pressenti pour la fondation de la Trinité de Las Condes à Santiago du Chili avec Dom Bérard, Dom Desrocquettes et le Frère Van Hecke. Partis de Bordeaux le 25 septembre, les quatre moines font escale à Lisbonne puis à Récife, à Rio, avant de débarquer à Buenos Aires le 21 octobre. Le transandin les emmène ensuite à Santiago où ils arrivent le 28. Aussitôt arrivé, Dom Blazy assume les charges de cellérier, de bibliothécaire et de cérémoniaire.

La guerre oblige Dom Blazy à regagner la France où il est affecté, le 6 avril 1940, au COAH du Mans. L'armistice signé, il se retrouve le 24 août à Périgueux et à Solesmes le 3 octobre. Il est peu après affecté à l'hôtellerie.

Au début de 1948, il devient cellérier de Fontgombault que Solesmes réoccupe sous l'autorité de Dom Edouard Roux. Il y restera quatorze ans.

Le 6 février 1962, Dom Jean Prou, abbé de Solesmes, lui demande d'accepter de devenir prieur administrateur de Sainte-Anne de Kergonan. Elu abbé le 27 mai 1963, Dom Blazy reçoit la bénédiction abbatiale à Sainte Anne d'Auray le 22 août 1963. Mgr Le Bellec préside la cérémonie et Dom Gajard dirige le chœur. Le nouvel abbé choisit pour blason : équipolé d'or et de gueules (jaune et rouge : les couleurs de Polytechnique) avec pour devise "*Opera mea Regi*" (Mes œuvres au roi).

5. C'est une église moderne consacrée le 23 novembre 1866.

Dom Xavier Perrin dégage fort bien l'essentiel des vingt années d'abbatiat de Dom Blazy : la construction de l'église abbatiale, l'application des décisions du concile Vatican II.

Ce qui chez Dom Blazy a frappé son biographe c'est "une sagesse d'enfant enrichie d'une longue mémoire d'homme et qui se formule, au coin de l'humour, dans ces paroles reçues de ses maîtres et qu'il livre avec cette grâce de liberté simple qui pouvait resplendir chez lui aux plus belles heures." On ne saurait mieux dire.

Vingt ans passent bien vite au milieu des nombreuses activités du père abbé. Après le chapitre général de 1983 il démissionne et le 27 mai Dom Robert Le Gall, prieur de Kergonan en est élu abbé. Il reçoit la bénédiction abbatiale le 16 juillet. Désormais Dom Blazy est abbé émérite et pour commencer on lui propose un service d'aumônier au prieuré Saint-Jean-Baptiste d'Echourgnac, dans le pays de la Double en Dordogne.

C'est à deux pas de l'abbaye des moniales cisterciennes de Notre-Dame de Bonne Espérance d'Echourgnac. Le prieuré Saint-Jean-Baptiste appartient à la congrégation de Croixrault qui permet à des personnes de santé fragile d'accéder à la vie monastique bénédictine. Dom Blazy va y rester quatre mois, d'octobre 1983 à janvier 1984.

En 1987 il remplace l'aumônier des moniales bénédictines de Maumont et cela lui permet de passer cinq jours avec sa sœur religieuse de Sainte-Marthe. En 1991 il aura l'occasion de la revoir à Bordeaux, de passer quelques jours au prieuré d'Echourgnac et le 13 mai de revenir au pays de son enfance : "A Mauzac sur la Dordogne, mon village natal, j'ai pu voir en passant la maison où je suis né (on n'allait pas en clinique à cette époque), toujours la même, mais fermée et en vente, et faire une prière devant l'église, fermée en semaine elle aussi[6], où j'ai été baptisé. C'était le pèlerinage du souvenir et du cœur". Poursuivant le pèlerinage autour du cingle de la Dordogne, il vint alors revoir l'église de Trémolat rappelant qu'autrefois il y venait parfois à la messe en empruntant le pont de la voie ferrée ce qui était bien sûr interdit. L'église Saint-Nicolas de Trémolat, construite au XI^e siècle, était celle d'un prieuré de l'abbaye bénédictine de Saint-Cybard d'Angoulême. Elle était devenue paroissiale à la Révolution. Le jour de la visite du père abbé, quelques dames pieuses y faisaient le ménage. Dom Blazy avec sa robe et son scapulaire noirs et sa croix pectorale y fit une entrée très remarquée. Cette visite improvisée qui se termina dans une maison amie lui procura une joie d'enfant.

En 1992-1993, sa santé déclina rapidement et il mourut le 18 décembre 1994. Il avait 92 ans.

---

6. La maison transformée en restaurant a été vendue. L'église est ouverte mais il n'y a plus, hélas ! de curé résident.

Ses obsèques présidées par Mgr Gourvès eurent lieu le 21 décembre.

Pour terminer cette biographie très vivante, Dom Xavier Perrin a rassemblé quelques textes de Dom Blazy et quelques-uns des hommages qui furent écrits après sa mort. Parmi les textes de Dom Blazy comment ne pas citer les lignes où, le 16 juillet 1983 à l'occasion de la bénédiction abbatiale de son successeur, il évoquait "la belle Dordogne" :

"... c'est de ma belle Dordogne que je veux vous parler. On apprenait autrefois, à l'école que la Dordogne prend sa source au Puy de Sancy, non loin de Randol[7] - on ne parlait pas de Randol dans les géographies, c'est moi qui y pense -. Quand on va y voir de près, ou plutôt de haut, en avion par exemple, on voit, non pas un, mais deux petits ruisseaux qui courent allégrement à travers les rochers, se dirigeant à peu près dans la même direction ; tantôt s'éloignant, comme si chacun tenait à mener seul sa course vagabonde. Mais à force de jouer ainsi à cache-cache, ils finissent par se trouver nez à nez, ou plus exactement à tomber l'un sur l'autre. Que vont-ils faire ? Se disputer, ou peut-être se chamailler à qui passera le premier ? Ou bien se tourner le dos ? Ou encore, rentrer sous terre ? Plus simplement, comme deux enfants qu'ils sont encore, deux enfants heureux de trouver un compagnon de jeu, ils se donnent la main et courent avec joie, droit devant eux, dans la petite vallée qui descend, deux fois plus importante qu'avant la rencontre.

N'est-ce pas un bel exemple d'une synergie toute spontanée, naturelle, sans complexe, d'une collaboration féconde et pleine de promesses. Les hommes ont appelé un de ces ruisseaux la Dore, et l'autre la Dogne, et c'est ainsi qu'est née ma belle Dordogne, issue d'un geste réciproque d'accueil fraternel.

Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende la leçon de la Dordogne.

Regardons-là maintenant, cette sage Dordogne, à l'autre bout de sa course, alors qu'elle vient de parcourir ses 500 kilomètres sur lesquels il y aurait tant à dire, le long desquels il y aurait tant à apprendre. Depuis longtemps, elle coule dans une plantureuse plaine qu'elle irrigue et dont elle reçoit de nombreux affluents. C'est ainsi qu'elle n'a cessé de s'élargir : 200 m à Mauzac : Mauzac, un point important ! - 400 m à Libourne, 1 000 m un peu plus loin : cela dépend de la marée, car déjà on respire un air marin. C'est vraiment une belle rivière, un peu fière de son importance, mais c'est à juste titre.

Mais voilà que soudain, sur sa gauche, elle aperçoit une autre rivière, une vraie grande rivière. Une rivale ? ou sa sœur ? Nous sommes au bec

---

7. Randol est une abbaye bénédictine fondée par Fontgonbault.

d'Ambès, pointe extrême de ce que les géographes n'ont pas craint d'appeler : l'Entre-Deux-Mers, ce qui en dit long sur l'allure majestueuse de nos rivières. Une rivale ? Non. Ma Dordogne n'a fait que gagner en sagesse depuis sa lointaine source. Elle regarde la Garonne, en connaisseuse et même en secrète admiratrice : c'est vraiment une très belle rivière. C'est une sœur. Elle lui fait son plus beau sourire, et la Garonne, bien élevée, fait de même. Que va-t-il se passer ? Toutes les deux ont alors le même geste d'humilité et d'entraide. Sans un mot, elles se sont comprises : en unissant leurs eaux, elles abandonnent leur nom de baptême et nous donnent ainsi la magnifique Gironde.

Voilà encore un bel exemple de synergie, d'une synergie réfléchie, entre personnages adultes, qui s'estiment et s'apprécient, ce qui nous vaut le plus bel estuaire de France, né d'une collaboration fraternelle. Et si ce n'est le plus grand du monde, c'est au moins l'un des plus élégants.

Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende la leçon de ma Dordogne !"

Voilà bien l'application du conseil donné jadis par Dom Delatte : "Il n'y a qu'une façon de faire les choses : il faut les faire bien."

Il revenait à Dom Robert Le Gall, l'abbé de Sainte-Anne de Kergonan, de dégager dans une postface les caractères essentiels de la vie monastique de Dom Blazy. Tout d'abord il constate que son prédécesseur n'a jamais été un orateur, ce n'est donc pas par la parole qu'il a exercé une influence mais bien par son caractère et son esprit de décision. Sur une image il avait écrit ce qui résumait à ses yeux la vie du moine : "Epris de perfection, pénétré de piété, fort de la vraie humilité et de l'obéissance, appuyé sur la charité fraternelle". Dom Blazy se plaignait de n'avoir "ni cœur ni sentiment" et pourtant que de trésors d'amitié vraie recelaient ses lettres et la rapidité même avec laquelle il répondait.

Il faudrait peut-être dire que l'obéissance le portait à s'abandonner à Dieu comme un enfant et donc à se détacher de ce qui n'est pas lui. Il avait besoin de l'obéissance.

Lui qui aimait et admirait tant Charles de Foucauld ne semble pas s'être avisé que celui-ci n'était pas un obéissant. Le père Doncœur, que Dom Blazy a connu et admiré n'était pas non plus un obéissant.

Pourquoi ne pas faire de ce mot "obéir" qui éclaire toute la vie de Dom Blazy ce qui lui donne son sens.

Marcel Berthier

* * *

Michel Testut et José Correa : ***Périgueux à fleur d'âme***, Périgueux, La Lauze, octobre 2000, 224 pages, 270 x 260.

Quel beau livre ! Rarement un album illustré vantant les charmes de Périgueux aura atteint une telle qualité. L'originalité d'une séduisante mise en page en est la principale raison : en jouant sur le délicat découpage des illustrations, sur des aplats pastels, les réalisateurs nous offrent un chatoyant kaléidoscope.

* * *

Jean-Paul Salon : ***1920... Le Périgord voit rouge***, Périgueux, La Lauze, novembre 2000, 264 pages, photographies, 140 x 215.

Les relations des faits politiques et socio-économiques de l'entre-deux-guerres sont rares. En fait et jusqu'alors, la période 1940-1945 intéresse davantage les chercheurs. Dans la présente étude, l'auteur analyse l'ascension du mouvement socialiste et communiste en Dordogne qui conduit à la victoire aux municipales de Périgueux, avec Paul Bouthonnier. Les revendications ouvrières qui aboutissement aux grèves de 1920, aux ateliers du P.O. à Périgueux, sont parfaitement développées.

* * *

Le Nail (François) avec la participation de Jeannette Capitaine, ***La longue histoire de Saint-Rabier***, chez l'auteur : Le Mas, 24210 Saint-Rabier, octobre 2000, 256 p., illustrations couleurs, dessins, cartes.

Notre collègue François Le Nail vient de publier une importante monographie de la commune de Saint-Rabier. Il s'agit en effet d'une "longue histoire" puisqu'elle commence à l'époque du Magdalénien final et se termine à la fin du XX^e^ siècle.

Cette étude ne se réduit pas à une enfilade de propos. La démarche de François Le Nail est toute autre. Il s'est appliqué avec une rigueur incontestable à authentifier et à dater les faits tout au long des chapitres très détaillés.

Une telle vue d'ensemble, minutieusement argumentée et documentée, est toute l'ambition de cet ouvrage passionnant qui a reçu le 3^e^ prix du concours *Clocher d'Or 2001*.

* * *

Lagrange (Jacques et al.), ***Bergerac et le pays bergeracois***, Tome I, Pilote 24 édition, Périgueux, 2000, 307 p., illustrations.

Une bonne dizaine d'érudits, chercheurs, enseignants, historiens et économistes, se sont regroupés autour de Jacques Lagrange pour exprimer leur ardente communion avec le Bergeracois.

Sait-on qu'à Campsegret se situe une carrière de gros blocs de silex où l'homme venait s'approvisionner de fort loin, il y a plus de 40 000 ans ? Comment conçoit-on l'organisation médiévale autour de la construction d'une petite église romane comme celle de Sadillac ? Des négociations, conclues à Bergerac le 14 septembre 1577, promulguées à Poitiers 3 jours plus tard, affinées ensuite à Nérac et au Fleix... la "Paix de Bergerac", aura duré 8 ans, de quoi s'agit-il ? Qu'est donc, en 1918, la vie sociale à Bergerac avec les 25 000 salariés de la Poudrerie ? Avec qui les vins de nos coteaux sont-ils partis à la conquête des Provinces-Unies ? Avant de devenir le héros d'Edmond Rostand et des Bergeracois, d'où était Hercule Savinien ?

Voici parmi les textes offerts dans cette étude, quelques-uns des titres les plus accrocheurs, ceux les plus inédits, les plus insolites, qui veulent faire honneur à Bergerac.

Les auteurs, et éditeurs, désireux de voir mentionnés, dans cette rubrique, leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur travail à :

M. le directeur du *Bulletin*
Service de presse
S.H.A.P.
18, rue du Plantier
24000 Périgueux

# *LES PETITES NOUVELLES*

par Brigitte DELLUC

## VIE DE LA SOCIETE

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : 9 mai et 11 juillet 2001. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par voie de presse.

- Nous rappelons que les entrées dans la bibliothèque et les revues de presse sont publiées régulièrement, mois après mois. Cependant, les délais de vérification, de rédaction et d'édition amènent toujours des décalages. Ces rubriques paraissent normalement avec le compte rendu de la réunion mensuelle du mois suivant. Le *Bulletin* étant trimestriel, les décalages peuvent atteindre quatre à six mois.

## COURRIER DES LECTEURS

- M. Serge Avrilleau (Les Plantes, 24110 Léguillac-de-l'Auche ; Serge.AVRILLEAU@wanadoo.fr) fournit une indication à M. Roger Château (Petites Nouvelles, *B.S.H.A.P.*, 2000, p. 559-560) au sujet des prisonniers russes de la guerre de Crimée en Dordogne : le creusement de l'aqueduc du parc de Fayolle à Tocane Saint-Apre leur est attribué (Avrilleau S., *Cluzeaux et souterrains du Périgord, tome 2*, éditions Libro-Liber, p. 148).

- M. Sébastien Panzini (8745 Frontenac, St Hyacinthe, QC, J2S 7A9) :

• offre à notre bibliothèque un dossier sur les forges du Saint-Maurice (Québec, Canada), qui ont été créées au milieu du XVIII$^{e}$ siècle sur le modèle des forges françaises et qui sont aujourd'hui très bien conservées et présentées comme lieu historique national

• au sujet de la démolition de la cité administrative, se souvient des découvertes faites au cours des travaux de transformations lors de l'abandon de la caserne, en particulier, dans le sous-sol de la cour, un sarcophage de pierre contenant la dépouille d'un officier en grande tenue (XIX$^{e}$ siècle).

• au sujet de l'abbé Glory, se souvient de la visite d'une grotte avec le Spéléo-club de Périgueux, au cours de laquelle l'abbé resta coincé dans une chatière et dut être dégagé en le tirant par les pieds à l'aide d'une corde. Mais cela ne le découragea pas et tout se poursuivit comme si de rien n'était.

- Pierre Pommarède (au siège) : Selon le père Carles (*Titulaires et Patrons*, p. 156), le dolmen de Blanc s'appelait de la Vierge.

- M. Guy Soulier (86 bis, bd du Petit-Change, 24000 Périgueux) regrette que la plaque signalant la cour des Aydes, rue du cimetière Saint-Silain, disparue en 1997, n'ait pas été remplacée ; il signale que le portail de la rue Berthe-Bonaventure est très délabré, que l'inscription latine, contemporaine de Montaigne, est rongée à ses extrémités, mais que le cartouche symbolique de la Cour des Aydes et l'inscription *Pieta par justitia* sont bien conservés (dossier photographique déposé à la bibliothèque).

## DEMANDE DES MEMBRES

- Le père P. Pommarède (au siège, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux), recherche la confirmation d'une étymologie étonnante, entendue lors d'une conférence : les marchands, au XII$^{e}$ siècle, voyageaient beaucoup et avaient des chaussures particulièrement crottées. Lorsqu'ils se fixèrent dans les villes, et en particulier dans les bastides, ils ne tardèrent pas à devenir les régulateurs et les juges des tribunaux locaux de commerce. En souvenir de leurs origines on les nommait "les pieds poudreux", appellation qui perdure dans les tribunaux commerciaux anglais.

- M. Claude Boisseuil (16, rue Emile-Lafon, 24000 Périgueux) cherche une personne connaissant le latin et pouvant l'aider à déchiffrer des livres de notre bibliothèque.

- M. Jean-Pierre Bitard (16, rue de l'Aurence, 87170 Isle ; 05 55 01 98 77 ; escarmouth@wanadoo.fr), dans le cadre d'une recherche en cours, pour compléter la liste des ouvrages provenant des couvents du Périgord, confisqués au moment de la Révolution et parvenus jusqu'à nous, serait reconnaissant aux personnes possédant un ou plusieurs ouvrages portant des ex-libris de couvents périgourdins de lui fournir une description sommaire de ces ouvrages : auteur, titre, ville d'édition, éditeur, date de parution, nom du couvent. Ces livres seront ajoutés à la liste, qui comprend aujourd'hui plus de 1 000 volumes, avec la mention : collection particulière.

- M. Serge Avrilleau (Les Plantes, 24110 Léguillac-de-l'Auche ; Serge.AVRILLEAU@wanadoo.fr), après avoir découvert des graffitis représentant le blason des Cossé-Brissac, recherche des renseignements sur ce capitaine périgourdin.

- Mme Herguido (Lycée Bertran-de-Born, 1, rue Charles-Mangold, 24000 Périgueux) souhaiterait connaître le sens des symboles inscrits sur une plaque de cheminée appartenant à un habitant de Savignac-les-Eglises.

- M. Léo Glangetas (4, avenue H.-Berlioz, 13470 Carnoux-en-Provence) recherche l'origine de son nom patronymique dans la région de Connezac, Augignac, Saint-Estèphe, Le Bourdeix, Saint-Martin-le-Pin.

- Dr Jean Eybert (La Croix d'Arfeuille, 87260 Saint-Paul), après en avoir retrouvé la trace grâce à l'ouvrage de B. et G. Delluc *Une aventure cistercienne en Périgord*, recherche des renseignements sur un des abbés de Cadouin dont le blason figure parmi les graffiti du cloître (contrefort nord-est), l'abbé de Saint-Nectaire : son prénom et les dates de son abbatiat.

## AUTRES DEMANDES

- M. Maurice Thouvenin (28, place Général-Leclerc, 88140 Vrécourt) recherche toute information sur les cloches, les fonderies de cloches et les horloges murales.

- M. J. Jacques de Vimont (La Pelleterie, route d'Agonac, 24420 Sorges) recherche toute information sur les familles de Larmandie et Le Roy de Barde.

- M. Yves Guillard (18, rue Auber, 91600 Savigny-sur-Orge) recherche tout renseignement sur un ancien monastère situé à Saint-Michel près de Coulaures.

- M. Christian Fugit (Albespeyres, Ceignac, 12450 Calmont) recherche tout renseignement sur le célèbre guérisseur Pasquet, surnommé Pipette, dont il a trouvé le portrait dans *La Folle avoine* de Guy Georgy.

B. et G. Delluc se sont intéressés au personnage car il était propriétaire à Domme de la grotte La Martine. Selon la tradition, le sorcier guérisseur Pipète remontait de ses expéditions souterraines les poches pleines d'or (Rocal, G. 1971 : *Vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord*, Périgueux, Fanlac ; Seignolle Cl. 1964 : *Les Evangiles du Diable selon la croyance populaire*, Paris, Maisonneuve et Larose ; Delluc B. et G. 1983 : Les grottes ornées de Domme, *Gallia-Préhistoire*, 26, p. 9, note 2).

- M. Bernard Cariteau (architecte, 24200 Sarlat), appelé à construire un moulin à vent dans le village du Bournat, souhaite savoir s'il y a eu des moulins à vent dans le Périgord noir et, dans l'affirmative, recherche tout renseignement à leur sujet.

- M. Antoine Girot (6, rue des Remparts, 94370 Sucy-en-Brie) demande : 1°) s'il y a eu un comité de salut public à Mussidan en 1793 et, si oui, la liste des membres ; 2°) des renseignements sur trois membres du comité de salut public de Ribérac (d'après Emile Dusolier), Antoine Dufraisse né en 1755 (paroisse d'origine ?), Lin Lacour habitant de Saint-Vincent (lequel ?), Marc-Etienne Lacroix (date et lieu de naissance ?).

## INFORMATIONS

- Mme Christiane Chevallier (Hespérides Longchamps, 30, rue David-Johnston, 33000 Bordeaux) habite dorénavant à Bordeaux. Elle se tient à la disposition de nos collègues pour effectuer des recherches aux Archives de la Gironde.

- Deux cassettes vidéos concernant les Alsaciens dans le sud-ouest de la France au moment de la guerre 39-45 viennent d'être éditées en Alsace :

* *Histoire de la Brigade Alsace-Lorraine*, Vidéos d'Alsace, 20, rue J.-J. Rousseau, 67000 Strasbourg

* 1939 *les Ya-ya*, Vidéos d'Alsace, 65, rue des Jardiniers, 67000 Strasbourg

- M. J.-L. d'Hondt nous informe de trois nominations par les ministres de l'Education nationale et de la recherche au Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) :

* M. Pierre Guillaume, vice-président de la section d'Histoire moderne et du temps présent

* M. Jean-Loup d'Hondt, président de la section des Sciences, d'Histoire des Sciences et des Techniques et de l'archéologie industrielle

* M. Bernard Vandermeersch, vice-président du CTHS et vice-président de la section de Préhistoire et de Protohistoire.

## CORRESPONDANCE "PETITES NOUVELLES"

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des "Petites Nouvelles", écrire à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux, ou utiliser son courriel : bgdelluc@aol.com.

Tenir compte d'un délai incompressible d'environ deux mois.

**Le directeur de la publication : Jacques Lagrange**
**S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX**

Commission paritaire n°63667

IMP. C.M.P. SARL - MAGNAC S/TOUVRE - Tél. 05 45 68 59 19
SIREN 345 305 254 - R.M. 16

# SOMMAIRE DE LA 1ère LIVRAISON 2001


- Conseil d'administration de la société ..... 3
- Rapport moral 2000 (Brigitte Delluc) ..... 5
- Rapport financier 2000 (Michel Bernard) ..... 8
- Compte rendu de la séance
du 8 novembre 2000 ..... 15
du 6 décembre 2000 ..... 21
du 3 janvier 2000 ..... 26

**Thème : Ce XXe siècle qui n'en finissait pas**

- Editorial ..... 33
- En 1898, deux Périgourdins, le sergent Villepontoux et l'adjudant Jacques, partaient avec la mission saharienne Foureau-Lamy (Jean-Pierre Duhard) ..... 35
- Henri de Lacaze-Duthiers (1821-1901), zoologiste d'exception, Périgordin d'adoption (Jean-Loup d'Hondt) ..... 53
- Les premiers taxis de Périgueux (Christian Salviat) ..... 81
- De François-Olivier Villepontoux à Théophile de Saint-Sernin. Belle Epoque et Grande Guerre en Nontronnais (Hervé Lapouge) ..... 83
- La comtesse, le singe et le bénitier (Pierre Pommarède) ..... 105
- Note de lectures, la sous-préfecture de Ribérac (Pierre Pommarède) ..... 109
- René Carmille, un Périgordin trop oublié (Marcel Berthier) ..... 111
- Les travaux de la défense passive à Périgueux durant la période 1939-1945 (Stéphane Baunac) ..... 117
- Rouffignac, mars 1944 (Jean Briquet) ..... 155
- Une Vierge venue d'Algérie (Georges Bonneau) ..... 159
- Comment la Dame de Cap-Blanc est arrivée à Chicago (Paul Bahn et Jean Archambeau) ..... 163

- Les Périgordins au bois au XVIIIe siècle (2e partie) (Nicolas Andrieux) ..... 179
- Dans notre iconothèque : Pas de chemin de fer pour Cro-Magnon (B. et G. Delluc) ..... 207
- Notes de lecture : Dom Xavier Perrin : *Dom Marcel Blazy, le père abbé, ami du roi* (Marcel Berthier), Michel Testut et José Correa : *Périgueux à fleur d'âme*, Jean-Paul Salon : *1920... le Périgord voit rouge,* François Le Nail, *La longue histoire de Saint-Rabier*, Jacques Lagrange *et alii : Bergerac et le pays bergeracois* ..... 219

- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) ..... 227



Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission de lecture et de Sophie Bridoux.


**Photo de couverture :** Théophile-Louis de Laparre de Saint-Sernin (1854-1922), maire de Nontron de 1919 à 1922.


*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.*
*Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à :* M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – 24000 PERIGUEUX. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.